

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 3 Janvier 1878 (2ème)

Sont présents : M. Lep. Louis Gallait, Président; De Roux; Fels; Stigumy; et Verbaeckhuysen, Membres; Courtois, Curateur; D. Spirion, Secrétaire

Il est donné lecture d'une lettre du 24 Décembre, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquiescer à M^{me} la Duchesse de Westphalie, à la Haye, pour la somme de 7000 francs, un tableau de Melchior Houdevoerde, représentant: une cog suspendue à un clou.

M. Langueval, à Bruxelles soumet une tête de Melchior, qu'il dit être un fragment d'un grand tableau de Rubens, dans lequel cette tête était représentée plusieurs années avant la mort. La résolution de l'Assemblée est défavorable à l'achat de cet ouvrage qu'elle ne saurait attribuer à Rubens.

M. Lep. Spirion fait parvenir les trois tableaux suivants:

- 1^o Tête de Christ par Quinten Metsys 7500.-
- 2^o La St. Nicolas, par Jean Steen. 4000.-
- 3^o Tête d'enfant, par Frans Hals 4500.-

Sans méconnaître l'authenticité de ces peintures, la Commission est d'avis qu'elle n'offre pas les qualités voulues pour être acquises par le Musée.

Répondant à la lettre qui lui a été adressée afin de demander l'envoi à Bruxelles, des tableaux de Quellin, Franck et Van Hove, qu'il proposait de céder au Musée, M. Van Crombrugge a fait connaître qu'il ne saurait consentir à la discussion de ces ouvrages et il insiste pour que la Commission délègue un expert chargé de les examiner à Gand. D'après une communication officielle de M. Camul, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Gand, il y a lieu de supposer que M. Van Crombrugge se décidera à faire parvenir les tableaux à Bruxelles.

M. De Heuvel adresse un devis
s'élevant à Fr 147. - pour le rentier loge -
du tableau d'Artois, repris tant. Le
retour de la Hermyse (N° 100 du Catalogue)
L'Assemblée approuve le devis et autorise
M. De Heuvel à commencer ce travail
dans la Cour du cloître.

Elle décide ensuite que M. Van-
Lempelen sera chargé d'effectuer
la restauration que nous venons de
tableaux de De Crayn et de Sallaert
qui ont été récemment restaurés.

M. Thibaut, à l'œuvre, fait
connaître par sa lettre du 24. Elle lui
qu'il ne saurait envoyer à l'examen
de la Commission, les deux tableaux
de Guido et de Mathieu Vautbrin
qu'il propose de céder au cloître.

L'Assemblée prie M. De Roux et
M. Sijmeyer de vouloir bien se charger
de venir ces ouvrages et de profiter
de leur voyage à Anvers, pour
examiner en même temps, chez M.
Niederstraten, le trois tableaux
qu'il offre de vendre, à savoir :

- 1° La prospérité d'Anvers aux
siècles, par Jordaens.
- 2° Abraham - le grand insubissant
de Persu, par un inconnu.
- 3° Supérieur d'Anvers, par Paul Staden.

Satisfait aux avis de M. qui lui a
été exprimés par la Commission, M.
le notaire M. De Heuvel, à l'œuvre
fait connaître que les héritiers de
M. Perpète Heuvel, consentent à
céder de la main à la main, les
tableaux de la Succession qui
pourraient convenir au cloître.
Parmi les ouvrages de la Collection
il indique particulièrement les
suivants :

- Patruis - Vue de la Merse.
- Bonhomme Peeters - Réception d'un
personnage à la Cité de Flandres
Gassel. Vocation de St Mathieu
Inconnu. Saucrain recevant la pain
et le vin du maître d'un évêque.
- Heuvel. St Christophe.
- Le maître - Elie sur le mont Oreb.

Wortz - Les quatre âges
Le maître Les femmes romaines.
M. le notaire Heuvel se met
obligeamment à la disposition de M.
L. Albrecht qui voudrait voir les
collections. - M. M. Tels et De Roux
veulent bien se charger de cette mission.

M. Schab Schaak, à Cologne,
fait parvenir les photographies de
deux portraits historiques dont il
a précédemment entretenu la Com.
Il lui est impossible d'indiquer la
nature de ces tableaux et il demande
que le cloître de Bruxelles lui fasse
parvenir ses propositions. - M.
Schaak sera informé que la Com.
peut faire aucune offre sur les
simple inspection des photographies
qu'il a transmises, mais que s'il
consent à envoyer les deux portraits
à Bruxelles, avec l'indication de
leur prix, le cloître pourra examiner
la suite qu'il en viendra de donner
à cette affaire.

Par sa lettre datée de ce jour, M.
Pueso, envoie à Bruxelles les
recommandés à la Com. à l'effet d'être
chargés de travaux de restauration.
Il cite à l'appui de sa demande
cette circonstance que plusieurs tableaux
du cloître ont été envoyés par lui
mais que ces travaux ont été faits
pour le compte du restaurateur
employé pour l'administration des
Musées. - Ces renseignements ayant
été acceptés par la Commission et
en décidant la commission, qui est
été effectuée d'une manière satisfaisante.
L'Assemblée est d'avis qu'il y
a lieu de tenir bonne note de la
demande de M. Poeso, pour y
donner suite lors que l'occasion
s'en présentera.

La séance est levée à 3 h. 3/4.

Le Président,
Le Secrétaire,
E. Tels

Commission directrice Des Musées royaux Des
Peintures et de Sculptures

Procès-verbal de la Séance Du 30 Janvier 1878 (L'heure)

Sont présents M. Ed. Fitis, Président; De Rougé; Stronquay, Membres; Conservateur; V. Thiéry, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption des
Procès-verbaux Des Séances des 12 Dec et
3 Janvier, il est donné lecture d'une
lettre de M. Jules D. Brasseur au nom
de la famille, le Directeur de M. Étienne
Le Roy, Conservateur - Chef des Musées.
La Commission apprend ce triste évènement
avec un regret & une peine plus vive qu'elle n'
s'attendait à éprouver. Elle apprécie la
conscience élevée de cet habile praticien.
M. Fitis pense que l'État a le droit
de la Commission de tenir compte de sa
reconnaissance pour les services qu'il a
Et. Le Roy a rendu au Musée pendant
une longue & honorable carrière.
« en réponse aux instances de son
Collègue, en promettant au des
le faire des obligations. - La Commission
approuve cette mesure avec empressement
et prie M. Fitis de recevoir ses remerci-
ments pour la démarche qu'il a bien
voulu faire. - Elle décide qu'une lettre
de condoléance sera adressée à M. le
Le Roy.

Abordant son ordre du jour, l'As-
semblée passe à l'ordre du jour des
propositions de vente et d'achat:

- 1° De M. Van Crombrughe à Gand qui fait parvenir quatre
tableaux de Jean Guellet, représentant des batailles.
Le prix de ces ouvrages est de 8000 francs. La Com-
mission est d'avis que l'attribution donnée par
M. Van Crombrughe peut être contestée
et que ce tableau semble plutôt avoir
été exécuté par un peintre flamand.
- 2° De M. De Courtois à Bruxelles qui soumet un petit tableau
« Saint-Jean le Baptême » dont il fixe la valeur
à 3500 fr. - Cet ouvrage paraît être le portrait d'un
saint de grande altération et jugé
ne pouvant être acquis par le Musée.
- 3° De M. Wilmot Janssens à Bruxelles qui offre de vendre pour
8000 francs un paysage d'Hobbeema dont l'authenticité
semble douteuse.
- 4° De M. D'Asselès à Gand, propose un prix de 3000 francs un
petit tableau représentant un jeune paysan, attribué au
D. Vermeer.

50. de M. de Melon, à Liège, qui soumet comme étant de oeuvre
de Herregouts, deux médaillons tableaux évalués à 700 fr.

I avec frais de son achat -

Par sa lettre du 17 de ce mois M. le
Ministre de l'Intérieur fait connaître
que le Département des Travaux publics
consent à faire établir des Stalles mobiliers
dont le placement a été sollicité par
la Commission - Cette dépense devant
s'élever à 45000 fr., on se bornera
pour cette année à établir des Stalles
dans la Salle des galeries. Les
autres renouvellements des plafonds de
Musée au sein, dépenses évaluées à
45000 fr., le Gouvernement se d'occuper
qu'il y a lieu d'y penser ce travail.
Par suite d'une communication qui lui
a été adressée par M. l'Architecte des
Bâtimens Civils, au sujet des Stalles
mobiliers, la Commission charge M.
Félix de visiter leur situation sur
ce point avec M. Williams.

L'Assemblée décide que ses
séances ordinaires de la Commission
auront lieu à l'avenir le premier
et le troisième mercredi de chaque mois.

M. M. les Membres sont d'avis qu'il
n'y a pas lieu de donner suite à une
proposition qui lui a été présentée par
M. Piatti Cesare, à Biella, lequel offre
de céder aux études un tableau de Rubens
dont il fait parvenir la photographie.

M. le Ministre de l'Intérieur adresse
une explication de son arrêté du 30 de
dernier, régularisant la position des
Gardiens. Camille Cremona et pendant
en conséquence son traitement à 200 fr.
M. le Ministre informe en même temps
la Commission que le Sr. Sardin ne désire
pas son emploi de Surintendant en chef des
Musées royaux, mais que l'intérêt s'y
est informé, toutefois, qu'il se
conviendrait à remplir le service dont il
est chargé pour la Galerie des Plafonds
qui sont provisoirement installés dans
Salle des expositions de la Salle des
Académies.

Par une autre lettre datée du 18
Janvier, M. le Ministre transmet, enfin
à l'avis, deux requêtes de personnes sollicitant
- tant un emploi de Surintendant, et
inviter la Com. à indiquer des candidats
les modifications qu'il conviendrait de
faire dans la composition du personnel
des gardiens, en regard à l'ouverture
prochaine des Salles en construction.

Sur la proposition de M. le
Conseiller des Arts, on a décidé
d'acheter une indienne de 1000 fr.,
inséparable sur les fonds de l'œuvre
du Salon de Paris (Ex. 1877) lequel
accorde au Sr. Bony, un des
prix au dit œuvre.

Il est mis sous les yeux de la
Commission le tableau de De Crayes,
(la Vierge de la Vierge) dont le tableau
- est un des plus beaux de
peu M. Van Loo. - L'Assemblée
donne son approbation aux
de conservation offerts à cette
table.

Elle décide qu'elle demandera
des devis : 1° pour le renouvellement
du tableau de Jordaens (Allégorie
des vents du monde) n° 220 de
Catalogue à acheter par M.
De Hermet & 2° pour le renouvellement
du tableau d'Otto - Venius (Le Christ
succumbant sous le poids de la croix
- n° 337 du Catalogue) à acheter par
M. Basso.

M. Em. Plancher communique
une liste de 31 tableaux qui sont
actuellement à Londres et dont
le Directeur serait disposé à faire
l'achat à Bruxelles, si la Com.
approuvait le projet de les acquiescer.
Ces tableaux proviennent en majeure
partie de Collections célèbres et se
composent d'œuvres de petits maîtres
de Raphaël - Corregio - Guercino - Titien
Paul Véronèse - Cimabue - Castiglione
Giovanni Mantegna - Poussin - Greuze
Lacroix, J. Puyssard - Rubens &

Gab. Metzger - D. Leuwer - Mieris.
 Jordaan - Pynaert, Droogstoot
 Rembrandt - Vanderhaeghe, J. J. H.
 Jean Steen & d'Autre auteurs inconnus

La Commission est toute disposée à faire un choix parmi les œuvres qui lui paraîtront convenir une collection de cette nature mais désirant exécuter principalement des productions des écoles flamande & hollandaise elle fera les démarches nécessaires pour obtenir d'abord la communication de ces cinq tableaux réservés jusqu'à examen ultérieurement & s'il y a lieu par lui d'acheter les autres à son usage & à l'usage.

- 1^o Rubens - Deux D. Berger et de Berger
- 2^o Rembrandt
- 3^o G. Metzger - La partie de quinze
- 4^o D. Leuwer - Le jeu de boules
- 5^o Droogstoot. La mare de Rotterdam.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Louis Tallant

V. Stieven

Commission Directrice Des Musées royaux
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 6 février 1878 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallois, Président; Balas De Ruyt; Dr. Fétis, Le Comte De Robiano
 Gen. Stijnen & Verboeckhoven, Membres
 Conseillers, Conservateur; V. Stieven, Secrétaire

Le procès verbal de la séance du 30 janvier est lu & adopté.
 La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'exécuter un tableau pour le nom d'auteur, mais portant la date de 1634, que M. H. Deuberg, frère, à Gand, offre de céder pour la somme de mille francs.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. De Cauwer prie la Com. de vouloir bien examiner de nouveau le petit tableau d'Henning qu'elle désire céder au Mus. en faisant une grande réduction sur le prix demandé. M. M. les Membres sont d'avis qu'il y a lieu de maintenir la décision prise dans la dernière séance.

Par sa lettre du 4 février M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que les artistes qui étudient d'après les moulages des Palais Ducal, se plaignent de n'avoir souvent ni le jour convenable ni la vue nécessaire pour leur travail et il demande d'examiner s'il ne serait pas possible d'approprier l'une des salles de la galerie des statues pour y placer les moulages qu'il s'agit de copier, dans les conditions voulues.

Il sera répondu à cette communication que les inconvénients signalés par M. le Ministre n'ont pas échappé à l'attention de la Commission, mais paraît difficile d'y remédier à cause de l'énormité et des mauvaises conditions d'éclairage du local affecté à cette destination. L'idée d'approprier une Salle réservée spécialement à l'étude des ouvrages comme le suggère M. le Ministre ~~ne~~ me semble par devoir améliorer sensiblement l'état des choses attendu que les Statues qui s'y trouveraient retirées de cette Salle, viendraient augmenter encore l'embarras existant dans le centre pièce et le déplacement permanent des Statues nécessaire aux études occasionnerait inévitablement des dégradations et exigeraient l'assistance d'un personnel nombreux. Il est douteux qu'on retire quelque avantage de cette combinaison, car lorsque les objets seront exposés dans une salle plus favorable et parcourue par une partie principale de la Salle réservée à cette destination, il ne sera plus possible de conserver entre le spectateur et l'ouvrage la distance voulue pour étudier ce dernier avec fruit. - De plus, l'administration des Musées ne s'est jamais refusée toutes les fois que les circonstances l'exigeaient à faire exposer monumentalement dans de meilleures conditions de lumière, les bas-reliefs et d'autres plaques de sculpture de dimensions et dont le déplacement ne pouvait former lieu à des inconvénients. La Commission pense que la question du transfert de la

Galerie du plâtre dans un autre local ne peut tarder à être résolue par le Gouvernement. Constaté à demander à M. le Ministre de lui sur le chose dans l'état actuel.

La Commission exprime sa satisfaction pour le travail de restauration du tableau d'Aut. Sallust (Allégorie de la passion du Christ) exécuté par M. Van den Broek et approuve un devis s'élevant à 130 francs, dressé par M. de Heugel pour le renouvelage du tableau de Jordanus insitula; Allégorie des Vanités du monde.

L'attention de l'Assemblée est appelée sur le tableau de Procaccini, dans lequel partie de couleur de des sculptures et mouvement même de se détacher complètement du panneau. Cet ouvrage ainsi que quelques tableaux gothiques seront soumis sans retard aux soins de conservation qu'ils réclament.

La Commission décide de se réunir mercredi prochain 13 février afin de s'occuper spécialement de l'examen des règlements d'ordre intérieur des Musées, sur lequel le Gouvernement réclame un avis. La séance est levée à 3 1/2 h.

Le Secrétaire, *V. de S.*
 Le Président, *L. Petit*

Commissione Direttoria del Museo nazionale
di Pitture e di Sculture

Proin-verbal de la Sessia del 13 februo 1878 (Lunedì)

Sono presenti M. M. C. Fedis, Presidente; De Ruggi, il Conte D. Robiano, Strigamyer, Altobelli; Consciuna, Conservatore, M. Spina, Segretario.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Sessia du 6 februo, il est donné communication de deux dépêches en date du 6 & 9 februo, par lesquelles M. le Ministre de l'Industrie fait connaître que le Gouvernement entend s'acquiescer pour le Musée national de l'Etat 1° un tableau de M. Albert De Vriest, représentant: l'Exposition universelle de Dusseldorf d'Anvers & deux tableaux de M. Alphonse Appelberg, ayant pour titre: une Vue de l'île à la mare aux fées (Forêt de Fontainebleau).

M. De Caigny propose de céder au prix de 25 000 francs, un portrait d'homme par Ant. Van Dyck. Cette proposition est approuvée par la Commission, la Commission se prononce pour acheter le tableau, mais elle ne peut cependant présenter suffisamment de mérite pour être acquiescée par le Musée.

Par la lettre du 7 februo, M. le Ministre fait connaître qu'il ne peut empêcher sur le reliquat d'un Crédit Spécial alloué par la loi du 16 août 1873, le prix d'achat du tableau de Flourens, représentant: un coq se suspendre à un clou, pour ce qui il a fallu payer sur ce reliquat les frais dus à M. De Caigny & à M. De Caigny pour la contre-expertise de la Collection de tableaux du musée primitif faite par M. le Duc d'Anhalt. La somme de 7000 fr. due de ce chef à M. le Conservateur de Wetterlin

* Pour l'authenticité on lui parait par suffisamment établi

Donc de ce liquidé sur
l'allocaion ordinaire des études
pour l'exercice 1877.

L'Assemblée pense à l'orden
de jour sur les deux prés relatives
de rendre ci-après :

1^o De Mr. Mod. Seeling à Bruges
qui s'occupent à l'examen de la C^o
trois tableaux :

- Un portrait de femme par Walrand Vaillant Prix 1200.-
- Une tête d'enfant inconnue attribuée à Gerys " 1500.-
- Une Pêche également attribuée à Gerys à Patinier " 500.-

2^o Par Mr. J. Polffus, à Leideberg, G^o
Land, lequel propose de céder deux
médailles tableaux

- Un Christ en croix peinture du St. Liéb - auteur inconnu Prix 500.-
- Le Portrait de Molanus - auteur inconnu " " 10000.-

Il résulte d'une communi-
-cation faite par Mr. Ed. Fétis
que le Comité d'archéologie des
Postiers vient d'acquiescer une
Collection d'objets d'art parmi
lesquels se trouve un portrait
peint de l'illustre compositeur
Belge: Adrien Willaert, et que le
Comité serait disposé à céder et
offrir pour la somme de
Cinq mille francs. Mr. Fétis pense qu'il
conviendrait de se procurer ce portrait
pour la Galerie historique.

L'Assemblée accueille bien volontiers
cette proposition et prie Mr. Fétis
de vouloir bien se charger de faire
les démarches nécessaires à cette
fin.

La Commission est informée
qu'il se trouve chez Mr. le Comte
Florent d'Outremont une
Tryptique du 15^e Siècle, d'un
auteur inconnu, mais qui semble
posséder une grande valeur
artistique. - D'après des
observations faites par Mr. Mertz,

Le propriétaire de cette peinture
ne serait pas éloigné de consentir
à l'aliénation de celle-ci.
Mr. M. De Ruyt et Stuyvenberg
veulent bien, à la demande de
leur Collègue, se charger de
voir l'œuvre en question et de
soumettre des propositions pour
la suite à donner à cette affaire.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Abbeymun

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 14 Mars 1878 (2ème

Sont présents M. H. Ed. Fiti, faisant fonctions
de Président; Debat; De Rougé; Sluysen;
et Eug. Fuchs, membres; Com. exerce,
Commissaire; P. Ström, Secrétaire.

Le procès-verbal de la
séance du 13 février est lu et
approuvé.

M. Sluysen fait connaître
que suivant les vœux de son
Collègue, il s'est rendu seul
chez M. le Comte Florant d'Oultre-
mont. M. De Rougé étant retenu
chez lui par une indisposition.

Le triptyque gothique signalé
à l'attention de la Commission
et représentant: le Christ des coudes
de la croix, qui lui a paru être
une œuvre importante & d'un
très grand mérite, n'appartenant
pas, selon lui, à l'École flamande.
Il ne peut qu'être en la Commis-
sion à propos de la négociation
pour l'achat de cette peinture.
D'autres tableaux lui ont été
présentés; entre autres une tête
de Rembrandt, authentique, mais
qui ne convient pas au Musée,
et un petit Jordaens: une
insigne d'Étable, œuvre très
remarquable pour l'acquisition
de laquelle il y aurait à faire
des tentatives, et la demande
de cette Commission, M. Sluysen
veut bien se mettre en rapport
avec M. Mertz, afin de savoir
quelles sont les prétentions de M.
le Comte d'Oultremont, pour la
cession du triptyque et du petit
tableau de Jordaens.

Comme suite à la demande
qui a été adressée à M. le Baron
de Bockstaele, en sujet d'une

collection de tableaux anciens qui
sont à vendre, en ce moment, à
Londres, Mr Still, à Bath, le
professeur de ces ouvrages informé
la Commission qu'il lui adressa,
pour examiner quatre tableaux
1. Rembrandt - Jacob béni par Isaac
2. Peysdael. Chêne de la mer
3. Corrye - Le Christ
4. Inconnu - Un petit intérieur

Ces ouvrages portent des
fausses attributions et ne présen-
tent aucune valeur artistique
La Commission est d'avis qu'il
n'y a pas lieu de donner suite
aux démarches entreprises.

Mr Secombe, à Paris, fait
parvenir un portrait de Mar-
guerite d'Autriche, par Jean
Mastart, qu'il propose de
céder pour 6000 francs. Ce
tableau peints en dor & malade,
malheureusement il a beaucoup
souffert et est couvert de
nombreux repeints. L'Assemblée
eut donc en rejet de la
proposition de Mr Secombe.

Mr J. Berlin offre de céder
pour 1000 francs une miniature
qu'il attribue indûment à
Guillaume Van der Velde. Cette
peinture qui a plus d'analogie
avec les peintures de
Lingelbach ne se trouve pas
dans les conditions voulues
pour être acquise par le Musée.

Mr Stroganoff fait savoir
qu'il a examiné les tableaux
de la collection de feu Mr
Schuermayer, récemment vendus
à Londres, et qu'il n'y a
rien qui fut digne
d'être cité.

Par sa lettre du 16 Juin,
Mr le Ministre de l'Intérieur,

invite la Commission à lui faire
connaître les modifications
qu'il y aura lieu de faire subir
en personnel des Surveillants
des Musées, par suite de l'ouver-
ture des nouvelles Salles.

Il faut rendre compte de la
situation du personnel des
gardiens, la Commission espère
qu'il suffira de nommer un
seul agent pour compléter le
nombre des Surveillants
nécessaires pour le service des
Musées, y compris ceux pré-
posés à la garde des galeries
supplémentaires des Musées
modernes. Toutefois, la nomi-
nation à laquelle il s'agit
de pourvoir pourra être ajournée
jusqu'à l'époque de l'ouverture
des Salles en construction. La
Commission appellera à Mr le
Ministre d'engagement qu'il a
pris d'examiner avec les Surveillants
les propositions qui lui ont
été soumises pour la nomination
de Sieur Meulst; elle espère
que cette recommandation et les
titres de son candidat seront
pris en sérieuse considération.

Mr Chambellan, à Paris, a
fait parvenir un tableau de
Ruthards, au sujet duquel
il a antérieurement écrit à
la Commission. - L'Assemblée
est d'avis que cette toile ne
peut convenir au Musée.
La séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président,
Le Secrétaire, L. Tetu
V. Thiérens

Commission directrice des Sciences physiques
de Pologne & de Silesie

Procès-verbal de la Séance Du 16 Mars 1878 (2h.)

Sont présents M. M. Ev. Fedi, faisant fonctions de Président;
De Rongé, le Comte de Robiano; Steingeyer; Verbaeckhove
Membres; Conseillers, Conservateurs; V. Skimon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances
Des 4 & 6 Mars sont lus & approuvés.

Il est donné communication d'une
lettre datée du 7 Mars, par laquelle M. le
Ministre de l'Instruction expose les
circonstances qui obligent le Gouverne-
ment à emprunter au Musée un certain
nombre de tableaux destinés
à l'Exposition universelle de Paris.
Il invite, en conséquence, l'Administration
des Sciences à mettre à la
disposition de la Commission des
ouvrages suivants:

- Skallast - La mort de Didon
- Ch. De Groux - Le Bénédictin
- Le même - Fugit Jernier
- Wanderer - Hugues Van der Gae
- Clypevaan - Une occasion
- Boulingrin - L'avenue de Charmer
- Humbert - Les travailleurs romains
- H. de Wartheim - La géographie
- Rofféan - La mort - 1877
- Donner - La lecture prohibée
- Quisara - Le Gai sur la terrasse
- Marshallbach - Les Abbatissiens
- De Hays - Une prière dans la Campine
- De Vreucht - Encommodation de Bourlard à Avesnes

Par une seconde lettre datée des
12 de ce mois, M. le Ministre prie la Com-
mission d'ajouter à cette liste les œuvres de
M. M. Lottin - La marche des Saisons
Lagye - La magicienne
D. Block - Nisi te femina convalescente

L'Assemblée ne peut que se conformer
aux intentions exprimées par M. le
Gouverneur, mais elle fera connaître
en même temps qu'elle maintient les
motifs qui l'ont fait valoir précéd-
emment afin de renoncer aux emprunts
successifs auxquels le Musée et
l'Etat se trouvent à l'occasion
de chaque Exposition internationale.
Elle rappellera que quelques uns des
tableaux du Musée qui ont figuré

à ces exhibitions ont été réintégrés sans la Collection avec les œuvres plus ou moins grandes, sans parler des œuvres qui souffrent toujours beaucoup de ces déplacements. La Commission décide, en conséquence, la responsabilité des accidents qui peuvent survenir à ces ouvrages et fait rendre les réserves qu'elle leur consentira ultérieurement. - Il sera utile de faire constater l'état des tableaux au moment où ils seront livrés à la Commission Belge et de recommander expressément qu'on s'abstienne de les vernir. - L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'opérer une réévaluation dans les Salles par suite des tableaux enlevés, mais qu'une inscription rappelle que les tableaux n'ont été occupés par des œuvres qui figurent en ce moment dans les collections de la Commission Belge de l'Exposition universelle. -

M^{me} Henriette Richard soumet à l'appréciation de la Commission deux tableaux: l'un de Carlo Dolci une Sainte Cecil, du prix de 12000 fr et l'autre de Parmesan. (Le mariage mystique de S^{te} Catherine - Prix 6000 fr. L'Assemblée estime que ces peintures dont les attributions sont fort contestables, ne peuvent convenir aux Salles.

M^{le} Ministre de l'Intérieur fait connaître par la lettre du 12 Mars qu'il a reçu par le duc de Modène, un tableau de feu M^r Van der Bosch, intitulé: le Chat et l'anneau. Il demande que la Commission en soit de la liquidation du prix de cet achat, une déclaration constatant que l'œuvre de M^r Van der Bosch fait partie de la Collection de l'Etat. Cette pièce sera transmise à M^r le Ministre des Arts et Manufactures en question avec les documents en l'occurrence.

M^r Louis Willaert, architecte peintre, à Malines, fait connaître

qu'il se charge de rendre cinq tableaux de Philippe Wouvenement dont les dimensions sont telles qu'il est difficile de les faire subir un déplacement. Il espère, en conséquence, que la Commission voudra bien lui faire examiner à son domicile. Le propriétaire d'une table de 18000 francs de chacune de ces tables ou 80000 francs pour les quatre de l'ensemble. M. de St. Alphonse & St. Augustin consentent leur volontiers à se rendre à Malines.

M^r Buser fait parvenir au duc de Saxe un tableau de 20000 francs de valeur dans les œuvres de la collection d'un tableau d'Otto Vignon représentant le porteur de la croix. Il fait remarquer que ce travail sera effectué dans les meilleures conditions du double tissu et que la dépense n'aura été évaluée qu'à 10000 francs par opinion dans les ateliers. La somme demandée par M^r Buser semble assez élevée comparativement à ce qui a été payé précédemment pour des travaux analogues. Des observations seront présentées à M^r Buser, mais la Commission autorise néanmoins le travail projeté.

La séance est levée à 2 heures.

Le Président,
C. Lévesque

Le Secrétaire,
D. Stievenart

Commission des arts des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 1^{er} Avril 1878 (2^e séance)

Sont présents M. dff. Ed. Fétis, Président; De Raey, Le Comte de Robiano, Slingsmyer, Membres; Conscience, Conservateur; V. Pothier, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 16 Mars est lu & adopté.

M. Slingsmyer donne lecture d'une lettre par laquelle M^{le} Comte Florent d'Oultremont lui fait connaître qu'il demande 7,000 francs pour le triptyque dont il a été question dans une précédente Séance et respectivement 100,000 fr. et 115,000 francs pour les portraits d'homme & de femme par Rembrandt. — M. Slingsmyer rappelle que le triptyque est l'objet de l'attention de la Commission et qu'il sera, sans doute, possible d'acquiescer avec une assez forte réduction de prix. La Commission fixera ultérieurement le prix qu'elle se rendra chez M^{le} d'Oultremont pour examiner ses ouvrages et décidera ensuite s'il y a lieu de lui demander l'envoi de tableaux ou d'autres portraits d'Albion et d'Isabelle, deux figures desquelles il a précédemment informé la Commission et pose comme base de proposition ultérieure à faire le chiffre de 2700. — L'Assemblée constate que les figures de ces portraits ont été complètement retouchées et que ceux-ci n'ont plus d'autre intérêt que celui du costume. Elle se donne d'avoir que l'offre de M^{le} Schacht ne peut être acceptée.

M. Caffin - Binault à Courcay informe la Commission qu'il possède un portrait de Frans Hals, représentant Tely. Van Maersseleur, ancien Bourgmestre de Brémelle et il demande si l'on peut soumettre ce tableau à

L'appréciation de l'Administration des Musées. L'Assemblée consultative volontaire à l'envoi du tableau et elle priera le propriétaire d'indiquer le prix qu'il en demande.

Par sa lettre du 22 Mars, M. le Ministre fait connaître que M. Mauz à Amiens sollicite l'autorisation de photographier les œuvres principales du Musée ancien et demande de lui indiquer la suite qui pourra être donnée à cette affaire. L'Assemblée désire faciliter le travail que M. Mauz compte entreprendre et connaît les avantages qui ont été accordés à M. de Blois et c'est-à-dire d'autoriser le déplacement des œuvres qui pourraient, sans danger être exposées sur un Chevalot. - Dans aucun cas les tableaux ne pourront être exposés - portés hors des Galeries. -

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions suivantes. M. de D'Archevies, à Bruxelles, qui offre de céder pour 1000 francs, un tableau gothique, représentant: la Vierge et l'Enfant Jésus. - Cet ouvrage, complètement repris, n'offre plus aucun intérêt.

M. de M. De Roock, à Berg-op-Zoom, acquit sur un petit tableau de Tondra Paal (Une incendie) dont il demande 1500 francs. - Cette peinture est digne d'être achetée.

M. le Ministre de l'Intérieur demande par sa lettre du 18 Mars de comprendre parmi les tableaux des Musées à envoyer à l'Exposition universelle de Paris, les portraits du Roi et de la Reine peints par M. Louis Gallait. - L'Assemblée est informée, en même temps, qu'il a été constaté par M. le Baron de Bechtmann, directeur de la Commission Belge en pour le Secrétaire de la Commission des Musées que les œuvres vulnères des Musées peuvent

figurer à l'Exposition universelle, se trouvent en parfait état au moment de leur envoi.

M. Martz, à Bruxelles, surmet un tableau de Jean et Elisabeth pour lequel il demande 7500 francs. - Cette peinture semble bien conservée et offre de grandes qualités de dessin qui attire l'attention de la Commission. - M. Victor Le Roy sera prié de faire connaître son avis sur l'authenticité, la valeur et l'état de conservation de ce tableau.

La Commission est informée que le 4 de ce mois ^{il sera remis} à Paris deux œuvres capitales de Breughel de Velours, représentant la fête et l'Enfer, provenant de la succession de M. le Comte d'Hann-Steinburg. Il pourrait être désirable que l'Etat fit l'achat de ces ouvrages qui jouissent d'une grande réputation. L'Assemblée confie à M. M. Fétis et De Rougé la mission d'examiner ces tableaux et lui faire connaître la suite qu'ils jugeront devoir donner à cette affaire.

Il est communiqué une lettre de M. d'Altard par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que le Gouvernement a acquis pour le Musée moderne un tableau de M. Heryghue, intitulé: Bayeux et d'antiquaire. - Le certificat de dépôt que M. le Ministre réclame sera envoyé aussitôt que le tableau aura été remis au Musée.

M. le Ministre communique, comme ventant dans les attributions de la Commission, une lettre par laquelle M. Neujean, à Paris, signale quatre grands tableaux de Rubens représentant des Chasses, qui pourraient être cédés au Musée de Bruxelles au prix de 20000 fr.

M^o Neugebauer demande que des experts soient chargés d'apprécier la valeur et l'authenticité de ces œuvres. La Commission prie M. Florentz Willemo d'avoir l'obligeance de lui faire connaître son avis sur l'objet de la communication de M. Neugebauer.

M. F. van Duveri, à Bruxelles fait connaître par sa lettre du 27 Mars qu'il possède huit anciens tapisseries flamandes qui ont été reconnues pour plusieurs années comme étant dignes d'être acquises pour la Collection de l'Etat.

En conséquence il ne propose pas d'acquiescer. - M. De Ronze veut bien se charger de les examiner et d'entretenir ensuite ses Collègues.

M. le Ministre transmet par sa lettre du 22 Mars, une copie de son budget des classes royales pour l'exercice courant avec les modifications nécessaires pour les indications du Budget général du Département de l'Intérieur.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire
V. Stievenin

La Commission est informée que M. Bueso n'a pu se rendre la somme de 250 francs qui est due pour le rachat de la table de Otto-Vermeir. Le portement de

Commissariat Directeur des Classes royales de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 3 Avril 1878 (3/2 heures)

Sont présents M. M. W. Fick, faisant fonctions de Président; De Ronze, le Comte de Robiano, Stievenin, Membres; Conscience, Conservateur; Stievenin, Secrétaire.

Suivant le désir de la Commission M. De Ronze s'est rendu hier à Gand pour l'examen de deux Brevets, dépendants de la succession de M. le Comte de Hane-Steinberg. Une indisposition ou empêchement M. Fick d'accompagner son Collègue. M. De Ronze fait connaître que les tableaux lui ont paru d'une exécution forte & vive, mais que les détails sont réellement ravissants. Le tableau représentant le Fau lui a paru inférieure l'opérateur au second intitulé: l'oeuv. Il conserve quelque doute sur leur bon état de conservation et il croit devoir proposer d'envoyer un Expert sur ce point. - Vu la grande réputation dont jouissent ces œuvres d'assemblée on croit par provision devoir rendre ce point par son Secrétaire qu'il y a effort pour les obtenir. - Il charge donc son Secrétaire d'aller à la vente & de se faire accompagner de M. Victor de Roy, avec la mission de constater les deux tableaux & de leur rendre compte de leur bon état de conservation. - La Commission fixe le prix de 7000 francs pour les deux ouvrages, s'ils se vendent ensemble et 5000 francs pour celui intitulé: le Fau. Ces prix étant fixés comme valeur maximum l'indication de l'Expert, si elle était inférieure

ne furent être majorée que
d'un million de francs environ
pour les deux tableaux.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire Louis Tassin
D. Stievenon

Commission Directrice Des Musées royaux
De Peinture & de Sculpture.

Séance du 17 Avril 1878 (2 heures)

Présents M. M. Louis Gallait, Président; Balat; De Rongé;
E. Pétis, le Comte de Robiano; Auzanzy;
Verboeckhoven, Membres; Coussin, Conservateur,
V. Stieun, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
des procès-verbaux des Séances des 1^{er}
et 3^o Avril, il est donné communication
d'un rapport par lequel M. V. Le Roy,
fait connaître que les deux Brouillons
de la Collection de feu M. le Comte
de Ham de Scheerhuyt sont de bonne
production, leur finisse dans les accessoires
mais fort défectueuse quant aux figures
principales. L'une, intitulée le feu,
la plus importante comme composition,
serait bien supérieure à son pendant
si la figure de Veil cain était plus
harmonieuse de tons. Le second tableau
l'eau, est mieux bien conservé; les
rochers et l'eau ont été trop entachés
et sont devenus d'un ton froid. Ces
deux tableaux peuvent être estimés
à 7000 francs, ou 4000 francs pour
celui intitulé le feu. Le Secrétaire
fait connaître que ces deux ouvrages
auroient été adjugés (à 8300 francs)
comme dépassant les limites fixées
pour la Commission, et n'ont pu
être acquis pour le Musée de Bruxelles.

Il est donné lecture d'une lettre
par laquelle M. Florent Wellens,
à Paris, informe l'Assemblée que
de quatre grandes toiles de Rubens offertes
en vente par M. Neugeau, ne sont que
des copies du temps. - Information
de cette communication sera adressée
à M. le Ministre de l'Intérieur et M.
Neugeau sera prévenu que le Musée
ne peut par acquies de tableaux en
question.

L'Assemblée décide de se rendre
mercredi prochain, chez M. le Comte
Florent de Caltremont pour examiner

Le drap de soie gothique qui se trouve en sa possession.

Il est donné lecture du rapport formulé par M. Victor Le Roy, en vertu de l'expertise du tableau de Jean Adolphe intitulé: la nuit, offert en vente par M. Mertz. L'œuvre lui parait authentique, de belle qualité, bien conservée et agréablement ~~peinte~~ composée. Elle rappelle pour le paysage les productions de Claude Lorraine. Les figures et les accessoires sont peints avec facilité dans la manière de P. Delaëre. Il fixe à 3000 francs la valeur réelle du tableau. L'artiste en est un ouvrage ayant été mis aux voix, est résolu affirmativement à l'unanimité. Les prix de 5000 et de 6000 francs sont successivement proposés. Cette dernière somme est définitivement adoptée par la séance - M. le Président et M. Balas déclarent s'abstenir. L'offre de 6000 sera en conséquence transmise à M. Mertz, sous réserve de l'approbation du Gouvernement.

M. Arthur Stevens fait parvenir une tête de Christ, par Guattin Metzger - dont il demande 20000 francs, prix qui n'est pas susceptible d'aucune réduction. La Commission est d'avis qu'il y a lieu spécialement à haute autorité, d'offrir par M. Victor Le Roy, de faire connaître son appréciation sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de cette peinture.

Par la lettre du 3 de ce mois, M. le Ministre prie la Commission de prendre possession de la dernière série de Sept panneaux des Costumes du volontaire de l'époque de la Révolution brabançonne, qui ont été commandés à M. Van Tasschot, pour la Galerie historique. M. le Ministre demande en même temps l'avis de la Commission sur un échange proposé par l'artiste, de remplacer deux panneaux d'uniformes de l'armée républicaine de cette même époque par un seul panneau figurant les deux faces du drapeau des Classes éclairées d'Anvers. Ces deux panneaux se trouvent mal classés dans la Collection et il est semblé au vote par d'insister à admettre l'échange proposé par M. Van Tasschot.

Il est donné lecture, pour information, d'une lettre du 2 de ce mois,

par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait remarquer que si la Commission de l'Altière reste fidèle à sa mission en s'appliquant à préserver de risques de détérioration les œuvres de l'Altière moderne destinées à être envoyées à l'Exposition universelle de Paris, le Gouvernement de son côté, rempli de devoir ne sacrifierait cette commission à des intérêts supérieurs tels que les réputation de l'Etat Belge et l'honneur du pays. Les promesses faites de ne plus ~~être~~ emprunter des tableaux de l'Altière n'ont pas été tenues, mais les époques des crises peuvent commander des mesures d'exception. - M. le Ministre termine sa lettre en exprimant la responsabilité de la mesure qu'il a prise. - Par une seconde dépêche du 15 Avril M. le Ministre informe qu'il a disposé pour la même destination du tableau de M. Van Meer, intitulé: Le Vieux Manteau. Cette peinture a été remise en parfait état de conservation.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 27 d'aller qu'il a pris le Département des Travaux Publics de rechercher des moyens de concilier mieux le service des Altières de Peinture et celui des Musées d'histoire naturelle, et notamment à la pièce du 2^e étage éclairée par chacun d'eux. Il résulterait de ces recherches que le Musée de Peinture pourrait recevoir définitivement à l'usage de la pièce éclairée si'il se décidait à faire rendre une grande partie d'objets inutilisés. - M. le Ministre termine sa lettre, pour se rendre compte de cette appréciation qu'il lui soit fourni un inventaire des objets auxquels il est fait allusion accompagné de l'avis de la Commission sur la mesure proposée. - L'Assemblée reconnaît que plusieurs objets déposés dans un magasin du Musée de Peinture pourraient recevoir la destination indiquée, mais elle fera remarquer que ce moyen ne modifiera pas la

Situation, attendu que la Chambre
 veut et question ne se trouve
 par dans les conditions nécessaires
 pour y introduire des tableaux de
 grande dimension. - C'est précisé-
 ment pour ce motif que l'Adminis-
 tration de l'École de Peinture avait
 insisté depuis longtemps sur l'écablé
 de pouvoir disposer de la pièce dont
 le Musée d'histoire naturelle s'est
 emparé, et il avait été convenu
 alors que les Cabinets Civils seraient
 établis dans le plafond de la Salle
 située précisément sous la pièce
 réclamée, et qui sert à déposer les
 Chevaliers de, une ouverture facilitant
 le passage des grandes tailles. La
 Commission croit donc devoir insister
 de nouveau afin que la classe de
 Peinture rentre en possession de ce
 local.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur
 fait connaître que d'après une
 communication qu'il a reçue de son
 Collègue du Département de la Justice
 l'Églis. des Sts. Michel & Gudule
 serait disposé à céder différents
 tableaux peints par Van Artois
 et Luc Achtschelling, qui
 décoraient autrefois la Chapelle
 de la Vierge. - La Commission est
 invitée, en conséquence, à s'assurer
 si ces tableaux mériteraient d'être
 figurés dans le Musée de l'État
 et dans l'affirmative les conditions
 auxquelles ils pourraient être
 acquis. M^l. Fétis veut bien se
 charger d'examiner ces propositions.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
 Le Secrétaire
 D. Steiner

Commission Directrice des Musées royaux
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Avril 1878 (2 heures)

Sont présents: M. M. Louis Gallait, Président; De Rougé; Ed.
 Fétis; le Comte de Robiano; Dr. Stroganov
 & Verbaettkovm, Membres; D. Steiner
 Secrétaire.

Il est donné lecture d'une
 lettre par laquelle M^l Comte de Robiano
 s'excuse de ne pouvoir assister à
 la Séance de ce jour.

M. M. De Rougé & Stroganov
 font connaître que récemment les
 désirs de la Commission, ils ont
 examiné les tableaux offerts en vente
 par M^l. Ehidant, à Courmoy. L'un
 de ces ouvrages, une grande taille
~~reproduction~~ de la première manière
 de Guido, est d'une authenticité
 incontestable et d'un dessin distingué
 d'autre tableau, peint par Mathieu
 Wandstadef offre quelques qualités,
 mais il n'a point paru convenir
 pour le Musée. - M^l Ehidant
 a promis de faire connaître le prix
 auquel le tableau de Guido pourrait
 être cédé au Musée. - L'Assemblée
 ajourne, en conséquence, la résolution
 à prendre sur cette affaire.

Les mêmes Délégués se sont
 rendus ensuite chez M^l Wandstadef
 pour voir les tableaux offerts en vente
 par cette personne et font connaître
 que les prétendus Jordans,
 Wandstadef & ne sont que des
 mélanges de peintures décoratives
 de provenance de deux ou trois mauvais
 état de conservation.

Ces Messieurs ont constaté
 en outre que l'esquisse des

Martyre de St Lévin, de Rubens,
fait partie de la Collection Mont-
naeckhof, à Anvers, est une œuvre
apocryphe.

M. Metz fait connaître par
sa lettre du 19 de ce mois qu'il accepte
l'offre de Copier proposée par
la Commission pour le tableau de
Jean Asselin, intitulé: le grec.
Les démarches nécessaires seront faites
afin d'obtenir de M. le Ministre des
Affaires Indiennes l'autorisation de
conclure cet achat.

M. Victor Le Roy fait connaître
qu'à la demande de la Commission,
il a examiné le tableau de Quintin
Metzys, représentant: le Christ
couronné d'épines. Il le considère
comme une œuvre bien authentique,
imprégnée de ce sentiment mystique qui
caractérise la production de cet
maître. Il est en bon état de
conservation, sauf quelques retouches
peu importantes dans les cheveux du
Christ et dans le fond qui semble
avoir perdu de son ancienne patine.
N'ayant jamais vu d'œuvre de
Quintin Metzys présentée aux enchères
publiques, il serait impossible à
l'expert d'assigner une valeur
véritable à cette œuvre en vertu par
M. Arth. Stevens, mais il cite
comme points de comparaison
l'expertise qui a été faite sur
le triptyque de l'Eglise St Pierre
à Louvain, représentant: La Légende
de St Amal - La Commission
apportera à la prochaine séance
la résolution à prendre à propos
du tableau soumis par M. Stevens.

Par son apostille du 16 et par M. le
Ministre de l'Indérieur envoie à l'avis
de la Commission une expertise par laquelle
le Sieur Jules De Crémont demande à être
nommé Monsieur Desclieux de l'Etat.
Il sera répondu qu'il n'y a pas lieu
pour le moment à conférer cet emploi,
et que les Sieurs d'expertise des œuvres
de Sculpture sont conférés actuellement
à l'un des Sieurs de l'Etat
spécialement nommé en vue de ce
service.

M. M. De Rongé & Klingenberg
acceptent volontiers la mission
d'examiner les tableaux de la Collection
de feu M. De Born, à Anvers,
dont la vente aura lieu prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé
M. de Crémont se rendant chez
M. le Comte Florant d'Outremont
pour examiner le triptyque gothique
qui a été signalé à leur attention.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
J. De Crémont

Le Président,
L. De Crémont

Commission Directrice Des Arts et Manufactures
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 7 Mai 1878 (Lundi)

Sont présents M. Ed. Fehs, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Balut; DeRouge; le Baron Gaethals;
Frick; Stungnyer, Membres; V. Schimm, Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation
des procès-verbaux des Séances des
17 & 24 Avril, il est donné communication
d'une lettre par laquelle M. le Ministre
de l'Intérieur transmet une expédition
de l'arrêté royal du 23 du même mois
qui appelle MM. le Baron Gaethals
et Frick, à faire partie de la Commis-
-sion Directrice Des Arts et qui
confère à Mr Fehs la fonction de
Vice-Président. — Mr Fehs donne
lecture d'une lettre de M. le Président qui
exprime tous ses regrets de ne pouvoir
à cause d'une circonstance imprévue,
assister à l'installation des deux
nouveaux Membres de la Commission
et prie M. le Vice-Président de vouloir
bien s'en charger en son nom et celui
de ses Collègues la bienvenue à M. Ed.
le Baron Gaethals et Frick. —

par l'organe de son Vice-Président,

La Commission se félicite de l'élan du
Gouvernement et du concours actif
qu'elle donne que lui prêteront les deux
Membres qui viennent de lui être
adjoints. — Mr Stungnyer témoigne
la satisfaction que ses Collègues
lui éprouvent de la nomination
de Mr Fehs, en qualité de Vice-Président
de la Commission Directrice.

Il est donné lecture d'une lettre
du 4 de ce mois par laquelle M. le
Ministre de l'Intérieur approuve
l'achat du tableau de J. Asselijn
(de qui) cédé au Musée par M.
C. J. Meuz.

Sur les indications de la
Commission, Mr Stungnyer a examiné
la Collection de Bonn, à Anvers
et fera connaître qu'il n'y a pas

rencontre aucun ouvrage dont l'acquisition parût désirable pour le cabinet.

M^r Stingenoy en vint à ce qu'il a profité de son séjour à Strasbourg pour venir avec M^r Nicolé à un entretien au sujet du tableau de Quentin Metsu, offert en vade par M^r Barth. Steiner. Il résulte de ces renseignements qui lui ont été donnés qu'il y a eu un certain temps, M^r Nicolé a répondu à la demande de M^r Jacob-Jacobi, le fond de ce tableau qui avait été grossièrement repeint et soufflé sur un dessin fort peu retouché. L'œuvre était si tache, d'une couleur si triste, incontestable et de la plus belle manière du maître. Il en fixait la valeur à 12000 francs. - L'assemblée décide qu'il sera écrit à M^r Nicolé pour lui demander la confirmation écrite du renseignement recueilli par M^r Stingenoy.

M^r le Marquis qui vit un bel écripse gothique appartenant à M^r le Comte Florus d'Orléans sont d'avis que cette peinture offre réellement un grand mérite et est digne de l'attention de la Commission. M^r le Comte d'Orléans sera donc prié de vouloir bien faire transporter le tableau au cabinet afin qu'il puisse être examiné par tous les Membres de la Commission.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

- 1^o De M^r Hollender, qui envoie 3 tableaux
 - 1^{er} un de Cuyb - portrait de l'artiste et de sa famille. Prix 16000. -
 - Le second de Borsboom - Portrait de l'artiste, à cheval. " 10000. -
 - 3^o le troisième d'Henric coeter. Nature morte. " 7500. -
 - 2^o De M^r Mertz, qui soumet :
 - une œuvre par Verschuurings. du prix de 4300. -
 - un corps de garde par Ledue. " 5500. -
- Ces tableaux n'ont pas été de remarquable ne peuvent être

avis qu'il l'a offert, par écrit

reçus pour le cabinet.

M^r De Rougé se joint à l'attention de la Commission et de ses collègues pour proposer que soit achetée chez M^r Gausch un portrait de Rubens et engagé à aller les voir :

- 1^o Une marine de Vander Cappellen. Prix 30000
- 2^o Un portrait d'homme par Holbein. " 20000
- 3^o Un " " par Rubens. " 40000

La Commission se rend chez M^r Gausch et reconnaît, en effet, que les portraits d'homme par Rubens, et une œuvre magistrale, d'une facture complètement différente des portraits existants au cabinet de Bruxelles et qu'il occuperait dans cette galerie une place très importante. - Les égard au mérite de l'œuvre, le prix n'en parait pas trop élevé. - M^r Portals qui se trouve en ce moment chez M^r Gausch, regrette de ne pouvoir assister à la séance à cause de l'accident dont il souffre mais il déclare voter pour l'achat de ce portrait pour le cabinet de l'Etat. La Commission exprime l'intention de donner suite à cette acquisition, mais elle désire préalablement que le tableau soit transporté dans la Salle de ses réunions. - Une démarche sera faite pour obtenir ce ce but.

M^r le Président fait connaître qu'il se trouve à vendre à Londres une statue en marbre, signée d'un nom de Michel Rysbrack, artiste né à Louvain en 1692 et mort en 1770. Ce sculpteur, peu connu en Belgique, probablement à cause de son long séjour en Angleterre a dû occuper cependant une place considérable dans les arts, si on ne juge pas la liste des nombreux et importants travaux qu'il a exécutés à Londres. Il serait peut-être intéressant de proposer au cabinet une œuvre de ce sculpteur. - M^r Fohr

vous bien se charger de prier
M^r Haughef de prendre quelques
renseignements à ce sujet.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président
Le Secrétaire
V. Stievenart

C. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Mai 1878 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Ed. Fétis,
Vice-Président; Balat; De Rougé, le Baron Goethals;
Frankin; Verboeckhoven, Membres; Conscience,
Conseillers; A. Stievenart, Secrétaire.

Le portrait d'homme, par
Rubens, ayant été transporté
au Musée, la Commission est
appelée à se prononcer sur l'achat
de cette œuvre. - Elle s'exprime
constatant de sa valeur que'elle est
d'une très belle qualité et en bon
état de conservation. Sa compa-
raison qui est faite de cette
peinture avec les portraits pro-
venant de la famille de Brauffort
confirme la bonne impression
de la Commission. L'achat du
portrait de Rubens au prix de
40,000 francs est mis aux voix
et résolu affirmativement, à
l'unanimité, moins une voix,
celle de M. Verboeckhoven qui
s'abstient.

M. Fétis entretient ses
collègues de la démarche qu'il
a faite au sujet des paysages
d'Anton & d'Achtschelling
offerts en vente par l'Eglise de
S. Michel & Gudule, à Bruxelles.
Quelques-uns de ces tableaux
lui ont paru d'un assez bon
aspect, mais il lui a été
impossible d'en juger en pleine

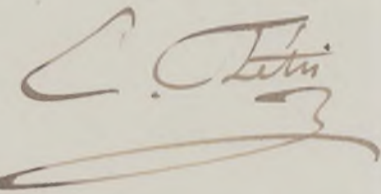
en pleine connaissance de cause et
 de la hauteur à laquelle ces ouvrages
 se trouvent placés dans la Sacristie
 de l'Eglise. On demandera donc
 au Conseil de fabrique de faire
 exécuter ces ouvrages dans des
 conditions plus favorables et
 d'en transporter deux au lieu
 au lieu de Peinture.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président,

Le Secrétaire,

N. Skiemann



Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès verbal de la Séance Du 27 Mai 1878 (2 heures)

Sont présents M. ^{le} Ed. Fétis, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; De Rougé; Franklin;
Slingsmyer; et Verboeckhoven Membres;
Cousinier, Conservateur; W. Stievaux, Secrétaire.

Le Secrétaire fait part des
regrets exprimés par M. le Baron
Goethals de ne pouvoir assister
à la réunion de ce jour.

Après la lecture et l'approba-
-tion des procès-verbaux des
Séances des 7 et 10 Mai, M.
le Président fait connaître que le
7^{me} Juin prochain, on verra à Londres
la Collection Novas dans laquelle
se trouvent plusieurs tableaux
encore qui paraissent avoir une
assez valeur artistique notamment
un Gerard Terburg ^{de la collection de la} provenant de la
Galerie Choiseul et cité par Smith
et Burgor. Ce tableau présente une
certaine importance par le nombre
des figures et la division des
personnages. - M. Fétis a écrit
à M. Hoaghe, afin d'obtenir des
renseignements sur la route qui
aura lieu prochainement et si ces
renseignements sont favorables,
il serait désirable qu'un ou deux
membres de la commission, assisté de
M. V. Le Roy, pussent se rendre
à Londres, afin de constater les
mérites de cet ouvrage et l'état
de conservation. - Une
somme de 8000 francs sera
mise à la disposition de M. le
délégué. M. Slingsmyer, visé ci-dessus
soutient par sa Collection, de ses

chargé de cette mission, répond
qu'il fera ce qui sera en son
pouvoir pour la remplir.

Répondant aux renseignements
qui lui ont été demandés, M. Nicolai
fait connaître qu'il considère le
tableau représentant St. Christ couronné
d'épines, comme une œuvre authentique
de Quinten Metsys et du plus beau genre
de ce maître. Seul le fond, vert,
bleuâtre et brun ou deux petites
retouches accidentelles, cette peinture est
en parfait état de conservation. Il
estime à 15000 francs la valeur de ce
peinture. La proposition de vente
faite par M. Arthur Revenne est mise
aux voix & ~~rejetée~~ rejetée
à l'unanimité.

Il est donné communication
d'une lettre par laquelle M. le Comte
Florent d'Orléans informe la
Commission qu'il ne peut consentir
au transport au Clergé de triptyques
gothique qui est en sa possession.

La Commission accusera la réception
de cette lettre et fera connaître que
par suite de la résolution prise
par M. le Comte d'Orléans, il lui
est impossible de continuer les
démarches entreprises par la Commission
pour l'achat de cette peinture.

L'Assemblée approuve les
devis de 250 francs qui lui ont
présentés par M. De Heuvel, pour
le ravalement d'un grand tableau
d'André Leu, représentant:
Ariane consolée par Bacchus,
et décide que ce travail pourra
être calculé immédiatement.

La Commission examine un
petit tableau de l'École d'af

Moulin, représentant: La Vierge
et l'enfant Jésus, dont la cession
lui est proposée par M. M.
Flac. fieur, pour la somme de
5250 francs. L'Assemblée
apprécie l'intérêt que cette
peinture présente pour la Collection
du Clergé & constate son bon état
de conservation. - Elle décide, en
conséquence, qu'il y a lieu
d'acquiescer ~~à la~~ aux
demandes faites par M. M. Flac.,
pour qui lui furent en rapport
avec la valeur de ce tableau.

La Commission passe à l'ordre
du jour sur les propositions de
vente ci-après:

- 1^o De M. Sandrick, qui offre 5
Egypciens:
une de Bassan, au prix de 1000 fr.
une de Rubens " 2000.-
une de Jean Steen " 500.-
une de Franck " 500.-
 - 2^o De M. J. Voet, à Dordrecht, offrant deux
médiceres tableaux de fleurs
qu'il attribue à F. H. Braut
 - 3^o De M. Roussel, qui envoie un
tableau de Breughel d'après, intitulé
le royaume des Cieux & des enfers,
au prix de 2000 francs
 - 4^o De M. Bouverne, à Gand, qui
soumet une médiocre statue
antique en marbre blanc, dont
il fixe la valeur à 1000 francs.
- Par la lettre du 16 Mai
M. le Ministre de l'Intérieur
transmet une copie d'un
son arrêté du 28 février
nominant le Sr Désiré Robert,

~~Le~~ ~~Portrait~~ d'homme de pierre
 du musée, au traitement annuel
 de 1200 francs. - L'Assemblée
 prenant en considération les
 dettes extraordinaires qui
 seront prélevées sur ce traitement
 au profit de la Caisse des revenus
 et des orphelins, décide qu'il y
 a lieu d'accorder au Sr Robert
 une indemnité de 500 fr. pour
 services extraordinaires.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
 Le Secrétaire.
 P. Skirwan C. Fétis

Commission d'expertise des Musées royaux
 de Peinture & de Sculptures

Procès-verbal de la séance du 12 June 1878 (3ème)

Sont présents M. M. C. Fétis, Vice-Président, Jais aux fonctions
 de Président; Balat; De Ruyt et Verboeckhoven
 Almbert; Conscience, Conservateurs; D. Skirwan, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du
 procès-verbal de la séance du 27 Mai,
 il est donné communication d'une lettre
 par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur
 autorise la Commission à acquiescer
 au portrait d'homme par Rubens
 dont la cession au prix de 40000 francs
 a été consentie par M. L. Gumbert.

L'Assemblée passe à l'ordre du
 jour sur les offres de vente ci-après
 1. De M. L. Rollant, à Mahu, qui soumet
 un petit tableau de Jean de Maubassez
 (La Vierge & l'Enfant Jésus) dont il
 n'indique pas la valeur, mais qu'un
 tableau de Franck représentant le
 combat de Amalécites, pour lequel
 il demande 1000 francs.

2. De M. De Ruyper, à Brumelle, offrant de
 céder pour 2000 francs, un Saint
 François, tableau flamand attribué
 à Ribera.

3. De M. Lava, à Brumelle, qui présente
 les 6 tableaux suivants:
- Une Vierge de Vandou. Prix 2000.-
 - Paysage avec Château fort 5000.-
 - Paysage & file flamande par
 Van Albenboom 3000.-
 - Une marine de Salomon Ruysdael 5000.-
 - Deux portraits (homme & femme)
 représentés sur le même panneau
 par Rembrandt 35000.-
 - Un dessin attribué à P. Rocq. 2000.-
- Ce dernier tableau, d'importance de
 tout mérite artistique, parait
 cependant de son sujet et pour la
 conservation, offrir un certain intérêt

pour la Galerie historique. L'Assemblée
 elle-même serait donc disposée à en faire
 l'achat. Si M^r Lava voulait con-
 -sultier à l'édifice considérablement
 le prix demandé et elle autoriser la
 négociation de l'achat de ce tableau
 pour une somme de 3 à 400 francs.
 4^e de M^r de Brabant, proposant d'ac-
 -quiescer un médiocre tableau attribué
 à Leonello Spada, représentant, le
 Christ conduit au Supplice.

5^e de M^r Standish, à Bruxelles, proposant
 de vendre deux portraits (homme et
 femme) sans nom d'auteur, dont
 le prix est de 500 francs, pour
 chacun d'eux.

La Commission est informée que le
 tableau de M^r Ch. De Groux, intitulé:
 le Bien-être, qui avait été demandé
 pour l'Exposition universelle de Paris,
 n'a pu, à défaut d'espace, figurer
 à cette exhibition. M^r le Commissaire
 -général de Belgique vient, en consé-
 -quence de renvoyer ce tableau
 en parfait état de conservation.

Celui-ci a été immédiatement réintégré
 dans la Galerie du Musée moderne.

Il est donné connaissance à
 M. le Chambrier que M^r Vanderveerde
 accepte l'offre de 400 francs qui lui
 a été faite pour un tableau daté
 de 1787, représentant: Un corps
 de garde de patriotes.

Par son apostille du 6 de ce
 mois, M^r le Ministre renvoie à M^r
 une lettre par laquelle M^r Comber
 à Bruxelles, offre de céder un
 tableau de Lancret, représentant:
 l'Enfance de Bacchus. Il sera
 répondu que la Commission croit
 devoir le renfermer dans le cercle
 des acquisitions de tableaux nationaux.

et qu'il lui semble, en conséquence
 qu'il n'y a pas lieu de donner suite
 à la proposition de M^r Comber.

M^r le Ministre informe la Commission
 que M^r Van Juschot est autorisé à
 à remplacer par un seul panneau
 figurant les deux faces du drapeau
 du Chasseur belonne d'Etat-major
 deux panneaux de l'école, repris un
 -tout du costume de l'armée répu-
 -blicaine de l'époque de la Révolution
 Brabançonne, qui ne trouvent plus
 leur place dans cette Collection.
 M^r Van Juschot est autorisé en outre
 à acheter de la Galerie historique
 des panneaux de la Série des
 Costumes qu'il devra retourner
 dans son atelier.

M^r De Rougé demande la parole
 pour faire part d'une communication
 qu'il a reçue de M^r L. Gumbel,
 au sujet de la cession de ses tableaux
 qui ont coûté à leur propriétaire
 46,000 francs et que celui-ci
 consent à céder pour 30,000 fr.
 pour équilibre tout.

Ces tableaux sont:

D'abord, une suite de cinq petits
 panneaux de Geniéro, représentant:
 Les Cinq Sens, un sujet d'argente
 M^r De Rougé a déjà eu l'occasion
 d'intervenir sur Calligaris.

Un paysage d'Hobberma
 Une scène de Cabaret par D. Van Ostade
 L'usurier, par Metze
 Paysage par J. Ruysdael
 Fleuve, par Rachel Ruysch.

Dans le cas où Sa Seigneurie ne
 serait pas agréée, M^r Gumbel
 demande que le Musée fasse son
 offre pour l'un ou l'autre de

en ouvrage. L'Assemblée est
 d'avis que cette marche est contraire
 à l'usage habituel et prie M^r
 De Rougé de vouloir bien faire
 connaître à M^r Genet, qui, sans
 prendre aucune espèce d'engagement,
 elle se dispose à examiner les
 tableaux à Bruxelles et qu'elle
 demande d'indiquer le prix de
 chaque ouvrage.

M^r De Rougé recommande à
 l'attention de la Commission la
 nécessité de pourvoir toutes les galeries
 de son Stove, afin d'atteindre la
 température et la lumière. Cette
 mesure indispensable a déjà reçu
 son commencement d'exécution dans
 la grande Salle ^{Salle} des ^{galerie} Gothiques, mais
 M^r De Rougé fait remarquer que
 l'Administration des Bâtimens civils
 vient d'introduire dans l'une des
 Salles en construction un nouveau
 système de Stove qui offre de sérieux
 avantages et qui méritent d'être
 la préférence. Il est décidé qu'une
 lettre sera adressée à M^r le Ministre
 de l'Intérieur pour le prier de vouloir
 insister auprès du Département des
 Travaux Publics sur la nécessité
 de placer, le plus tôt possible, des
 Stoves, dans toutes les Salles, et
 adoptant le nouvel appareil qui
 vient d'être signalé.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

V. Stievenon Louis Tallat

Commission directrice des études royales
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 23 Juin 1878 (10 heures)

Sont présents M. M. W. Fétis, Vice-Président, Louis Janssens
 de Péridon; De Rougé; F. de Selys
 Longchamps; Lambert; Conscience, Conservateur,
 D. Stievenon, Secrétaire.

La Commission a reçu
 d'urgence le rapport de M. Léon
 Gauchez pour examen de cinq
 tableaux dont il a été question
 dans la dernière séance. Les
 propriétaires consentent à céder
 l'ensemble pour une somme
 de 300,000 francs ou séparé-
 ment aux prix suivans :

Les cinq sous, par Ceiner, pour	125,000.
Hobbema	70,000
Metzger	35,000
Ruyssdael	35,000
St. Van Ostad	30,000
Rachel Ruysch	5,000.

M. M. les Membres apprécient
 surtout le mérite exceptionnel de
 ces petits tableaux de Ceiner
 de Metzger & de Ruyssdael leur
 paraissent présenter également
 de très belles qualités. - Les
 tableaux de Hobbema, de Van Ostad
 & de Rachel Ruysch, quoiqu'
 remarquables, ne semblent
 pas cependant présenter le
 même caractère d'excellence pour
 le Musée de Bruxelles.

La Commission constate
 qu'elle ne se trouve pas en
 nombre suffisant pour délibérer
 sur une proposition aussi

importante. Elle décide, après
avoir reçu de M^{rs} Goussier l'assu-
-rance que les tableaux pourrout
être enlevés pendant quelques
jours à Bruxelles, que les
Commissaires sera convoqués à
bruf délai pour statuer sur
la proposition de vente qui
lui est soumise.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président
Le Secrétaire.
P. Heine

Commissaire Directeur Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 29 Juin 1878 (36.)

Sont présents M. M. Louis Gallus, Président; E. Fétis
Vice-Président; Balas; De Rougé; Le Baron
Goethals; Niessens; Portuets; Verboeckhoven
Allemans; Conscience, Conservateur; V. Stieven,
Secrétaire.

Après lecture & approbation du
procès-verbal de la Séance du
12 Juin, il est donné communication
d'une lettre par laquelle M. le Ministre
de l'Intérieur autorise l'acquisition,
au prix de 5500 francs, d'un tableau
de l'Ecole d'Haarlem, représentant
La Vierge et l'Enfant Jésus, cédé par
M. Haer.

La Commission est informée que
la Société des antiquaires de
l'Ouest, à Paris, a fait parvenir
le portrait d'Adrien Willaert
dont l'achat a été fait au prix
de Cent francs pour la Galerie historique.

Comme suite à la résolu-
tion prise dans la Séance du
12 Juin, la Commission est informée
que M. Léon Garetz a consenti
à faire transporter au Musée,
les dix tableaux dont la cession
est offerte pour le prix global de
30000 francs. - qui sont énumérés
ci-dessous comme suit:

- 1^o 12,000 fr. pour les petits tableaux de Leirer
- 2^o 70,000 " " l. Floberna
- 3^o 35,000 " " l. Metzger
- 4^o 33,000 " " l. Reysdael
- 5^o 30,000 " " pour Van Otterdijck
- 6^o 30,000 " " l. Rachel Reysdael

La proposition d'acquiescer
ensemble les dix tableaux est mise
aux voix et réglée à l'unanimité.

L'achat de chacune des œuvres mentionnées ci-dessus est soumis ensuite à un vote spécial.

Par 5 voix contre 3, et n'y a pas lieu d'acquiescer à cinq autres œuvres.

Le tableau de Metz est rejeté par 4 voix contre 2; deux membres s'abstiennent.

M. les membres se montrent unanimement favorable à l'achat du *Reysdael*, mais le prix de 35,000 fr. les engage à y renoncer.

On est unanimement d'avis que l'*Stadema* ne peut convenir et qu'il faut attendre une occasion plus favorable.

L'œuvre Van Ostadé ne paraît point se trouver dans les conditions voulues pour être achetée par le Musée.

Les voix contre une, un membre s'abstient d'avis qu'il y a lieu d'acquiescer à l'achat de *florin* de Rachel Reysch. M. Léon Gaucher sera donc prié de faire connaître s'il consent à vendre cette toile au prix de 5000 fr. indiqué pour la répartition établie ci-dessus.

Une place de Surveillant étant devenue vacante par le décès de M. E. De Cuyper, la Commission décide de soumettre de nouveau au Gouvernement, la nomination de M. Muls, ancien candidat proposé antérieurement pour l'obtention d'un emploi de Surveillant. Elle rappellera les engagements pris par le Département de l'Intérieur à l'égard de ce candidat.

La Commission passe à l'ordre du jour la proposition soumise par M. Jurgut à Bruxelles, concernant l'acquisition de deux médaillons en tabac achetés à Van Daelm.

Elle décide également qu'elle ne peut acquiescer au portrait de femme peint par De Louvois, que M. Chielens offre de céder pour la somme de 10,000 francs.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Obéissant (Signature)

Commission Directrice des Arts, des Sciences
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Juillet 1878 (3h.)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président, Louis Fuchs,
de Péridier, Balas, De Ruyt, le Baron
Gustave, Fraikin, Wicquembourg,
Stingemeyer & Verbaeckhove, Membres,
D. Stenier, Secrétaire.

La Commission est informée
que le prix de 5000 francs attribué
au tableau de fleurs par Rachel
Reyseh ne doit être considéré
que comme un chiffre fixé arbitrairement
pour apprécier l'ensemble
de la valeur des dix tableaux appar-
tenant à M. Lion Gauchez
mais que le prix de cet
ouvrage vendu isolément est
fixé à 6000 francs. L'Assem-
blée consultée sur ce point
sans décider que malgré
l'augmentation de commande,
il y a lieu de maintenir
l'achat du tableau de Rachel
Reyseh et qu'en conséquence,
elle sollicitera du Gouvernement
l'autorisation nécessaire à
cette fin.

M. J. Wicquembourg fait connaître
qu'il offre en don au Musée des
l'Etat le portrait de Pierre
Van Lint, peint par lui-même.
L'Assemblée accueille cette
communication avec un vif
plaisir & prie M. Wicquembourg
de vouloir bien agréer ses
remerciements pour son acte de
libéralité, dont on sera

Donné immédiatement à Mr. le
Ministre de l'Intérieur.

M. Féli informe ses collègues
qu'il a appris récemment que les
pavés inférieurs de l'escalier du
fond de la Cour. Devant autre-
fois accès à la Salle de Rubens
a été converti en bureau à l'usage
du clerc d'histoire naturelle
et que de ce fait la Communi-
cation entre le clerc ancien &
la Cour se trouve obstruée de
manière à empêcher le sauvetage
des tableaux, en cas d'incendie.
De plus le clerc d'histoire
naturelle en l'imprudence de
faire planter dans ce cabinet im-
provisé une poêle dont la fumée
suffoque le plancher & une des
Salles du clerc de Peinture.
La Commission est d'avis qu'il y
a lieu de réclamer énergiquement
contre un pareil état de choses
en insistants auprès du Gouver-
nement sur la suppression immédiate
du Cabinet ^{installe} irrégulièrement
afin que les choses soient rétablies
en leur ancien état.

La séance est levée à
4 heures.

Le Président
Le Secrétaire
D. Schierv *Louis Tallard*

Commission Directrice des Mines royales
de Pologne & de Saxe.

Procès-verbal de la Séance du 26 Juillet 1878 (3h.)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président;
Ed. Fétis, Vice-Président; Balat; De Rougé;
Frankin; Hingmeyer et Eug. Verbeke, honoraires;
Alambert; W. Stinun, Secrétaire.

Les procès-verbaux de la Séance
du 24 Juin et 10 Juillet sont lus
et adoptés.

Il est donné lecture pour notifi-
cation de deux dépêches ministérielles.
Par la première, datée du 20 Juillet
1878, le Ministre de l'Intérieur autorise la
Commission Directrice à accepter
l'offre qui lui a été faite par M.
J. Nienwenderg, pour la Collection
de l'Etat des portraits de Pierre
Van Ruit, prise par lui-même, en
1646. - Des remerciements ont été
adressés au généreux Donateur et
membre de son acte de libéralité,
a été faite en conséquence.

Par la seconde lettre, postée la
date du 24 de ce mois, M. le Ministre
autorise la Commission à acquiescer
à M. Lion Guesberg, pour la somme
de 6000 francs, en tableaux d'histoire
prise par Raedel Ruyck.

Par sa lettre du 26 Juillet, M. le
Ministre de l'Intérieur pousse à la
conclusion de la Commission que les
nouvelles Salles des Mines royales
sont terminées et qu'il lui serait
opposé de faire procéder au placement
des tableaux de manière que l'inspec-
tion générale et le nouveau local
puissent avoir lieu prochainement.
Selon le désir manifesté par le Roi.

La Commission a répondu à M.
le Ministre les motifs qui l'inspirent.

de s'occuper en ce moment de l'instal-
-lation complète de l'œuvre.
Elle fera remarquer notamment
que, quel que soit le grand tableau
proposé, des esquisses de composition
exigent pour l'œuvre de l'œuvre d'œuvre.
Donc dans lequel elles sont restées
en l'esquisse de l'œuvre, des
sujets de l'œuvre qui ne
pourront être terminés prochain-
-ment; d'un autre côté les œuvres
- qui qui n'ont pas été placées
dans les salles actuelles de l'œuvre
moderne ne peut être, en
général, un mérite suffisant pour
les réunir dans la nouvelle galerie.
Il sera donc nécessaire de procéder
à une commission générale des
œuvres modernes, travail qui ne
pourra être effectué que l'œuvre
retour prochain des œuvres
à l'Exposition universelle de Paris.
des œuvres devront être réservés
en outre pour les œuvres qui
l'œuvre fera probablement
à la prochaine Exposition des
œuvres.

M. le Ministre de l'Intérieur
dresse une expédition de
son arrêté du 25 Juillet
nommant le Sieur Leopold
Muller, Surveillant aux œuvres,
en remplacement de S. De Longue,
décédé.

La Commission passe à
l'ordre du jour sur les proposi-
-tions de vente qui lui
sont soumises :

1. M. Hittelman, qui fait
parvenir quatre tableaux :

- La Vue de Nabel, par J. Breugel du prix de 1500 fr.
- Vue de ville par Devoghlaet. " 2000 "
- Paysage, par De Honinck " 2500 "
- Intérieur, par Abraham Sluiter " 1500 "

par
M. H. Koelher, qui offre de céder
pour la somme de 3000 francs,
un médiateur tableau qui il
attribue à Greuze.

2. par M. Pelle, lequel soumet
deux tableaux :

L'un de Van Beyeren (des poissons
étalés sur une table) du prix
de 950 francs.

L'autre, de Ferris Cuijs (portrait
de jeune homme, une femme à la
main) du prix de 700 francs.

Aucun de ces tableaux ne
présente les qualités nécessaires
pour être acquis par la œuvre.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

H. Stieven

Commission directrice du Musée
Procès-verbal de la séance du 7 août 1878

Sont présents à la séance
M. M. De Ronzé, Slingseyer,
Traikien, Verhoeckhoven member,
L. Letis vice-président faisant
fonction de président.

M. M. Slingseyer et De Ronzé
rendent compte du voyage qu'ils
ont fait à Dinant pour exa-
miner les tableaux attribués à
Caterius et à Henry Oly, appor-
tenant à M. le Dr Henry et
signés pour le gouvernement à
l'attention de la Commission. Ces
tableaux sont d'une qualité et
d'un état qui ne permettent
pas d'en faire l'acquisition pour
le Musée de l'Etat. La Commission
adopte les conclusions de ses honorables
commissaires.

La Commission refuse à l'unanimité
l'acquisition un tableau attribué à
Deschens et qui lui est présenté par
M. Voordecker, antiquaire à
Duyel.

Il est donné communication d'une
lettre de M. Oleythier, d'Amsterdam,
annonçant à la Commission qu'il
possède un tableau de ~~jeune~~ Henri
de Coens et un autre de Van Nege-
meester et qu'il offre d'en voyer
à l'examen de la Commission dans
le cas où elle serait disposée à

acquisir le dessin de peintre belge.
 M. Hingeneys croit savoir
 qu'un tableau très remarquable de
 Van Dyck se trouve, au ce
 moment, à Venise à Anvers et
 propose d'attendre qu'il ait pris
 des renseignements précis à cet égard
 avant de répondre à M. Cleysier
 d'Amsterdam. - L'ajournement est
 adopté.

M. Fétis appelle l'attention de
 ses collègues sur une vente, celle
 de la galerie de feu M. Geelhand
 de Labriote qui doit avoir lieu
 à Anvers le 27 août.

M. H. Hingeneys qui est à
 Tervuren, qui doit se rendre
 à Anvers très peu de jours pour
 le jugement du concours de dessin
 veut bien promettre de faire la
 démarche pour venir d'avancer la
 collection dont il s'agit.

M. Fétis communique la liste
 de tableaux formant la collection
 d'un amateur de Douai dont le
 propriétaire serait disposé à se
 défaire, lui a-t-on dit. Ce tableau
 dont on voudrait se le prix
 demandé serait de 100,000 francs.
 Des renseignements seront pris sur la
 valeur de la collection et sur l'authen-
 ticité de attributions.

La Commission se rend chez M.
 Deronheim pour examiner une statue

en marbre de Nybraeth, sculpteur
 anversois de la fin du dix-huitième
 siècle et fixé en Angleterre au
 bout de ses ouvrages. La statue,
 que M. Deronheim a fait venir
 de Londres et qui offerte par lui
 au Musée au prix de vingt-cinq
 mille francs. L'examen et jura-
 table à l'œuvre; les membres de
 la Commission ont unanimement
 reconnu que c'est une production
 distinguée pour le temps où elle fut
 exécutée. - La statue, qui est
 donnée comme étant le portrait du
 philanthrope anglais John Howard
 représenterait avantageusement au
 Musée un artiste belge d'un mérite
 réel et dont il n'existe aucune
 œuvre dans le pays. Quant au
 prix, il a paru fort exagéré.
 M. Craikin a émis l'opinion
 qu'on pourrait offrir le maître
 du prix demandé, soit 12,500 francs;
 mais la Commission n'étant pas en
 nombre suffisant pour délibérer sur
 une affaire de cette importance, il
 est convenu qu'une convocation sera
 lancée pour une ~~convocation~~ séance
 à bref délai dans laquelle il sera
 pris, aux termes du Règlement, une
 résolution quel que soit le nombre
 de membres présents. Cette séance est
 fixée au ~~jeudi~~ lundi 17 août.

Comme le Président absent
 Le vice-président
 F. Fétis

Sont présents à la séance
 H. H. De Brongé, Verboeckhaem
 Hingeneys, Trautlin, Balat,
 membres; Conscience Conservateur;
 C. Jotin vice-président faisant
 fonctions de président.

M. Hingeneys rend compte
 de la visite qu'il a faite à
 la collection Gosland de Labitsat,
 d'Anvers, dont la vente doit avoir
 lieu le 27 août. La valeur de
 cette collection a été beaucoup
 surfaite. Elle ne comprend pas
 d'œuvre de premier ordre dont
 l'acquisition pour le Musée soit
 désirable. Un triptyque de
 Martin Van Heemskerck lui a
 paru pouvoir être très intéressant
 pour la collection dite du
 Göttingen.

M. Hingeneys a ~~eu~~ pris les
 informations sur le tableau de
 Van Regemorter dont il avait
 parlé dans la dernière séance. Ce
 tableau appartient à une personne
 de la famille de l'artiste avec la-
 quelle on pourrait entamer des
 négociations, par l'entremise de M.
 Kempeneys administrateur de
 l'Académie d'Anvers. La Commission

juger qu'en pouvant, cette négociation étant toute éventuelle, accepter, en attendant l'offre qu'a faite M. Pleyssier, d'Amsterdam, d'envoyer un tableau de Van Regemortel à l'inspection de la commission, sans aucun engagement pris par celle-ci, bien entendu. Il sera écrit dans le jour à M. Pleyssier.

Il a eu aussi communication d'une lettre de M. Villiamus, architecte de bâtiments civils proposant d'établir l'entrée du Musée ancien dans la rue de la Harpe, pour le jour ordinaire, en réservant les entrées directement sur le palier du grand escalier pour le jour où il y a foule de visiteurs. La commission, après avoir pris inspection de la rue, décide que la proposition de M. l'architecte Villiamus est acceptée.

La commission se rend dans la salle parallèle à la salle Dubuy ~~et~~ demande qui a été tenue fermée et qu'on ne s'occupe à déverrouiller. Il est fait, relativement à de certains détails de la décoration de l'observatoire qui seront communiqués à M. l'architecte Villiamus

La commission se rend chez M. Bernheim pour voir la statue de Michel Rysbrack qui a été, pour plusieurs des membres, l'objet d'un premier examen à la séance précédente. Au sortir de cette visite, la délibération s'ouvre sur l'acquisition de la statue.

La commission persiste dans l'opinion que l'acquisition de cette œuvre est désirable; mais elle ne pourrait avoir lieu qu'à la condition qu'on obtient une grande réduction de prix. Le chiffre de 8000 francs est proposé par plusieurs membres; d'autres membres proposent le prix de 10,000 francs. Le dernier chiffre est adopté à l'unanimité des membres présents, ceux qui avaient voté pour le prix de 8000 fr. s'y étant ralliés. L'offre de la somme de 10,000 fr. pour la statue de Rysbrack sera donc faite à M. Bernheim.

Par le président

Le vice-président

L. J. L. J.

Commission d'art de l'Etat
de Peinture & de Sculpture 81

Procès-verbal de la séance du 26 août 1878 (3 heures)

Sont présents : M. Fitis, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; Balas; D. Rouzi; Frai Uin;
Le Baron Gathals & Verbeekboom, Membres;
V. Stillema, Secrétaire.

Les procès-verbaux de la séance
du 26 juillet, 7 & 11 août sont lus
et adoptés.

M. Fitis et D. Rouzi rendent
compte de l'examen qu'ils ont fait
de la collection Gathals de tableaux,
sous la vente publique avec lieu
à trouver le 27 de ce mois. Les M. F.
se sont fait accompagner de
M. Decker Le Roy. La collection
ne renferme pas de œuvres de
premier ordre; cependant, sept
tableaux paraissent dignes
d'attirer l'attention. Ce sont:
1° Un triptyque ^{de} de Marten Van
Heemskerck, représentant: le Christ
mis au tombeau. Les charniers de
volts figurent les donateurs et leurs
patrons. Les trois panneaux
sont signés et datés. Les peintures
sont intéressantes et offrent beaucoup
de caractère pour l'époque. Le
triptyque, en bon état de
conservation, a été estimé à
8000 francs.

2° Un tableau de Jordans, repro-
-duisant une scène biblique
(Eli'ân, Rebecq) dans un
paysage de Wildens. Ce tableau
de grand dessin, bien conservé
et d'un genre différent que les
~~autres~~ œuvres de ce maître qui sont
en l'honneur de Bruegel.

3° Un tableau de fleurs, exécuté
par Mignon. Un peu d'exécution
et une conservation irréprochable.
Estimé à 3000 francs

4° Un bon paysage de Rombout,
peint dans le style de l'école
de l'époque.

5. Un paysage De Moucheron,
d'une qualité bien supérieure
celui de Cluys - Evalué de
1500 à 1800 francs

De Des vieux moulins Sur une
plante en marbre par Van Stelt.

L'Assemblée se référant à l'avis
des deux honorables Membres qui
se sont rendus à Amers, décide
d'acquiescer les ouvrages qui viennent
de lui être signalés et fixés
comme tels les prix maximum
auxquels ils pourront être
enchéris.

- 1. Martin Van Heemskerck à 6000.
- 2. Jordaan - - - - - à 4000.
- 3. Mignon - - - - - à 3000.
- 4. Moucheron - 14500 - à 1500
- 5. Rembrandt - - - - - à 2000.
- 6. Van Stelt - - - - - à 500.

L'achat de ces six tableaux est
confié aux soins de Mr. De Heunel.

Conformément à la demande
de la Commission, Mr. Pleyssier, à
Amsterdam, a fait déposer aux
Cluys, les deux tableaux de
Van Regenmorter et Henri De Coen,
dont il propose la cession aux
Cluys de 1. Eout. - Le procès
demandé pour ces ouvrages est
de 5000 francs à Van Regenmorter
& 4000 fr. pour l'autre. Après
examen, ces deux tableaux sont
jugés en bon office suffisam-
ment de qualité pour que les
Cluys en fassent l'acquisition.

Mr. De Jonghe présente un tableau
attribué à Bernard Van Orley, représentant
la Vierge & l'Enfant Jésus.
Cet ouvrage a été retouché
en grande partie & l'attribu-
tion qui en lui donne paraît
fort douteuse. Il n'y a pas lieu
en conséquence de l'acquiescer.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire Le Président
[Signature] *[Signature]*

Commission Dircaoise des Arts
royaux de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 19 Septembre 1878
(3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Ed. Fédier,
Vice-Président; ~~De Rougé~~ De Rougé;
Fraikin; le Baron Goethals, Klingenberg,
et Verhaeckhoven, Membres, Conservateur
Conservateur; V. Stievenot, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la Séance du
26 Août, il est donné connaissance
à la Commission du résultat de la
vente Guelhand de Labitrat à
Anvers. Le élève de l'Etat
a fait les acquisitions suivantes

1° N° 33	- Le triptyque de Meertem Van Heemskerck - au prix de 5800 fr	
2 " 40	Tableau de Jordano - Eléger & Rebecca	3600 "
3 " 53	" de Mignon - Fleuro	2400 "
4 " 54	" de Moucheron - Paysage	550 "

Des mesures seront prises
pour la prompte liquidation de
cette dépense & il est décidé qu'une
Somme de 200 francs sera allouée
à M. De Heer, à titre d'honoraires
pour les soins qu'il a donnés à
l'achat de ces ouvrages.

L'Assemblée reçoit commu-
-nication du catalogue de la
vente Von Hirsch et Gerentel,
qui aura lieu à Cologne, les
23 et 25 de ce mois. De
l'incertitude de la valeur
arbitraire des œuvres compo-
sant cette collection, la Com-
-mission fera prendre des informations
desquelles dépendront les
résolutions à prendre par la
Commission. Le cas échéant, M. M.
De Rougé & Klingenberg veulent
bien se rendre à Cologne.

M^r Fichin s'est communiqué il
 a un bon paysage d'Arthur et
 d'autres peintures, que le conseil
 de fabrique de l'Eglise de S. Michel
 en Fudaie à Breuille, semblant
 disposé à céder à l'Etat. Les
 tableaux déposés dans la sacristie
 ont été déplacés afin d'en faciliter
 l'examen. - Il se trouve parmi
 eux, une belle toile de Van Ostade,
 un Van Heil et d'autres ouvrages des
 peintres dans le style en province
 de ce siècle. Leur acquisition peut
 s'effectuer séparément. - Le
 Commissaire demandera au Conseil
 de fabrique que cinq de ces peintures
 à désigner par M^r Fichin puissent
 être transférées au Musée pour
 être soumises à l'examen de M^r
 de la Motte lors d'une prochaine réunion.

Par la lettre du 31 courant, M^r
 de la Motte de l'Intérieur autorise
 l'achat, au prix de 10,000 francs
 d'une statue en marbre, de
 Pays brach, dans la capsule à été
 achetée par M^r Bernheim,
 à Breuille. Celui-ci sera donc
 invité à faire transférer, le
 plus tôt possible, la statue au
 Musée.

L'Assemblée passe à l'ordre
 du jour sur les deux propositions
 de vente ci-après, concernant des
 tableaux qui n'offrent aucun
 mérite.

1^o de M^r Frouin, à Breuille, qui
 présente à l'examen quatre tableaux

- un paysage de Jacq. Ruysdael, au prix de 8000 francs
- un paysage de Jean Bothé " 3600 "
- un intérieur rustique d'Isaac Van Ostade " 3000 "
- un paysage de Van Blarant " 4000 "

2^o de M^r Berlin, qui soumet
 un portrait de femme qu'il

attribue à Largillière et dont le
 prix est de 2500 francs.

La Commission décide de proposer
 d'accroître sur les fonds restants
 disponibles sur le crédit du personnel
 du Musée, pour 1877, une indemnité
 de cent francs aux Serviteurs
 Menu - Meunier - Duguesne - Pons
 Halley - Boguet - De Crick - Wendel
 Necker - Meunier - Briant & Verstraeten
 au Couvent de Cremer, ainsi qu'au
 bout-feu Hecker, pour le
 service extraordinaire dont il
 ont été chargés à l'occasion de
 l'installation du Musée moderne.
 La même indemnité, imputable sur
 les frais matériels des Musées pour
 1877, sera demandée également au
 faveur du bout-feu Robert, dont
 la nomination définitive à cet emploi
 ne date que du 24 février dernier
 et qui ne peut prouver ce motif par-
 ticiper au partage du crédit
 disponible.

La Commission décide de
 confier à M^r de Heugel, moyennant
 la somme de 490 francs, le
 nettoyage d'un grand tableau
 d'Heugny, représentant
 l'adoration des mages.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président
 Le Secrétaire
 H. Klein
 L. Tété

Commission directrice Du Musée royal
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 9 Oct. 1878 (3h.)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président, François Joubert
de Président; De Rougé; Fraikin;
Striganyer et Eug. Verboeckhoven,
Membres; Conscience, Conservateur;
D. Stinon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la séance
du 29 Septembre, la Commission
examine un projet d'acquisition
fait par Nicolas Maer, greffier
M. Bultin offre de céder au
prix de 20,000 francs. d'acquiescence
un d'avis qui est ouvrage ne peut
convenir pour le musée.

M. Chibaut, d'Amers, possesseur
de deux tableaux de Guido Reni
et Mathieu Pastoret, sur lesquels
la Commission a précédemment été
appelé à donner un avis, fait
connaître qu'il réduit le prix de
ces deux tableaux, de 22,000 à
21,000 francs. - La Commission
décide qu'il n'y a pas lieu de donner
suite à cette proposition.

Suivent ce qui avait été arrêté
pour la séance précédente, cinq
tableaux choisis parmi ceux offerts
en remerciement par l'Eglise des S. Michel
et Gudula ont été désignés pour
M. Fétis par ce que son archevêque
a été faite afin qu'ils puissent
être transportés au musée
à fin d'être soumis à l'examen
de la Commission lors d'une prochaine
séance. Mais M. le Duc de Doyne n'a
pas cru pouvoir consentir au
déplacement qui lui était été
demandé et pour lequel on lui
a offert l'assistance de serviteurs
du musée. La Commission ayant
épuisé les des archevêque qu'elle pouvait
faire pour se conformer aux
intentions du Gouvernement,

décide qu'elle rendra compte à
M. le Ministre de l'Instruction
de ce qui s'est passé au sujet
de cette affaire.

L'Assemblée se informe
que M. Ferdinand Van Hal, à
Anvers, a acheté le dessin d'une
ville à acquies un tableau d'
Jozuae Van Regenmortel, possédant
un autre tableau de même peinture
représentant: un intérieur d'
cuisine. Le prix en est de 3000 fr.
Il est convenu que la prochaine
occasion qui appellera des Membres
de la Commission à se rendre à
Anvers sera utilisée à l'examen
de ce tableau en question.

M. le Président fait connaître
que M. le Comte de l'Epine lui a
renvoyé pour être offert au Musée
de la part de M. de l'Epine l'heret
né Fould, à Paris, un exemplaire du
catalogue descriptif des antiquités et
objets d'art composant le Cabinet de
M. de l'Epine Fould. — La Commission
accepte avec reconnaissance. Ce
volume sera à la disposition de
décide que des remerciements seront
adressés à M. de l'Epine.

M. le Ministre reçoit com-
muniénaire du catalogue de la
vente Oppenheim, annoncé au
Colloque, pour le 15 Octobre. Il
résulte des renseignements recueillis
que cette collection ne contient
aucun ouvrage qui puisse
convenir au Musée de l'Etat.

M. Van der Beek, à Bruxelles
demande que le Musée achète
bien faire examiner chez elle
une collection d'environ 300
tableaux qu'elle désire vendre,
et fait connaître qu'elle connaît

« faire transporter au Musée pour
être soumis à l'inspection de la
Commission, les ouvrages qui
seraient jugés propres à être acquis
par ce établissement. L'Assemblée
confie à MM. Fiti & de Roux
la mission de voir ces tableaux
et de lui indiquer ceux qui
~~peuvent~~ qui paraissent mériter
quelque attention.

Il est donné lecture d'une lettre
en date du 26 Août 1857, par laquelle
M. le Ministre de l'Instruction fait
connaître qu'il ne voit pas
d'inconvénient à acheter l'ou-
verture des nouvelles salles des
Musées modernes jusqu'après le
retour des tableaux envoyés à
l'Exposition universelle de Paris.
M. le Ministre fait remarquer que
la place occupée par les peintures
modernes, dans la Galerie de l'Etat,
intéresse à un haut degré l'admini-
stration et les artistes; qu'elle
exerce une grande influence sur
l'effet de l'œuvre et met dès lors
en jeu la réputation des auteurs et la
responsabilité de l'acquéreur.
Pour éviter, autant que possible,
les inconvénients qui peuvent
résulter de cet état de choses, M.
le Ministre pense qu'il est désirable
que les questions de placement des
œuvres contemporaines soient
résolues de concert avec son
Administration et prie, en
conséquence la Commission de
convoquer ~~elle~~ à ces opérations
M. le Directeur des Beaux-Arts.
L'Assemblée approuve à une
prochaine séance l'examen
de cette communication.

M. le Président fait connaître que M. Henri Heymann a reçu plusieurs lettres relatives à un tableau de Rubens qu'on désire vendre au Musée & qui reproduit un sujet existant en dessin, mais dont on ne connaît pas le tableau. M. Fétis veut bien se charger de recueillir des renseignements à ce sujet.

L'attention de la Commission est appelée de nouveau sur un tableau de Huguier Vander Gucht, qui appartient à l'hospice de Santa Maria Nova à Florence et pour l'acquisition duquel M. Portet a promis de faire des versements au Directeur de cet établissement. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. de Rougé fait connaître que les ^{deux} grandes toiles de M. de Keyser & de D'offre, actuellement déposées à la Cour de Cassation pourraient être déplacées à partir du 16 de ce mois. Sur la demande ^{M. de Keyser} M. de Rougé est autorisé à assister à cette opération. La Commission charge M. Momme de procéder aux déplacements et au transport de ces deux toiles.

Une sous-Commission composée de M. M. Fétis, de Rougé, Fraikin et Stiglmayer est priée de vouloir bien examiner le musée qu'il y aurait à prendre pour l'organisation définitive des Musées modernes & soumettre ensuite les propositions auxquelles elle jugera devoir s'arrêter.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président.

Le Secrétaire.
H. Fétis Louis Ballais

Communiqué Directeur Du Musée royal
D. Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 16 Octobre 1878 (Lundi)

Présents M. M. Louis Gallus, Président; Ed. Fétis, Vice-Président; De Rougé; Fraikin; Stiglmayer; Verbancqhoven, Almbert; Commaire, Commaire; P. Hénin, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 Octobre, l'Assemblée s'occupe de la résolution à prendre sur l'ordre de l'intervention de M. le Directeur des Beaux-Arts dans les questions de placement des tableaux modernes. Elle ne peut pas, jusqu'ici, se prononcer sur ce point à cause de l'absence de renseignements précis sur les intentions du Gouvernement, même qui donne lieu à de nombreux inconvénients ^{qui} établis sur une espèce de tutelle à laquelle la Commission ne saurait se soumettre. - Il est à noter d'ailleurs que cette intervention est en opposition formelle avec l'article 6 de l'arrêté organisant des classes qui réserve exclusivement à la Commission Directeur le placement des œuvres d'art. L'Assemblée pense qu'il est désirable que quelques membres se rendent chez M. le Ministre pour lui exposer les considérations qui paraissent devoir engager le Gouvernement à ne pas donner suite à la demande parvenue à la Commission. M. M. Fétis, de Rougé et Stiglmayer sont priés de vouloir se charger de cette mission.

Par la lettre Du 14 Octobre
 M^{re} le Ministre de l'Intérieur prie
 la Commission de lui faire parvenir
 la liste des copies d'oposés aux
 études, avec l'indication des
 dimensions, ainsi que de leur
 valeur artistique attribuée à
 chacune d'elles. - La Commission
 se conformera aux indications
 de M^{re} le Ministre, en ce qui
 regarde l'envoi de cette liste,
 mais elle désire entre échangée
 aux renseignements demandés
 sur la valeur artistique de ces
 copies, qui ont été commandées
 ou achetées par le Département
 de l'Intérieur.

M. M. Félix et de Rougé
 rendent compte de l'examen qu'ils
 ont fait de la collection des
 tableaux que M^{me} Vander Beek
 propose de céder au Musée
 et font connaître qu'ils n'ont
 rencontré aucun ouvrage digne
 d'attention.

M^{re} le Ministre de l'Intérieur
 transmet à la Commission une
 lettre de M. Francez, lequel
 signale au Gouvernement un
 tableau attribué à Hubert Van Eyck
 qui se trouve en la possession
 de M^{me} Veuve Pluys, à Bruxelles.
 La Commission fera connaître
 à M^{re} le Ministre que ce
 tableau a été soumis à son
 examen, et qu'il n'y a eu rien de remarquable
 dans, que l'attribution qui en
 a été donnée est erronée et
 qu'il n'offre rien de remarquable.

M^{re} le Ministre de l'Intérieur
 a reçu parvenu
 deux tableaux indûment attribués
 à Rembrandt - Reubens. Alb.
 Cuyss - Salvator - Rosa &c. dont
 il offre la cession au Musée.
 L'Assemblée décide qu'aucun
 de ces ouvrages ne peut convenir.

M^{re} le Ministre de l'Intérieur
 transmet une lettre de M^{re} le
 Vicomte de Poly, à Veroflay
 (Seine & Oise), par laquelle il
 propose de céder une Statue
 antique, en marbre de Paros,
 découverte et y a été achetée
 dans le département de l'Isère
 ainsi qu'un petit bronze repré-
 -senter : une Statue. La
 Commission répondra qu'elle ne
 pense qu'il y ait lieu d'entrer
 en négociation pour ~~l'achat~~
 de la Statue en marbre, attendu
 qu'il est évident que les crédits
 mis à sa disposition ne
 prévoient pas l'achat d'un
 ouvrage de cette nature.
 Quant au petit bronze, il
 semble qu'il trouverait mieux
 sa place dans les Collections
 du Musée royal des Antiquités.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire
 P. Schiervus
 Le Président
 C. Félix

Procès-verbal de la Séance Du 13 Novembre 1878 (2 heures)

Sont présents M. G. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; Balus; De Rougé; Fraikin; Wier-
wambuy; le Comte de Robiano; Stigemyer &
Verboeckhoven, membres; Corneille, Conservateur &
N. Sticium, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du
26 Octobre est lu & approuvé.

M. Fétis donne lecture d'une lettre
par laquelle M. le Président exprime
ses regrets de ne pouvoir assister
à la réunion.

M. le Baron Guethals est allé chez
lui par une indisposition ~~causée~~
fait également part de son regret.

Il y a eu l'intervention de la Com-
-mission, et M. le Vice-Président,

De Rougé et Stigemyer se sont rendus
chez M. le Ministre de l'Intérieur afin

de donner des explications sur les
obstacles et les inconvénients qui

seraient faits en ce qui concerne M. le Directeur
des Beaux-Arts à participer au

placement des tableaux modernes.
M. le Ministre apprécie les considé-
-rations qui lui ont été exposées à ce

propos et fait connaître que les
Commission pourrait considérer

la lettre de M. le Ministre comme non
avenue. - Il est ensuite donné

lecture d'une dépêche par laquelle
M. le Ministre fait remarquer que

l'intervention de M. le Directeur
des Beaux-Arts dans les opérations

de placement, avait exclusivement
pour but de mériter la responsabilité

de l'administration, mais comme
ce résultat semble pouvoir être

obtenu par d'autres voies, il
suffira que la Commission se

prononce lors que le placement
sera terminé, de manière à lui

permettre d'en prendre connaissance
par lui-même ou par son délégué.

La Commission décide qu'il
n'y a pas lieu d'accepter les

propositions de vente qui lui

Sont adressés pour :

- 1^o par Mr. Berlin qui surmonte deux portraits de Nicolas Maer, dont il demande 25,000 francs.
- 2^o par Mr. De Gange qui fera parvenir un tableau représentant: un bain romain, attribué à Canaletti dans le prix et de 10,000 frs.
- 3^o par Mr. Reussens qui offre de céder les 4 tableaux suivants:
 - Van Goyen - Bords de rivière Prix 10,000 frs
 - Meunier - Paysage italien " 2,000 "
 - N. Maer - Enfants jouant avec un dain " 3,500 "
 - George Picher - Nature morte " 3,000 "

Mes dames Bonnier - Ortolan et de Cravas s'adressent à la Commission pour lui proposer l'acquisition de tableaux de Chardon, Le Sueur & Nicolas Pausin. Il sera répondu à ces dames que la Commission recherche spécialement pour le musée de l'Etat, des œuvres des Ecoliers Flamands et Hollandais et qu'elle regrette, par conséquent, de ne pouvoir accueillir leurs propositions.

Il est donné lecture d'une lettre du 19 Octobre, par laquelle Mr. le Ministre de l'Instruction rappelle les mesures à prendre pour le placement des tableaux de Mr. Es. De Bœfne (le Compromis des Nobles) dans le nouveau Salon de l'Institut moderne. - Mr. le Ministre pense qu'il serait désirable que la Commission examinât à cette occasion quelles sont celles des grandes toiles placées provisoirement dans les édifices publics qui devraient rentrer au Musée et entre autres la Bataille de Lepaute, par Mr. Euv. Stiegemeyer. - Mr. le Président fait connaître le résultat de l'examen qu'il a fait avec Mr. De Rougé et Stiegemeyer, des tableaux déposés à la Chambre des Représentants

et cite les œuvres trois autres qui, sous un tel avis, pourraient prendre place dans les Galeries du Musée moderne.

- 1^o La Bataille de Lepaute, par Mr. Stiegemeyer
- 2^o La Bataille de Waterloo, par O. Devaux
- 3^o La Mont. De Maré de Bouzogne, par Mathieu
- 4^o L'institution du parlement de Malines, par Ch. Wauters
- 5^o Intérieur de l'Eglise de St. Beuve, à Gand, par De Beets.

Il décide que la Commission se réunira lundi prochain, au Palais de la session afin d'examiner ces ouvrages.

Répondant à la lettre que la Commission lui a adressée le 26 Oct. dernier, au sujet d'un tableau de Rubens qu'il offre en vente, Mr. Bock, à Madrid désire savoir si le Musée de Bruxelles serait disposé à acquiescer à l'acquisition au prix du Cardinal-Infant, par Wandjell, ainsi que quatre autres chasses de Snyder et de Devos, toiles très importantes par leur dimension et leur composition, et provenant de la famille d'Alvimira. Si Mr. Bock avait quelque espoir de vendre ces tableaux au Musée, il se déciderait à les faire porter à Bruxelles avec le Rubens dont il a précédemment entrepris l'acquisition.

La Commission. - La Commission a répondu à Mr. Bock qu'elle accepte volontiers la proposition qu'il lui faisait d'acquiescer à l'achat de ces tableaux, mais à la condition, comme elle a déjà eu l'occasion de le dire, que ces ouvrages seraient envoyés à Bruxelles, aux frais de leur propriétaire et sans aucun engagement d'achat de la part de la Commission. -

Mr. Valcarlos, à Paris, transmet la notice de 140 tableaux qu'il met en vente et par mi lesquels se trouvent quatre peaux sans être représentés, les quatre en question. Ces tableaux lui paraissent offrir un intérêt pour le Musée de Bruxelles.

Signé par Albert de Hollande & repris en tant que quatre en question. Ces tableaux lui paraissent offrir un intérêt pour le Musée de Bruxelles.

il demande que la Commission charge un délégué de la examiner et s'il y a lieu de négocier les acquisitions pour le compte de l'Etat. — M. le Président fait connaître qu'il a prié M. Willemo, à Paris, de vouloir bien renseigner la Commission au sujet de ces peintures.

M. le Président rappelle ensuite les démarches qui ont été faites afin de savoir si l'hôpital de Santa Maria Nuova, à Florence, était disposé à céder le tableau de Hugo Vander Goyen, qui est en sa possession et quelles seraient les conditions de vente. La lettre adressée, il y a quelque temps à M. le Directeur de cette institution, ayant été sans réponse M. Félix se charge volontiers de faire prendre des renseignements à Florence.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire.
A. Stéveny
Louis Gallait

Commission Directrice des Arts, rayons de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 20 Novembre 1878 (2e)

Sous présidence M. Eug. Louis Gallait, Président; Ed. Fehér, Vice-Président; Dr. Roux; F. de Méunier; P. de Saint-Vincent; M. de Saint-Vincent, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre est lu et adopté.

Plusieurs membres de la Commission se sont rendus à la Chambre des Représentants pour y examiner le tableau que M. le Ministre de l'Intérieur a signalé à l'attention de la Commission. Il résulte du rapport de ces Messieurs que les trois grandes toiles mentionnées ci-après leur ont paru devoir prendre place dans les Galeries de l'Académie moderne.

- 1° La bataille de Lépante, par M. Ern. Meunier
- 2° La mort de Maréchal de Bouvigny, par Mathieu
- 3° La bataille de Waterloo, par De Voreux.

M. le Président ayant visité ensuite les Salons du Sénat, il a été remarqué trois tableaux ayant précédemment appartenu aux Collections de l'Etat, qui il semble également désirable de faire réintégrer dans la Galerie des modernes. Ce sont :

- 1° Vue intérieure de l'Eglise St-Denis, à Gand, par G. Baets
- 2° Un paysage, avec moulin, par H. Van der Stichep
- 3° Les courbes de rivière de par de Roi.

La Commission priera le Ministre de vouloir bien faire passer, le plus tôt possible ces ouvrages à sa disposition. Elle pense qu'elle pourra facilement remplacer les trois tableaux du Sénat.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer en

tableau de Van Goyen que M^r
Frey, à Bruxelles, offre de lui
céder pour 6000 francs.

Elle prend une semblable
résolution au sujet d'un tableau
que M^r Metz présente sous
le nom de Frans Hals et qui
représente une scène joyeuse.
Le prix demandé pour cette toile
est de 20000 francs.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président,

Le Secrétaire,
D. Thiéry

C. Petit

Commission d'acquisition Des Elusis ayens
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 10 Decembre 1878 (Lundi)

Sont présents M. M. Ed. Fehs, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; De Rougé; Frenkin; le B^{on} Goethals;
le Comte de Robiava; Stuyvenberg; Ellembréel;
Cousinman, Conservateur; V. Stierlin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 20
Novembre est lu et adopté.

M. Bueso propose la cession, au prix
de 7000 francs, de deux portraits en
plomb de Rembrandt & d'un groupe en terre
cuite de Janssen. Il résulte de l'examen
des deux portraits que leur attribution
est douteuse et qu'ils ne peuvent être
acquis pour la collection de l'Etat.
Devant un groupe de Janssen, dont
le prix est de 300 francs, l'Assemblée
fait remarquer que le élève posséder
d'jà plusieurs ouvrages de ce sculpteur
et que l'achat du groupe proposé ne
paraît donc pas désirable.

La Commission décide ensuite qu'elle
ne peut acquies en tableau représentant
- saint - en christ en croix, offert en
ville par M. De Ruellé, à Bruxelles.

M. le Ministre de l'Intérieur trans-
- met, afin d'envis, une lettre pour
laquelle M^{me} Vanne Derbrugge, à
Anvers, offre de céder pour 4000 fr.
trois dessins en fusain, par G. Wappers.
La Commission informe M. le Ministre
qu'il n'y a pas d'intérêt pour l'Etat
à posséder ces ouvrages.

Statuant sur une communication
pour laquelle M. Heijn, ancien Consul
à Anvers, signale plusieurs tableaux
anciens qui sont en sa possession
l'Assemblée est d'avis qu'il conviendrait
de répondre que des Membres de la
Commission profiteront de la première occasion
qui leur offrira à Anvers pour aller
voir ces tableaux.

M. De Ruellé, à Bruxelles, offre de céder
pour 3000 francs, un tableau attribué
à Breughel, représentant l'édification
de la Tour de Babel. La Commission

se prononce contre l'achat de cet ouvrage, et pour une d'entretien.

M^{me} Bonnier-Ostolan, à Paris, qui s'était précédemment adressée à la Com pour lui offrir un monde quatre tableaux de Le Sueur et de Chardin, fût parvenue une liste d'autres ouvrages ne sa possession et parmi les quels elle indiqua par exemple un Robert Ruffo. - Cette Dame sera informée que le client possédant déjà deux volumes de ce genre, il ne peut être donné suite à son offre de vente.

Il est donné lecture, pour ratification de deux lettres des 2 et 4 de ce mois, par les quels le M^e Ministre des P^{tes} Revenues informe la Commission de l'achat de deux tableaux servant destinés au musée moderne :

- 1. Un Verger en Flandre, par M^{me} Marie Collet.
- 2. La mort de Marie de Bourgogne, par M^{me} Pauline.

Par son apostrophe du 30 Nov^{bre}, M^{le} Ministre de l'Intérieur communique une lettre de M^{le} le Directeur du Musée d'Hist. Naturelle relative à la consommation supplémentaire d'eau et de charbon nécessaire pour les calorifères. - M^{le} Dupont fait remarquer que l'établissement de calorifères à eau chaude est la cause de la consommation extraordinaire d'eau qui a été de 6890 hect. pour l'année 1877, ~~les~~ calorifères consommant, dit-il, 30 hect. par jour. - Le fonctionnaire se plaint en outre, de la répartition actuelle du frais de combustibles qui a été établi antérieurement à l'établissement d'un calorifère à l'usage exclusif des Musées de peinture; d'après lui la répartition dans la future devrait être aujourd'hui de 2/3 pour le Musée de peinture & de 1/3 pour le Musée d'Hist. Naturelle. Il y a lieu de faire observer à M^{le} le Ministre que contrairement à l'opinion de M^{le} le Directeur des Musées d'Hist. Naturelle, les trois calorifères consommant non plus 30 hectolitres, mais seulement 10 hectolitres par jour.

du Musée de Peinture & d'Hist. Naturelle.

En tenant compte de la quantité d'eau nécessaire au calorifère servant exclusivement au Musée de Peinture, et d'après les observations faites par M^{le} Dupont, il est allé formuler un rapport relatif à une consommation annuelle d'environ 500 hectolitres d'eau dans le besoin du Service n'aiguise pour l'emploi. Quant à la consommation de charbon nécessaire pour le calorifère du Musée d'Hist. Naturelle, M^{le} Dupont ne doit pas ignorer que le chauffage est payé actuellement par le Musée de Peinture.

Les réclamations du Musée d'Hist. Naturelle ne sont donc pas fondées et la Commission pense qu'après d'après même fin, il convient de demander à M^{le} le Ministre de l'Intérieur, que l'Administration des Bâtim^{ts} Civils soit chargée du Service du chauffage des locaux des Musées. Si l'adoption de cette mesure devait en contre des objections sérieuses, elle insisterait sur l'établissement de compteurs particuliers pour chaque Musée afin de pouvoir constater la quantité d'eau consommée par chacun des Musées.

La Commission se rend dans les Galeries du Musée moderne et prend les dispositions nécessaires pour le travail d'installation à opérer dans les nouvelles Galeries. En conséquence le Musée moderne sera fermé à partir du 16 Dec. La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président
Le Secrétaire.
D. Spéren

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 20 Décembre 1878 (Lundi)

Sans présents est. M. G. Fichet, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; Fiebigler; Le Baron Gethalo; Klingenberg; Altmeyer; Conseiller, Conservateur; V. Hérin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre est lu & approuvé.

M. M. Verbuetthoven & Niessenhagen ont été chargés par une Commission, s'occupant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. M. Fichet, De Rougé & Klingenberg sont commissionnés par la Commission qui leur a été confiée par la Commission, de se rendre occupés de planifier des expositions de tableaux provenant du temple de Augustus et de la Cour de Cassation, ainsi que des restes de ces œuvres d'art, à faire par suite de ces œuvres d'art au Gouvernement. Ils indiquent les motifs qui les ont empêchés de se conformer entièrement à la résolution prise par la Commission de réunir dans la Salle la plus rapprochée de la Galerie de Peinture, les œuvres de peintures dont les œuvres sont pour la plupart, antérieures à 1830 et qu'il s'agit de donner plus d'intérêt à cette partie de l'œuvre, de leur en pouvoir y introduire quelques tableaux d'une date plus récente. La Commission donne son approbation au placement de l'Collection des œuvres modernes et exprime le désir que M. le Ministre soit prévenu, dès que les derniers arrangements auront été pris.

M. Buis, à l'avis, fait connaître qu'il a expédié une lettre aux vœux de Paul Devos

qui n'est dit-il, ni le mieux ni le plus important des ouvrages qu'il devra rendre. Si cette seule considération, comme qualité, il s'est rendu à Bruxelles avec les autres tableaux dont il a entrepris la Commission.

L'Assemblée s'occupe de la formation du Budget des Illustres de peinture & de Sculpture pour 1874 et répartit comme suit la somme de Fr 131,676,28 formant la dotation des Dits Illustres.

Chap. I. Dépenses personnelles Fr 35775.-
" II. Frais d'entretien matériel 21901.21
" III. Achat 74000.-
Ensemble Fr 131,676.28

Ce budget sera soumis à l'approbation de M^{le} le Ministre de l'Intérieur.

M^{le} Frenkel rappelle qu'il existait au cloître une fontaine en marbre, exécutée par Gropello & remet l'avis que cet ouvrage trouverait utilement sa place dans la rotonde de l'Institut. La Commission demandera, en conséquence, à M^{le} le Ministre, de rendre une proposition de cette fontaine qui a été mise en 1860 à la disposition de son Département, pour figurer dans l'un des vestibules du Palais Ducal.

Par la lettre du 30 Novembre M^{le} le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que c'est par suite d'un malentendu que le Conseil des Fabriques de l'Eglise de S. S. Michel est parvenu à refuser de lui en transporter au cloître les

tableaux que le Collège offre de céder à l'Etat.

Des mesures seront prises, en conséquence pour le transport au cloître des tableaux dont il s'agit.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président,

Le Secrétaire,
J. Kieners

Commission Directrice Des Arts royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 8 Janvier 1849 (Lecture)
Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Ed. Fétis
Vice-Président; Balut; De Ronet; Fraillin;
Nieuwenhuys; le Comte de Robiano;
Stingemeyer, Altembrer; Conscience;
Conservateur; W. Spinou, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance
du 20 Décembre est lu et approuvé.

M. Verbuetthoven s'excuse
par suite d'une indisposition, de
ne pouvoir se rendre à la séance
d'aujourd'hui.

L'Assemblée reçoit communication
d'un recueil de dessins attribués
à Raphaël et dont M^{me} la Baronne
de Ligne D. de Donette offre la cession
au prix de 20,000 francs. La Com-
mission se d'avis que ces dessins
dont l'attribution paraît douteuse,
~~ne~~ ont pas un intérêt
artistique assez prononcé pour
que le Comité en fasse l'acquisition.

M. le Ministre de l'Intérieur
fait parvenir pour la Collection de
l'École moderne de l'Etat les œuvres
suivantes acquises à la vente
des ouvrages délaissés par M.
J. B. Audouin.

Dessins

- 1° Salut (1840)
- 2° La Justice d'Ostende
- 3° Variants du même sujet
- 4° La rixe.
- 5° Observation sur la réimpression de l'acte
- 6° Salut et respect (Barras & Mangin)
- 7° La femme espagnole

Aquarelles

- 8° Philosophie
- 9° Contes & confes

La Commission accusera la
réception de ces œuvres et fera
parvenir la déclaration réclamée
par M. le Ministre pour la liquidation
de leur prix d'achat.

M. Jules Ordon, à Florence
signale un tableau de Raphaël
représentant une jeune fille,

que le propriétaire se soit disposé à envoyer à Bruxelles si le clerc consentait à payer le frais d'envoi et d'entretien ainsi que de retour. Il sera répondu que le clerc ne peut en aucune manière se charger de ce frais et que les renseignements fournis sur cette peinture sont trop vagues pour conseiller de soumettre celle-ci aux dangers d'un long transport.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente insérées ci-après et qui concernent des ouvrages qui n'offrent pas suffisamment d'intérêt pour les acquérir :

1^o par M^{me} Deuve Motte, laquell^e ^{à Bruxelles} a vendu une frise en Egypte attribuée à Rubens, du prix de 40,000 fr ainsi qu'un tableau gothique intitulé: le Christ apparaissant à la Madeleine - du prix de 10,000 fr.

2^o par M^r Massot, à Boisfont, lequel fait parvenir un tableau également attribué à Rubens et représentant la Vierge & l'Enfant Jésus entourés d'un guirlande de fleurs. Le prix de ce tableau est de 20,000 fr.

M^r John Muel, à Paris, désire savoir si le clerc de Bruxelles aurait l'intention d'acquiescer une belle bente du Lemme, un terre-cuite exécuté par Godschalk - Le prix de cet ouvrage, en parfait état de conservation, est de 5,000 fr. Le clerc possédant déjà plusieurs œuvres remarquables de Godschalk la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer la bente. S'agissant à son attention par M^r John Muel.

M^{re} le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que le triptyque de Frick est dans l'achat proposé pour le clerc se trouve chez M^r Costue, à Paris,

sur rue de la Sablonnière, n^o 239. M^r Florent Willems sera prié de vouloir bien examiner cette peinture pour faire connaître si elle lui paraît offrir suffisamment de mérite pour demander qu'elle soit envoyée à l'empereur de la Commission.

M^r le Ministre fait connaître qu'il met à la disposition des clercs, la fontaine de Prespella destinée à la décoration de la rotonde du clerc. - Le cas échéant il prie la Commission de s'entendre avec M^r l'Architecte des bâtiments civils, pour la mettre en place.

Par sa lettre du 6 de ce mois, M^{re} le Ministre de l'Intérieur communique un rapport de M^r Pénichart ainsi qu'une lettre de la Commission directrice du clerc d'arriver et d'acquiescer concernant des tapisseries anciennes qui sont en la possession de M^{re} la Staterie Bouré. La Commission des clercs de la Poste de Héal estime que les soins d'acquiescer & de conserver celles de nos vieilles tapisseries qui doivent être considérées comme des objets d'art plutôt que comme des produits industriels rentrent dans les attributions du clerc de Peinture. M^{re} le Ministre averti de ceci, dit-il, à admettre cet avis, demande que la Commission apprécie s'il y a lieu de donner suite à l'achat des tentures de M^r Bouré et d'examiner, en même temps, la question de savoir si à quelle institution doivent s'attacher définitivement les anciennes tapisseries qui font partie des Collections de l'Etat.

En ce qui concerne ce dernier point, la Commission rappellera à M^{re} le Ministre qu'il a déjà été admis en principe que les tapisseries anciennes qui

ont exclusivement un caractère arbitraire seront conservés au Musée de Peinture et que celle qui n'est d'autre intérêt que leur hygiène de fabrication resteront déposés au Musée des antiquités. — M. M. Féli, De Noyé et Stigneyes veulent bien se charger d'examiner le tapisserie de M^{rs} Bouré et de faire connaître lors de la prochaine séance le résultat de leur appréciation.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un nouveau surveillant pour la Galerie des œuvres modernes. M^r Féli fait remarquer que d'après l'ordre établi pour la répartition du personnel de la Surveillant, la Collection des plâtres au Palais de l'Académie est confiée aux soins d'un seul gardien et qu'il lui semble utile dans l'intérêt du service de lui adjoindre un second agent.

L'Assemblée partageant cet avis décide d'adresser à M^{le} Ministre de l'Instruction des propositions pour la nomination de deux surveillants. Elle prend communication des divers demandes d'emploi qui lui sont parvenues et procède ensuite au choix des deux candidats à présenter au Gouvernement.

Les Sieurs De Luessemans et Colman ayant obtenu chacun six voix sont désignés pour les deux places de Surveillants. Les Sieurs Complot et Mauw obtiennent respectivement deux et une voix. La nomination des Sieurs De Luessemans et Colman sera soumise à l'agrément de M^{le} le Ministre de l'Instruction.

A cette occasion la Commission des amendes à M^{le} le Ministre d'augmenter de 425 francs le crédit des personnel de Musée, afin de pouvoir fixer à 1200 fr le traitement de chacun des deux surveillants gardiens et élèver à 1300 francs le traitement des Surveillants Briaux et Westraeten qui remplissent leurs fonctions de manière à justifier cette augmentation.

La séance est levée à 4 heures.
 Le Secrétaire, *Stigneyes*
 Le Président, *C. Féli*

Commission Directeur Du Musée royal
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 27 Janvier 1879 (2 heures)

Sont présents M^{rs} G. Féli; Vice-Président faisant fonctions de Président; De Noyé; Frantini; le Baron Gauthier; le Comte De Robiano; Ern. Stigneyes, Chambrier; Conscience, Conservateur; V. Thiéman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Janvier est lu et approuvé.

M^{re} la Baronne De Luce De Ledenberg soumet à l'appréciation de la Commission une nature morte de J. De Heem, dont le prix est de 8000 francs - ainsi qu'un tableau de Coen, du prix de 3000 fr. L'Assemblée est d'avis qu'aucun de ces ouvrages ne peut convenir pour le Musée. Elle prend une résolution semblable en ce qui concerne deux tableaux envoyés par M^{re} Walrasseur à Bruxelles:

1^o un Couronnement d'épines, par Houthout; 2^o des montours, par Castiglione.

M^r Florent Wellens répondant aux renseignements qui lui ont demandé fait connaître que le triptyque de Teutet appartenant à M^{re} Astruc est fort intéressant et présente de grande qualité. Sa conservation est assez bonne. Il pense que si ce maître n'est pas représenté au Musée, il y aurait lieu de donner suite à la proposition soumise à la Commission.

M^{re} Léon Guichey fait connaître qu'il possède un portrait d'homme peint par Van Dyck, dont le prix est de 125,000 francs, et que si le Musée se rendait acquiescer de cet ouvrage, il accorderait toutes les facilités de paiement. Avant de demander le franc port de ce tableau en classe, la Commission se rend chez M^{re} Guichey pour s'assurer si le portrait offre quelque chance d'être acquis. Après examen,

elle peut que la résolution à prendre est trop importante et que nous s'absence de plusieurs Membres, il convient de la remettre à une réunion qui aura lieu samedi pro chain à 1 heure.

La Commission reçoit le Catalogue de la Collection Leuglant qui sera vendue à Paris le 6 février. M. Charles Peller, Commissaire-priseur, chargé de la Direction de cette vente, appelle l'attention de la Commission sur un tableau très authentique de Paul Potter, d'une très belle qualité et d'une parfaite conservation. M. H. Williams sera prié de vouloir bien examiner ce tableau et de faire connaître le plutôt possible, son appréciation.

M. P. Bosch écrit pour s'informer si le Musée a reçu un tableau représentant : une chasse avec un cerf qu'il a envoyé afin que la Commission juge, avant qu'il envoie son autre tableau, si celui-ci convient comme qualité. Il sera répondu à M. Bosch que son tableau est de cette qualité, mais dans de meilleures conditions de conservation, lui paraissent pouvoir convenir aux Collections du Musée, pourvu qu'on puisse s'entendre sur les conditions de vente.

La Commission rappellera à l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur le rapport qui lui a été adressé le 15 Juillet, pour lui signaler le danger que présente l'usage que fait le Musée d'histoire naturelle d'un Cabinet établi irrégulièrement au bas du grand escalier du fond de la Cour, et lui fera elle demander instamment sa suppression. En constatant qu'aucune mesure n'a été prise depuis pour faire cesser les

appréhensions de la Commission, celle-ci fera remarquer que le bureau des cheminées placé dans ce Cabinet a été établi dans des conditions telles que la fumée se répand à l'intérieur à l'intérieur de la Galerie du Musée moderne, au point de compromettre la conservation des tableaux - Une telle situation est intolérable et réclame des mesures urgentes.

Dans l'intérêt de la conservation des œuvres de sculpture exposées aujourd'hui dans la Rotonde du 1^{er} Etage, il importe que ce local et le grand escalier qui l'accède restent fermés tous les jours d'ouverture public du Musée. La Commission prie, en conséquence, M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien faire connaître à M. le Directeur du Musée d'histoire naturelle que le personnel de cet Etablissement ne sera plus admis à passer par le grand escalier et la Rotonde pour se rendre dans les pièces qui s'occupent au 2nd Etage. - L'adoption de cette mesure d'ordre entraînera en son service, et dans que le Musée d'histoire naturelle dispose à son usage exclusif d'un certain espace communiquant directement avec la Galerie et la Cour du 2nd Etage. - Les mesures seront donc prises prochainement pour supprimer la circulation qui existe aujourd'hui par le grand escalier.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire
P. Klein

Commission Directrice Des Musées nationaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 1^{er} Février 1879 (16)

Sont présents M. M. Louis Gallot, Président; Ed. Féliu,
Vice-Président; Balot; De Ronzi; Fraikin;
le Baron Guethals; Alumbert; Combes,
Conservateur; W. Skinnon, Secrétaire.

La Commission s'occupe de la
résolution à prendre relative au portrait
en portrait en pied, de Van Dyck
pour la collection de M^{rs} Léon
Guichet demande 225,000 francs.
Après avoir discuté le mérite de
cette œuvre, l'Assemblée est
unanime d'avis qu'elle n'est
pas de premier ordre, que son
état de conservation n'est pas
irréprochable et qu'elle n'a pas
les qualités que devrait posséder
un portrait de Van Dyck destiné
à prendre place dans la Galerie
du cloître. La dépense que cet
établissement aurait à s'imposer
ne serait justifiée en aucune
manière. - La Commission est
donc d'avis qu'il n'y a pas
lieu de donner suite à la propo-
sition qui lui est soumise.

M^r Emile Weysser a exprimé
le désir que M^r Alphonse Fuchs
autorise à élever son tableau
du Christ, intitulé: le follet
d'Henri Van der Goyen. - Il a
été constaté que cette toile, à
son retour de l'Exposition uni-
-verselle de 1878, était couverte
à soufflet de l'humidité et qu'à
diverses places le vernis s'est
décomposé. - La Commission
ne croit pas pouvoir satisfaire
à la demande de M^r.

Wanderer et décide que les soins
de conservation à apporter aux
tableaux de cet artiste seront
confiés à M^r Victor LeRuy
qui présente toutes les garanties
pour l'exécution de ce travail.

Par la lettre du 18 Janvier,
M^r le Ministre de l'Intérieur
fait parvenir pour les Collections
du Musée, un exemplaire en
bronze du médaillon type exécuté
par M^r DeGroot et repris suivant
l'effigie de S. M. le Roi Léopold
III. Il sera accepté réception
de l'envoi de cet ouvrage.

La séance est levée à 2 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire. *C. Fets*
P. Stievens

Commission directrice des Beaux-arts
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 3 février 1879 (aujourd'hui)

Sont présents M. etc. Ed. Féti, Vice-Président faisant
fonctions de Président; De Rohé; ;
Fouquet; le Comte de Robiano, Membres;
Cousin, Conservateur; V. Hérin, Secrétaire.

Le but de la réunion concerne
spécialement les œuvres à
prendre au sujet de la vente
d'un tableau de Paul Pater,
(Le camp de nuit) faisant partie
de la Collection Lenglart. Il est
donné lecture de l'appréciation
que M. H. Willmer a transmise
sur cette œuvre. « C'est, dit-il,
un très bon tableau, d'une très
belle exécution et parfaitement
conservé. - Il est un peu
noir et le sujet un ingrès. Il
peut qu'à cause de la rareté
des œuvres de Paul Pater, ce
serait une excellente acquisition
à faire pour le Musée de l'Etat.
M. Féti fait part des recherches
auxquelles il s'est livré pour
retrouver la provenance de cette
production et il s'étonne de ce
que le catalogue de la vente
ne donne aucun renseignement
à cet égard. - Il lui semble
singulier que le tableau n'ait
pu être reconnu jus qu'à ce
jour. Cette circonstance ne
semble pas de nature, cependant
à faire renoncer d'une manière
absolue à l'achat du tableau
et la Commission accepte avec
empressement l'offre obligatoire

M. de Rougé de se rendre à Paris
accompagné de M. de La Haye afin
d'acquiescer, s'il y a lieu, le tableau
de Paul Pothier, au prix maximum
de 20,000 francs.

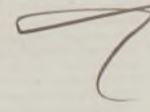
La séance est levée à midi & demi

Le Président

Le Secrétaire

C. de La Haye

Pothier



Commission Directrice Des Musées Royaux
De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 21 février 1879 (Lévesque)

Sont présents M. l'Alte. G. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; De Rougé; Fraikin; Le Baron
Goethals; le Comte de Robiano; Hergemeyer;
Verhaeckhoven; Lambert; Comisne, Conservateur;
N. Sticton, Secrétaire.

Après lecture et approbation du
procès-verbal de la Séance du 21
Janvier, 1^{er} & 3 février, il est donné
communication en lettre en date du
22 février par laquelle M. le Ministre
de l'Intérieur transmet une copie de
son arrêté concernant les Salons
Théophile Abraham & Emile Des
Licesmanns, Surveillants aux Musées
Royaux de Peinture & de Sculpture
au traitement annuel de 1200 fr.

M. John Moulé, de Paris, soumet
les trois tableaux suivants:

- 1^{er} Vie d'homme par Ad. Van Ostadé de prix de 1000.-
- 2^e Marine de Salomon Ruyssdael " 14000.-
- 3^e Intérieur, par Corn. Dubaut " 4000.-

M. V. Le Roy ayant été consulté,
fait connaître que ces ouvrages sont
bien authentiques, dans un bon état
de conservation et peuvent être estimés
à l'Ostadé, de 10 à 12000 fr. - le Salomon
Ruyssdael, de 7 à 10,000 fr. -
et le Cornille Dubaut à 1000 fr.

#(De la Collection Vander Schueren)

(1) de la Collection Cornelissen.

La Commission ne s'avisant qu'il y
aurait lieu d'acquiescer le Salomon
Ruyssdael & le Cornille Dubaut
Si M. Moulé consentait à offrir ces
deux tableaux pour la somme globale
de 10000 fr. - Deant au point
Van Ostadé, la Commission estime que
le tableau de ce maître, appartenant
au Musée ^{lui} est Supérieur et que par
conséquent le tableau présenté par
M. Moulé ne peut donc convenir.

L'Assemblée est informée qu'il
par suite des renseignements négatifs
qui lui sont parvenus au sujet du
tableau de Paul Potter, de la Collection

Lequel il a été convenu que M. de La Roche ne se rendrait pas à Paris.

M. Ernest Le Roy fait parvenir trois portraits de Nicolas Ponce qui il offre de céder au prix de 4500fr. chacun: 1°. deux portraits d'homme et de femme, faits sous pendant 1. 2°. un portrait d'homme. - La Commission s'etant adressée à M. Victor Le Roy, au sujet de l'état de conservation & de la valeur ^{de ces portraits} ci fait connaître que les portraits de femme et de grande vie femme et à l'auffret - le premier est excellent mais les mains sont d'inférieures et l'état de conservation est bon sauf quelques parties de couleur qui se décolorent. - Il les estime à 4000fr. chacun. Le second portrait d'homme lui paraît être un beau spécimen de marbre, bien conservé & valant 5000fr. La Commission dans un avis général n'y a pas lieu de s'occuper des deux portraits formant pendant et décide d'acquiescer le troisième portrait d'homme pour la somme de 3500 à 4000fr. Une proposition en ce sens sera soumise à M. Em. Le Roy. Il est à observer que ce tableau avait précédemment été offert en vente aux enchères par M. Berlin, mais le prix de 20000fr. qu'il en demandait a paru d'une exagération telle que la Commission n'a pas cru devoir venir alors des négociations pour l'achat de ce portrait.

La Commission est informée que pour suite d'une réclamation de M. le Directeur des études d'histoire naturelle, M. le Secrétaire-général des études de l'Intérieur a recommandé que la robe de l'Escule de l'Hercule restant accessible au personnel de cet établissement, même après les heures d'ouverture des études. La Commission rappellera à M. le Ministre le rapport qu'elle lui a adressé le 1^{er} février, au sujet des

mesures à prendre pour la conservation des œuvres de sculpture que ce tableau surferment et insistera de nouveau sur la nécessité d'interdire la circulation dans la robe lorsque elle-ci est fermée au public. Elle croit devoir déclarer la responsabilité des accidents qui pourraient résulter de l'état de choses actuel.

La séance d'ouverture de la Commission est appelée sur la vente de la Collection Neveu qui se fera à Catalogue le mardi prochain et qui semble surferment plénière venue intéressante pour les clients. - M. Fétis promet de recueillir quelques renseignements sur les tableaux de cette Collection.

La séance est levée, à 4 heures.
Le Président
Le Secrétaire. C. Fétis
P. Klein

Procès-verbal de la séance Du 5 Mars 1874 (Lundi)

Sont présents: M. de Feli, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; Balot; De Monge, M. Comte
de Robiano; Stijzeny et Verboeckhoven
Membres; Conscience, Conservateur;
A. Stiman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du
21 février est lu et adopté.

L'Assemblée est informée qu'il
résulte des démarches faites auprès
de M. Emile Le Roy, que celui-ci
a consenti à céder au Musée, pour
la somme de 4000 francs, le portrait
d'homme peint par Nicolas Maat.
En conséquence, l'autorisation nécessaire
pour conclure est adressée à M. le Ministre
de l'Intérieur.

M. Maat n'a pu accepter l'offre
de 4000 francs qui lui a été faite
par le Musée pour les deux tableaux
de Cornille Dubart et Salomon
Ruyssdael et a fait connaître qu'il
ne pourrait vendre ces deux ouvrages
pour moins de 10,500 francs.

Il est donné lecture, pour
information, d'une lettre datée du
28 février, par laquelle M. le
Ministre de l'Intérieur transmet
les instructions qu'il a données à
M. le Directeur du Musée d'histoire
naturelle concernant le passage
du personnel de cette institution
à travers la galerie des Musées.
D'après ces instructions M. le
Ministre est d'avis qu'il n'y a
pas d'inconvénient à permettre
aux fonctionnaires du Musée d'his-
toire naturelle de passer par la
galerie, même après la fermeture
de l'ouverture publique de la Galerie.
Mais il ne pourrait en être de même
du transport des Cadres ou d'autres

objets. Celui-ci devra se faire
exclusivement par l'escalier de
Service et ne sera plus toléré
en aucun cas à travers la rotonde.

M^r Robert, à Londres, offre
de céder pour 250 livres St. un
tableau de Pierre de Blois. Il
sera répondu à M^r De Saut
quel prix demandé pour ce
tableau lui paraît avoir de pro-
-portion avec la valeur qu'on
attribue aux ouvrages de maître
de cette catégorie. - La Commission
ne se refuse pas cependant à
examiner le tableau si M^r Robert
trouve l'occasion de le soumettre
à son inspection.

L'Assemblée s'occupe des mesures
à prendre pour la vente Mathieu
Neben, à Cologne et d'une autre
vente, celle de la Collection Stangon,
qui aura lieu immédiatement
après. M^r Fehs donne quelques
renseignements sur la Collection
Neben et cite le nom de Van
Meekem, Breckelen Kamp, Gouzalen
Cagner, Fyft, Peter Neijf, le jeune,
parmi les peintres qui se distinguent
particulièrement l'attention des
Membres qui se rendront à
Cologne, pour examiner les tableaux.
Cette mission est confiée aux
Sieurs obligés de M^r De Saut
et Sluzenyer, qui seront accom-
-pagnés de M^r l'Impat Victor
Le Roy.

M^r Sluzenyer fait connaître
que d'après ses renseignements
qui lui ont été fournis par M^r
Kempener, M^r le Baron Van Clave
possède un intérieur de cuisinier
peint par Van Regemorter, tableau
qui a la même valeur artistique

que celui d'ailleurs d'Autres
et qui pourrait être acquis au
prix de 3500 francs. La
Commission fait remarquer que
M^r Van Regemorter étant décédé
depuis moins de dix ans, et est
à l'Administration des Beaux-
Arts qu'il appartient de décider
s'il y a lieu d'acquiescer le tableau
dont il s'agit. En conséquence
M^r Sluzenyer exprime l'intention
d'appeler officiellement l'attention
de l'Administration sur cette affaire.
La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président,
Le Secrétaire,
Stienne Louis Vallée

Procès-verbal de la Séance du 15 Mars 1879 (Lévesque)

Sont présents M. M. Louis Gallait Président; Ed. Félix, Vice-Président.
De Rougé; Fautin; Stijngemeyer, le Comte de Robiano, Muncher, Cousin, Conservateur,
N. Stinnes, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du
procès-verbal de la Séance du 5 Mars,
M. De Rougé fait connaître que M. Stijngemeyer
étant empêché et M. V. Le Roy ayant
été retenu à Bruxelles, il a dû s'en aller
seul à Cologne. La Collection ne renferme
aucun ouvrage de premier ordre,
et signalé particulièrement un très bon
tableau de Breckelkamp (N° 44) du Catalogue
et un Vander Meer (N° 152) comme paraissant
convenir pour le Musée. Les lithographies de Meyson
(N° 110) et un Isaac Ostade lui ont également
semblé digne d'attention. Le tableau
de Van Weert est un bon tableau,
mais il n'y a pas grand intérêt à
l'acquiescer. Quant à la Collection
Stijngemeyer, M. De Rougé n'indique qu'un
seul tableau: le Dix Heuls (N° 38)
mais il désirerait qu'on l'apprécie avec
M. Le Roy fut demandé sur les œuvres
suivantes: André Both (N° 13) et d'Am
Braun (N° 16) Van Goyen (N° 37) Van
Huytenburg (N° 47) Salomon Ruysdaal (91)
Van der Velde, Muncher (100) et Van der
Velde (100). — La Commission décide
que M. Le Roy sera chargé d'acquiescer
le tableau de Breckelkamp au prix
de 4000 francs et ouvrage et reconnu
se trouver en bon état de conservation.
Elle attendra une communication ultérieure
de M. Le Roy, quant au Vander Meer et
aux tableaux de la Collection Stijngemeyer.

La Commission décide qu'il n'y a pas
lieu d'acquiescer le tableau attribué à Isaac
Van Ostade, que M. Monticé, à Marseille,
offre de céder au Musée.

Par sa lettre du 4 Mars, M. le Ministre des
Affaires Internes informe la Commission qu'il a
décidé de distribuer entre les Parisiens et
l'Académie de France, la Collection des copies
d'après les grands maîtres qui se trouvent
au Musée et demande en conséquence de
faire l'envoi des dites reproductions à leur
destination respective d'après la répartition
qu'il indique. — La Commission se
conformera aux instructions de
M. le Ministre, mais elle désire savoir

précisément si le Département de l'Intérieur est disposé à payer les frais d'emballage et d'expédition de ces ouvrages, à moins que le Gouvernement ne juge à propos de payer les Administrateurs intéressés à faire valoir elles-mêmes les ouvrages qui leur sont destinés.

M. de Bloethorn sollicite l'autorisation de photographier dans les Caves des églises les tableaux de l'évêque (Les cinq sens) et de fond d'œuvre (Le Sacerdote et le prêtre), afin de faciliter l'extension des gravures que le Gouvernement a commandées à M. M. Dancé & Lenoir. L'Assemblée décide que ces opérations photographiques peuvent parfaitement se faire et l'inscription des locaux est qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, d'accueillir la demande de M. de Bloethorn.

La Commission ne croit pas pouvoir accéder à M. M. Luedrich frères, le titre de Doreurs des églises royales de Paris, qu'ils sollicitent. Sans en reconnaître que les églises sont satisfaites des travaux accomplis par eux, elle pense que ce serait établir en faveur de ces fournisseurs un privilège qui porterait préjudice à certains des genres d'artisans de l'Administration des églises.

M. l'architecte Wollam fait connaître que le Département des Travaux Publics consent à ce que les Bâtimens Civils soient provisoirement chargés de tout ce qui concerne le chauffage et l'emploi des eaux de la ville dans les Bâtimens de l'ancienne Cour, sous la réserve que les dépenses à ce résultat encourues seront à être supportées par les églises. Il demande, en conséquence que le Conseil et les Bords-fus se conforment aux instructions que M. de Léonard

leur donnera pour ce service. — Vers l'époque connue de la Saison d'hiver, l'Assemblée exprime la décision de remettre ce service aux Bâtimens Civils qu'à partir du mois d'Octobre prochain.

M. le Professeur Krysstof, à Budweis (Hongrie) fait connaître que M. Van der Meulen offre de donner aux églises une Collection de 40 tableaux originaux des Écoles flamande, hollandaise et italienne et il demande que les artistes belges habitant Prague en viennent avec les quels la Commission se trouve en relations soient chargés d'apprécier la Collection et d'en indiquer la valeur. La Commission répondra qu'elle ne connaît personne en Autriche qui puisse être chargé d'une pareille mission et qu'elle n'entrevoit guère la possibilité d'aboutir à une solution, à moins que les circonstances obligent un ou plusieurs Membres de la Commission des églises à se rendre à Vienne. Ils s'empresseraient alors de visiter la Collection de M. Van der Meulen.

M. M. de Hoopff, à Breuille propose de céder 90 feuilles de Silhouette de N. de L. Ce genre d'ouvrage ne rentrant pas dans la catégorie de ces collections des églises, M. de Hoopff sera péchu que son offre ne peut être accueillie.

Il est donné lecture, pour information d'une lettre du 12 Mars par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur leur communique qu'il a acquis pour la Musée moderne, un tableau de M. de Hoopff, Boulanger, intitulé: une matrice d'Autonnes.

M. Berlin soumet un portrait d'homme, peint par feu Antoine Wertz, qu'il offre de céder pour la somme de 5000 francs. M.

Berlin sera informé que l'achat des ouvrages destinés au Musée Wertz, ne rentre pas dans les attributions de la Commission et que sa proposition devrait être adressée directement à M^{le} le Ministre de l'Intérieur.

M^{le} de Rougé croit devoir faire part d'une réclamation qui lui a été soumise par des Serruillants de l'église de Pentecôte au sujet de l'ordonnance qui ont été données par M^{le} le Directeur du Musée d'histoire naturelle afin de leur interdire l'usage des prières établies à l'église inférieure. Cette interdiction paraît d'autant plus étrange que les locaux en question ont été mis à la disposition exclusive du Musée de Pentecôte. La Commission signalera en conséquence à M^{le} le Ministre de l'Intérieur l'acte d'autorité que vient de poser M^{le} Dupont et demandera que des instructions lui soient données afin de faire cesser l'état de choses existant.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M^{le} Bach, à Madrid s'adresse à M^{le} le Docteur Crespin, à Bruxelles, pour lui demander si le tableau représentant le combat d'ours, qu'il a envoyé à l'inspection de la Commission pourrait convenir au Musée, après avoir été convenablement remis en état, sans accord sur le prix auquel il serait cédé.

D-S'il y a moyen de connaître approximativement la valeur de cette toile et des autres qu'il a l'intention d'apporter lui-même à Bruxelles. Elle sont en parfait état de conservation et les Sujets sont plus importants. —

M^{le} Bach d'inné obtenu en conséquence pour premier effecteur son voyage d'une manière certaine et avec succès. Il est impossible à la Commission de répondre aux indications demandées par M^{le} Bach, elle priera M^{le} le D^r Crespin de s'informer du prix du tableau envoyé à Bruxelles et quanta aux autres soit la Commission n'a de pouvoir à les examiner avec bienveillance, mais elle ne peut prendre aucun acte d'engagement et elle ne saurait donc garantir leur acquisition par le Musée de Bruxelles.

Il est donné lecture de deux lettres ministérielles ci-après : Par la première, postée la date du 12 Mars, M^{le} le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquiescer au prix de 4000 francs, un portrait d'homme, frais par Nicolas Maas, dont la copie a été consentie par M^{le} Ernest Le Roy.

Par la seconde, en date du 10 Mars, M^{le} le Ministre communique une lettre de M^{me} Bleek, qui offre de céder au Musée un tableau de Jérôme Bos, représentant la Tentation de St Antoine. Cette dame sera invitée à faire transporter ^{le tableau} au Musée, afin qu'il puisse être soumis à l'appréciation de la Commission.

L'assemblée de l'Assemblée est appelée sur plusieurs œuvres de la Collection des peintures primitives qui réclament des soins immédiats de conservation consistant à refaire les parties de couleur qui se détachent de

Primum. Les peintures dont
il conviendra de s'occuper d'abord
sont les suivantes:

42. Anonyme - La Vierge & l'Enf. Jem.
15. Makus D. Le Christ chez Simon
le Pharisien.

72. Anonyme - Deux portraits.
M. De Heuvel sera chargé
de ces travaux.
La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

N. Stievenon C. Jéti

Procès-verbal de la séance Du 2 Avril 1879 (2 heures)

Sont présents M. M. E. Fétis Vice-Président, Louisma fonctionnaire des
Pénitenciers; D. Rougé; Fraikin; le Comte de Robiano,
Stingemeyer; Eug. Verbaetkhoven, Chambard,
Cousinnes, Conservateur; D. Pison, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance
du 15 Mars est lu & adopté.

La Commission est informée qu'en
raison d'un empêchement M. le Baron
Guethaube n'assistera à la réunion de ce jour.

Par sa lettre du 20 Mars, M. le
Ministre de l'Intérieur exprime les
regrets de ne pouvoir modifier la décision
qui a été communiquée à la Commission
concernant le passage du personnel des
Musées d'histoire naturelle à travers la
rôtisserie. M. le Ministre pense qu'il
est facile de prescrire les précautions
nécessaires pour ôter tout inconvénient
à ce passage.

Par une seconde lettre datée du 21
Mars, M. le Ministre fait connaître
qu'il a autorisé M. le Directeur du
Musée d'histoire naturelle à faire
transporter aux heures où le Musée
de Peinture est fermé, les colles qui
doivent circuler entre les Salles du
1er-2e-chaussée & les laboratoires
du 2^e étage. La Commission
est d'avis qu'il n'y a pas lieu
de répondre à faire à ces deux
communications.

M. le Président fait part de
certaines constatations dans lesquelles un
petit tableau attribué à Jérôme Bosch
(une tentation de St Antoine) a été
enlevé, le 19 Mars dernier, ~~Guethaube~~
des Salles du Musée et indique les
mesures qui ont été prises immédia-
tement afin de découvrir l'auteur de
ce vol & de rentrer en possession de cet
ouvrage. - Il est ensuite donné
lecture d'une lettre du 24 Mars,

par laquelle M^{le} Ministre de l'Intérieur
aurait le tableau dont il s'agit et
faicant connaître que'il lui a été
restitué par la ~~personne~~ personne
à laquelle il avait été vendu et qu'il
a été payé du chef de cette resti-
tution une somme de 1700 francs
qu'il prie de faire remettre à la
Direction des Beaux-Arts.

Suivant les intentions de la Com-
M^{le} D. Le Roy s'est rendue à Cologne
pour assister aux ventes Mevius &
Stalgen. Il est donné commun-
cations des rapports formulés par
cet expert au sujet des tableaux
qui lui avaient été indiqués. Il
se doute que la Breckelenkamp
Laisné à désirer sous le rapport
de la conservation et que les autres
autres des Collections Mevius &
Stalgen ne se trouvaient pas dans
des conditions de nature à en
proposer l'acquisition.

M^{me} Veuve Bleck, à Bruxelles,
Sourit un triptyque de Jérôme Bos
(Célestin de S. Antoine) qu'elle offre
de céder pour 60000 francs. L'Assemblée
est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquies-
cer à cette offre.

- M^{re} Metz, à Bruxelles, propose
la copie des trois tableaux suivants:
- 1^o Portrait de Miceneville. 1200.-
 - 2^o Paysage de Salomon Ruysdael 2500.-
 - 3^o Un Bateau d'Alcy De Voys 1800.-

Le dernier ouvrage, de très
petite dimension, offre de belles qualités
de peinture et forme un beau spécimen
du talent de De Voys. L'Assemblée
est unanime d'avis que ce petit
peinture pourrait être acquis pour
le Musée si M^{re} Metz consentait
à en réduire le prix à 800 francs.
Les deux autres tableaux n'offrent
aucun intérêt.

La Commission décide que le
tableau de Pierre De Bloot que M^{re}
Robert a envoyé de Londres et dont

le prix est de 250 Livres Sterl. est
de nature de mérite et ne peut en
consequence, être acquis.

M^{re} Masvime, à Bruxelles, propose
de céder pour la somme de 4000 francs
deux tableaux attribués à Teniers
et à Pierre Brueghel-le-Vieux. M^{re}
Masvime fera effort à faire connaître
le prix de chacun de ces ouvrages.

M^{re} De mess-Dubois, à Feluy-
Argennes, propose une impression
sur coton, représentant: le portrait
du Roi Guillaume 1^{er} des Pays-Bas
à travail offert au Roi par la
ville de Paris. Le dit Roi est élu
historique pour la somme de
la Commission d'acquiescer en faveur.
M. M. C. Lambert sont d'avis que
ce cadre n'offre pas assez d'intérêt
d'acquiescer.

Pour suite de deux écrits de
S^{re} De Licesmaux, Secrétaire aux
affaires de Pensées, la Commission
est appelée à pourvoir au rempla-
cement de cet employé. Elle
décide de maintenir la candidature
de S^{re} Prosper Colman, ce faisant
remarque que par suite d'un
malentendu son Département a
eu que les propositions antérieures
de la Commission concernaient un
huisier-messager de l'Administration
Centrale portant le nom de candidat
tandis que le élu avait princi-
-palement désigné son frère
le S^{re} Prosper Colman.

L'Assemblée décide qu'elle demandera
à M^{le} Ministre de l'Intérieur de prélever
sur l'exercice disponible sur le Chapitre
du personnel des élus pour l'exercice
1878, une somme de 2150 francs
afin d'être répartie à titre de grati-
-fication, entre le Consiège, les Sur-
-veillants & les Boute-fus. Les
compte des Services exceptionnels
rendus par les S^{re} Clermont,

Boquet, Baetz, Briand et Verstraeten
 à l'occasion des ~~travaux~~ travaux d'installation
 - l'ancien des études modernes, la Com-
 - mission proposera de leur allouer
 à chacun une somme de 175 francs
 et de faire au même chiffre d'in-
 - demnité des Sommeillants Parus,
 affecté d'une grande malade qui
 lui occasionne des dépenses
 extraordinaires. - La Commission
 porte à 100 francs l'indemnité à
 allouer aux autres Sommeillants
 ainsi qu'aux deux boucs-fer; elle
 sollicitera la même somme en
 faveur de S^r Boyer, homme des
 peines de la ville de Metz.

M^r de Rougé appelle l'atten-
 tion de ses Collègues sur un por-
 - trait d'homme par Van Dyck
 qui se trouve chez M^r le Comte
 de Baillet et demande que la
 Commission ^{envoie} s'en aille voir le
 tableau. Il est convenu que cette
 visite aura lieu mercredi prochain,
 à 3 heures.

La Séance se tient à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

H. Stieven

Commission Directrice des Affaires royales
 de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 25 Avril 1879 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallot, Président; Ed. Féli, Vice-Président,
 de Rougé; le Baron Guethals, Stuyvenberg et Ver-
 buckhoorn, Membres Conseillers, Conservateurs;
 N. Stieven, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption d'un
 procès-verbal de la Séance Du 2 Avril,
 il est donné connaissance d'une lettre
 par laquelle M^r le Comte Alfred de
 Baillet fait connaître que le prix
 du portrait du Président de l'Etat
 par Van Dyck, est de 70000 francs.
 Il résulte de l'examen de cette proposition
 par quelques membres de la Commission
 qu'elle n'est pas une œuvre assez
 caractéristique d'un maître et d'une
 qualité assez supérieure au portrait
 de Van Dyck qui possède la gloire.

L'Assemblée est unanime d'avis
 de ne pas donner suite à cet achat.

M^r Florent Van Verron, à Bruxelles,
 propose de céder au Musée pour la
 somme de 25000 francs, un portrait
 peint par de Pape, représentant: Pierre
 Van Verron, fabricant de tapisseries
 à Audenarde, ainsi qu'une tenture
 (Paysage avec personnages) sortant
 des ateliers de ce fabricant. Les
 propriétaires de ces deux ouvrages
 sera invité à les faire transporter au
 Musée, afin d'examiner.

Il est donné lecture d'une lettre
 par laquelle M^r Mertz fait connaître
 qu'il accepte l'offre de 300 francs
 qui lui a été présentée par la Commission
 pour la cession d'un petit tableau d'Al-
 -brecht, représentant: Un ^{travailleur} ~~travailleur~~.
 L'autorisation nécessaire pour régulariser
 cet achat sera, de courtoisie demandée
 à M^r le Ministre de l'Intérieur.

M^r Féli Bouvier informe la Com-
 - mission que le prix global des huit
 tapisseries au-dessus qu'il propose
 de vendre à l'Etat est de 35000 francs.
 M^r Féli qui a examiné ces tapisseries
 pense que deux de celles-ci seulement
 paraissent convenir au Musée,
 d'une d'elles représente Joseph & le
 second maître charron. Il sera répondu
 dans ce sens à la demande d'avis

De Mr le Ministre de l'Interieur, en finissant
 Remarque que les Allees de peinture ne
 disposent d'aucun credit pour les achats
 de cette nature et que les tableaux
 -peints qui s'y trouvent ont été
 à propos des Suppléments de Mr Bouché
 dépendent d'une des dépenses que le
 Gouvernement met à la disposition
 de la Commission.

Mme V^{re} Blesch informe l'Observa-
 -tion qu'elle comment à recevoir les offres
 que le Comité regarderait d'offrir lui-même
 pour l'achat du buste de Jérôme
 Bouché, dont elle avait demandé 6000
 francs. - La Commission ne s'avisant
 de tableau ne peut convenir pour le Comité
 et qu'il y a lieu de maintenir la résolu-
 -tion prise dans la séance précédente.
 Il est donné lecture, pour infor-
 -mation des deux d'articles ministériels
 ci-après:

Par la première, datée du 9 avril,
 Mr le Ministre de l'Interieur s'est
 parvenu pour le Comité moderne un
 tableau de Mr. Rodore Verhey denf,
 intitulé: Nègres - Peinture.

Par la seconde, portant la date du
 15 avril, Mr le Ministre informe la
 Commission qu'une statue en marbre
 exécutée par Mr Vandero Stoppem est
 représentée. Le jeune homme à l'épée lui
 paraîtra prochainement pour être
 placé dans la Galerie des Sculptures.

La Commission décide qu'il n'y a
 pas lieu d'acquiescer au Christ en croix
 prétendument peint par Rubens
 et que Mr De West offre de céder pour
 2000 francs

L'Assemblée est également d'avis
 qu'elle ne peut acquiescer les deux
 tableaux de French et de Breughel
 présentés par Mr Masvieu la dont
 le prix total est de 4000 francs en
 2000 francs pour chacun.

Mr Denier offre de céder un
 portrait peint par Out. W. ont
 Il sera répondu à cette personne
 que les achats destinés au Musée

Wintz, concernant spécialement le
 Département de l'Interieur

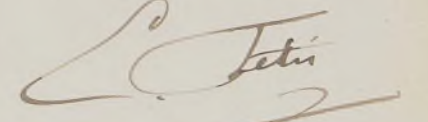

Mr Féli fait connaître qu'il
 a acquis des tableaux de Paul
 Potter, ayant fait partie de la Collection
 Lenglet, vendue à Paris, il y a
 quelque mois, et décide, et que son
 héritier désirerait réaliser la valeur
 de cet ouvrage. - Mr Féli veut
 bien de bonne en rapport avec
 la personne qui lui a fait cette
 communication et lui demande
 si le possesseur actuel de l'ouvrage
 consentirait à céder le tableau pour
 une somme qui, dans tous les cas,
 devrait être de beaucoup supérieure
 au prix d'achat, et de lui
 rendre Lenglet.

Mr Hinguenot fait savoir que
 Mr le Baron Delafaille, ~~ancien~~
 qui vient de mourir à Amers, était
 un possesseur de plusieurs œuvres
 très importantes que son héritier
 serait prêt à céder pour
 en céder; il s'engage à fournir
 des renseignements sur la sorte
 que pourrait recevoir cette affaire.

La séance est levée à 4 heures

Le Président.

Le Secrétaire.

Blanc 
 Féli 

Procès-verbal de la Séance Du 14 Mars 1879 (Thurmes)

Sont présents M. ellg. Fets, Vice-Président faisant fonctions de
Président; Balat; De Ruyt; Fraikin; le Baron
Goethals; Stengen, Elzen, Comon, Conservateur; V. Schimm, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 25 Avril est lu et adopté.

Par son apostille du 28 Avril 79, M. le Ministre de l'Intérieur nous nous fait
informer, une copie de la commission
intervenue entre le Gouvernement et le Conseil
de fabrique de l'Eglise de St Pierre, à Louvain,
pour la copie d'une triptyque de grand
mètre (La Légende de St Anne) qui se
trouve dans cet édifice.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre
datée du 8 de ce mois, par laquelle M. le
Ministre de l'Intérieur demande à la
Commission de dresser une liste des œuvres
de Sculpture du Musée dont il pourrait être
fait des reproductions en marbre ou en
bronze, travaux que le Gouvernement
s'occupe de confier en regard à la copie qui
présente en ce moment sur les arts et parti-
culièrement sur la Sculpture. - Les
Commissaires applaudissent avec une vive
intention de M. le Ministre, la Commission
est d'avis de donner quelques observations
sur ce projet. Elle fera remarquer que
l'acquisition en marbre d'après un modèle
si bon que soit le travail de l'artiste qui ne
s'appuie presque rien à l'artiste auquel
il est fait la commande. - Ensuite, l'opé-
ration de la mise en pierre pour la
reproduction en marbre est de nature
à altérer la conservation du modèle et
il semble imprudent de sacrifier ainsi
des plâtres de la Collection de l'Etat,
pour en obtenir des copies plus ou
moins exactes. - Les reproductions
en bronze sont uniquement de ressort
des monnaies et des médailles et ne
peuvent être également presque aucun
avantage à l'artiste. Il va également
être de la plus grande importance de
quel nom ces reproductions se feront
dans le Musée. Il sera répondu
dans ce sens à la lettre de M. le Ministre.

M. Fehin fait communication qu'il a écrite au propriétaire du tableau de St. Peter, provenant de la Collection de Longleat, et qu'il a été informé par cette personne qu'elle ne consent pas à l'envoyer à Besançon. Il n'y a donc pas d'autre voie à donner à cette affaire.

Par sa lettre du 3 Mai M. le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de son arrêté du 12 du même mois, renvoyant le Sr. Prosper Colman Secrétaire aux Affaires Royales, au traitement de 1200 francs.

M. Van Perron a fait transporter aux Clercs les ouvrages dont il propose la vente à savoir: une tapisserie ancienne d'indienne, un portrait d'homme par Del'Arpe et un second portrait (de femme) peints sous le nom de Greuze. - D'après le rapport donné à M. Victor Le Roy, la tapisserie est de bonne qualité, assez intacte et a conservé sa bordure. La figure peinte par lui-même à l'école de la tapisserie du Secré. Cette peinture peut être estimée à 3000 fr. Le portrait d'homme est une bonne production qui se voit dans le De'pôt mais offre beaucoup d'analogie avec les portraits peints par Victor Bourguet. - Le dessin parait correct, la tête et les mains sont bien modelées. Sa valeur est de 2000 francs. Le portrait de femme est un dessin attribué à Greuze, n'offre aucun mérite et n'a qu'une valeur très minime. La Commission considérant que la tenture d'un tableau de la dimension de la fabrication des tapisseries flamandes est d'avis qu'elle ne peut convenir pour la vente. - M. Van Perron ne désirant pas céder l'apartenance l'un de ces ouvrages, il n'y a pas lieu de conséquence de l'accepter de la tapisserie d'homme.

M. le Chevalier Soenen, à Paris, fait parvenir un tableau de Rembrandt, représentant deux enfants, faits sur des bulles de savon. - Le prix de cette peinture est de 5000 francs. - M. Victor Le Roy fait connaître que le tableau est d'un des imitateurs de Rembrandt, entre lesquels Fabrice est celui dont la manière se rapproche le plus de faire des ouvrages peints par M. Soenen. Celle-ci n'est pas sans mérite, mais elle n'a aucune valeur. Elle vaut 2500 francs. La Commission est d'avis que ce tableau ne peut être acquis par le Musée.

M. le Ministre de l'Intérieur informe l'Administration des Clercs que M. Foulon, à Paris, offre la copie d'un tableau de De'Crayer dans le sujet est:

Accord entre la Sagette et la Voleuse. M. Fleuret Wollemsera prêt de revendre à un autre le tableau et d'en dire son avis.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

- 1° de M. me Scheunens qui propose une médiocre peinture (Un Christ mort) qu'elle considère comme une œuvre de Rubens.
- 2° de M. H. Courtois - Carde à St. Nicolas, qui présente un tableau (Abigail se rendant à la rencontre de David). Cet ouvrage, dont il demande 3000 francs est attribué à Otto Venius et d'après son mérite.

3° de M. Wolf qui fait parvenir deux très médiocres tableaux qu'il présente sous le nom de Rembrandt & de Lucas Jordano. La Commission d'avis d'examiner de proposer à M. le Ministre de l'Intérieur le nomme M. Victor Le Roy, Commissaire Expert des Arts, en remplacement de son père. Dans les différents cas constants où il a été consulté pour la Commission, M. Victor Le Roy a donné des preuves réelles de son connaissances et il a rempli toujours avec discernement et intelligence ses missions qui lui ont été confiées par le Ministre. Son honnêteté et à l'abri de tout reproche.

M. le Ministre de l'Intérieur communique une lettre du Conseil de Fabrice de l'Eglise de St. Basile de la ville de Solitude sur le tableau du clerc pour venir l'Eglise de cette localité et pour la Commission d'examiner si parmi les tableaux mis au rebut, il ne s'en trouverait pas un qui pourrait recevoir cette destination. - L'Assemblée prie M. me Fehin, M. me de Mungé & M. me de Mungé de vouloir bien donner une liste des tableaux anciens qui se trouvent dans les Galeries et d'examiner au même temps ceux dont on pourrait disposer en faveur de l'Eglise de village.

D'après les renseignements qui lui ont été donnés, la Commission décide qu'il y a lieu de presser M. de Le Roy de se rendre à Valenciennes pour y faire passer les tableaux de la Collection de Beauvois, qui dirigé

être vendue le 17 de ce mois il s'est
 tenu des ventes qui ont procuré
 être utile d'acquiescer pour le présent.
 L'attention de la Commission est
 attirée sur la situation pénible
 dans laquelle se trouve le Sieur
 Renaud, dans la langue malade et
 absorbe toutes les ressources. L'ad-
 semblé décide de s'adresser à
 le Ministre des Intérieurs afin
 d'obtenir en faveur du S^r Renaud
 une somme de 300 francs à payer
 sur les fonds du budget du Ministère
 des Intérieurs

La séance est levée à 4 heures.

Le Président
 Le Secrétaire
 V. Stieun

Louis Tallard

Commission d'histoire des sciences physiques et
 de l'agriculture

Procès-verbal de la séance du 17 Mars 1879 (3 heures)

Tout présents M. Fehs, Vice-Président faisant fonctions de Président;
 Balat, Delcourt, Fautou, Klingenberg, Alenber,
 Comte, Commanche, V. Stieun, Secrétaire.

Il est donné lecture du projet
 préparé par M. Fehs pour les réponses
 à adresser à M. le Ministre des Intérieurs
 au sujet de la reproduction gratuite
 ou à bon marché d'ouvrages des sciences
 physiques. - L'Assemblée approuve
 la rédaction de ces lettres et décide
 qu'elle sera adressée immédiatement
 à M. le Ministre.

Il est communiqué une lettre par
 laquelle M. V. Le Roy exprime sa vive
 reconnaissance et ses remerciements
 pour la résolution que la Commission
 a bien voulu prendre à son égard
 en le désignant à M. le Ministre des
 Intérieurs pour remplir les fonctions
 de Commissaire - Expert des Sciences.

Il est rendu compte de l'examen
 que M. V. Le Roy a fait de la Collection
 Beauvois, à Valenciennes. D'après le
 rapport verbal de cet Expert, le tableau
 de Valenciennes, portant le N^o 1. du
 Catalogue, n'est pas une œuvre de
 quelque ordre, mais il semble intéres-
 sant par la circonstance de son
 d'origine que l'on rencontre de ce
 genre. - Le tableau a beaucoup
 souffert. - Sa valeur peut être
 portée à 1200 francs.

Le N^o 6 figure un Catalogue sous
 le nom de Breugnot ^{de Valenciennes} et porte un
 monogramme qui n'est pas celui
 de ce peintre. Le tableau est
 bon & bien conservé - Il est estimé
 de 10 à 1500 francs.

Le N^o 7 figure un tableau également
 sous le nom de Breugnot de Valenciennes
 est une bonne production de
 Lavy, artiste qui est par-
 venue représentée dans les galeries

de l'Etat - Bonne peinture en
parfait état de conservation.

Malin 800 francs.
Enfin le N° 10 - Indivision de Van
Basfels en un joli petit tableau
qui comblerait également une
lacune de votre collection. - Sa
valeur est de 800 francs. -

Pour suite de cette affaire
il est convenu que M. de Stange
et de Kungel se rendront à Valenciennes
afin de voir les ouvrages indiqués
ci-dessus et arrêter les mesures
qu'il y aurait lieu de prendre. Ils
jugeront à propos d'acquiescer l'un
ou l'autre de ces tableaux.

M. Fitz s'est procuré un tableau
de Baellin, représentant l'édifice
de la Cour de Justice, qui est proposé de
céder pour 2000 francs. Cette
peinture semble offrir des qualités
et de l'intérêt à cause du petit
nombre d'ouvrages qu'on connaît
de ce peintre. - La Commission
proposera à M. Fitz de lui vendre
ce tableau pour la somme de ~~2000~~
~~1500~~ mille francs.

En cas d'acceptation une
demande d'acquisition d'achat
sera transmis immédiatement au
M. le Ministre de l'Intérieur

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Stievenon Louis Vallat

Commissaire Directeur des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 30 Mai 1879 (Théâtre)

Sont présents M. L. Gallat, Président; E. Fati, Vice-Président;
Balot, De Rougé, Fraikin; Stengeman, et
Membres; Cassinac, Cassinac, V. Skinner
Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des
procès-verbal des Séances du 14 et 27
Mai, il est donné communication
des Rapports ministériels ci-après:
1° Lettres du 20 & 29 Mai approu-
vant l'achat des tableaux de Le Voyer
et de Cornille de Baellens, cédés
aux Musées par M. M. Morey & F. G.
2° Lettre du 20 Mai par laquelle
M. le Ministre de l'Intérieur fait
connaître que sur transferts de 3000 fr.
du crédit du Musée d'histoire nat.
& d'antiquité au crédit des Musées
royaux est porté au projet des
Budgets de 1880, en vue d'écarter
de l'art de la sculpture l'exécution
d'art déterminé par la règle établie.
3° Lettre du 27 Mai, par laquelle
M. le Ministre de l'Intérieur dit
qu'il est disposé à accueillir l'op.
proposée que la Commission d'art
lui a soumis concernant l'exécution
de bustes d'artistes anciens, mais
il désire savoir dans quelles condi-
-tions ces bustes seraient placés
au Musée & quelles seraient les
illustrations à reproduire. La
Commission remercie M. le Ministre
pour les bonnes intentions qu'il
vient bien exprimer à propos de cette
mesure et fera connaître qu'elle lui
soumettra prochainement une liste
des noms d'artistes dont les bustes
pourraient être exécutés et elle prése-
-ntera en même temps un plan
pour le placement de ces bustes
dans les Galeries des Musées.

Mlle. D. Rougi & Stangmeyer
 qui se sont rendus à Valenciennes
 pour la Vente Beauvoir, font
 connaître que le tableau de Van-
 Aden est très mélangé et est
 fort mauvais état. L'Allégorie
 historique (N. 6) ~~de Louis XIV~~
 figurant un Catalogue sous le
 nom de Breughel de Delaure, leur
 a paru être un bon tableau qu'ils
 ont chargé Mr. Jules De Brauer de ce-
 -quérir au prix maximum de 2000 fr.
 Cet ouvrage ayant atteint le chiffre
 de 2500 fr., n'a pu être adjugé
 au lieu. - Les autres tableaux
 figurés à la Commission ne leur
 ont point semblé convenir pour le lieu.

La Commission propose à l'ordre du
 jour sur les propositions de vente
 ci-après :

1. de Mr. C. J. Meets, à Bruxelles, qui
 offre pour 12000 francs, un triptyque
 flamand du 16. Siècle, représentant
 la Vierge & l'Enfant Jésus. Les
 volets de ce triptyque, peints des
 deux côtés, ont été récemment sciés
 et transportés sur toile. Cette cir-
 -constance et les nombreuses réparations
 qu'on y constatera diminuent consi-
 -dérablement la valeur de ce peintures.
 Le panneau central présente quelques
 motifs et a moins souffert. Dans
 l'état où il se trouve aujourd'hui,
 ce triptyque ne peut convenir au
 Musée.

2. de Mr. C. Wauters, qui soumet un
 grand tableau, intitulé : la
 Vendange, qu'il attribue à Coenraet.

3. de Mr. le Dr. Francken, qui soumet
 plusieurs tableaux :

Fleur, par M. le Comte de S. 3000.-
 Fleur & fruits, par Van Dael 3000.-
 un petit tableau attribué à
 Van Hofstaal. (sans indication de prix.)

4. de Mr. Decker, qui soumet deux
 tableaux :

La Conversion de S. Paul, par Frauch
 et Breughel - du prix de 15000 fr.
 Bataille, de De Wijn 3000.-

5. de Mr. Louneur, qui soumet
 un tableau sans nom d'auteur,
 représentant : la Cour de Babel,
 Par Hofstaal -

Par dépêche du 16 Mai 1872, Mr. le
 Ministre de l'Intérieur transmit
 une lettre par laquelle Mr. Lodiguet
 à Amiens, proposait de céder au
 petit tableau de Raphaël,
 représentant : La madone
 La Commission est d'avis qu'il
 n'a lieu d'accueillir l'offre que
 fait Mr. Lodiguet d'envoyer les
 tableaux à Bruxelles, afin des
 pouvoir l'apprécier.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
 Le Secrétaire.
 M. le Comte de S. Tétis

Musée royal des Beaux-Arts de Peinture & de Sculpture

Paris - verbal de la Séance Du 11 Juin 1879 (Thème)

Sont présents M. Ed. Fétis, Vice-Président, Jaisant fonctions de Président; Fraikin; Huguier, Verbaetkoren, Membres; Cousin, Conservateur; D. Sténon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 Mai est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre en date du 6 Juin par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de son arrêté de la même date nommant M. Victor Lefroy, Commissaire-espécial des Musées royaux de Peinture & de Sculpture. Notifié en conséquence de cette nomination a été donné à l'intéressé.

M. Huguier rend compte de l'examen qu'il a fait avec M. de Rougé des tableaux anciens déposés dans le magasin. - Il a été dressé une liste de ces ouvrages réparties en deux catégories, la première, les tableaux à conserver au Musée; la seconde, ceux dont il pourrait être disposé soit pour des Eglises ou des Musées de Province, soit pour toute autre destination que le Gouvernement sera prêt d'indiquer. - Parmi ces derniers, il se trouvent des peintures de la dernière médiocrité et des fragments de tableaux qui il sera assez difficile d'utiliser. L'Assemblée décide de se réunir ^{prochain} le 18 Juin, à 2 heures, afin de procéder à un examen définitif de ces tableaux et de se prononcer sur la destination à leur donner.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet une lettre par laquelle M. de Rougé, à Paris, offre de céder aux Musées, un portrait d'homme, peint par Van Dyck

La Commission décide d'écrire à M^r Florin Willemo pour le prier de faire connaître son appréciation sur cette peinture.

M^r Gebbels, à Norfolk, propose de rendre un tableau d'Abloy's Kamin représentant le retour du baptême, faisant pendant, comme dimensions, à l'œuvre de ce peintre qui se trouve au musée. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition.

La Commission décide qu'un tableau indubitablement attribué à Meurillo, dont la copie est présentée par M^r Mortier à Bruxelles, ne peut convenir pour le musée de l'Etat.

M^r Fabis soumet une liste des peintres, de sculpteurs et d'architectes dont il serait désirable de faire exécuter les bustes pour être placés dans la Galerie du musée.

Cette liste comprend les noms suivants:

Peintres.

- x Jean Van Eyck
- Hubert Van Eyck
- x Vander Weyden
- x Memling
- x Quentin Metsys
- Mabuse
- Van Orley
- Jean Breugel
- P. Pourbus
- x Rubens
- x Vanduyck
- x Jordans
- De Crayer
- x Vermeer

Philippe de Champaigne (le buste en plâtre, par Godichard, se trouve au musée)

Vandermulen

Sculpteurs.

- x Alia Colin
- x Jean de Bologne
- x François Dequesnoi
- Gérard Van Opstal
- Philippe Boursier
- Arthur Quellin
- Lue Fayd'herby

- x Gabriel de Dupello
- Sebastien Lusty
- Michel Vervoort
- Laurus Delvaux (Le buste en marbre de ce sculpteur existe au musée)

Architectes.

- x Jean de Ruysbroeck
- x Pierre Appelmann
- Van Pede
- x Mathieu de Layens
- x Louis Van Bodeghem ou Van Boegden
- Jacques de Broeue ou Breuck
- Cornille de Vriendt

Les bustes des architectes dont le nom est précédé d'une croix pourraient être exécutés d'abord. Le siège d'entre eux pourraient prendre place entre les Colonnes de l'arrière galerie. Les autres dans la rotonde et la Salle d'entrée du musée au 1^{er} étage. La dimension des bustes de Vermeer - Meulst qui se trouve au musée pourrait être indiquée comme la règle à suivre pour les travaux commandés par le Gouvernement.

La Commission approuve cette liste et décide qu'elle sera transmise immédiatement à M^r le Ministre de l'Intérieur.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

F. Stieven

L. Tatis

Commissariat Directeur des Arts et Manufactures
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 18 Juin 1849 (2 heures)

Sont présents M. Lp. Ed. Feli Vice-Président, faisant fonctions
de Président; De Roux; Fraikin; Steyner,
Membre; Comence, Conservateur; F. L'Évêque
Secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre
par laquelle M. Florent Willemo
fait connaître que le portrait qu'il
a exécuté chez M. De Remme serait
une très belle œuvre, si elle n'était
attribuée à Van Dyck. Son
enthousiasme en lui semble par trop
bien établi & il ne retrouve pas dans
cette peinture, la facture et l'élégance
habituelle à ce maître. Le tableau
ne peut être considéré comme étant
après sécher pour le client. La
Commission se rendant à l'avis
de M. Willemo informera M. le
Ministre de l'Intérieur que le
portrait appartenant à M. De-
Remme ne réunit pas toutes les
conditions désirables pour être
acquis par le client de M. de
Remme.

La Commission passe à l'ordre
du jour sur la proposition
de vente ci-après :

- 1^o de M. Charles-Albert, qui offre de céder un paysage des
Salvator-Rosa pour 1500 francs, ainsi que neuf
autres tableaux italiens pour chacun desquels
le prix est de 200 francs.
- 2^o de M. Standish qui présente un petit paysage qui est
beaucoup et auquel il donne l'attribution
à Albert Vander Meer.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
Le Secrétaire
F. L'Évêque

Commissum Directrice Des Etudes royales
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 28 Juin 1879 (3 heures)

Sont présents M. G. Féti, Vice-Président faisant fonctions de
Président; Balas; Delange; Faiskin; Le
Doy Guethals; Portals; Klingemeyer; Verbaet-
-hoven; Membere; Conscience; Conscience;
A. Steiner, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des
11 & 18 Juin sont lus et adoptés.

L'Assemblée reçoit avec le plus
vif intérêt l'avis communiqué sous
lettre par laquelle M. le Ministre des
1. Intérieur fait connaître que M. le
Comte de Mortier, d'accord avec M. le
Général de Saur, a offert au clergé
de l'Etat le portrait de son père
M. Barthélemy Du Mortier, peint par
M. Louis Gallait. - M. le Ministre
s'est empressé de remercier la famille
de cet acte de libéralité.

M. Féti fait connaître que M.
Arthur Steiner devait faire deux portraits
aujourd'hui au clergé l'église
de Martyre de St Séverin, de Rubens,
dont la copie est proposée aux
études pour la somme de 3500 frs.
M. Féti rend compte des motifs
qui l'ont engagé à prier M. Steiner
d'apporter le mercredi prochain
l'œuvre de l'église en question.
La Commission passe à l'ordre du
jour sur les propositions de ventes
ci-après:

- 1. de M. Lohénot, à Amiens, qui fait parvenir un médiocre
petit tableau (une Madone) qui est attribué
à Raphaël.
- 2. de M^{me} Houstow, qui soumet un tableau portant
pour titre (Fœux en Hollande, indépendamment
attribué à Van Heigdenburgh et dont le prix
est de 1500 francs.
- 3. de M. Héris, qui présente un tableau (Paysage avec
canal, portant un faux monogramme de
Van Goyen, mais qui il est prouvé
attribué avec certitude à Salomon

Russland - Drei Toccas.
 Cet ouvrage se voit peu d'ouvrages
 de grandité, mais il a beaucoup
 souffert & dans son état actuel il
 ne saurait être acquis pour le dessin.
 M. de M^{re} Reinheim qui envoie au
 1^{er} examen, un tableau représentant
 17 portraits peints en 1779, par
 L. F. G. Vanden Bregt. Cette peinture
 d'ouvrages de mérite est proposée
 au prix de 1500 francs.

M. le Comte de Foy, à Paris, a
 par sa lettre du 30 Mai 1797, offert de
 céder un petit tableau de Mabel
 représentant le Couronnement d'Époux.
 M. Téli fut convaincu que d'après
 les renseignements qui lui ont été
 fournis par M. Howard, à Paris,
 cet ouvrage est remarquable, bien
 authentique, en bon état de conservation
 & sans retouches. Le prix de 13 à
 14 000 francs qu'on en demande
 semble beaucoup trop élevé pour un
 tableau qui ne mesure guère plus
 de 18 centimètres sur 12. La Commis-
 sion est donc d'avis qu'il n'y a pas
 lieu de donner suite à la proposition
 de vente qui lui est soumise.

M. Stroganov m'a informé sur
 Calligaw qu'il a visité la Collection
 Khwaschtsinskoy, dans la ville de
 Amur, le 25 Juin, et qu'il
 parmi ses tableaux s'en a vu
 rencontré qui fut de nature à
 pouvoir être acquis pour le dessin
 de l'Etat.

Par sa lettre du 14 Mai 1797, M. de
 Munitz de l'Indépendance demande à
 la Commission s'il y aurait lieu
 d'acheter pour la Galerie historique
 une copie faite par M. Lefebvre d'après
 le portrait de Jordano, œuvre
 d'un grand peintre universel, laquelle
 sera le dessin de l'Officier, à Florence.
 M. Téli soumet un portrait gravé
 représentant d'une manière satisfaisante,

le traits de Jordano et qui permet
 de s'assurer que le portrait
 soumis à la Commission n'est
 pas celui de ce maître. Il y a
 donc eu erreur dans la désignation
 du personnage que le Catalogue des
 Musées de Florence et la Galerie
 Micard désignent comme étant
 le portrait de Jordano. Il sera
 rendu compte de cette circonstance
 à M. le Ministre de l'Indépendance
 en mettant l'avis qu'il n'y a
 plus lieu pour en acquiescer, de
 s'occuper de l'achat de la
 copie de M^{re} Lefebvre.

L'Assemblée prend quelques
 dispositions au sujet des rideaux
 à faire confectionner pour la Salle
 flamande et demande que des
 échantillons de tissus lui soient
 fournis pour la peinture de la
 Salle de Dessin.

La séance est levée à 4 heures

Le Président,

Le Secrétaire
 O. Stieven

C. Téli

Commission Directrice Des Musées
Royaume de Belgique, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 9 Juillet 1879 (3ème)

Sont présents M. M. Ed. Fétis Vice-Président faisant fonctions
de Président; Balot; De Ruyss; Fraikin
et Stingeney, Membres; Conscience, Conservateur
N. Heen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 28 Juin est lu et adopté.

M. Dominique Sacchi, en ce
moment à Bruxelles, offre de céder aux
Musées, pour la somme de 30,000 frs
une importante composition de
Jean Van Gelyk, comprenant un grand
nombre de voluts. Il remet deux
photographies de cette œuvre et
propose à la Commission et est que
celle-ci fasse les démarches d'accom-
pagner les membres qui se ren-
draient à Rome pour y examiner
le tableau en question et s'engage
pour le cas où ce dernier n'est pas
de Van Gelyk et conforme aux pho-
tographies de supporter tous les
frais de voyage. - L'Assemblée
des grands Secours a quelques ren-
seignements sur cette œuvre et
ajourne la résolution à prendre
sur cette affaire.

Il est donné lecture d'une lettre
pour laquelle M. Arthur Stevens
exprime le regret de ne plus être
en situation de présenter l'œuvre
du martyre de St. Lévain, par
Plebsin, qui devait être envoyée
au Musée le 2 Juillet d. - M.
Fétis rappelle à cette occasion le
motif qui a fait ajourner l'envoi
de l'œuvre. L'Expert du Musée
M. Victor Le Roy, que la Commission
craint certainement vouloir con-
sulter à propos d'une acquisition
de cette importance, se trouvait
malheureux et indisposé le 28
Juin d., et elle en conséquence

empêchant la Commission de prendre une résolution immédiate, M^{rs} Fides a permis qu'il y eût lieu de faire peindre M^{rs} C. Chevrot des retardos jusqu'au mercredi suivant le dépôt du tableau au musée, proposition qui n'a ouvert d'ailleurs aucun lieu à aucune observation de la part de M^{rs} Chevrot.

M^{rs} le Ministre de l'Intérieur soumit à la Commission un tableau de feu Germain Halley, intitulé: la suite attendue, que M^{rs} le Vicomte de Neufroye appela de ses vœux pour lui soumettre de 250 francs. Cette peinture a été jugée réunir les conditions requises pour figurer dans la salle de l'Etat; la proposition de M^{rs} de Neufroye est repoussée par 5 voix contre un.

Par sa lettre du 5 Juillet, M^{rs} le Ministre de l'Intérieur pria l'Administration des Beaux-Arts de remettre à la Commission deux tableaux de doubles des œuvres assez nombreuses et des sculptures de Sculpteurs Flamands de moyen-âge et de la Renaissance et des temps modernes qui font partie de la Collection des statues des Beaux-Arts. La Commission ne vit pas d'inconvénient à satisfaire au désir exprimé par M^{rs} le Ministre. Il est à remarquer toutefois, que les doubles dont il s'agit sont en très petit nombre.

M^{rs} le Ministre de l'Intérieur fait parvenir, en conséquence, les tableaux pour être placés dans l'une des salles consacrées aux œuvres de l'art moderne, une buste en bronze, représentant Pycké et dont l'auteur est M^{rs} Paul Delvaux. M^{rs} le Ministre inclura

un certificat constatant que ces deux ont été livrés au Musée.

La Commission ne s'est formée que le portrait de feu Barthélemy De Montier peint par M^{rs} Louis Gallot et qui se prendra place dans la Galerie des Musées modernes. - L'Assemblée

Sur la proposition de M^{rs} Delaunay a apprécié que c'est grâce à la bienveillance intervention de Son honorable Président, que la famille De Montier a fait don à l'Etat de la frange magistrale qui figure avec tant d'éclat parmi les œuvres modernes, d'icelle d'écrire à l'auteur de cet admirable portrait, pour lui témoigner toute sa reconnaissance - Son Excellence lui adresse ses plus vifs remerciements à propos de la haute faveur que le Musée doit à son obligeante entremise personnelle.

M^{rs} Steinguyot demande au nom de M^{rs} Henryot que les tableaux de cet artiste, qui figure au Musée sous le titre: une barque d'australiers sont transférés de l'Assemblée au Musée peu d'inconvénient à ce qu'il soit fait droit à cette demande.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire, P. Delvaux
Le Président, C. Delvaux

Commission Directrice des Arts Royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 21 Juillet 1879 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallat, Président; Ed. Félix, Vice-Président; Balat, De Rougé; Fraitheui; le Baron Guethalo; Stingsuysen; Membre; Conscience, Conservateur; S. Thiéron, Secrétaire.

La Commission Directrice convoquée d'urgence reçoit communication d'une lettre adressée à M. le Président et par laquelle M. le Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur fait connaître que la Section Centrale refuse le crédit demandé pour l'achat de triptyque de Lucien-Mathys appartenant à l'Eglise de St-Pierre à Louvain. M. Balléprand prie M. le Président de vouloir bien se concerter avec ses Collègues sur les moyens qu'il y aurait à prendre en cette circonstance. La Commission décide qu'il s'en va dire immédiatement à M. le Min. pour lui exprimer le regret que lui cause la décision prise par la Section Centrale et rappelle les considérations qui devraient déterminer M. M. les Membres de la Législature à approuver la convention passée entre le Gouvern. et le Conseil de fabrique de l'Eglise St-Pierre à Louvain.

M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir un tableau de M. Van Regenwotter (Interieur de Cabaret) que M. Van Hool, vient d'offrir au Musée de l'Etat. M. le Ministre désire de connaître l'avis de la Commission sur l'achat de cet ouvrage. Tout le prix devrait être prélevé

Sur la fond de l'Alman. Les
 Commission fera remarquer à
 M^{le} Ministre que M^{le} Van Rye
 - mention n'était mort
 qu'en 1873 il ne lui appur.
 - tout de se prononcer sur
 cette acquisition. - Les
 d'ailleurs la loi Budgetaire pour
 le Ministère de l'Intérieur
 (Encre 1879) - prévoit
 pour le cas où il pourrait y
 avoir lieu pour le Gouvernement
 d'acquiescer des œuvres d'artistes
 dont le ~~total~~ ^{total} des ne
 remonte pas à plus de 50 ans.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président
 Le Secrétaire
 H. B. L. L. L.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 6 Août 1879 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Mes. Pilschod, faisant
fonctions de Président; De Rougé; Frenken;
le Baron Goethals; Portuels; Allemberc;
Conscience, Conservateur; V. Stiehem, Secrétaire.

Les procès-verbaux des
séances des 9 & 21 Juillet sont
lus et adoptés.

M. De Rougé fait connaître que
M. Stingenyer ne pourra se rendre
à la réunion d'aujourd'hui, à cause
de son récent départ pour la Suisse.

La Commission exprime sa plus
vive satisfaction à l'occasion du
vote par les Chambres du crédit
destiné à l'achat du triptyque
de Quinten Metsys, appartenant
à l'Eglise de St Pierre, à Louvain.

Elle considère comme un devoir
d'adresser à M. le Ministre des
Affaires Intérieures l'expression de sa vive
reconnaissance et de sa profonde
gratitude pour l'immense service
qu'il a rendu aux collections de l'Etat
en faisant heureusement aboutir
la négociation qui a eu pour
objet l'établissement du triptyque
de Quinten Metsys.

La Commission décide qu'il
n'y a pas lieu d'insérer un
avis favorable sur les propositions
suivantes:

- 1.° de M. Vandaele, à Ypres, qui soumet deux tableaux:
un intérieur d'Adrien Paubstade, du prix de
2000 francs. - & un Léonard de Vinci (St
Christ expliquant les lois, du prix de 1000 fr.
Le premier de ces ouvrages n'offre pas suffi-
samment de mérite & le second est une copie
d'après le maître auquel le propriétaire
l'attribue.

2^e de Mr J^h Careman, à Bruxelles, présentant un tableau ancien, sans nom d'auteur, représentant :
la Cène.

3^e de Mr Van Eckhout, à Bruxelles, qui offre de céder pour
1500 francs deux tableaux inégalement attribués à
Jordanus et qui portent pour titre : Jolie & Douleur.

4^e de Mr Nizet, faisant parvenir une esquisse représentant
le Christ voulant foudroyer le monde, attribué
à tout à Rubens.

M^{re} le Ministre de l'Intérieur
transmet, revêtu de son approbation
et modifié d'après le vote des
Chambres, le budget des études
royales de Peinture & de Sculpture
pour l'exercice 1879 - Le crédit
réservé aux achats est porté à
F 132 312. 37. chiffre dans lequel
est comprise une somme de
68 928 francs (8^e fermant les
reliquats des budgets de 1876
& 1877.

M^{re} le Président fait connaître
qu'il y aura lieu de s'occuper
bientôt de la composition d'un
Catalogue des Musées anciens
et qu'il se propose d'en faire
savoir spécialement connaissance
à cet effet d'appeler l'attention
de ses Collègues sur des modifications
à apporter à quelques
attributions de noms d'auteurs.
A cette occasion, l'Assemblée
signale l'utilité de faire publier
également le catalogue des œuvres
modernes, ainsi que celui de la
Galerie des plâtres.

La Commission procède à une
révision définitive des tableaux
anciens déposés dans les magasins
et décide que les ouvrages et
mentionnés ci-dessus seront

signalisés à M^{re} le Ministre de
l'Intérieur comme pouvant
être mis à la disposition des
Églises et des Musées de Province.

93	Frans Floris	Les trois âges (fragment de tableau).
97	Geeraerts Mo. J.	Le Seigneur et ses disciples à Emmaüs; peinture qui s'écaille.
98	id.	Le Seigneur chez Simon le Pharisien; id.
99	id.	Les fils d'Aaron punis par le feu du Ciel; id.
100	id.	La femme adultère id.
101	id.	Abraham & Melchisedech id.
102	id.	Le sacrifice d'Abraham id.
103	id.	Le sacrifice d'Élie id.
132	Schwarz	Vulcain & Vénus id.
212	Copie d'après Van Dyck	Le Christ en croix.
219	Van Everdingen	Jeune femme se coiffant.
256	Copie d'après Bassan	Le Christ au tombeau.
262	Cigoli	La Vierge & l'Enfant Jésus.
263	Copie d'après Gandenzi	La Sainte Vierge.
273	Copie d'après Perugin	Madone.
293	Attribué à Niquard	Portrait de femme.
304	J. B. Champagne	St Pierre.
310	Copie d'après Raphaël	Le sommeil de Jésus.
334	Anonymes	La Vierge & l'Enfant Jésus.
338	id.	La Vierge dans une gloire.
391	id.	Adoration des berges.
394	id.	Côte de Christ.
395	id.	Côte de Vierge.
398	id.	Côte de Christ.
678	id.	Le Christ descendu de la Croix.
679	id.	La résurrection de Lazare.
683	id.	Le Père Éternel.
691	id.	St Georges terrassant le dragon.
694	id.	Le Christ & la Vierge implorant le Père Éternel.
698	id.	La Résurrection.
713	id.	Chaque fou a sa marotte.
721	id.	Le Crucifiement.
1405	Attribué à Lambert Lombard	Le Martyre de St Lambert.
2599	Anonymes	Les revers de deux volets.
2606	Copie	Descente de Croix.

La séance est levée à 4^h 1/2 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

[Signature]

Commission directrice des études royales
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 17 août 1879 (11 heures)

Sont présents: M. Ed. Fehis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Balat; De Kozel; le Baron
Guethals; Nicuvenhuyt; Verbaekhoven
Membres; Cousinier, Conservateur; W.
Ninon, Secrétaire.

La Commission est convoquée
d'urgence pour la résolution à prendre
au sujet d'un tableau de M. Meunier
intitulé: Les Sœurs maternelles et
pour lequel M. Léon Gauchez
demande la prise en considération
de 5,000 francs. M. le Président
indique les motifs pour lesquels
le tableau ne peut être transporté
sans la sanction de la Commission
et prie M. le Membre de vouloir
bien se rendre chez M. Gauchez,
afin de pouvoir prendre une
résolution au sujet de l'achat de cet
ouvrage. - M. Nicuvenhuyt formule
des observations sur l'irrégularité
de ce mode de procéder et insiste
afin que le tableau soit déposé
au musée. M. le Président rappelle
les circonstances qui empêchent
qu'il soit satisfait à la demande
de M. Nicuvenhuyt. Celui-ci regrette
en conséquence de ne pouvoir accom-
pagner la Commission et ~~se retire~~
~~se retire~~. - M. M. le Membre
s'étant rendu chez M. Gauchez,
retrouve ensuite en séance. Ils
sont unanimement d'avis que
l'œuvre qu'ils ont récemment examinée
présente des qualités exceptionnelles
- ment remarquables et que sans
acquiescence pour le musée serait
d'une incontestable utilité. Il
est ensuite donné lecture du rapport
qui a été demandé au Commissaire
Inspecteur des études à propos de cet

Tableau - M^{rs} V. de Nuy le considérait comme une œuvre bien authentique de Nicolas Maas; cette production d'une tonalité des plus savantes, d'un faire hardi & vigoureux. Il se trouve en bon état de conservation sauf quelques joints refaits le long du joint du dessous, il ne craint de s'écailler. - M^{rs} de Nuy dit qu'il est bien difficile d'établir la valeur réelle d'une œuvre capitale de N. Maas; il croit cependant que celle-ci dans une vente sérieuse se vendrait au delà de 50000 fr. M^{rs} de Nuy a été une fois la question de savoir s'il n'est pas désirable d'acquiescer ce tableau le prix étant élevé. Elle n'a répondu affirmativement à l'unanimité. L'Assemblée délibère ensuite sur le chiffre de 45000 fr. proposé par M^{rs} de Nuy. Cette somme paraît élevée mais vu la rareté occasionnée de pouvoir acquiescer des productions de cette importance, plusieurs membres semblent disposés à l'adopter. - M^{rs} de Nuy trouve beaucoup trop élevé et propose de le réduire à 30000 fr. - La somme de 30000 fr. est adoptée par une voix contre une (celle de M^{rs} de Nuy). En conséquence, le tableau est acheté & sera livré immédiatement à l'approbation de M^{rs} le Ministre de l'Intérieur.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions des ventes ci-après:

- 1^o de M^{rs} Hollander concernant quatre tableaux:
- Gibier & fruits, par Snyder. Prix 6000 -
 - production d'un maître inconnu, d'un maître qui se trouve déjà bien représenté dans la Galerie
 - Deux têtes de Pierre Verdurpen, dont le prix est de 10000 fr.
 - Un marin d'Ad. Menglard 3 3 85000

Ces trois derniers ouvrages sont d'importance & intérêt.

- 2^o de M^{rs} Meunier, à Bruxelles, qui présente un très médiocre tableau ancien, représentant: Tobie. Prix 100 fr.
- 3^o de M^{rs} Nijet, à Bruxelles, qui fait parvenir un portrait d'une femme peint par la Starche, n'ayant aucune valeur artistique. - Il en demande 300 francs. -

Par sa lettre du 24 Août, M^{rs} le Ministre de l'Intérieur rappelle que le Gouvernement a acquis pour le compte de l'Etat, le triptyque de Quinten Metsu, représentant la Légende de St. Anne, dont la cession a été consentie pour le Comité de fabrication de l'Eglise de St. Pierre à Louvain. M^{rs} le Ministre demande que la Commission veuille bien se charger de la décision de cette œuvre d'art et des mesures à prendre afin que son emballage et son transport se fassent dans de bonnes conditions. M^{rs} V. de Nuy sera chargé de se rendre à Louvain afin de préparer ce qui sera nécessaire pour opérer le transport de ce chef-d'œuvre à Bruxelles. Des démarches seront faites pour obtenir du Chemin de fer toutes les facilités de transport. Toutefois tout aura été préparé & que le Comité de fabrication aura été prévenu, un membre de la Commission se rendra à Louvain avec M^{rs} de Nuy et le personnel nécessaire, afin de procéder à la prise de possession du triptyque & son transport à Bruxelles.

Par sa lettre du 9 Août, M^{rs} le Secrétaire-général du Ministère de l'Intérieur transmet à la Commission, pour y donner la suite qu'elle jugera convenable, une lettre de M^{rs} Piatti Cesare, à Biella, qui

offre de céder un tableau de Rubens
une proposition semblable avait
déjà été soumise à la Commission
en 1878 pour la possession de ce tableau
La Commission a eue la résolution
à prendre sur cette affaire.
La séance est levée à 2 heures.

Le Président
Le Secrétaire.
Stieunoy

Commission directrice Du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 3 Septembre 1879 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions de
Président; Balas; De Longh; Frenken;
Nieuwenhuys; Verboeckhoven, Membres; Commission
Conservateur; V. Stieunoy, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances
des 6 & 17 sont lus & adoptés.

M^{rs} Nieuwenhuys proteste contre
l'achat du tableau de Nicolas Maer
et donne lecture de la note suivante
qu'il demande l'insertion au procès-
verbal de la séance:

" La note dernière conférence, lorsqu'il
s'est agi de l'achat d'un Nicolas Maer,
croquant président de ne pas précéder
cette acquisition, j'ai engagé mes
collègues à faire comme cela s'était déjà
fait précédemment, de faire, de je, d'après
le tableau au lieu de celui de Maer
l'examiner plus attentivement d'instants
plus que j'en trouvais le prix exorbitant
(les plus belles œuvres de Nicolas Maer
n'ayant pu que jamais atteindre le chiffre
de 4000 francs). Celui-ci est un chef-
d'œuvre de genre de maître et de plus en compagnie.
Les Messieurs n'ayant pas tenu
compte de mon conseil, je tiens à
déclarer que je ne suis pour rien dans
l'achat du tableau.

Le 3 Septembre 1879
(Signé) C. J. Nieuwenhuys.

Il est donné lecture d'une lettre de M^{rs}
Avot par laquelle M^{rs} le Ministre et
l'Intérieur fait connaître que le prix
de 4000 francs fixé pour le tableau
de Nicolas Maer (les Soins maternels)
est considérable eu égard au rang
occupé par le peintre dans l'histoire
de l'art. Il engage donc la Commission
à examiner quels prix les tableaux de
Nicolas Maer, de cette importance, ont
atteints dans les dernières ventes et si il
y aurait lieu de déclarer de M^{rs} Gaushey
sans réduction si ce prix était insu-
ffisant inférieur.

M^{rs} le Président fait donner lecture

ou télégramme ci-après que M^r Gauchy a envoyé de Baveno, le 2 Septembre à l'adresse du Secrétaire de la Commission. J'apprends ce qui se passe.

J'exige réintégration immédiate au bord de lui-même du M^r Maer entre les mains de Joseph. Père de ma prison par courrier, hôtel de la ville Milan, réintégration accomplie.

(Signé) Gauchy.

Pour éviter toute difficulté ultérieure des musées ont été pris pour sans droit immédiatement à la volonté formelle de M^r Gauchy et un télégramme l'a prévenu que la réintégration du tableau de Meulan Maer à son domicile avait été opérée.

Quelques membres regrettent cet incident et voudraient qu'une démission fut faite auprès de M^r Gauchy, afin d'obtenir une cession de la prise qui il serait peut-être disposé à accepter. M^r le Président pense au contraire qu'il faut considérer le retrait du tableau comme une rupture de négociations entamées par la Commission et propose de répondre à M^r Gauchy que la Commission se consacre, après la réception de son télégramme, que son intention était de mettre fin aux négociations au sujet pour l'achat du tableau. Cette proposition est adoptée par quatre voix contre deux. Les membres s'abstiennent. Il sera en conséquence écrit dans ce sens à M^r Gauchy et il sera rendu compte à M^r le Ministre de l'Intérieur de l'incident qui s'est produit au propos de cette affaire.

La Commission décide qu'il n'y a aucune suite à donner aux propositions de rendre ci-après :

- 1^o de M^r John Mule, à Paris, qui offre au prix de 16000 francs un petit paysage avec figures, auquel il donne le nom d'Adrien Van Ostadef. Le tableau n'est qu'une copie du maître.
- 2^o de M^r Deussen à Utrecht, qui fait parvenir un tableau qu'il attribue à Daniel Van Hoel (La Vocation de St. Mathieu). Cette peinture n'offre aucun intérêt.
- 3^o de M^r Wabri, à Bruxelles, qui envoie

trois mémoires tableaux dont deux, copies d'après la descente et l'Ascension de la Croix de Rubens; le 3^e la fuite de Loth, attribuée au même maître. Enfin un tableau de Coorbe (nature morte) qui n'offre aucun intérêt.

4^o de M^r Joossens, à Gand, qui soumet un médaillon triptyque des Ecoles primitives, représentant : Une Assomption.

5^o de M^r Delehaye, à Louvain, qui fait parvenir un portrait de Dame qu'il attribue à Vanduyck et dont le prix est de 150,000 francs. - Tableau fable de Sigismond et qui n'est qu'une copie d'après Carville Devos.

6^o de M^r Charnay, à Bruxelles, qui offre de céder pour cent francs une aquarelle représentant : Le Prince de Labour. L'authenticité du personnage n'étant pas suffisamment constatée et ce dessin n'offrant aucun mérite, l'Assemblée est d'avis de ne pas l'acquiescer.

Par la lettre du 25 Août, M^r le Ministre de l'Intérieur transmet divers papiers concernant un Christ enivoir attribué à Desguerys, que M^r Dieckx, à Courtrai, est chargé de vendre au profit de l'Etat. Le possesseur de cet ouvrage sera prié de l'envoyer au Musée Supérieur que la Commission puisse statuer sur la proposition qui il a adressée au Gouvernement.

M^r le Ministre de l'Intérieur communique une lettre par laquelle M^r de Verve Deheu-Raels, à Gand, offre de céder à l'Etat des gravures qu'il croit être de Van Rysschoot. M^r le Ministre prie la Commission d'examiner ces gravures et de lui dire son avis sur la proposition soumise par M^r de Verve-Raels. M^r Victor Le Roy sera invité à adresser à la Commission un rapport sur cette affaire.

M^r Mertx, à Bruxelles écrit à la Commission afin de savoir si le tableau de l'Etat serait disposé à faire l'acquisition au prix de 30,000 francs du St. Martin de Vanduyck appartenant à l'Eglise de Lovain. Il se dit autorisé à négocier la cession de cette œuvre. - De plus la négociation, il demande que la Commission n'entre pas par les deux arches qu'il se propose de faire afin que le tableau puisse être acheté par un amateur étranger. - Il sera répondu à M^r Mertx que le tableau de Bruxelles serait heureux de posséder le Van Dyck de

Savantisme, mais que le monument n'est pas
approprié pour l'accueil de cette collection.
L'Assemblée a donc les yeux sur les travaux de
façon ce qui est en son pouvoir afin
d'empêcher que le Chef-d'œuvre soit du pays.

M. le Ministre de l'Intérieur a fait con-
naître qu'il résulte d'une communication
de M. Alex. Thonart, que son tableau des
Musée moderne installé; Judas avait exigé
quelques mesures préventives. Le tableau
qui a été employé pour la peinture de cette
tableau dans certaines parties et
contourne notamment le personnage figurant
Judas. L'artiste demande que le tableau
soit déposé par l'un des praticiens
des églises et lui soit remise remis
en vue des réparations et des recherches
qu'il pourrait exiger. Il est entendu
que ces travaux ne pourraient avoir d'au-
tre objet que de remettre l'œuvre dans
son état primitif et de ne la modifier
en rien. M. le Ministre prie en conséquence
la C^{on} de faire après l'opération du Décer-
nement, un relevé minutieux de l'état de
ce tableau. La C^{on} ne crant pas
pouvoir s'opposer à ce qu'il soit fait
à la demande de M. Thonart. La C^{on}
ne s'oppose pas mais elle exprimera
de nouveau la crainte qu'elle éprouve
de voir enlever les traces de cette
nature. Elle invitera l'Expert des
Musée à constater avec soin l'état
dans lequel le tableau se trouve
actuellement.

M. Bosch, à Maons, fait connaître
que le prix du tableau de P. Devos (Combat
d'ours et de Chien), qu'il a envoyé à
Bruxelles et de 10000 francs et qu'il
se propose de venir à brève en Belgique
avec le tableau au sujet duquel
il a eu plusieurs fois l'occasion
d'entretenir la Commission. Le prix
demandé pour le tableau de P. Devos
paraissant excessivement exagéré, l'As-
semblée décide qu'il n'y a pas lieu
d'acquiescer le tableau de P. Devos
mais qu'elle s'ingère de porter à
examen avec empressement, les
ouvrages que M. Bosch annonce
l'intention d'apporter lui-même
à Bruxelles.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président
Le Secrétaire.
V. Schéran

Commissaire Directeur Des Musées royaux
de Belgique, de Bruxelles

Procès verbal de la Séance du 12 Septembre 1879.

La Séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents M. M. Ed. Félix, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; D. Rouzé; Le Baron
Gauthier; et Mieurwchuy, Membre; et
D. Schéran, Secrétaire.

L'Assemblée est informée des
mesures qui ont été prises pour
le transport à Bruxelles du triptyque
de Jérôme Metzys, provenant de
l'Église St Pierre, à Louvain.
Le transport de ce Chef-d'œuvre
s'est opéré dans les meilleures
conditions. - La Commission décide
que le triptyque prendra place
au fond de la grande Salle
réservée aux œuvres de peinture
primitives.

Il est donné lecture, pour
modification, d'une lettre par
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur
prie l'Administration des Musées
de mettre les cartons exécutés pour
les reverses de l'Église des Sts.
Michel et Judule à la disposition
de la Commission chargée de
l'organisation de l'Exposition de
l'industrie d'art antérieure au
1875, qui sera ouverte à
l'occasion de fêtes universelles
en 1880.

Mme Veuve Oude Scribe, à la
Ferte St Cyr, fait parvenir deux
aquarelles qu'elle propose de céder
aux Musées. L'une: Paysage
qu'elle attribue à H. G. G. G.
et estimée à 2000 francs.
L'autre, un paysage attribué
à J. Reynders et au prix de 1000 fr.
La Commission estime que ces deux
aquarelles sont très méritées et
qu'elle ne peut être acquiescé
pour le Service.

La Séance est levée à 4 heures.
Le Secrétaire. Le Président
V. Schéran C. Félix

Procès-verbal de la Séance Du 8 Octobre 1879 (3 heures)

Sans présents M. M. Ed. Fati, M. le Président faisant fonctions de
Président; B. Lat; F. L. L.; M. le Secrétaire;
M. le Conservateur; V. St. Simon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption
des procès-verbaux des Séances des
9 et 12 Septembre, et des procès-
verbaux des Séances des 2 et 7 de ce mois dernier, que M.
L. Guichy a adressé à la Commission
au sujet de l'achat projeté d'un
tableau de Nicolas Maas. - A la
demande de M. Guichy il a été
accusé réception de ce tableau.
L'Assemblée décide qu'il n'y a pas
à mettre suite à donner à cette affaire.
M. le Président présente un
tableau que les héritiers de M.
la Veuve Allard, sont en possession
d'un tableau de Rubens (Copie
Antiope) qui a précédemment
appartenu à M. de Knyff, à
Anvers, et qui est tout disposé
à en faire la copie en l'honneur de
l'Etat. - La Commission se réunira
Samedi prochain, à 3 heures
à l'hôtel de feu M. de Knyff, pour
examiner cette œuvre.

Le Conservateur Van Leemputte
ayant été consulté au sujet de
l'acquisition du tableau de M.
Thomas (Judas errant) a fait
connaître que cette opération serait
difficile et fort délicate. Le
tableau fait craindre un effet
que l'acquisition d'un semblable
travail n'attire certains regards
de la peinture. La Commission
veut mettre sa responsabilité
à couvert demandera à M. le Ministre
de l'Intérieur que M. Thomas
se charge lui-même de faire
réviser la copie.

L'attention de la Commission est appelée sur l'état dans lequel se trouve le tableau de M. Eug. DeBlach, intitulé: la Convalescence. Le bitume que cet artiste a employé dans sa peinture a été dans plusieurs parties du panneau de M. DeBlach sera prêt à examiner son tableau qui semble réclamer immédiate attention des soins préservatifs. La Commission en signalant cette circonstance à M. le Ministre demandera si elle est autorisée à remettre le tableau à l'artiste pour être remis en état.

M. Ch. Pellé, Commissaire - Peintre, à Paris, signale un tableau de De M. de M. d'une qualité tout-à-fait rare et dont il est chargé de négocier la vente à l'amiable. Il se tient en conséquence à la disposition de la Commission si elle désire faire examiner cette œuvre chez lui. - L'Académie décide de remercier M. Pellé pour son obligeante communication et de prier M. Florent, M. de M. de vouloir bien faire connaître son avis sur le mérite de ce tableau.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer au tableau de nature morte d'Alex. Adriaenssen, que M. Mertz, à Bruxelles offre de céder pour 2000 francs. Cette peinture a souffert et ne présente pas d'ailleurs des qualités suffisantes pour être achetée pour le Musée.

M. Basch, à Elzévir, exprime le regret qu'il éprouve de ce que la Commission est achetée par le tableau de P. De No. - L'Académie décide d'acquiescer à cette résolution à condition du prix qu'il a fixé

et qu'il serait disposé à céder le tableau. - Il sera répondu à M. Basch qu'il résulte d'un nouvel examen de la toile que la Commission désire renoncer à l'achat du tableau, à cause du fâcheux état dans lequel il se trouve. Sa réclamation ne occasionnera des frais assez considérables sans avoir la certitude d'aboutir à un résultat satisfaisant.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire.
P. de M. C. de M.

Commission directrice des Arts et des Sciences
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 11 Octobre 1879 (3ème)

Sont présents M. M. Ed. Fédé, Vice-Président,
faisant fonctions de Président; D. Roux;
Fraiton; le Baron Guethals; Klingenberg
& Verhaeckhoven, Membres; Conservateur
Conservateur; V. Steiman, Secrétaire.

La Commission est réunie au
d'hôtel de feu M. de Venerables
à l'effet d'examiner un tableau
de Rubens, intitulé: Jupiter
et Antiope et pour lequel le
héritier demandeur 16,000 francs.
Le tableau est d'une authenticité
incontestable et tout est
apprécié sur mérite, M. M.
Les membres sont d'avis que
Rubens est représenté avec
claire pour des œuvres d'une
qualité supérieure et qu'il
n'y a pas lieu, de lors d'engager
les ressources de cet Etablissement
pour la somme considérable
attribuée à ce tableau. La
question d'achat ~~est~~
~~est~~ est résolue négative-
ment par six voix contre une.
La Séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président
Le Secrétaire
V. Steiman E. Fédé

Procès-verbal de la Séance Du 18 Octobre 1779 (2h.)

Sont présents M. de F. de F. Vice-Président, faisant fonctions
de Président; De R. de R.; F. de F.;
P. de P.; S. de S.; V. de V.;
M. de M.; C. de C.; C. de C.;
M. de M., Secrétaire.

M. M. les Membres se sont
réunis chez M. le Comte De Romberg
après d'indiscussion, à la demande de
M. le Ministre de l'Intérieur
plusieurs tableaux des écoles
italiennes et espagnoles, dont
la copie est proposée pour les
écoles de l'Etat. - La Commis-
-sion est unanime d'avis
qu'aucun des ouvrages qui lui
sont soumis ne présente des
qualités exceptionnelles suffisantes
pour diriger en principe ces écoles
de l'Etat pour les Galeries
ou écoles analogues, que des tableaux
de écoles flamandes & hollandaises
sont l'occasion de rencontrer
des œuvres hors ligne de maître
étrangers. - Elle proposera
en conséquence, à M. le Ministre
de ne pas donner suite à
l'offre de vente de M. le Comte
de Romberg.

La Commission se rend ensuite
au club pour statuer sur les
autres affaires portées à
l'ordre du jour :

Elle décide qu'il n'y a pas
lieu d'acquiescer au mariage
proposé que M. de L. de L.
d'ailleurs présente sous le
nom de Hobbema et pour lequel
il fixe la somme de 25000 fr.

La séance est appelée
ensuite à prendre une résolution
au sujet d'un prospectus (abo-
-nissement de magazines) que M. de

Zacharie Astruc lui présenta
comme une œuvre de François
Fruet, dont il demanda
7000 francs. M. le Président
fait part d'une circons-tance
qui l'autorise à dire que M.
Astruc a été induit en erreur
en attribuant ces ouvrages
à Fruet, peintre flamand,
sur lequel on ne possède
d'aucun renseignements que
ceux donnés par l'historien
espagnol Bermudez. M.
Félicien examina avec atten-tive
-ment le tableau et constata
que les deux monogrammes
sont au bas du panneau
central sous ceux de François
Florin et de Jérôme Fruet.
Le rapprochement de ces mono-
-grammes et de la date de 1571
qui les accompagne, lui fit croire
que le triptyque est la dernière
œuvre de François Florin, mort
en 1570; que ce maître n'a
pu le terminer et qu'elle a
été achevée en 1571 par son
élève Jérôme Fruet. Les
parties de ce dernier représenté
dans le tableau furent confirmées
par cette supposition. La
Commission partage l'opinion
de M. le Président et apprécie
l'intérêt que l'œuvre acquiert
à cause de cette circonstance.
La composition est importante
bien traitée, d'un bel aspect
et d'une coloris puissante.
Le triptyque laisse quelque peu
à désirer sous le rapport de son

état de conservation, notamment
le volet de droite. - La
Commission est d'avis qu'il y
a lieu de l'acquiescer si M.
Astruc consent à le céder au
prix de 7000 francs.

M. Van Elwyck, à Haendery
Goeynion, fournit un tableau
de Fruet, représentant une
fête flamande au 16 siècle.
La Commission estime que
cette peinture est intéressante
sous le rapport des costumes
et des moues de cette époque
et qu'elle trouverait utilement
sa place dans la Galerie historique
de l'œuvre. Elle proposera
donc à M. Van Elwyck de
la céder au prix de 3000 francs.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire. Le Président
Albion *Félicien*

Procès-verbal de la séance du 12 Novembre 1874 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
de Président, De Rougé, Fraikin, Le B^{on} Laethle,
Mieuventhuyt, Portails, Stingemeyer, Eug. Verbaeckhove
Membre, Amersinck, Conservateur, P. Thiéron, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des
2, 11 et 18 Octobre sont lus et adoptés.

Il est donné communication d'une
lettre par laquelle M^{rs} Seltis remercie
la Commission pour la facilité qu'elle
a bien voulu lui accorder pour l'exécution
des copies des portraits de Philippe le
Bon et de Jeanne-la-folle qui lui ont
été commandés par le Gouvernement hollandais.

L'Assemblée est informée que M^{rs}
Le Ministre de l'Intérieur a autorisé
l'achat pour les Arts 1^o Du triptyque
de Frans Floris (17^o siècle) ^{par M^{rs} Fraikin}
cédé par M^{rs} Zacharie Astruc, pour
7000 francs; 2^o d'un tableau de Frans
(fête flamande au 16^o siècle) acquis de
M^{rs} Van Elvergh, au prix de 3000 francs.

Il est lu le rapport que M^{rs} Williams
adressé à la Commission que le tableau
de De Maere signalé par M^{rs} Ch. Pillet,
à Paris, est d'une belle composition com-
prenant au moins 200 figures. Il est
trouvé d'une qualité un peu médiocre,
mais d'une exécution moins parfaite
que ne sont habituellement les œuvres
de ce peintre. - Le prix est de 12000 fr.
mais il peut espérer qu'on pourrait
obtenir une réduction. La Commission
ne semble pas être parvenue à donner suite
à l'achat de cet ouvrage et elle fera
connaître à M^{rs} Pillet qu'elle regrette
de ne pouvoir consacrer à un tableau de
De Maere une somme aussi élevée.

La Commission est d'avis qu'aucun
des tableaux mentionnés ci-après ne
peut être acquis pour la collection des
Arts:

- 1^o Tableau de G. Van Eyck (L'Amour fol) ^{par M^{rs} Fraikin}
présenté par M^{rs} Poilvaque, à Liège.
- 2^o Tableau de Joseph Schalken (une
femme lisant) proposé par M^{rs} Mathieu,
au prix de 6000 francs.
- 3^o Une Marine d'Abraham Storck, que
M^{rs} Raer offre de vendre pour 6000 francs.
- 4^o Un Prométhée enchaîné attribué à Carlin
et dont M^{rs} le Baron de Villenfagne, demande
1500 francs.

5^e - un petit tableau de Laurence Meier
 (une conservation galande), surmonté
 par Mr. Ochs, au prix de 15000 francs.
 Mr. le Ministre de l'Intérieur
 fut informé par sa lettre du 6 Nov.
 que des ventes en ce lieu les clients de
 l'Etat d'une œuvre d'Alague Vindogor
 et a fait prendre des informations
 par l'intermédiaire de la Légation
 Belge en Italie, sur la triptyque
 Vindogor, appartenant à l'hospice
 de Santa-Maria nuova, à Florence.
 D'après les renseignements transmis à
 Mr. le Ministre, est établi comme est
 dit plus à l'égard la triptyque repré-
 sentant l'adoration des mages et
 qu'il attend les propositions du
 Gouvernement; l'hospice craint toutefois
 de voir rappeler qu'en 1871, le prix en
 avait été fixé à une somme supérieure
 à 50000 francs. - Après d'avoir été
 l'avis sérieux pour les négociations
 à venir, Mr. le Ministre prie la
 Commission de lui dire quelle serait
 la valeur qui peut être attribuée à
 l'œuvre de Vindogor. - L'Assemblée
 est d'avis qu'il y a lieu de répondre
 à Mr. le Ministre qu'elle devra être
 heureuse de voir figurer cette impor-
 tante production dans les Galeries
 du Musée et qu'elle apprécie dans une
 pleine satisfaction que l'administration
 de l'hospice de Florence est disposée à
 la vendre. - Mais elle ne peut considérer
 comme sérieuse la proposition qu'elle indique
 et elle doit faire remarquer à cette
 occasion que contrairement à l'assertion
 de l'un des administrateurs de
 l'hospice, il n'a pu être fixé aucune
 somme, ~~car~~ lorsque M.
 Portachi se rendit en Italie en 1873,
 attendu qu'à cette époque M.
 Michellacci ~~se~~ n'entrevoit
 par la possibilité d'une cession.
 Il prévint seulement de donner la
 préférence au Gouvernement Belge
 si les circonstances obligaient
 l'hospice à aliéner l'œuvre de
 Vindogor. - D'une autre côté, d'après
 une communication faite par M. J.
 Van Biele à son retour de Florence,
 en 1877, l'hospice semblait disposé
 alors à vendre la triptyque pour
 80000 francs. - La Commission
 pense que dans l'état où se présente

cette question, il serait impudent de
 faire une offre en ce moment et
 qu'il conviendrait de connaître d'abord
 quelles sont les conditions posées
 pour la cession de l'œuvre de Vin-
 dogor. Il sera utile de faire
 remarquer à Mr. le Ministre, que les
 membres de la Commission qui ont eu
 l'occasion de voir le Vindogor
 de Florence, l'ont examiné au point
 de vue de sa valeur artistique,
 sans se préoccuper de son état
 de conservation. - Ce dernier point
 étant très important, il sera prudent
 avant de conclure définitivement,
 que Mr. le Ministre fasse constater
 l'état actuel du tableau. -
 Mr. le Ministre de l'Intérieur
 communiqua une lettre par laquelle
 Mr. Herbert, à Bristol, se dit im-
 pressé d'un livre de Christ de Jean
 Paul Gyet, qu'il offre de vendre au
 Gouvernement. - Mr. Herbert sera
 prévenu qu'il ne sera possible de
 statuer sur la proposition que s'il
 convient à envoyer le tableau à Bruxelles.
 Mme de Jeumont, à Paris, fait connaître
 qu'elle possède un très beau Musée
 qu'elle désire vendre au Musée.
 Il sera répondu à cette Dame que
 la Commission désire voir ces
 reproductions du Musée spécialement
 à l'achat d'œuvres de maîtres
 flamands et hollandais et qu'elle
 regrette, en conséquence, de ne pouvoir
 donner suite à son offre de vente.
 Mr. Koehler, actuellement à Cologne,
 s'informe si les clients seraient
 disposés à acquiescer trois tableaux
 de F. Bol, J. Stern et Ph. Wouvenmans
 qu'il connaît le cas échéant, à envoyer
 à Bruxelles. La Commission consent
 volontiers à examiner ces ouvrages
 mais elle croit utile de préciser
 Mr. Koehler que ceux-ci n'auraient
 la chance d'être acquis que s'ils
 étaient d'une qualité supérieure
 aux œuvres que le Musée de
 Bruxelles possède de ces maîtres.
 Mr. le Ministre de l'Intérieur
 communiqua une lettre par laquelle
 Mr. le Duc de Saxe de Cobourg

un groupe en marbre de son Mr. le Sculpteur Ch. Geerts, représentant son Dans une, auvez que la venue de est uside et des pose à côté à des conditions avantageuses. La résolution à prendre à ce sujet est ajournée afin que Mr. Frenkin puisse examiner le model de ce groupe qui fait partie des Collections de l'école de Sculpture.

Mr. le Ministre de l'Intérieur prieint la Commission que le Département des Travaux Publics a donné des instructions afin de faire placer des Statues et des reliefs dans la Salle destinée aux aquarelles; mais que l'établissement du calorifère supplémentaire réclamé par la Commission devra être ajourné jusqu'à un moment où le chauffage par vapeur sera transféré au Jardin Zoologique. L'Assemblée pense qu'on ne peut s'écarter sans danger de la Collection et qu'il convient d'examiner s'il n'est pas possible de remédier à la situation actuelle au moyen d'un mode provisoire de chauffage dans la Salle flamande.

Pour la lettre du 23 Octobre, Mr. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de se mettre en rapport avec l'Administration Communale de Bruxelles, afin de faire transférer au Musée une Statue en marbre, représentant son Vénus à la coquette, ainsi que une buste de Cléopâtre, également en marbre, qui décoraient précédemment le Parc de cette ville. Des mesures seront prises afin de satisfaire aux désirs exprimés par la Commission.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
 Le Secrétaire.
 N. Steiner

Commission directrice des Études royales de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 3 Décembre 1879 (36.)

Sont présents M. M. W. Fétis, Vice-Président, F. Van der Smissen, Président; F. Van der Smissen, Membre, Couroné; Conscience, N. Steiner, Secrétaire.

Pour la lettre du 23 Novembre 79, Mr. Van Hoorbelle de la Motte, à Bruxelles, fait connaître que son père, Mr. Van Hoorbelle de Piessent, mort à Paris, le 16 Mars 1874, au legs au Musée de Bruxelles, un tableau attribué à Ingres, à la condition qu'il soit fait mention sur le cadre de son fait par le restaurateur. Cette dame dans une que la Commission veuille faire examiner le tableau et lui être ensuite si elle accepte pour figurer dans les Galeries du Musée. M. M. Fétis et Stieglitz se chargent d'examiner le tableau et de rendre compte de leur appréciation.

Mr. Sacchi informe Mr. le Président de la Commission que le drapeau que Van Eyck, dont il a précédemment informé la Commission ne pourra être envoyé à Bruxelles, parce que les propriétaires craignent que le transport n'occasionne des dégâts à cette œuvre d'art. Il s'offre donc pour accompagner les membres de la Commission qui seront chargés de se rendre à Rome pour l'examen des drapeaux que offrent un musée au Musée. Il sera répondu à Mr. Sacchi que si la résolution dont il fait part est invoquée, la Commission désignera des délégués, mais que le voyage ne pourra s'effectuer qu'au retour de la bonne saison.

Il est donné lecture, pour
information d'une lettre pour laquelle
M. le Ministre de l'Intérieur a dit
que rien ne s'oppose à ce que les
Commissaires soient à la disposition
de M. De Bloeth, sans tableau de
cette nature, intitulé: la Conser-
-vation, afin qu'il y calcule les
travaux nécessaires pour en assurer
la conservation.

La Commission est d'avis
qu'aucun des tableaux mentionnés
ici n'après ne peut être admis pour
le Collège de Saint-Louis:

- 1°. Un tableau, sans nom d'auteur,
représentant: le repas de l'auteur,
présenté par M. Grimbois, à
Bruxelles.
- 2°. La copie d'un tableau de Meurillo
(L'Enfant Jésus et St. Joseph) exécuté
par deux et dont M. Wely a
demandé 100 francs.
- 3°. Deux tableaux d'Aldegrever et
d'Ernst, proposés par M. Barthelemy,
à Bruxelles.
- 4°. d'un Christ, sculpté en bois, que
M. Gaillard-Erict, à Bruxelles, attribue
à Duguesnoy et dont il demande
3000 francs.

Par sa lettre du 24 Nov. M.
M. Pellet fut convaincu que le
propriétaire du tableau de De Moorn,
dont il a été précédemment question,
consent à réduire à 8000 francs
le prix de cet ouvrage. - La
Commission répondra qu'elle ne
peut donner suite à l'achat
du tableau que M. Pellet a
l'obligeance de signaler à son
attention.

M. De Jeannet, à Paris,
fut convaincu qu'outre le tableau
de Meurillo dont elle avait proposé
l'achat, elle possède quelques
productions de l'Ecole flamande

qu'elle désire s'offrir au public.
Ces deux tableaux seront examinés
au premier occasion qui appellera
à Paris l'un des membres de la
Commission.

M. Herbert fut part des motifs
qui ont empêché l'impresion d'un
dictionnaire à Bruxelles, la tête
de Christ de Van Eyck, offerte en
vente au public & demandes que des
deux autres tableaux faits après que
le tableau français est rendu à
Bruxelles pour l'entretien de la
Lig. avec la Belgique, à Londres.
La Commission répondra à M.
Herbert qu'elle regrette de ne
pouvoir satisfaire à son désir,
que d'ailleurs le tableau de Van
Eyck, ne saurait concourir à l'achat
d'un tableau en question, le prix
de 17,000 francs qu'il en demande.

M. Franchin fut convaincu
qu'il n'est pas convenable
de faire de son groupe de feu Ch. Gerbo,
intitulé: la Danseuse, qui
appartient au Musée de l'Etat,
et qu'il n'est attribué par un
cet ouvrage un mérite suffisant
pour le remplacer par un
marbre. - L'Assemblée
partageant le même avis
et sera répondu dans ce sens
à la communication faite par
M. le Ministre de l'Intérieur.

La Commission est informée
que M. Capronnier propose de
remplacer par un dessin au trait
la partie qui manque à l'un des
cartons des vitraux de l'Eglise
de St. Michel & Gudule, ap-

partement au Musée de l'Etat.
 Ces cartons étant destinés
 pour figurer à l'Exposition
 rétrospective de l'Art ancien,
 en 1880, la Commission pense
 qu'il y a lieu d'accepter l'offre
 obligeante de M^r Capronnier.
 Elle demandera à M^r le Ministre
 de l'Intérieur si rien n'est
 opposé à ce que le carton
 qu'il s'agit de compléter soit
 mis à la disposition de cet
 artiste pour lui faciliter
 le travail qu'il s'engage
 à exécuter gratuitement.
 La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président
 Le Secrétaire.
 P. Skirvan

Commission Directrice Des Musées royaux
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 24 Décembre 1874 (3 heures)

Sont présents M. de G. Fidin, Vice-Président faisant fonctions
 de Président; De Rougé; Fraikin; le Baron
 Goethals; Klingenberg; Almbert; Commanche,
 Conservateur; M. Skirvan, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances
 des 12 Novembre et 3 Décembre sont
 lus & approuvés.

La Commission a été comme d'ordinaire
 le budget Des Musées royaux pour
 l'exercice 1880:

- 1^o Personnel F 36,000.-
- 2^o Frais d'administration & matériel " 20,860.-
- 3^o Achats d'œuvres d'art (y compris un
 crédit nouveau de 2000 francs destiné
 à l'achat de tapisseries anciennes). " 73,000.-

Ensemble F 129,860.-

M. de Rougé et Klingenberg font
 connaître que le tableau attribué à
 Snyers (un intérieur de Cuisine), acheté
 au Musée de Bruxelles par feu M^r Van
 Hoorbeke de Piéromont, leur a paru
 intéressant et qu'à leur avis, il y a
 lieu d'accepter ce don. En conséquence,
 une demande d'autorisation pour
 accepter ce legs sera soumise immé-
 diatement à M^r le Ministre de l'
 Intérieur.

La Commission est consultée par
 le Département de l'Intérieur sur
 le modèle d'un buste de Jordaens
 exécuté par M^r Lambrechts et destiné
 aux Galeries Du Musée ancien.
 M^r le Ministre fait connaître, en même
 temps, que M^r Namur est chargé
 de l'exécution du buste de Grupello,
 pour la même destination, mais
 qu'on ne parvient pas à trouver
 le portrait de ce Sculpteur & il
 demande si la Commission pourrait
 lui fournir des renseignements à ce
 sujet. Il sera répondu à cette
 dépêche que le buste de M^r Lambrechts
 sera en l'honneur de la venue

et de l'habileté technique de son
 auteur, dont d'une exuberante
 fécondité, n'a point paru satisfait
 suffisamment à sa destination.
 Mouvant à l'exès, il contraste avec
 le caractère tranquille du lieu où il
 doit figurer. - Une autre critique
 plus grave, c'est qu'il n'offre aucun
 analogue avec les traits du person-
 nage que l'artiste est chargé de
 représenter et auquel il aurait
 donné un autre caractère, s'il avait
 consulté les portraits qui existent
 de Jordano. Devant un portrait
 de Gualpello, M. Munnou trouva à
 la Bibliothèque royale un renseigne-
 -ment utile que M. Fichet s'em-
 -pressa de mettre à sa disposition.
 M. le Ministre informa la
 Commission que le groupe en marbre
 par Ch. Geerts (Les Danseurs)
 en sujet d'argile et l'a entrete-
 -nu précédemment sera prochainement
 exposé chez M. Reubens, où il et
 les membres pourront en prendre
 inspection. - M. M. De Rongé,
 Stigmeroy et Fréchetten veulent
 bien se charger de ce soin.

L'Assemblée est informée
 que M. V. Le Roy, expert des œuvres
 se trouve en ce moment à Florence.
 Elle pense qu'il conviendrait d'inter-
 -roger son séjour en cette ville pour lui
 demander un rapport sur le tableau
 de Hugo Vander Gawe, appartenant
 à l'hospice de Santa Maria Nuovo
 en insistant notamment sur l'état
 de conservation de l'œuvre.

M. Fréchetten fut avisé que
 a examiné à Anvers, le Christ
 attribué à Duquesnoy, dont l'af-
 -fession est offerte par M. l'abbé
 Daricq. Cet ouvrage qui présente
 d'après cette gravure, mais dont quel-
 -ques parties sont très défectueuses, ne
 peut être considéré comme une
 production de Duquesnoy. Elle
 serait mieux attribuée à Quellin.

Le prix qu'on en demandait est de
 16,000 francs. Si on rapportait à
 l'opinion qui visait d'être émise, la
 Commission décide qu'il n'y a pas lieu
 de donner suite à la proposition
 de M. Daricq.

La Commission s'inscrit de la
 situation fâcheuse dans laquelle se
 trouvent œuvres de l'école et pour
 que la cause principale des dégâts
 constatés provient d'un excès de
 chaleur dans les Salles et surtout
 de l'irrégularité du chauffage pendant
 la journée et la nuit. Des mesures
 seront prises pour remédier à ce
 grave inconvénient qui sera signalé
 à l'attention de M. l'Architecte des
 bâtiments civils, en lui recommandant
 de donner des instructions particu-
 -lières, afin que la température
 constante des Salles soit maintenue
 de 12 degrés.

Par la lettre du 10 Dec. M. Herbert
 entendit de nouveau la Commission
 des mesures qu'il y aurait à prendre
 pour envoyer à Bruxelles sans retard
 de Van Eyck, dont il vient de payer
 à 112,000 francs, un livre de
 17,000 francs demandés précédemment.
 Il sera répondu à M. Herbert que
 vu les difficultés de transport que
 présente l'envoi du tableau, la
 Commission suivra la première
 occasion qui appellera l'attention
 de ses membres à Londres, pour
 le prix d'examiner l'ouvrage et
 offrir en vente au public.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire. *H. Stierens*
 Le Président. *J. Fichet*

Procès-verbal de la séance du 14 Janvier 1880 (3 heures).

Sont présents M. M. Ed. Félix, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; De Rougé; Fautou; le Baron
Gasthals; le Comte de Robiano; Em. Slengenoy;
Allember; Courcier, Conservateur; D. Schœn,
Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption
du procès-verbal de la séance du
24 Décembre, et un don de commu-
-nication d'une lettre par laquelle
M. le Ministre de l'Intérieur
faut connaître qu'il autorise la
Commission directrice à accepter
pour le musée de l'Etat le tableau
attribué à Snyers (un intérieur
de cuisine) qui a été légué & est
établi comme par feu M. Van Hoor-
bette de Picomont. Des remerciements
sont adressés au nom de la Com-
-mission à M. Van Hoorbreeck
pour les soins qu'il a donnés à
l'accomplissement de la volonté
de ce généreux donateur. La Com-
-mission est à M. le Ministre de
l'Intérieur que le Ministère men-
-tionne l'acte de libéralité.

L'Assemblée décide qu'il n'y
a pas lieu d'accueillir la proposi-
-tion qui lui est transmise
pour la reprise des œuvres
suivantes:

1° Par M. Wendeler qui envoie à l'examen trois tableaux
dont les attributions sont douteuses
Deux Rubens représentant Méléagre
et Athalante et une Madone
avec St. Elisabeth, ainsi qu'une
autre Madone, présentée sous
le nom de Perugin.

2° par M. Gen Bosch qui soumet
un tableau représentant une
jeune fille avec des fleurs et
des fruits qu'il attribue à
J. Weenix.

M^r Krayskofski, à Boudweis, rappelle qu'il a entrepris la Commission d'une collection de tableaux unis qui M^{me} Vander Muhlum des creusils vendre au public, mais que la difficulté d'examiner ces tableaux si on par permit de donner suite à cette affaire. Il annonce que M^{me} Vander Muhlum est disposée à envoyer à sa fois, à Bruxelles, quelques uns des ouvrages, afin que la Commission puisse se prononcer sur leur acquisition. L'Assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'accepter la proposition qui lui est faite à la condition de ne prendre aucun engagement d'achat.

M^r Coopsman, à Gysdon, près de Maastrecht signale une collection de tableaux unis pour laquelle le propriétaire habitant l'Allemagne désire trouver un acheteur. M^r Coopsman sera visible à fournir les renseignements nécessaires afin que les Délégués puissent examiner cette collection et à indiquer, au même temps les présumés propriétaires.

M^r F^{er} Bouré informe les Commissaires que d'après une nouvelle évaluation qui a été faite des huit tapisseries anciennes appartenant à la famille, ^{cette pièce} est portée à la somme de 16,500 francs, mais qu'il est impossible de les vendre séparément. - Des informations seront prises afin de savoir si ces tapisseries sont exposées de manière à ce que la Commission puisse les examiner dans des bonnes conditions.

M^r De Kungé & Fraillin rendent compte de l'examen

de la suite de Duguesnoy, sous mandat à M^r De Combay, pour la Galerie du clunio. - Les traits sont assez bien rendus, mais la tête ne semble pas bien tenir sur son épaulement et penche en arrière, de fait provient de ce que l'un des muscles n'est pas suffi- samment accusé. En conséquence, on peut se demander si l'artiste corrigerait l'attitude d'après le buste.

M^r le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M^r H. Willemo fait connaître que les tableaux qu'il a sous chez M^{lle} de Glinckha, à Paris, sont des œuvres ~~de~~ mélanges qui proviennent des noms apocryphes et ne méritent donc pas de figurer à la Commission. - Quant aux tableaux qu'il a examinés chez M^r Fouchon, il ne la croit pas de Crayer, mais de l'un de ses élèves. La Commission préviendra en conséquence M^r le Ministre et l'Intérieur que cet ouvrage ne peut convenir pour le clunio.

M^r De Kungé signale l'attention de ses Collègues sur la situation dans laquelle se trouve le Surveillant Prussien atteint depuis plus de dix-huit mois d'une maladie dont les suites ont absorbé toutes ses ressources. L'Assemblée décide sur la proposition de M^r De Kungé, que des démarches seront faites auprès de M^r le Ministre de l'Intérieur pour ^{à un imp. logé} lui faire obtenir une somme de 300 francs à prélever sur l'impôt affecté à cette destination.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire
 D. Steiner
 Le Président
 J. De Kungé

Procès-verbal de la Séance Du 2 février 1830 (à 2 heures)

Sont présents : M. G. Fiti, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; Balas; De Longé; Franchin, Le Baron
Gaethkals; Portocarré; Le Comte De Robiano; Em. Stijmeyer;
Luz. Verbecqhelmann, Membres, Commissaires, Conservateurs;
M. Sticheu, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 14 Janvier est lu et approuvé.
L'Assemblée procède à l'examen
des tableaux suivants, parmi lesquels
et ne s'en trouve aucun qui puisse
convenir pour les Musées.

- 1^o Un tableau De De Croyer, représentant la femme de
Jonathan supportant le cilindre avec les horloges
que M^{lle} Everaert offre de céder pour 1500 francs.
- 2^o Le portrait De Nicolas Vernulcaer, sur un médaillon
proposé par M^r Van Herte, au prix de 1000 francs.
- 3^o Un portrait De Adolphe De Craeynest, soumis
par M^r Maillot.

M^r Arn. Binschadler, à San Remo
propose de céder deux tableaux de Guido
Reni & de Vandergelt, représentant St
Christophe & une Descente de croix.
M^r Binschadler sera informé que
vue l'importance des pièces demandées
pour ces ouvrages la Commission
ne peut s'occuper de leur achat
en ce moment.

M^r N. Le Roy, Juro perenniel de
Florence le rapport qui lui a été
demandé sur le triptyque de Van-
der Haar, appartenant à l'hospice
de Santa Maria Nuova. Il fait
connaître que l'œuvre a beaucoup
souffert d'un nettoyage qui en a
complètement détruit l'harmonie.
Dans la partie centrale & la voûte
de gauche. Sans quelques retouches
anciennes dans des endroits peu
importants et quelques crevasses
dans la préparation du panneau
à voûte de droite en un bon état
de conservation. - M^r Le Roy ne
d'avis que malgré les déteriora-
-tions qu'il a constatées et dont il
donne une description détaillée
le triptyque de Van der Haar a

une grande valeur et que'il ne
 serait pas exagéré de la payer
 200000 francs. On trouve mention en
 rapport à Mr le Ministre de l'Intérieur
 la Commission fera remarquer que Mr
 Le Roy est sorti de la sphère de son
 attribution lors qu'il est entré dans
 une considération esthétique sur
 l'œuvre de Vander Goy qui a été vue
 par plusieurs Membres de la Com-
 mission et que cet expert s'est
 avéré lors qu'après avoir débattu
 les dégradations subies par ce
 tableau, il lui attribue encore une
 valeur de 200000 francs. L'état de
 conservation du triptyque de
 Vander Goy devenu incontestablement
 être pour une considération lorsque
 le Gouvernement jugera convenable
 un ou deux négociations d'achat
 mais la Commission persiste à
 considérer cette acquisition comme
 très désirable. Le tableau de Santa
 Maria est un des très rares prod-
 uits de Vander Goy, son œuvre
 capitale, jouissant d'une renommée
 universelle, & malgré l'état de
 dégradation constaté par Mr Le Roy
 elle vaudrait dans le marché de l'Art
 l'œuvre de la œuvre la plus remarquable.

La Commission royale des Monu-
 -ments fait connaître que le triptyque
 de Heurich (Le martyre de St Hippolyte
 de la Cathédrale de Bruges, rétablissement
 du Sceau de restauration assez importants
 et puis, en conséquence, la Commission
 de la galerie pour la proposition
 qu'elle a à soumettre au Gouvernement
 en lui indiquant l'achat de restauration
 auquel l'œuvre de Heurich pourrait
 être confiée. - Il s'agit de dire que depuis
 le décès de Mr Et. Le Roy, le tableau de
 Brummel n'a pu être occupé de
 travaux importants de ce genre. Mr
 Nicoli a été signalé à la Commission
 comme un peintre-restaurateur fort
 habile & elle-ci pense que ce praticien
 pourrait être chargé de la restauration
 dont il s'agit.

Mr le Ministre communique un rapport

par lequel Mr l'Architecte des bâtiments
 civils signale comme une œuvre d'art
 la création d'un service de recouvrement
 des contributions de l'Etat. La Commission
 remarque que le service de recouvrement
 par elle-même s'acquiesce que la
 Bibliothèque royale ait les livres
 d'appréhension que l'on y a acquis
 des livres précieux prévus
 qui ne sont pas jugés nécessaires
 à la Commission de ce tableau
 - l'œuvre est en mesure d'acquiescer
 l'œuvre de tous les livres
 mode de chauffage en ce qui
 peinture exécutée toute œuvre d'acacia
 et l'œuvre de la galerie de
 personnes étrangères chargés de
 de nous pourrions offrir de
 œuvre de nos. - L'adoption de
 mesure proposée n'a aucun
 que de créer une œuvre
 en est dans un état favorable
 la proposition qui lui est soumise

Mr Coupman indique le marché
 suivre par les Délégués de la Commission
 de la Collection qu'il a signalé
 de l'œuvre de la Commission de la
 le propriétaire de l'œuvre de
 l'Assemblée juge à propos
 œuvre de l'œuvre de la Commission
 Coupman d'œuvre de la Commission
 est possible en un état favorable
 la Commission, qu'il considère comme
 la plus belle, ayant la plus de valeur
 et d'un transport facile. La Commission
 ultérieure à prendre pour la Commission
 d'œuvre de la Commission de la

Par la lettre du 29 février Mr le Ministre
 de l'Intérieur rappelle que l'œuvre de
 70000 francs ne peut être
 crédit, alloué en 1861, pour la formation
 d'une galerie de plâtres et que
 Collège de l'Université de
 Fribourg n'est pas pour que
 l'œuvre, sans aucun retard, une
 nation y ce crédit lequel
 l'œuvre fera l'œuvre de la
 Ministère engage en conséquence
 Commission à affecter les 70000 francs
 à l'achat de moules d'origine
 - œuvre et il rend la photocopie
 ainsi que la liste de ces plâtres
 d'œuvre de la Commission de la
 Ces œuvres de la Commission
 de l'œuvre de la Commission de la
 & la Commission ne voit pas
 - réunir à la œuvre de la

ou crédit réel sans emploi, mais elle ne peut s'abstenir de faire remarquer que le prix de ces tableaux paraitrait excessivement élevé et devrait nécessairement comprendre le prix de transport et de placement. - La Commission demande que le Gouvernement fasse agréer à cet effet quatre caricatures de quelconques figures sur l'une des photographies fournies que le prix d'achat ne doit pas excéder le prix indiqué de 500 fr. 60 cents pour chacune d'elles. La Commission saisira cette occasion pour solliciter du Gouvernement un crédit nouveau destiné à combler les lacunes de la Galerie des peintures.

L'Assemblée décide de proposer à M. le Ministre d'allouer une somme de 200 francs au Surveillant Prévôt et d'accorder une somme de 100 francs à chacun des Galeries Briant & P. Verstraeten, qui n'ont pu obtenir cette année l'augmentation de traitement qui a été réclamée pour eux.

La Commission se rend ensuite chez M. Bouvier pour examiner les bustes lapidaires anciens offerts en vente au Salon. Deux de ces bustes quoique ne se trouvant plus dans un parfait état de conservation, semblent offrir de l'intérêt. Elles représentent Jossé, une Chasse. Les autres lapidaires sont dans un état de dégradation tel qu'il est de toute impossibilité de les faire figurer dans une collection publique. - Par suite de ces constatations impossibles pour le vendeur de ne pouvoir faire un choix parmi ces ouvrages, la Commission est unanime d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M. Bouvier. Il sera rendu compte à M. le Ministre de la résolution qui vient d'être prise.

La séance est levée à 4 3/4 heures
 Le Secrétaire *Stiessens*
 Le Président *Stiessens*

* Sur les fonds disponibles des crédits alloués pour le Personnel, en 1879,

Commission directrice des Musées royaux
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 19 février 1880 (Lundi)

Sont présents M. de W. Fata, Vice-Président, faisant fonctions de Président; De Ruyt; Fraikin; Le Baron Guethals; Portuels; Le Comte de Robiano; Em. Sluysen; De Willembro; Conscience, Conservateur; V. Stiessens, Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 février, l'Assemblée procède à l'examen des tableaux qui lui sont présentés et décide qu'aucun d'eux ne convient pour la collection du Salon:

1. Un Paysage avec Nature morte, par Fyt & Van Olden, proposé au prix de 300 francs, par M. Léon Stær. Ce tableau est bon, mais il a perdu toute sa valeur par suite d'un nettoyage maladroite.
2. Paysage attribué à Van Goyen, que M. Ch. Stroobants offre de céder pour 1500 francs.

3. Un petit portrait d'homme, attribué à Bronzino pour lequel M. Martz demande 2000 fr.

M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui dire son avis sur la buste en marbre de feu M. Madou, exécuté par M. Van Oemberg, & qui pourrait être placé au Salon si la Commission s'en juge digne. - L'Assemblée décide d'abord, comme mesure de principe, de n'admettre dans la Galerie du Salon que les bustes d'artistes contemporains dont le décès date au moins de dix ans, mais que qui ont également été exposés à l'Académie royale de Belgique. Toutefois, le Buste de M. Madou qui a été membre de la Commission directrice des Salons pourrait, à ce sujet être placé dans la Salle de la Commission ou dans la Collection

historique s'il était reconnu réunir les qualités nécessaires pour en proposer l'achat par le Gouvernement. M. De Rougé & Fieutin sont priés de vouloir bien se charger de l'examen de ce marbre.

M. Coopers, à Epsom, fait connaître que le propriétaire de la Collection qu'il a signalée, ne peut consentir, comme le demandent la Commission, à envoyer à Bruxelles, à titre d'étalon, un ou deux tableaux et un iste afin que des diligents examinent la Collection. L'Assemblée déclare se référer au mode d'examen qui a été proposé à M. Coopers.

Pour la lettre du 17 Décembre, M. le Ministre fait connaître que le groupe (des deux figures) de Charles Geste, se trouve en ce moment à Bruxelles et qu'au lieu de l'envoyer à la Commission de la province sur l'acquisition de cette œuvre d'art. L'Assemblée ne dit rien qu'il y a lieu d'informer M. le Ministre, que ce groupe dans le modèle se trouve déjà au Musée de l'Etat ne semble pas offrir un mérite suffisant pour justifier la dépense qu'occasionnerait l'achat de sa reproduction en marbre.

Suivant les instructions qu'il a reçues de M. le Ministre sur l'Interieur, M. Joris, à Bruxelles, soumet le modèle du buste d'Alfred de Vigny qu'il est chargé d'exécuter pour le Musée de l'Etat. Le buste n'est pas sans qualités, les cheveux sont assez bien traités, mais on doit reprocher à l'artiste la maigreur de l'exécution qui dans l'ensemble de son œuvre. Les traits de physionomie pour le regard un document authentique lui ferait défaut probablement, manquant de caractère. Le mouvement des bras

des bras ne s'écarterait. En somme, la conception de ce buste est telle que la Commission ne peut lui donner son approbation. Elle prend en considération M. le Ministre d'envoyer M. Joris à Bruxelles un nouveau modèle.

M. le Président introduit l'Assemblée de la nécessité de s'occuper bientôt de la révision des Catalogues de la Musée ancien et signale quelques changements à apporter aux attributions données à certains tableaux de la Collection des marbres primitifs. Une séance spéciale sera consacrée à l'examen de ce genre.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Secrétaire
V. Joris
Le Président
A. Letis

Commissione Directrice Du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 28 février 1880 (2 heures)

Sont présents M. E. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; De Rollet; De J. Decker;
le Comte De Robiano; Potbury, Klingens,
et Leclercq; Cousinier, Conservateur;
D. Thiéry, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du
19 février est lu et adopté.

Le tableau que M. Herbert, de
Brighton, avait signalé à la Com-
mission comme une œuvre de
Jean Van Eyck et remis à la
Commission - est ouvrage d'un
néo-gothique, n'a aucun rap-
port analogie avec les productions de
l'École de Bruges et est bien
postérieure à cette époque. - Il
ne peut donc être question de
l'offrir en vente de
M. Herbert.

La Commission décide également
qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer
un tableau de Vander Waf, dont
la copie est proposée par M.
Morkung.

M. Koller, artiste-peintre, à
Bruxelles, demande que, suivant
le désir qui lui a été exprimé
par M. Potbury, directeur, à l'égard
du tableau de M. Cornath, puisse
être déplacé afin d'en faire une
copie réduite destinée à la repro-
-duction de cette table par la
photographie. La Commission
fera connaître à M. Koller que les
règles établies ne permettent
pas le déplacement des ouvrages
dans les Galeries, mais qu'elle
facilitera autant qu'il sera
en son pouvoir l'acquisition de
ce travail, à la condition que
l'artiste qui en sera chargé
soit muni d'une autorisation

livrée par un élève de la
famille de M. Gernath.

M. Haig, à Londres, possède
un portrait du Baron Charles de
Berlaymont, peint par P. Pourbus,
qu'il propose d'échanger contre un
bon tableau de maître. Cet amateur
sera informé que la Commission
ne peut consentir à de pareilles
transactions.

L'Assemblée a émis un avis
désfavorable sur une demande qui
lui est soumise par M. Van De Vo-
ghel et qui a pour objet de céder
pour 800 francs, un portrait de
Gen. S. M. la Reine Léon-Marin,
peint par M. Robert. Un portrait
de cette souveraine existait par M.
Ces. Van Halbeek, existant déjà
dans la Galerie historique, l'As-
semblée estime qu'il n'y a pas lieu
d'acquiescer celui-ci.

La Commission s'occupe de
mesurer à prendre au sujet de la vente
de la Galerie Soudanato, qui aura
lieu à Florence, le 15 Mars prochain.
Le Dile semble bien court, mais la
Commission n'a pu être saisie plutôt
de cette affaire, attendu que les
Catalogues lui ont été parvenus bien
tardivement. Elle a dressé une liste
provisoire des œuvres qui paraissent
devoir attirer particulièrement
l'attention des Délégués qui iront
à Florence. La Commission s'occupe

confiée à M. M. Fétis & Portaels
de faire un rapport sur le classement
de l'Etat à cette vente et leur donner
le pouvoir d'acquiescer les œuvres
qui leur sembleront offrir les
plus d'intérêt et pour lesquelles
ils pourront disposer d'un crédit
de 100,000 francs.

La séance est levée à 4 heures
Le Secrétaire, De Smet
Le Président, Fétis

demande à M. M. Fétis, De Rongé, Portaels
et Stuyvenberg de vouloir bien se
rendre à Florence. M. M. De Rongé
& Stuyvenberg déclinent cette mission
le premier à cause des devoirs de
position à la Cour de Cassation &
second par la nécessité d'achever
tableau qu'il termine et l'exposition
de 1880. La Commission *

Commission directrice des Illustres royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 2 Mars 1880 (3 heures).

Sont présents M. de L. Louis Gullot, Président; Ed. Fétis
Vice-Président; De Rougé; le Baron Gotthardt;
Portault; le Comte de Rabiama; Klingenberg;
Eug. Verboeckhoven; Membre; Conseiller,
Conservateur; V. Stieven, Secrétaire.

M. Louis Köhlbacher, de
Frankfort, remet la proposition de
contrepartie de Cuvy, venue de Charles
Alexander de Saxe, qu'il
présente comme une œuvre de
Van Dyck et dont il demande
10,000 francs. La Commission
est unanime à constater que cette
proposition a beaucoup souffert
et que l'attribution est
erronée. En conséquence, il n'y
a pas lieu d'accueillir la
proposition de M. Köhlbacher.

M. Fétis fut convaincu que
M. Portault se trouvant dans
l'impossibilité de l'accompagner
à la vente de San Donato, ainsi
que cela avait été convenu dans
la séance précédente, il ne saurait
prendre sur la responsabilité de
l'acquisition qu'il pourrait y
avoir lieu de faire à cette vente.

M. Klingenberg, invité à
prendre la place de M. Portault
déclina ce pouvoir par la même.

M. Fétis persista dans sa
résolution de ne pas assumer
sur la responsabilité des évé-
nements de la mission qu'il
devait partager avec un collègue.
Les scrupules sont approuvés
et l'Assemblée décide que M.
Stieven s'abstiendra de se faire
représenter à la vente San Donato.

De plus, il est utile de obser-
 -vations présumées par plusieurs
 membres qui il n'y a pas lieu de
 regretter que le usage de l'art
 Délégués à San Donato n'ait pu
 par s'effectuer, la sanction de cette
 mission ayant été rendue très
 difficile par le fait des organisations
 de la vente. En effet, le catalogue
 n'est parvenu au Secrétariat de la
 Commission que le 26 février dans
 la soirée, tandis que l'Exposition
 particulière devant commencer le
 4^e Mars. La Commission convoquée
 immédiatement s'est réunie le 28
 pour passer un premier examen
 du Catalogue et ~~à San Donato~~ ^{à Paris}, actuellement
 après une deuxième séance aux
 mêmes fins.

Quelle diligence que les
 Délégués de l'Etat eussent mise à
 remplir leur mission, ils n'auraient
 pu arriver que pour les Expositions
 publiques précédant la vente de
 deux jours. Il est à remarquer que
 d'après le système adopté pour
 ces Expositions, les œuvres d'art
 de haute nature sont exposées dans
 les Salles du Palais de San Donato
 (cela est annoncé dans le Catalogue)
 au plan qu'elles occupent, lors-
 -qu'il était habitée par le propriétaire.

Les publications étaient donc dispersées
 et plusieurs d'entre elles exposées
 dans des conditions qui rendent
 tout examen sérieux impossible.

Comme les fins que des Délégués
 de l'Etat se sont vu dans le des-
 -sein d'accomplir, ils se sont
 arrangés de manière à voir les
 tableaux avant l'ouverture de
 expositions publiques, et généra-
 -lement de grandes facilités leur
 ont été données à cet égard.

Les dispositions prises pour la
 vente de San Donato mettaient abso-
 -lument obstacle à l'application
 de cette prudente règle de conduite.
 Il aurait fallu l'adhésion presque
 de confiance, ou du moins l'assent
 un examen préalable suffisant.

Il est à remarquer que les
 Commission ne parvenait pas,
 dans cette circonstance importante,
 recevoir une lumière de l'art
 experts, celui-ci étant employé
 par le vendeur, et ne se trouvant
 par conséquent pas, malgré la
 loyauté bien connue, dans des
 conditions de complète indépendance.

Enfin, le propriétaire de la
 Collection, restant le maître de
 retirer, ou de conserver par des
 adjudications fictives (chose
 qui arrive souvent en pareil
 cas) les objets qui n'atteindraient
 pas les prix fixés par lui-même
 il était à craindre que les Délégués
 de l'Etat ne pussent pas compter
 en cette circonstance, les intérêts
 de l'Etat avec le désir d'enrichir
 notre Galerie Nationale de
 œuvres sur lesquelles se serait
 portée son attention.

À la vente San Donato
 figurant plusieurs tableaux
 qui ont été, dans ces derniers
 temps, présentés au Musée de
 Bruxelles, entre autres le Nicolas
 Maer dans l'acquisition
 proposée par la Commission,
 n'ont pas été, le jour venu,
 en ayant atteint le prix trop
 élevé. On peut être assuré que
 ce prix sera dépassé à la vente
 San Donato. Qu'aurait pu

faute de délégués de l'un ou l'autre
une telle impartialité? D'autres
tableaux avaient été jugés par la
Commission elle-même comme mes
étant d'un prix supérieur à leur
valeur, ou comme n'offrant pas
un intérêt suffisant pour pouvoir
être acquis. Elle n'est pas
venue par conséquent d'avoir en les
retournant à la vente San Donato.

Voilà bien des motifs pour
s'abstenir; mais le plus sérieux,
celui qui rendait périlleuse
la mission donnée aux délégués
de la Commission, c'est la discri-
-bation tardive du Catalogue
et l'impossibilité de faire précéder
les acquisitions d'un examen
suffisant pour prévenir toutes
surprises et tous méprises. Il
est d'usage, on le sait, que les
Catalogues des ventes importantes
soient distribués six semaines
ou deux mois d'avance. Celui
de la vente San Donato a été
renvoyé à Bruxelles deux jours
avant l'ouverture de l'exposition
à Florence. Par cette façon
d'agir absolument inusitée,
le vendeur a mis lui-même
obstacle à ce que le Musée de
Bruxelles fut représenté aux
séances d'adjudication de
San Donato.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire.
H. Stieglitz

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture, de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 13 Mars 1880 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallus, Président; Ed. Feli, vice-Président
Balus; DeRouge; Frankel, le Baron Goethals;
le Comte de Robiano; Klingenberg, Lamberet;
Cornelissen, Conservateur; W. Stieglitz Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances
du 28 février, du 2 mars sont
lus et adoptés.

Par la lettre du 12 de ce mois,
M^{re} le Ministre de l'Industrie signale
à l'attention de la Commission quelques
ouvrages de la Galerie de San Donato
qui semblent offrir un véritable
intérêt pour le pays et demande si,
en ignore, une lacune que certains
de ces ouvrages pourraient combler
dans la collection, il n'y aurait pas
lieu de déléguer dans l'intérêt de la
Commission à la vente San Donato
La Commission répondra à M. le Ministre
que son attention s'était fixée sur ces
ventes dès qu'il en avait eu avis
par le Journal du Commerce, mais qu'il
malgré des démarches répétées, le
catalogue lui est parvenu alors que les
délégués n'avaient pu arriver à
Florence que pour la exposition publique
précédant de deux jours la vente de la
Galerie. - Elle fera connaître les
considérations énoncées par M. Feli
dans la séance du 2 Mars sur la diffi-
-culté que les délégués de l'un ou l'autre
des deux musées ont accompli de
leur mission dans les conditions
incompatibles ou représentait la vente.
Il y a lieu de faire remarquer, quand
aux tapisseries flamandes endommagées
par le Gouvernement n'est que la moindre
Des tapisseries de San Donato
attendu certainement qu'un prix

égal à quatre ou cinq fois le crédit
de 8000 francs dont le classement peut
être pour pour des achats d'ouvrages
de cette catégorie.

La Commission passe ensuite à
l'ordre du jour sur les propositions
suivantes :

1^o De M^{me} Deuve Boon, qui présente un tableau sans
nom d'auteur, reproduisant un sujet mythologique,
dont le prix est de 2000 fr.

2^o De M^{lle} Michiels qui soumet deux mémoires
présentant qu'il attribue la 1^{re} à C. de M. / deux
passage / la seconde à David Geviers /
La partie de musique.

3^o De M^{lle} Strobants, offerte au prix de 2000 fr.
un intérieur de Breckelencamp, qui ne réunit
pas les qualités voulues pour figurer dans
la Galerie du Musée.

4^o De M^{lle} De Ruelle, qui envoie un titre de Christ
indubitablement attribué à Martin Peypin

M^{lle} Feltz donne lecture d'une œuvre
- n'ayant qui lui a été adressée par
M^{lle} Bode, Conservateur du Musée
de Berlin, pour lui signaler un
tableau de Vander Weyden qui se
trouve en la possession d'un marchand
de ~~Paris~~ Vienne. - M^{lle} Bode recom-
- mande cette peinture qu'il considère
comme une bonne production d'un
maître et qui se trouve en bon état
de conservation. M^{lle} Feltz fait
savoir qu'il a demandé la photogra-
- phie de ce tableau ainsi que l'indi-
- cation du prix auquel elle pourrait
être acquise. Il communiquera ces
renseignements à qui elle lui serait
présentée.

Sur la lettre du Collège, M^{lle}
Elmeste de l'Intérieur fait remarquer
que depuis le mort de M^{lle} Etienne
Le Roy / la démission de M^{lle} Héris
qu'il n'y a plus actuellement au
Musée qu'un seul expert qui n'est

suivant à cause de son âge, ainsi soulevé
l'expérience voulue pour exercer seul
ces importantes fonctions. M^{lle} G.
Elmeste ne se distingue par quel-
ques-uns parfaitement compétent
dans l'appréciation des tableaux
ne sont pas nombreux, mais il faut
qu'on peut espérer en trouver
réunis les qualités de moralité
et d'habileté indispensables à l'exercice
de cette délicate fonction. Il serait
en conséquence la Commission de lui
soumettre des propositions afin que
l'article 1^{er} de règlement puisse recevoir
son exécution. - Plusieurs noms
sont indiqués, mais l'Assemblée
peut que ces candidats ne réunissent
pas les conditions indispensables
pour leur confier une mission aussi
importante. - Peut-être conviendrait
- il d'employer provisoirement
quelques experts à l'effet d'apprécier
afin de parvenir mieux à apprécier
leur aptitude avant de les appeler
définitivement à remplir ces fonctions.
L'Assemblée ne pourrait donc se
prononcer immédiatement sur la
question qui lui est soumise / elle
ajourne à une prochaine séance
la résolution à prendre pour satisfaire
aux vœux exprimés par le Gouvernement.

M^{lle} le Ministre fait connaître qu'il
pluiera reprendre son attention
à être appelé sur l'utilité qu'il y
aurait à rédiger en français / son
Néerlandais, les mémoires, les
explications et les renseignements
des divers personnes qui fréquentent
le Musée / les autres établissements
de l'Etat. - Il envoie, en conséquence
la Commission à prendre les mesures
nécessaires, afin que les inscriptions

qui existent au Musée de Peintures
 Livres commencent dans la même langue.
 La Commission craint que l'application
 de cette mesure, en ce qui concerne
 les inscriptions placées sur les enduits
 présente l'inconvénient d'augmenter
 la forme dimension des échantillons destinés
 à servir en inscriptions, dans des
 proportions d'un effet peu agréable.
 Elle décide qu'il sera fait des essais.

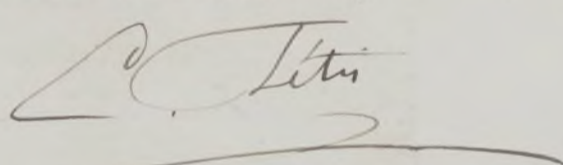
La Commission prie M. de Felis
 et Stenguer de vouloir bien examiner
 les tableaux composant la Collec-
 tion de feu M. le Marquis de
 Castelbarco, dont la vente aura
 lieu à Venise, le 30 Mars prochain,
 et le cas échéant, de signaler les
 ouvrages qui leur sembleraient
 devoir être acquis par le Musée.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président.

Le Secrétaire.

D. Schiavoni



Commission des arts et des sciences
 de Venise et de Sublime

Procès-verbal de la séance du 27 Mars 1830 (2ème)

Sont présents M. de Felis, Vice-Président, fait une fonction
 de Président; De Ruyg; Frenkui; le Général Bonon
 Gaethals; le Comte de Robiano; Stenguer, Membre;
 Comtesse; Conservateur; V. Sturim, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du
 13 Mars est lu, et adopté.

M. de Felis, Stenguer, qui se sont
 rendus à Venise, pour visiter la
 Collection Castelbarco font connaître
 le résultat de leur démarche. Parmi
 les tableaux dont l'achat leur semblait
 possible être proposé, ils indiquent
 l'œuvre principale, un Paysage
 d'Opiano dit Piémont (N° 92 du
 Catalogue), offert beaucoup à son éloge
 avec les productions de Roth. Cette
 peinture est très remarquable et en bon
 état de conservation. - Il en frappe
 la valeur de 7 à 8000 francs. Il
 signalent ensuite les ouvrages suivants
 comme de bons spécimens d'ouvrages
 qui ne sont pas représentés dans la
 Galerie du Musée.

- 1° Geyff. (N° 55) La marchande de gibier. (estimé à) F. 600.-
- 2° Geyff. (N° 58) Femme flamande. 500.-
- 3° Michau (N° 76) L'arrivée des pêcheurs. 700.-
- 4° Safflioni (102) La rivière. 1000.-

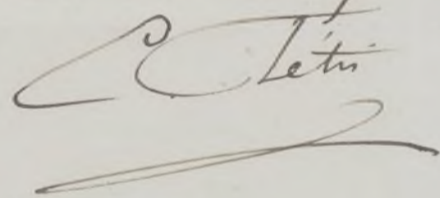
L'Assemblée se réfère à
 l'avis de M. de Felis, et décide
 qu'il y a lieu d'acquiescer au tableau
 qui lui a été proposé et charge le
 Secrétaire de la Commission d'assister
 à la vente.

Il est donné lecture pour
 information d'une lettre par laquelle
 M. le Ministre de l'Intérieur exprime
 le regret que les Musées aient été
 empêchés de prendre inspection, au
 temps opportun des Collections
 San Donato, à Florence, & qu'aucune

tentative n'ont pu être faites pour
constater si la Belgique avait intérêt
à se faire représenter à la vente.

La Commission ne prévient
que le triptyque de Van Eyck,
signé par M. Sacchi, qui s'est
trouvé précédemment à Rome
a été transporté à Turin. et la
demande de leur Collègue, M. M.
Plungin & Compagnie voudrait bien
accepter la mission d'examiner cette
œuvre d'art. M. V. Le Roy, capitaine
au Génie, qui se trouve encore
à Florence, sera prié de vouloir
se rendre à Turin, le jour qui lui
sera désigné par M. M. les Délégués
au Génie.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire. Le Président
Stéven 

Procès-verbal de la Séance Du 10 Avril 1880 (Lundi)

Sont présents M. Alf. Ed. Felis, Vice-Président, Felis, Alf.,
fonctionnaire de l'Etat; Bulet, Fran. Hein,
le Comte de Robiano, Stuymer, Alf.,
Membre; Conciencia, Conservateur;
W. Strinow, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 29 Mars est lu & adopté.

L'Assemblée est informée
que le tableau (Paysage) d'Oppong
dit P'émont, fait une partie de la
Collection de Marguier de
Courteboune, a été adjugé au
Musée de l'Etat pour la somme
de 8000 francs. Binger est
chiffre dépassé de 1000 francs. Le
prix fixé dans la séance précédente
la Commission approuve l'achat
et exprime sa satisfaction de
posséder ce tableau. - Aucun des
autres ouvrages n'a pu être acquis
leurs prix ont sensiblement
dépassé les limites fixées.

La Commission passe à l'ordre
du jour sur les propositions de
vente ci-après:

- 1^o par M. Rossel, qui offre au prix de 10000 francs
un tableau attribué à Juy Dard.
- 2^o par M^{me} Louis de Haverskerke, qui fait parvenir
une Remise flamande, de Breughel 8000.-
La fête de Bois, par J. Brauner 20,000.-
Paysage, par Pays dael - - - 10,000.-
L'acquisition, par Goltzius - - - 1000.-
St Jérôme, sans nom d'auteur 1000.-
Un tableau de forme losange - - - 1800.-
2 volets gothiques; Portraits - chacun 750.-
Et tableau de Lancelot Blondel - - - 1200.-

Les attributions de ces tableaux
sont fort contestables et plusieurs
d'entre eux ont, beaucoup souffert.

La Commission s'est retirée
 des mesures à prendre à l'occasion
 de la vente de la Collection
 Copes - Van Hasselt, qui aura
 lieu à Amsterdam & dans laquelle
 se trouve le célèbre tableau de
 Frans Hals, connu sous le titre
 de L'aveugle de Troie. L'Assemblée
 est d'un avis unanime que des
 efforts doivent être tentés pour
 obtenir ce chef-d'œuvre. M. de
 Stingeney & Conscience comen-
 cent à assister à la vente en
 vue de l'acquisition du tableau
 de Frans Hals, pour lequel une
 somme de 75,000 francs est
 mise à la disposition des Délégués.

Il résulte de deux lettres dont
 est donnée lecture que M. Elias
 Scavini, à Intra (Stalie) est un
 possesseur de quatre anciennes
 tapisseries flamandes qui valent
 60,000 francs pour la somme de
 60,000 francs. Il fait parvenir
 des photographies de ces tapisseries
 paraissant représenter des sujets
 relatifs à l'histoire du pays.
 Les Délégués de la Commission qui
 doivent se rendre à Venise pour le
 triptyque de Van Eyck pourraient
 saisir cette occasion pour exami-
 ner ces tapisseries. - M. Scavini
 sera donc prié de la visiter
 probable de en M. de Staling
 disant que si ce voyage était
 empêché, la Commission lui
 prierait d'envoyer ces ouvrages
 à Bruxelles.

La Commission procède
 à l'examen de 26 tableaux
 que M. de Vonder Muhlum, à
 Breda a fait expédier à

Bruxelles, afin d'en faciliter
 l'examen. - Il a été constaté,
 à l'ouverture de la Cour,
 que plusieurs Délégués, M. Ern.
 Stingeney & Stuyver, artistes,
 peintre et du Secrétaire de la
 Commission que plusieurs en-
 -voyés avaient souffert, à
 cause de l'absence de l'avis
 apporté à l'emballage. Tous
 ces ouvrages étant des plus
 précieux, l'Assemblée est
 d'un avis de n'en acquiescer aucun.

M. le Ministre des Intérieurs
 transmet une lettre par laquelle
 M. Ed. Romberg signale plusieurs
 tableaux de l'École Italienne
 qui lui semblent convenir au
 Musée de l'Etat et qui sont
 la propriété de M. Felice
 Ravaisson, Conservateur des
 antiquités au Musée du Louvre.
 Il sera tenu note de l'infor-
 -mation de M. Romberg afin
 de l'utiliser lorsque des tableaux
 auront l'occasion de se rendre
 à Paris.

M. le Ministre des Intérieurs
 indique un tableau de David
 Legeux (La Vierge en prière
 entourée de fleurs) que le Comité
 de fabrication de l'Église de Ste-
 Beuve demande l'autorisation
 d'acquiescer. M. le Ministre prie
 la Commission de faire examiner
 cette toile et de lui dire si
 elle pourrait convenir pour le
 Musée de l'Etat. La Commission en
 prie M. de Staling & Stuyver
 de vouloir bien se charger
 d'examiner le tableau en
 question.

M. le Ministre fait connaître
que M. ^{Stamboul} ~~Stamboul~~ ^{viu} ~~viu~~
terminer le buste de Van Buda-
ghem destiné aux Galeries etc
et prie la C^{on} D^{ist} de lui
dire son avis. - L'Assemblée
confie cette mission à M. M.
Fraitton & Stingeneyer.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire C. ^{Tatin}
Sticien

Commission Directrice Des Musées royaux
De Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 21 Avril 1880 (2 heures)

Sont présents M. M. W. Fatis, Vice-Président, faisant fonctions
de Président; Balut; D. Roué; Fraitton;
Le Comte de Robiano; Stamboul; V. Stéphan
Secrétaire.

Après la lecture, l'adoption des
procès-verbal de la Séance Du 10 Avril
et est donné communication d'une lettre
par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur
signale un portrait de Charlequin, f.
attribué au Estim, que M. Stamboul, à
Paris offre de vendre à l'Etat. M.
Stamboul Willaume sera prié de vouloir
bien examiner ce tableau.

La Commission décide que un tableau
de Snyer, proposé par M. de la Comtesse
de Chastel, à Breuille, au prix de 900 fr.,
ne peut convenir aux Musées.

M. Scavini, à Istria, fait connaître
qu'il attendra les diligences de la C^{on}
mais il désire que cette visite puisse
avoir lieu bientôt, afin de ne pas
manquer l'occasion de vendre les tapis-
series anciennes qu'il possède, pour
le cas où elles ne pourraient convenir
au Musée. Il sera répondu à M.
Scavini qu'il est impossible de lui pré-
senter l'objet de son voyage de diligence,
mais qu'il peut s'en pourvoir
de ces tapisseries s'il en trouve le
placement.

M. le Ministre de l'Intérieur
fait connaître que les indemnités
proposées en faveur des Sœurs
Prou - Périaux et Vertessand
seront liquidées prochainement.
M. le Ministre pense, qu'en
égard aux rigueurs de l'hiver
dernier, il semble égard à
l'accorder aux autres Sœurs
une indemnité semblable à celle
deux le crédit du matériel de l'Etat,
pour l'exercice 1879. La Commission
se croit pas devoir émettre un avis

désfavorable au sujet de la mesure
proposée par le Département des
Indes, mais elle ne peut,
cependant, s'empêcher de faire
observer que cette mesure perd
son véritable caractère, et qu'il
vaut mieux lui indiquer des bornes
pour qu'elle ne soit la récompense
d'un service extraordinaire rendu
au Gouvernement.

M. le Ministre prie la Commission
de faire examiner chez M.
Van Biesbroeck, à Gand, le modèle
du buste de Hubert van Collin,
d'après une Galerie de plâtre.
M. M. Stuyvenberg & Fraikin sont
priés de vouloir bien faire connaître
leur appréciation sur le mérite
de ce buste.

M. le Ministre est l'Indes informe la Commission que le
Département des Travaux Publics
a autorisé le changement de la
façade des murailles de la Salle
destinée aux œuvres des peintres
primatifs, mais que l'intention
de ce travail aura pour conséquence
le renouvellement de la peinture
des plafonds.

(La Commission de vote dans la
Galerie pour l'adoption de la
façade et après avoir vu
les spécimens qui ont été pré-
sentés à cet effet, elle est
d'accord qu'il y a lieu de lui
présenter le nouveau projet.)

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. *[Signature]*
Le Président. *[Signature]*

Musée royal de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 5 Mai 1880 (2ème)

Sont présents M. de La Feli, Vice-Président, J. de Selys Longchamps, Président, Balot, De Keyser, Selys Longchamps, Alençon, Conscience, Commensal, V. Stierlin, Secrétaire.

Après la lecture, l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 Avril, M. de Selys Longchamps et Conscience font connaître que le tableau de Frans Hals en la vente Copen - Van Hasselt à Amsterdam, présente de très belles parties, mais que d'autres sont détachées; l'ensemble est venant d'être remis à Paris. - Parmi les autres tableaux de cette collection, il n'y a rien remarquable qui soit de nature à intéresser au point de vue.

La Commission vote des remerciements pour la mission remplie par ses délégués.

Elle décide ensuite qu'il n'y a lieu d'acquiescer à aucune des propositions ci-dessous :

1^o Un portrait en pied, œuvre médiocre attribuée à Teyler et pour laquelle M. Herbert à Brighton demande 15,000 fr.

2^o Deux tableaux sous le nom d'un auteur intitulés: La Mythologie d'Esther offerts en vente par M. de Ely, à Bruxelles, pour une somme respectivement de 800 et de 800 francs.

3^o Deux tableaux, l'un de Frans Hals et l'autre de Quellin, présentés par M. Emile Demot, à Bruxelles.

4^o Un portrait de femme, par Holbein, pour lequel M. Ch. Dansart demande 50,000 francs. Ce tableau paraît avoir souffert et ne peut d'ailleurs être considéré comme l'une des bonnes productions du maître.

M^{rs} le Ministre de l'Intérieur
 rappelle le l^{re} du 30 Avril
 relative aux inscriptions, en plien-
 -dimeur 2^e à rédiger dans les
 deux langues et demande qu'elle
 soit la mesure qui soit été
 prise pour répondre au désir
 qu'il a exprimé à ce propos
 La Commission adopte un
 modèle pour les inscriptions
 à placer sur les cadres des
 tableaux et fera exécuter
 quelques unes de ces inscriptions
 ce sera d'essai.

M^r Laurentis à Chiedi
 offre de créer un petit tableau
 ancien, représentant: Herodias
 portant la tête de S. Jean.
 Le professeur de l'ouvrage sera
 invité à l'envoyer à Brüssel,
 pour examen.

M^r Fidi fait connaître, au
 marchand à Vienne à qui
 appartient le tableau de Weyden-
 Weyden, dont il a été question
 précédemment comme à envoyer
 cette peinture à l'examen. M^r
 Fidi se charge de lui écrire au
 congnant, que la Commission
 examinera cet ouvrage, mais
 qu'elle ne peut prendre aucun
 engagement d'achat ni de
 subside pour les accidents de
 transport qui pourraient résulter
 de ce transport.

La Commission se réunira ensuite
 dans la salle destinée à recevoir
 les tableaux et objets et donnera
 des indications pour la tenue
 dont doivent être ceux et les
 peurs de cette Galerie.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Secrétaire. Le Président
 P. P. P. C. C.

Procès-verbal de la Séance du 19 Mai 1880 (36)

Sont présents M. G. Ed. Fedi, Secr. - Prés. & Direct.
Faisant fonctions de Prés. & Direct.,
De Roux & Stuyvenberg, Membres; P. Stieven
Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance
du 5 Mai us la & approuvé.

La Commission décide qu'il
n'y a pas lieu d'acquiescer aux
propositions suivantes.

1^o une série de dessins, par Rotten-
hammer, que M. Courvoisier offre des
cider pour 2500 francs
(Cochin & Lery & Co)

2^o un tableau attribué à Rubens,
présenti au prix de 3000, par
M. J. De Bruyn.

3^o deux médailles en tableau attribués
à Rubens & à Otto Verius, offerts
en vente par M. J. Ney.

4^o une gravure (le festin des
Dieux) indûment attribuée à
Franc Floris et dont M. Michiels
demande 2500 francs.

M. Fraillon fait connaître que
suivant les intentions de la Com-
mission il a examiné le buste
de Cléopâtre exécuté par M. Van
Sambey, à la demande des Gen-
-vernement et qu'il y a lieu
d'acquiescer au marbre pour la
Collection du Clément.

M. le Ministre ^{afin d'être} soumettra
photographie d'un buste de
Rogus Vanden Wyden qui a été
commandé pour le Clément des
1^{er} Etat, à M. Julien Dollé.
La Commission fera connaître à
M. le Ministre que ce buste lui
semble bien, autant qu'il est

permettre d'en juger d'après une
simple reproduction photogra-
phique.

M. Ed. Pierre, à Paris, désire
céder un tableau d'Hobbein
pour lequel il demande 5000
francs. L'Assemblée n'est
pouvant statuer sur cette demande
avant d'avoir vu l'œuvre
proposée par M. Pierre
d'envoyer celle-ci à Bruxelles.

La Commission décide de
prier M. Ft. Willmann de lui
faire connaître son avis sur
un tableau de Jordano que
M. De Courcy offre de céder
pour la somme de 3000 fr.

M. le Ministre des Intérieurs
reçoit l'avis de la Commission
sur les sujets qu'il conviendrait
de choisir pour les deux statues
qu'il se propose de faire
exécuter afin de compléter
la décoration sculpturale du
Grand escalier du Musée.

Les deux statues actuellement
existantes sont celles de la Justice
et de la Charité. La Com-
mission propose de leur donner
pour pendant la Force &
la Prudence, en insistait sur
la nécessité pour les artistes
appelés à les exécuter, de se
conformer au style de la
partie du Monument que les
statues sont destinées à
compléter & à prêter modestie
pour les propositions et les
conditions générales d'aspect
de celles qui décorent actuel-
lement le grand escalier.

M. le Ministre fait
connaître que M. Van
Briestrecht, Flambrésien &
Georges Giefs ont terminé
le modèle des bustes de
Collin & Van Bredagheim et
de de Witt - Metzys qui
ont été commandés pour
le Musée de l'Etat, et prie
la Commission de lui faire
connaître son avis sur la
valeur artistique de ces
bustes. M. M. F. Van der Noye
et Stuyvenberg veulent bien
se charger d'examiner ces
ouvrages.

La séance est levée à 4 1/2 h.

Le Président
Le Secrétaire.
V. Stievenart L. C. Titin

Commission d'histoire des arts et métiers
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 23 Juin 1880 (3 heures)

Sont présents M. Ed. Fehs, M. Président faisant fonctions
de Président; De Rougé; Frenet, de
Stingemeyer; Membres: Conservateur,
Conservateur; V. Stévenon, Secrétaire

Après la lecture et l'approbation
du procès-verbal de la Séance
du 19 Mai, il est donné com-
-munié des pièces réunis-
-sées ci-après :

1^o Lettre ~~du 15 Juin~~ du 15 Juin,
par laquelle M. le Ministre de
l'Intérieur approuve le budget
des Arts pour 1880 et fait
connaître que une somme de
200 francs est demandée aux
Chambres en vue des augmenta-
-tions de traitement à accorder
aux Surveillants Briant et
Vestrucci.

2^o Lettre du 24 Juin portant
la Commission de suite à l'ef-
-fet de l'Exposition de
des œuvres en bois de l'art
différents modèles faits
partir de la Collection des
plâtres des arts.

M. le Président fait connaître
que le Srus Briant vient de
terminer le nettoyage des
tableaux anciens et modernes
et que ce travail a été exécuté
avec une extrême description.

Il propose, en conséquence,
d'accorder à ce Surveillant
pour les travaux extraordinaires
dont il a été chargé à cette
occasion, une indemnité de
150 francs à prélever sur le
crédit du matériel. L'Assemblée
ratifie avec volentiers cette
proposition.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les affaires de vente et après :

1^o de M^{me} V^{ve} Caumont, qui présente un tableau, sous son nom d'artiste, d'après elle elle-même s'explique.

2^o de M^{me} Bressa qui fait passer quatre tableaux attribués à Van Oley, Rembrandt, Schenck & Ruyssdael, qui sont d'ouvrages de maître.

3^o de M^{me} Van Stralen, qui offre un prix de 30000 francs, une peinture pour par Corberg. La Commission est d'avis que, est d'avis que ce tableau ne mérite pas de quantité suffisante pour en faire l'acquisition.

M^{le} Ministre de l'Intérieur informe la Commission que le Gouvernement a commandé à M^{me} Van Huppen un groupe en marbre, représentant : Samson enlevé des cheveux dans les cheveux de Philistin et le prix de provision sur placement de cette œuvre dans la Galerie des Glaces. La Commission informe M^{le} Ministre que dans l'état actuel des locaux il serait impossible d'assigner une place convenable à ce marbre et qu'elle se voit obligée de le déposer provisoirement dans la rotonde de la rue de la Harpe des Glaces.

M^{me} Jules de Croz, à l'occasion d'offrir l'autorisation de faire un buste à M^{me} Bressa en marbre, de E. De Cock, membre du Comité de Brabant, qui est exposé dans la Grande rotonde de l'Etat. L'Assemblée ne veut pas d'un renouveau et qu'il soit satisfait à cette demande, à la condition que elle soit en vue qui sera

changé de ce travail, si M^{me} Weidblum en rapporte avec M^{me} Fraikin.

M^{le} Ministre de l'Intérieur renvoie à la Commission, après de l'incident sur un compte s'élevant à 430. - pour la confection des mobiliers nécessaires de vestiaire établis à l'usage de l'école. Cette dépense paraît être une élève, M^{me} Delcoud sera peut-être vouloir examiner le compte dont il s'agit.

M^{me} Fraikin fait connaître l'état des démarches qu'il est fait avec les délégués de la Commission pour l'examen des œuvres de M^{me} Bressa et de M^{me} Caumont confiés à M^{me} G. G. Van Dieck. Les ouvrages pourraient être exposés moyennant les conditions qui ont été indiquées par les délégués.

M^{me} Bressa informe la Commission qu'il a l'intention de publier un catalogue illustré de l'œuvre moderne de l'Etat et demande en conséquence, qu'il lui soit permis, avec l'autorisation écrite des artistes, de faire photographier les œuvres qui doivent paraître dans cette publication. L'Assemblée est disposée à accueillir favorablement cette demande à la condition que les œuvres ne soient pas déplacées. La séance est levée à 5 heures.

Le Président
Le Secrétaire.
[Signature]

Procès-verbal de la Seance du 7 Juillet 1830 (3 heures)

Tout présens M. M. Louis Gallait, Président; Es. Fédier,
Vice-Président; Balat; De Rougé;
Fraitlin; Portails; Sturzweyer;
Luz. Wulfschlag; Membre O.
Conseiller, Conseiller; V. Stieven,
Secrétaire.

M. Arthur Steiner fait
parvenir à la Commission deux
deux tableaux suivants dont
il propose la vente:

- 1° Portrait de Jean de Cellier, par Hendling,
au prix de 55,000 francs.
- 2° Allégorie de la Fécondité, par Jordant,
au prix de 10,000 francs.

La Commission est d'avis qu'il
y a lieu de faire ^{expertise} ~~expertise~~ ces
deux tableaux par M. Victor
Le Roy, ainsi que le Vaudouydon
(un Christ en croix) offert en
vente en elusie, pour la somme
de 16,000 francs (Auguste de Vienne),
par un marchand de Vienne.

La Commission se réunira
Samedi prochain, à 3 1/2 heures,
aupres de Statuer sur ces deux
propositions.

M. De Rougé appelle
l'attention de la Commission
sur un tableau de De Marens
œuvre ~~très~~ importante et
très intéressante d'un Peintre
Belge Brusseloir qui se est
présenté après avoir été
Galeries de notre elusie.
Le prix de ce tableau, en
parfait état de conservation
et prix ~~très~~ élevés, signalé par

M^r Ch. Pillet, à Paris, est des
 graveurs. Il indique,
 en outre, deux autres tableaux
 l'un de Cuyper & l'autre de
 Cornelle De Suck qui semblent
 également de nature à fixer
 l'attention de la Commission.
 M^r De Rougé demande, en
 son honneur, à ses Collègues
 de vouloir bien ~~se~~ ~~en~~ ~~cher~~
 examiner ces tableaux & en faire
 des notes chez M^r Goussier, sur
 sa table. — La majorité
 regrette de ne pouvoir satisfaire
 au désir exprimé par M^r De Rougé,
 elle ne voit pas dans la
 circonstance actuelle de
 motifs suffisants pour déroger
 au principe établi de ne se
 prononcer que sur l'acquisition
 des œuvres déposées
 en elle.

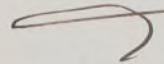
M^r Spiridon, à Paris
 offre de céder un tableau d'autel
 du 14^e siècle, attribué à
~~Antonius~~ ~~Antonius~~ Antonius
 Viniziano. Il compose de 24
 compartiments contenant
 chacun une figure et dix
 six petits médaillons. —
 Le propriétaire du tableau
 n'en indique pas le prix.
 M^r Florent Willemz sera prêt
 à vouloir bien faire connaître
 son appréciation sur cette
 œuvre d'art.

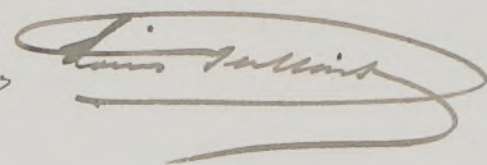
La séance est levée à 5 heures

Le Président,

Le Secrétaire,

H. C. C. C.





Commission des arts de l'Alsace
de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 10 Juillet 1880 (Thoury)

Sont présents M. Gallot, Président; Ed. Fehet, Vice-Président; Balat, DeRangé; Truittin; Postel; Stengenyer; Verbeethoune; Almbert, Conservateur; V. Stöckert, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 23 Juin, 7 Juillet sont lus et adoptés.

Par la lettre du 7 de ce mois, M. le Ministre de l'Instruction publique la Commission de l'Alsace à la disposition de l'Exposition Universelle de 1881 des Belges des médailles en plâtre qui servent à l'usage des figures à cette exposition.

Il est donné lecture d'un rapport que M. Victor LeRoy expert des arts a adressé à la Commission au sujet de deux tableaux offerts en souscription par M. Arthur Steiner, ainsi que d'une troisième œuvre attribuée à Paul Weyden et dont la valeur est proposée au prix de 10000 fr. de Vienne, par M. Michlkef, marchand à Vienne. D'après M. LeRoy, le premier de ces ouvrages pourrait être attribué avec assez de probabilité à Hemling. L'état de conservation de ce tableau laisse à désirer et il signale les différents parties qui ont souffert devant à l'Allégorie de la Fécondité, attribuée à Jordane, l'expert la regarde comme une œuvre faite par un habile artiste et destinée à couvrir le socin de l'œuvre de Jordane.

Le Dr. Haller lui pourroit bien
être en Vande Wyeen, mais il
se trouve dans un fort mauvais
état de conservation, et il
signale les nombreuses retouches
qui se remarquent dans cette
peinture. -

Il résulte des notes sur
quelques ces œuvres sont successi-
vement données qu'il n'y
a lieu d'acheter aucun
d'elles pour la Galerie de
Classe.

La Commission décide qu'elle
ne peut acquiescer de la Session
que est Victor Maritz, et
Brenelle considérée comme étant
des ouvrages de Librem.

M. Spiridon, à Paris,
offre de céder un tableau
d'autel du 14^e Siècle, com-
posé de 24 petits comparti-
ments, dont l'auteur est
Cecilia Virginiana - M.
Téti nous bien se charger
de prendre des renseignements
sur ce tableau.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

D. Schéran

Louis Vallat

Commissariat d'exécution des Alleuis ruyans
de Penton, de Soutpoures.

Procès-verbal de la séance du 14 Juillet 1880 (3 heures)

Sont présents M. Ed. Frits, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; Balat, De Rougé,
Fruittin; Stuyzenyer, Conscience
& Verbaeckhoven, Membres; V. Stinon
Secrétaire.

La Commission est convoquée
à l'urgence pour prendre com-
muniément d'une dépêche
télégraphique par laquelle
M. Charles Pille, expert
à Paris, annonce qu'il est
chargé de rendre une très
belle marine de Guillaume
Vandevelde, provenant d'un
cabinet collectionneur Choiseul
Praslin et demande si la
Commission est disposée à
venir voir le tableau avant
vendredi. - La Commission
pense qu'elle ne peut laisser
cette information sans suite
et qu'il est désirable que
deux membres & l'expert
ou elle se rendent à Paris,
afin d'apprécier la réponse
qu'il conviendrait de faire à M.
Pille. - M. De Rougé
& Stuyzenyer consentent à
changer de cette mission.
La Commission décide de se
rendre samedi prochain,
17 Juillet, à 3 heures, afin
d'avoir sur les propositions
que les deux dilectes adressent
immédiatement à leur tour.

M. Van de Slyck, artiste
peintre, à Anvers, propose

Le dessin de deux tablettes
suivants :

1^o Une Christ, par Vandryell, depuis le 8000^{fr}

2^o Une vue de ville, par Bignon, 2000 s

3^o Une intérieure par Micris.

Ces ouvrages sont payés
comme étant des ouvrages
qui peuvent, par conséquent,
convenir au service de l'Etat.

La somme est livrée à 4^{1/2} heures

Le Procureur

Le Secrétaire

Officier

Louis Gallois

Commission des arts de la Ville de Paris
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Août 1880 (3 heures)

Sont présents M. Ed. Fétis, Vice-Président, faisant
 fonctions de Président; De Rougé; Fraikin;
 Stieglitz, membres; Cousin, Conservateur,
 M. Stieglitz, Secrétaire.

M. Charles Stoff, à Londres
 fait connaître qu'il avait chargé
 M. De Bryn, de cette ville, de
 déposer au musée, afin de les
 soumettre à l'examen de la
 Commission, un tableau attribué
 à Rubens, représentant Omphale
 enlevant Eurydice. - M. De Bryn
 étant d'ici récemment, il préfère
 la Commission de conservation est
 venue à sa disposition
 et il a communiqué divers lettres
 afin de prouver qu'il est réelle-
 -ment propriétaire du tableau
 que M. De Bryn avait mis en
 de soumettre en son nom. - M.
 De Rougé qui a examiné les
 pièces relatives à cette affaire
 estime que M. Stoff pourrait
 être de bonne foi et recommande
 le tableau et qu'il n'y a pas de
 danger à le lui remettre. La
 Commission décide, en conséquence,
 qu'il sera fait droit à la
 réclamation de M. Stoff.

En présence d'une trop
 grande affluence de visiteurs
 dans les salles du musée à
 l'occasion de la fête politique
 du 16 août et de la première
 sortie du cortège historique,
 la Commission pense qu'il est
 prudent de fermer la Galerie

Lundi et mercredi prochain
à partir de deux heures.

L'Assemblée est d'ailleurs
qu'il n'y a pas lieu de donner
Suite à la proposition qui
lui a été faite par M. Rhymer,
concernant la création d'un
Médicament tabacum qui est p^{ro}-
-posé à Monsieur Weydenf.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire Louis Tallois
H. Tallois

Commission directrice Des Musées
royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 1^{er} Septembre 1880 (3 heures)

Sont présents M. L. Gallait, Président; E. Fehin,
Vice-Président; Balat & Del Cour, Membres;
N. Stévenon, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances
Des 10 et 14 Juillet et du 14 Août
sont lus et adoptés.

La Commission décide qu'aucun
des ouvrages suivants dont l'ap-
prouvement est proposé ~~pour~~ ne peut
être acquis pour les Musées :

1^o un tableau public (de Christ
monté sur les genoux de la Vierge)
présenté par M. J. C. Merz, au
prix de 2,000 francs

2^o un dessin en creux en plâtre qui
est une œuvre d'art et comme
telle une œuvre de l'industrie et
dont elle demande 12,000 francs.

3^o un tableau public (de Christ
à l'église) que M. Cornet, à Liège,
offre de céder au prix de 600 francs.

Par la lettre du 28 Août
M. le Ministre de l'Instruction
publique désire connaître si le Socle des
portraits d'artistes destinés aux
Galeries des Musées doivent être
collés avec les bustes ou séparés
- ment. La solution à donner
à cette question ne peut être
résolue d'une manière générale.
Elle dépend de la forme du buste
et de son socle qui peuvent
exiger, dans certains cas, que
l'opération de la fonte se
fait simultanément. La Commis-
sion pense qu'il convient, en
conséquence, de lui en être
présenté le plus d'appréciation
à meilleur marché possible.

seraient la forme qu'il en donne
à leur œuvre.

M. Emil Ph. Meyer, à Berlin,
proposé de céder pour la somme
de 30000 francs, un portrait de
Nouvelle femme, par Rembrandt.
La Commission fera connaître à M.
Meyer qu'elle en fait l'achat
sur la proposition d'après l'ac-
cusement de la photographie de qu'il
faut parvenir et que d'après la
règle établie les œuvres alle-
mandes doivent être soumises à
l'appréciation de la Com. Il est
bien entendu que la Com. n'est
pas responsable d'aucun
et décline la responsabilité des
accidents qui pourraient résulter
de l'usage de l'œuvre dont il s'agit.

M. M. Levy & Co à Paris solli-
citant l'acquisition de photogra-
phies des tableaux des Maîtres
royaux, afin de compléter une
œuvre considérable qu'ils vien-
nent d'entreprendre. La Com-
mission ne voit pas d'inconvé-
nient à accéder à la demande
de M. M. Levy & Co, à la condi-
tion que l'œuvre ne soit déplacé et qu'il soit
mentionné, pour ce qui concerne
la reproduction des œuvres
modernes, du consentement des
artistes.

Il est décidé sur la demande
qui est adressée par M. Clays
que les trois marines de cet artiste
seront achetées par la Com-
mission de M. D. Leroy.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire,
D. Lévy

Le Président,
C. Lévy

Commission directrice Des Arts et manufactures
de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 22 Septembre 1880 (36.)

Sont présents M. Ed. Fétis, Vice-Président, fait lecture
l'avis de l'Assemblée; De Ruyt;
Fraitkin; le 15^{me} Goethals; Eug. Verbeekhem,
Membre; Cuvier, Conservateur;
A. Stéven, Secrétaire.

Après la lecture de l'adoption
du procès-verbal de la séance
du 15 Septembre, la Commission
examine le nouveau modèle de
buste de l'Archevêque Appellon,
que M. Joris soumet à son appré-
ciation suivant les intentions
de M. le Ministre et l'Intérieur.
Bien que l'impression produite
par l'examen de ce travail ne
soit pas complètement favorable
la Commission pense que le modèle
de M. Joris peut être admis. Il
y aura lieu de recommander à
l'artiste de diminuer sensiblement
l'indication au crayon que porte
le buste, la partie du socle
qui touche à la drapsier.

M. M. Moens présente un
paysage peint par Louis Ver-
hagen et dont le prix est de
3000 francs. ^{Les œuvres de}
ce peintre ^{qui fut le premier maître de Rubens}
^{ont été assez rares et}
peu de collectionneurs publics
en possèdent. Ces considérations
engagent l'Assemblée à voter
l'acquisition du tableau qui lui
est proposé à la condition que le
prix ne soit réglé à 2000 fr.
Une proposition dans ce sens
sera donc soumise à M. Moens.

M. M. Verhagen fait parvenir
deux petits panneaux obliques
qu'il attribue à Patinon. Il

considérer ces deux premières pour
 1200 francs. — Mr. V. Le Roy
 sera prié de faire connaître
 son appréciation sur ces deux
 ouvrages ainsi que sur un
 tableau de Rembrandt (cité
 de mendiante) que Mr. Meyer
 de Berlin fait parvenir à la
 Commission.

La séance est levée à 4 ³/₄ heures

Le Secrétaire. *Stieglitz*
 Le Président. *Stieglitz*

Procès-verbal de la séance du 29 Septembre 1880 (3 h.)

Sont présents M. de G. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Balat; De Keyser; F. Van der
Nieuwenburg; Membres; Conservateur,
Conservateur; V. Stinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance
du 22 Septembre est lu et adopté.

L'Assemblée prend communi-
-cation du rapport, formulé par
M. Victor Le Roy, au sujet d'un
ouvrage offert au musée par M. de
Meyer, de Berlin et Morhange.

Le Conservateur expose et indique
que la tête de manducate présentée
par M. Meyer ne manque pas de
mérite, mais qu'elle ne peut être
considérée comme une œuvre d'art
Rembrandt; certains membres
rappellent pour leur exécution
la figure de Hals, tandis que
d'autres offrent la comparaison
et la similitude du tableau négatif
de Deuner. - Il porte la valeur
de ce tableau à 3500 francs.

Les deux vobles soumis par
M. Morhange lui paraissent en
trop mauvais état de conservation
pour pouvoir convenir au musée.

La Commission est unanime
d'avis qu'il n'est pas de l'intérêt
du Collège d'acquiescer aucun
de ces ouvrages.

L'Assemblée est informée
que M. Moerens a cédé
pour la somme de 2000 francs
le paysage de Coen Verhaeg
dont l'acquisition a été
décidée dans la précédente séance.
Cet achat sera en conséquence,
suivant l'approbation du
Gouvernement.

Pour son avis de ce
jour, M. le Ministre de l'Intérieur
renvoie à la Commission directrice

une requête par laquelle M^r Nizet offre de vendre le portrait du Général Vander Meers chez pour par Faber. L'Assemblée est d'avis que ce portrait est d'une médiocrité telle qu'il ne peut être question de l'acquiescer pour la Galerie historique.

M^r Spiridon, à Paris, fait parvenir la photographie d'un tableau de ^{Anton} Vermeer dont il a précédemment intercepté la Commission et que M^r Florent Willoms apprécie comme une œuvre qu'il serait désirable d'acquiescer pour la Galerie de l'Etat. M^r Spiridon sera invité à faire connaître le prix de l'œuvre qu'il propose de vendre.

M^r le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de communiquer aux architectes chargés de l'exécution du beaufort en bronze destinés à la Galerie de l'Etat, l'avis qu'elle a émis sur la question de savoir si les volets de ces beauforts doivent être couverts séparément. L'Assemblée pense que la transmission de l'avis à donner à ces sculpteurs ne peut pas dans les attributions. Elle se bornera donc à en informer ceux de ces architectes qui auront l'occasion de l'adresser directement à l'architecte en chef de l'Etat.

M^r le Président signale les graves inconvénients qui résultent du placement des appareils téléphoniques sur les toitures des bâtiments de l'Etat, travaux qui s'effectuent, à l'usage de la Commission, au moyen d'un sous-traité de M^r le Ministre des Travaux Publics.

M^r le Président réclame notamment l'aspect ridicule de ces appareils sur un édifice public et l'obligation de donner accès dans les bâtiments à des ouvriers étrangers opérant à leur gré et s'abstenant de tout contrôle de la part des Agents du Gouvernement et qui dans certains éventualités peut devenir une source sérieuse pour les bâtiments et les Collections. - D'un autre côté, le rôle du fer de fer qui s'élève au-dessus des toitures n'est pas de nature à neutraliser l'action des paratonnerres. La Commission approuve en conséquence la proposition formulée par M^r le Président et qui a pour but de ^{ces inconvénients} l'interdiction à M^r le Ministre de l'Intérieur en l'informant que la Commission a cru devoir interdire formellement l'usage des bâtiments aux ouvriers de la Compagnie des Téléphones jusqu'à ce qu'il lui en soit convaincu si, malgré ces inconvénients, il juge à propos d'autoriser cette Compagnie à installer et à entretenir ses appareils au sommet du Palais renfermant les Collections de l'Etat.

L'Assemblée est informée que le département des Travaux Publics est disposé à demander aux Chambres le crédit nécessaire pour renouveler la peinture des plafonds des Galeries de l'Etat ainsi qu'à améliorer certains détails de ces Salles. La Commission se borne à dire que ce travail peut être approuvé et qu'elle

Vénérable, tant dans l'intérêt
des visiteurs, que pour la
conservation des œuvres
que celle-ci soient soumises
le moins fréquemment possible
à des déplacements qui leur
sont toujours nuisibles.
La séance levée à 4 3/4 heures.

Le Président
Le Secrétaire,
M. Tietze

Séance du 13 octobre 1880

Présents M. de Bange, Lingeneyer, Niendorfs,
Brathin et C. Tietze.

(de la séance du 22 Septembre)
Le Procès verbal lu et adopté.

Communication de la lettre du Ministre relative à la statue
attribuée à Lybie. — La commission décide qu'elle se rendra
(les membres présents) le lendemain 14 à 3 h. 1/2 à l'Exposition
internationale pour examiner cette statue.

Communication de la lettre de M. Spiridon. — La
commission décide que M. Victor Lejay sera invité à
se rendre à Paris pour faire un rapport sur l'œuvre
proposée.

M. Tietze met sous les yeux de la commission la photographie
d'un tableau attribué à Martin de Vos et daté lequel tout
le portrait de l'archiduc Albert et Isabelle. — M. Tietze,
propriétaire de ce tableau sera invité par M. Tietze à envoyer
ce tableau sous quinze jours, ni plus, ni moins, ni engagement quelconque
de la part du Musée, pour qu'il soit examiné par la
commission.

M. Tietze fait part de la communication qu'il a reçue d'un
particulier propriétaire d'un portrait de Orosko par Van Dyck,
lequel pour Martin de Vos au Musée pour qu'il soit
examiné par la commission.

Le tableau offert en vente par M. ^{Breest} Spiridon refusé!

M. Niendorfs informe la commission de l'intention
qu'il a d'offrir en vente au Musée le tableau de
Daberg ayant servi à élever le monument de Orosquel

Dans l'après-midi de la Chapelle. Il céderait pour un
homme de loi, avec pour ce tableau qui lui appartient
un porteur avec le permis de son porteur.

M. Fétis engage M. Nicuvenburgs à faire signer ce
tableau dans la salle de la Commission afin
qu'il soit examiné suivant l'usage.

M. Nicuvenburgs ^{répond} ~~fait connaître~~ qu'il n'est pas disposé
à faire l'envoi de tableau, désirant qu'il soit examiné
chez lui.

La proposition est faite de convoquer la Commission
chez M. Nicuvenburgs pour voir le tableau en question.

M. Fétis fait remarquer que cette convocation ne
peut pas être faite, la Commission ayant décidé qu'elle ne
s'occuperait que de tableaux déposés au Musée.

Sur la proposition d'un membre il est décidé que
la question de l'envoi de la Commission de la statue chez
M. Nicuvenburgs pour voir le tableau sera portée à
l'ordre du jour de la prochaine séance afin qu'une
décision soit prise sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée à 4 heures un quart.

Le Président
[Signature]

Commission des œuvres de l'Académie royale
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Oct. 1880.

La Commission se réunit à l'Exposition internationale
de midi, pour l'examen d'une statue
attribuée à Lyseppes.

Présents M. de Rougé; Frenkel; Nicuvenburgs;
et Fétis, Vice-Président.

Après avoir examiné la
statue d'Hercule, attribuée
à Lyseppes, la Commission se croit
pas qu'il y ait lieu de reconnaître
au Gouvernement l'acquisition
de cette œuvre, qui n'est pas
sans mérite, qui présente quelque
intérêt, mais qui est loin d'avoir
les qualités techniques auxquelles
on reconnaît les productions
des artistes grecs de la bonne
école.

La séance est levée.

Le Président
[Signature]

Séance du 14 octobre

à l'exposition internationale, au Louvre
(pour l'examen d'une statue attribuée à Lysippe)

Présents M. de Douville, Thiers, Nicot, et
et Clé

Après avoir examiné la statue d'Hercule attribuée
à Lysippe, la Commission se croit par là à l'honneur
de recommander au Gouvernement l'acquisition de cette œuvre
qui est par son mérite, qui présente quelque intérêt,
mais qui est loin d'avoir la qualité technique
appartenant au monument de production de l'art grec
de la haute époque.

(M. de Douville fin de son rapport au Ministère
en conclusion)

Commission directrice des Arts et manufactures
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 20 Octobre 1880 (Lyon)

Sont présents M. M. Ed. Féliu, Vice-Président, Jaisant,
Fonctionnaire de Président; Balat; de Rougé;
Fraitlin; Nicouventhuy; Steynguyot;
Stembert; Curci; Coris; Coris; Coris;
W. Simon, Secrétaire.

Les procès-verbaux de la Séance
des 13 et 14 Octobre sont lus et
approuvés.

Il est donné comme un cadeau
à une lettre par laquelle M. de
Président fait connaître que il ne
peut assister à la Séance.

M. de Rougé fait parvenir les
portraits de Rocher, par M. de Rougé,
dont il propose la cession au prix
de 50,000 francs. - M. de Rougé,
Expert de l'œuvre sera invité à
donner son avis sur l'authenticité,
l'état de conservation et la valeur
de ce tableau.

La Commission est appelée à se
prononcer sur la proposition faite
dans la Séance du 13 Octobre,
et se rendre chez M. Nicouventhuy
afin d'examiner un tableau de
Rocher dont l'achat est proposé
pour la collection. - Un membre demande
l'ajournement à la prochaine Séance.
Cette motion est rejetée par un
voix. - M. le Président propose
ensuite la question suivante: La
Commission se rendra-t-elle chez
M. Nicouventhuy pour examiner
le tableau et délibérer sur son
acquisition? La question est
résolue négativement par un
voix contre trois. - M. Nicouventhuy
s'est abstenu de prendre part à ce
vote.

L'Assemblée accepte volontiers
l'offre que lui fait M. Nicouventhuy
de faire déposer au musée un

esquisse de Rubens qu'il consenti-
-rait à céder pour 15 000 francs.

M. Bernheim soumet une
portrait de femme qu'il attribue
à Holbein et pour lequel il
demande 10 000 francs. - M.
le Président croit devoir rappeler
que ce tableau a été présenté à
la Commission, vers le mois de l'été
dernier, par M. Dureau, qui en
ferait alors la valeur à 50 000 fr.
Ce portrait sera soumis à l'ex-
-périence de l'Expert des Elus.

M. M. Fassin & Stugenberg
font connaître qu'ils ont examiné
chez M. Cambier & Serrain
Coulbrier de ~~Vandœuvre~~ Jean de Bologne
& de ~~Vandœuvre~~ ^{de Vandœuvre} que ces artistes
sont chargés d'exécuter pour la
Galerie des Elus. - Les deux
Membres délégués sont d'avis
que le modèle qui leur est été
soumis pourra être accepté.

La Commission de l'Exposition
vendredi prochain, à 11 heures
à la Salle ^(Salle d'Exposition)
pour l'examen des tableaux de
la Collection Rudolphi, dans la
vente aura lieu le 27 de ce mois.

M. le Président prie à l'inst.
d'assemblée qu'il sera usité
de publier une nouvelle édition
du Catalogue des œuvres réunies
& il émet l'avis qu'il serait
désirable de refondre dans le
Catalogue primitif les supplé-
-ments qui ont acquis aujourd'hui
une certaine importance.

La Commission propose en
suite & à la demande de M.
Fassin elle lui adjoint M. M.
De Rougé & Stugenberg pour
examiner s'il n'y aurait pas
lieu de modifier quelques

attributions qui semblent
douteuses.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président
Le Secrétaire
P. Stugenberg
L. Fassin

Procès-verbal de la Séance du 27 Octobre 1880 (Léonard)

Sont présents M. M. Louis Gallus, Président; E. Fesli, Vice-Président; F. H. H. H.; Balot; Portault; Fleigemyer; Verbaetthoum; Almus; Chausse, Conservateur; D. Stieven, Secrétaire.

* M. De Rougé s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la Séance du 20 Octobre, il est donné communication du rapport demandé à M. V. Le Roy, Expert en Peinture pour le portrait de Roelke, offert en vente par M. De Roumé. L'expert exprime l'avis que le tableau ne manque pas de mérite, mais qu'il le considère comme une copie d'après Van Dyck exécutée par un élève, tandis que de l'original de Roelke, la ductilité et la pose de la tête se remarquent dans le faire des yeux, du nez, des cheveux et de la barbe du personnage d'être suffisamment le travail d'un copiste. - Sans quelques retouches peu importantes le tableau est dans un état satisfaisant de conservation et son intérêt historique qu'il présente, le valeur peut être portée à 4000 francs. L'œuvre présentée par M. De Roumé n'ayant été soumise à un nouvel examen, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de l'acquiescer.

Par son rapport du 26 de ce mois, le même expert que le tableau proposé par M. Spiridon, à Paris, est une de ces nombreuses productions méprisables des peintres italiens que l'on rencontre partout en Italie. Son principal mérite consiste dans son arrangement, mais la peinture est très faible et très défectueuse. L'état de conservation de ce tableau laisse

beaucoup à désirer et sa conservation
 outre les frais considérables qu'elle
 occasionnerait pour le ^{transport} d'un
 aspect convenable, présenterait
 d'immenses de lui faire perdre
 son caractère primitif. La
 valeur maximum du tableau de
 Coosfrans. - La Commission
 s'en rapporte à l'appréciation
 de l'Expert et conclut au regard
 de la proposition Sumner par
 M. Spiridon.

L'Assemblée est appelée ensuite
 à prendre une résolution à l'égard
 du portrait de femme attribué à
 Holbein et dont la copie est
 proposée par M. Bernheim, ainsi.
 M. Victor Le Roy fait connaître dans
 un rapport qu'il adresse à la Com-
 -mission que des peintures semi-
 laïcs à cette époque ne sont pas
 classées et ne sont pas
 dans les ventes et qu'elle n'atteint
 jamais des prix élevés. Celle-ci
 n'est qu'une reproduction de la suite
 de l'École de Holbein. - L'état du
 tableau laisse à désirer; il a été
 séparé verticalement en deux
 parties et est sous le toitage.
 De nombreuses restaurations se
 remarquent le long du joint dans
 le bas et le haut, dans la région
 au front, sur le nez, à la joue, dans
 les mains, dans la fourrure de la
 pelisse et dans le fond. - Pour
 l'appréciation de la valeur, l'Expert
 fait connaître qu'à la vente Besset
 deux portraits analogues à celui-ci
 n'ont pour d'après 1000 francs
 et qu'un portrait de Marguerite
 d'Alsace, ~~est~~
 ne s'est pas vendu
 au delà de 1100 francs. La
 Commission partage l'avis émis
 par M. Le Roy sur la femme et
 attributive donne un portrait
 présenté par M. Bernheim

neut en tenant compte de ses observations
 sur ce qui concerne l'état de conserva-
 tion de la peinture, elle pense
 qu'il n'y a pas de caractère particulier
 de l'époque à laquelle elle appar-
 -tient, il serait intéressant de
 la voir figurer dans la Collection
 des œuvres primitives de l'école.
 Elle serait donc déposée à l'Académie.
 Si elle pouvait l'obtenir au prix
 de 3000 francs. - Une détermination
 sera faite dans ce sens auprès
 de M. Bernheim.

M. J. Nicombrays soumet à
 la Commission une esquisse prise
 par Rubens, représentant Minerve
 foudroyant la discorde. - La
 peinture est de 1200 francs.
 Statuant sur la proposition
 qui lui est soumise, l'Assemblée
 décide par 5 voix contre 3
 qu'il n'y a pas d'acquiescer
 cette œuvre.

Il est donné lecture d'une
 lettre par laquelle M. le Ministre
 de l'Intérieur fait connaître que
 les Compagnies de Télégraphie ont
 été invitées à exposer les appareils
 extérieurs placés sur les tours
 des télégraphes et qu'il leur a été inter-
 dit d'en établir à l'étranger.

M. le Ministre de l'Intérieur
 consulte la Commission sur les
 points de savoir s'il y aurait
 lieu d'acquiescer pour le Jubilé
 des œuvres modernes en tableau
 de feu M. Giannini, qui figure
 actuellement à l'Exposition
 historique de l'Art Belge,
 sous le titre: Collection à Paris,
 en 1831 (N. 359 du Catalogue).
 L'auteur étant mort depuis
 plus de dix ans, le prix de cette
 acquisition devrait être prélevé
 sur les crédits ordinaires des
 Musées nationaux.

L'Assemblée décide qu'elle se réunira
à l'Exposition Vindobona prochaine
afin d'examiner le tableau de M.
Geismart et pour s'assurer, au
même temps, s'il n'existe pas
d'autres œuvres d'artistes
décidés qu'il serait désirable
de se procurer en vue de compléter
les lacunes existant dans les
Collections du Musée moderne.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. C. Fétis
Le Président. C. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 29 Octobre 1880 (2 heures)

Sont présents M. de Fétis, Vice-Président, Président
M. de Balot; De Rogée; Frai Ben;
M. Godebald, Hingemeyer, membres; Conscience, Conservateur,
V. Stinun, Secrétaire.

Suivant le résolu pris
dans la réunion du 27 de ce mois,
M. de Balot, M. de Rogée & M. de Fétis
au Palais des Beaux-Arts afin
d'examiner les œuvres d'artistes
décidés, qu'il y aurait lieu d'ac-
quérir en vue de compléter les
Collections du Musée moderne.

Après avoir visité la Galerie
de l'Exposition historique et
l'Art Belge, la Commission
est d'avis:

- 1^o De faire connaître au Gouvernement
que le tableau de feu M. Geismart
(classé à Gand, en 1831) n'est
pas de nature à être acheté pour
le Musée;
- 2^o Qu'il y a lieu de signaler aux
Gouvernements des Ministres des
1^{ers} Artistes les deux tableaux
suivants qui par leur mérite
sont jugés dignes de figurer
dans la Galerie de l'Etat.
- Un Marché aux légumes par Ernest
Naudon Hebbelhorst
Le Bénédicité, par Jean Regemorter.
- 3^o Que des renseignements seront
demandés sur le prix des œuvres
désignées ci-dessus, dont l'acqui-
sition éventuelle devrait
avoir lieu sur les ressources
ordinaires du Musée.

Lettre de Napoléon 1^{er} à Anvers,
par ^{le} Mathieu Van Biers.

La Lettre de Vénus, statue plâtre,
par son J. B. De Bay.

La Commission des arts, en
outre les Beaux Arts Mathieu et
Philippe Van Biers, réunis par
Godechuck & Royer; il parait
intéressant de conserver ce don
plâtre au lieu de le passer
aux mains de personnes
étrangères qui appartiennent
souvent à la cide à un
prix modéré.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.

C. Tétis

Stierens

[Signature]

[Signature]

Commissarium der eeste der Illustre Republiek
de Pietersburg, de Sculpturen

Proces-verbaal der Samen van 17 November 1880 (2de sessie)

Sont présents et etc. E. F. de Wit, vice-président, fait une proposition
de Président; Balot; De Ruyt; Trautman;
le Baron Guethals; Sturzwey; Verboeckhoven
ellumben; Conscience, Curator; D. St. J. de
Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances
des 27 & 29 Octobre sont adoptés.
Le Commissaire passe à l'ordre
du jour sur les ouvrages, & lui
sont présentés par :

- 1° Mr. Charlier qui soumet deux portraits indécemment
attribués à Van Dyck & Ph. d. Champagne
- 2° M^{me} de Berthuyem, qui propose un médaillon en tableau
(du genre soutenu le Christ mort) auquel
elle donne le nom d'Henluy.
- 3° Mr. Jacobs, qui offre un tableau de nature morte
par Snyder, qui a considérablement souffert
- 4° Mr. Laurant, qui présente sous les noms D. J.
Tenier & Schallhu, trois médaillons en tableaux.
- 5° Mr. Ruyschaert-Vauneste, qui soumet deux tableaux
de Jean Maudyn & de Frans Floris d'après
de tout mérite.

Il en rend compte de l'opinion
d'avis favorable auprès de Mr
Berthuyem, après de savoir s'il
consentait à céder pour 3000 fr
le portrait de femme qu'il a
présenté au Musée. M. Berthuyem
demande que cette somme soit
majorée. - L'Assemblée ne
peut qu'il y a lieu de maintenir
la résolution prise dans la Séance
du 27 Octobre d^r.

Mr. Berthuyem soumet
un Cheval de Cavalerie pour
le Chevalier Breydel, dont il
demande 1200 fr. - Après examen
du tableau et la comparaison
avec les ouvrages du même artiste

apportent au Salon, la Com-
-mission décide d'offrir 800 francs
pour ce tableau.

L'Assemblée reçoit communi-
-cations des deux demandes pour
les œuvres qui avaient attiré
leur attention dans une récente
visite des Galeries de l'Exposition
Internationale de l'Art d'Orléans.
Après délibération, elle décide
qu'il y a lieu de remanier
l'achat des ouvrages qui avaient
~~été~~ été désignés par elle, à
l'exception des bustes de M^{rs}
Philippe Van Brie, pour Royer
dans l'achat est admise ^{pour la somme}
l'offre de 800 francs par M^r
Jean Van Brie.

A cette occasion, M^r De Roux
exprime le regret de ne pas voir
figurer dans ce Catalogue des
œuvres modernes, une peinture
peinte par M^r Navis, que
dans lequel se trouve un
cet artiste se révéle d'une
manière si remarquable.
Il propose donc que des démarches
soient faites afin de compléter
cette regrettable lacune.
A l'unanimité, cette proposition
est prise en considération.

M^{rs} Franck et Stenguer
chargés d'examiner les bustes de
Grispella et de Collin exécutés
respectivement par M^{rs} Namur
& Van Brie, pour le Salon
ou clarifier tout ce qui concerne
ces modèles peuvent être approuvés.
Le travail de M^r Namur et
surtout, par le Salon, et celui de
M^r Van Brie exécuté
a fait l'objet de quelques modi-
fications indiquées par les
délégués & que l'artiste a sub-

empêché d'appartenir à son œuvre.
La Commission décide de se
réunir dimanche prochain,
20 Novembre à 11 heures,
à la Salle St. Sue, à l'effet
d'examiner les tableaux faisant
partie de la Collection de feu
M^r Louis Richemont, dont la vente
est finie au 20 de ce mois.

M^r le Président communique
certaines lettres par lesquelles M^r
L. Gauthier signale une œuvre
très importante de Ferraris,
qui se trouve à Paris et que
le propriétaire consent à
céder au Salon. M^r L. Gauthier
parch, en outre, d'autres tableaux
ou maîtres primitifs dont l'ac-
quisition serait également
possible. - La Commission
est d'avis qu'il y a lieu de
charger l'Expert du Salon de
se rendre à Paris afin de la
renseigner sur le mérite et
l'importance de ces œuvres.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire,
H. Richemont

Louis Richemont

Commission d'examen des œuvres royales
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Novembre 1880 (orig)

Sont présents etc. etc. Co. Félic, Vice Président faisant fonctions
M. Pelletan; De Roussé; Frankel;
Mugnier, Membre; Commission;
Conservateur; D. Steiner, Secrétaire.

La Commission est réunie
à la Salle St Luc, à l'effet de
faire choix des tableaux qui d
conviendrait d'acquiescer pour
le musée. Elle adopte sur
propos les trois œuvres
suivantes:

- 1° Un portrait d'homme que le
Catalogue désigne en tant qu'œuvre
de M. 1249, sous le nom de Albert
Durer.
- 2° Des pêcheurs, par ^{Van Goyen} M.
1352 du Catalogue.
- 3° La Religion morte, inconnue,
attribuée à Rembrandt - N°
1056 du Catalogue.

L'objet de l'examen sera
pris de faire connaître l'état
d'appréciation sur ces trois
tableaux et la Commission se
réunira, mercredi, après une
séance sur les achats à faire
à la vente Kuhn.

La Séance est levée à midi.

Le Secrétaire, *P. Steiner*
Le Président, *Co. Félic*

Commissariat Directeur de l'École royale
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Novembre 1880 (2^{de})

Tout présents. M. L. Louis Gallart, Président; Ed. Fédier,
Vice Président; De Rougé; Freni Ruy;
Stingemeyer, Membre; Comte de Saxe,
Conservateur; V. Schinner, Secrétaire.

Après lecture et approbation
du procès-verbal de la Séance
du 17 Novembre, il est donné
communication du rapport de
M. Victor Le Roy sur les tableaux
qui ont été provisoirement désignés
à la vente Rubens. — L'expert
considère le portrait cabalogue
sous le N^o 1249 comme un
produit de l'école de Dürer.
L'état de conservation est satisfaisant,
sauf quelques retouches
dans la figure et le vêtement
du personnage. — Sa valeur
est de 800 à 1000 francs.

La peinture de la marine de
Van Goyen (N^o 1352 du Catalogue)
a beaucoup souffert au sujet
de l'expédition pour un nettoyage
sur les aspérités du paysage
et en sera retouchée. Ce
ouvrage peut atteindre 400
francs. —

La Religion morte (N^o 1356) ne
peut être attribuée à Rembrandt.
Ce tableau est d'une époque
postérieure à ce maître et
rappelle par son genre le
œuvre des Dietrich. L'état
de cette peinture laisse à désirer.
elle a été trop nettoyée & ~~il~~
on remarque dans le fond

un accroce de ~~par~~ d'importance.
 L'aspect ne peut pas que
 son prix puisse dépasser 500 francs
 et après délibération, l'Assemblée
 a décidé qu'il y a lieu d'ac-
 -quies au prix maximum de
 2500 francs, le petit tableau attri-
 -bué à Rembrandt & à celui de
 1200 francs, le portrait d'homme
 (N° 1299); elle envoie à
 l'achat de la somme de 1000 francs.

La Commission est informée
 que M. Bernheim accepte l'offre
 de trois mille francs qui lui
 a été faite pour le portrait de
 femme attribué à Holbein,
 ainsi que celle de huit cents
 francs pour un chef de Cavalier
 du Chevalier Breydal. L'achat
 de ces deux tableaux sera
 soumis à l'approbation de
 M. le Ministre de l'Intérieur.

M. Feli Donne communication
 d'une lettre par laquelle M. L.
 Gumbert fait connaître que l'artiste
 qui possède à Paris des tableaux
 des Ecoles primitives qu'il avait
 cru devoir signaler à l'attention
 de la Commission, ne peut commu-
 -niquer à la Commission en raison
 de l'aspect des œuvres. ~~Il s'agit~~
~~de tableaux de Ferrare, et~~
~~de tableaux de Ferrare, et~~
~~de tableaux de Ferrare, et~~
 M. Gumbert
 le propriétaire du tableau de Ferrare
 se propose un de ses tableaux de
 M. de Berlin, le tableau
 de Ferrare, il lui sera demandé
 de l'envoyer à l'abbaye de Brumelle,
 sauf à l'expédier en Allemagne

La Commission décide qu'il n'y
 a pas lieu d'acheter pour le Musée si le client n'en fait pas
 un tableau de Martin Delos l'acquiescent.
 représentant l'adoration du St
 Sacrament de Miracle, ouvrage de la La séance se termine à 3 1/2 h.
 espère lui est proposée au nom de
 M^{me} la Baronne de Willems, à Rotterdam,
 pour la somme d'environ 20,000 fr.

Le Président
 C. Feli
 Le Secrétaire
 D. Stierum

Commission Directrice Des Ecluses Royales
de Pontreux & de Saint-Genis

Procès-verbal de la Séance Du 7 Décembre 1880 (L'heure)

Sont présents M. M. Ed. Feli, Vice-Président faisant
fonctions de Président; Balat; Fritkin;
Plingenyer; Allouber; Cassinier, Conser-
-vateur; N. Stinson, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances
des 20 & 24 Novembre sont lus
et adoptés.

Il est rendu compte des achats
faits pour le cluse à la vente
de Collections de feu M. Roubin.
La religieuse morte, attribuée au
Roubinot, a été adjugée au prix
de 1120 & le portrait d'homme,
inscrit au catalogue sous le nom
de Dever, pour la somme de
1750 francs. -

M. le Président fait connaître
qu'il a été informé par M. L.
Gauchey qu'une personne habitant
Paris et disposé à céder pour la
somme de 25 000 francs le tableau
de Ferrario, dont il a déjà été
question, ainsi qu'une œuvre
- deux des Allégories, par Jérôme
Bosch, œuvres de toute première
qualité, mais que ces deux œuvres
ne pourraient être séparées et
qu'une décision devant être
prise au plus tard, le 8 de ce mois.
La Commission informera M.
Gauchey qu'elle regrette de ne
pouvoir donner suite à la com-
-munication qu'il a eu l'obligeance
de faire, les délais étant trop
rapportés pour que les Délégués
du cluse puissent se trouver
à Paris, un temps utile.

M^r Ch. Nae' à Bruxelles
propose de céder pour 2500 francs
un tableau de allées, représentant
tant des portraits de famille.
L'assemblée décide de l'acquiescer
et remercie à l'appréciation de
l'Expert des allées.

La Commission est d'avis
que les tableaux mentionnés ci-
après ne peuvent convenir pour
les Collections.

1^o Un portrait d'enfant, par Gerritz
Cuyper, proposé par M^r Bernheim
au prix de 2500 francs.

2^o un médiocre tableau attribué
à Franck et Breughel de Velours
dont M^r Cordier demande 800 frs

La Commission se réunira
Jeudi prochain, après d'examen
s'il y a lieu de faire des achats
à une vente de tableaux qui
doit avoir lieu prochainement
à Amsterdam.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

[Faint handwritten notes]

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 9 Décembre 1880 - 2 heures

Sont présents M. d'p. *Ed. Fitis*, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; *De Ruyt*;
Franck; le Baron *Gonthiers*; *Ern*
Stuyvenberg, Membres; *Cousin*,
Conseiller; *V. Stieven*, Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance
du 7 Décembre est lu & approuvé.

Il est donné communication
d'un rapport par lequel *M*
V. Le Roy fait connaître que
le tableau de *Maar*, offert en
vente par *M. Noé*, est une
œuvre médiocre exécutée dans
la période de décadence de cet
artiste. - L'état de conservation
de l'ouvrage laisse à désirer
et la valeur de celui-ci paraît
être fixée de 1000 à 1200 francs.

L'Assemblée Statuant sur
l'offre de vente qui lui a été
soumise par le possesseur du
tableau en question décide
qu'il n'y a pas lieu d'y
prendre note.

Elle prend une résolution
analogue au sujet d'un petit
tableau attribué à *Francis*
représentant *S. Ignace de*
Loyola, que *M. Ellenshuysen*
propose de vendre pour 600 francs.

La Commission reçoit com-
-munication du Catalogue
d'une Collection de tableaux
provenant de feu *M. de*
Ducarrière Verulst van Vuren
en *Dachin*, dont la vente
publique aura lieu à
Amsterdam le 14 de ce mois.

Cette vente semble offrir
l'occasion d'acquiescer pour
le plus de plusieurs tableaux
intéressants en nombre de
quelques un côté particulièrement

- Cat. N°1 Vauclat. Volaille morte
- 2 Berckheyden - Intérieur de nuit
- 10 Haackert & Langelbach - Paysage en Italie
- 11 Haackert & Van der Velde - Mercure et Argus.
- 13 Stoutkovsk - Mise au tombeau du Christ
- 16 Jordano - Adoration des mages
- 17 Le même. Jésus-Christ portant la croix.
- 20 Miserin (F. J. J.) Le couple amoureux
- 21 Netcher. C. Portrait de Dany
- 22 Le même Portrait d'homme.
- 24 Vander Poel. Plage à Scheveningue
- 30 Ruydael (Salomon) L'abreuvoir
- 32 Torgh. H. M. Intérieur rustique.
- 34 Vander Doer. Jacob - Paysage et animaux.
- 43 Wjeth. Th. - Savane pour sa bibliothèque

L'Assemblée pour M. M.
Stuyvenberg & Franchin, de vendre
leur, en se faisant accompagner
de l'inspecteur du Musée, se charge
d'examiner ces tableaux et
d'acquiescer ceux qui leur paraissent
se trouver dans les conditions
 voulues pour figurer dans la
 collection des Elusiers. Un
 crédit de 50,000 francs est, à ce
 effet, mis à leur disposition.
 La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire
P. J. J. J.

Le Président
C. J. J.

Procès-verbal de la Séance du 22 Décembre 1880 (2 heures)

Sont présents M. ell. Ed. Fels, Président, Messieurs
de Péronnet; Balot; De Kung; Frat Kemp;
Le Baron Goethals; Portuets; Stengenyer;
Verboeckhoven, Membres; Corsi, Conservateur;
M. Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 9 Décembre est lu et adopté.

M. ell. Stengenyer et Frat Kemp,
délégués de la Commission à l'ap-
prouver de la Culture ont de leur côté
M. Viruly. Van Durum en Dalem, à
Amsterdam, fait connaître
que le tableau de Jacob Van der Doer
(N° 34 du Catalogue) était la seule
œuvre qui leur ait paru pouvoir
être acquise pour la Collection
de l'Etat. - Cet ouvrage a été
acquis au minimum prix de 900 fl.
des P.B. - L'Assemblée plénière
et M. ell. les délégués ont l'acte
qui leur ont fait et leur vote de
remerciements.

Un tableau de Salvator -
Rosa est offert en vente par
M. le Comte Camille de Reuse
au prix de 15,000. - Avant
de statuer sur cette proposition
la Commission décide de demander
l'avis de l'Expert des Arts.

L'Assemblée passe ensuite à
l'ordre du jour sur les offres de
vente qui lui sont présentées:

- 1° Par M. Lammere, pour deux tableaux de Cassat
et une suite de Girodet-Driessens. -
- 2° Par M. ell. Jannoth & Dolimant, qui présentent deux
deux petits tableaux peints sur
cuivre.
- 3° Par M. Vander Weyck, qui présente une gravure

représentant. Une fête donnée
dans le Parc de Schoonenberg
à Laethem, avec cinq tableaux
de Bruegel.

La Commission décide qu'il
y a lieu d'exprimer à M^r le Ministre
de l'Intérieur le vœu de voir
figurer dans la Galerie des
Muses modernes, l'œuvre
capitale de M^r Louis Gallart,
ayant pour sujet: Les derniers
honneurs rendus aux Comtes
d'Erment & de Horn. Elle
fera remarquer que cette produc-
-tion est, en quelque sorte perdue
pour le public et la réputation
de son illustre auteur, par suite
des fâcheuses conditions où elle
se trouve exposée à l'hôtel de
ville de Guverniai. - La Commis-
sion espère que M^r le Ministre
de l'Intérieur pourragerait les
intérêts de l'Administration des
Muses en vendant bien plutôt
une détermination au profit de l'ad-
-ministration communale de
cette ville, afin qu'elle consente
à céder aux Muses royales l'œuvre
de M^r Louis Gallart, dont l'achat
a dû être fait l'été sur
moyen d'un subside de l'Etat,
circonstance qui semble donner
au Gouvernement le droit et le
pouvoir des mesures afin que
ce tableau dont la possession
s'acquiescit à si juste
titre ne soit pas soustraite

aux regards du public.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président
Le Secrétaire. *[Signature]*
[Signature]

Commission directrice des études royales
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 23 Décembre 1870 (2h.)

Sont présents M. Eug. E. Feli, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; Balat, De Rossy,
Fradin; B^{on} Guethalo; Ch^{arles} de Robilant;
Stenguer; Allouard; Courcier;
Cassagnan; V. Stinme, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 22 Décembre est lu et adopté.

M. De Le Roy expose deux
renseignements qui lui ont été
demandés sur un tableau de
Salvator Rosa, proposé par
M^{onsieur} le Comte Camille de Renssef
fait connaître que cette peinture
ne peut être attribuée à cet
auteur, mais qu'il peut provenir
des œuvres comme auteur Stefano
Magnasco, artiste génois, con-
temporain de Salvator Rosa.
Le tableau est ainsi bien conservé
et sa plus haute valeur ne peut
dépasser 2000 francs. - L'Ab-
ssemblée estime qu'il n'y a
pas lieu d'acquiescer l'offre
de vente de M^{onsieur} de Renssef.

Il est donné communication
d'une lettre du 23 Décembre, par
laquelle M^{onsieur} le Ministre
l'Intérieur prie la Commission
de prendre les mesures nécessaires
afin qu'une copie de la fabrication
de l'étoffe soit généralement
une étude aux yeux de Belgique
par le Gouvernement de la Répu-
blique française, soit placée
dans la Galerie des beaux arts.
La Commission prie M^{onsieur} le Mi-
nistre de vouloir bien ^{transmettre}
au Gouvernement français
ses remerciements et d'inspiration
de sa reconnaissance pour cet
acte gracieux.

M. le Ministre autorise
 la Commission a acquiescer d'y
 M. Berubein, pour la somme
 de 800 francs, en subvention du
 Chevalier Breydel, representant
 un Cheval de Cavalerie. L'achat
 au Portrait de femme, œuvre d'un
 meconnu de l'Ecole allemande,
 que la Commission propose
 également propos d'acquiescer
 M. le Ministre fait remarquer
 que cet ouvrage ne semble pas
 offrir un intérêt suffisant, au
 point de vue des Collections
 que les clubs feront bien d'y
 renoncer, si la Commission n'y
 pas pris d'engagement. M.
 Berubein sera prevenu en consé-
 quence qu'il ne sera pas donné
 suite à l'achat du portrait qui
 lui appartient.

La séance est levée à 3 1/2 heures
 Le Président
 Le Secrétaire
 D. J. J. J.

Procès-verbal de la Séance du 12 Janvier 1821 (Lundi).

Sont présents M. M. W. Fels, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Balot; De Rongé; Fraiblin;
Dun Guethals; C^{te} de Robiano; Hingrayes;
Merbucellhoron, Membres Commissaires, Couvaches,
W. Simon, Secrétaire.

Après la lecture et l'approba-
tion du procès-verbal de la Séance
du 29 Décembre, M. le Vice-Président
donne communication d'une lettre
par laquelle M. le Ministre des
1^{er} D^{partement} regrette de ne pouvoir
faire au près de la ville de Courmayeur
des acquisitions en vue de l'acquisition
de tableaux de M. L. Gullair,
ayant pour sujet: le d^{ernier} ~~de~~
honneur rendu au Comte d'Erment
et de Haru. M. le Ministre apprécie
le grand valeur de cette toile et qu'
elle-ci, en effet, trouverait mieux sa
place dans le Salon de l'Etat
mais en considération ne lui
semble pas justifier, entre les
critiques de contrôle au sein que l'on
ne manquera pas d'adresser au Gou-
vernement, le sacrifice consi-
dérable qu'~~il faudrait faire~~
l'achat de cette œuvre imposse-
rait à l'Etat. Il ne paraît pas
se décider d'instinct différemment
à demander, en ce moment, le crédit
nécessaire pour cet objet, qu'il ne
serait pas certain de l'obtenir
de la Législature et que le Salon
public aura à pourvoir prochai-
nement à des dépenses considérables
et plus urgentes.

Après examen d'un tableau
indéument attribué à Rubens
(L'Infante Jeanne et S. Jean Baptiste)
que M. Van Laan offre de céder
pour 2,000 francs l'Assemblée
admet qu'il y a lieu de demander
l'avis de l'Expert sur ce tableau,

qui est, peut-être, une production
de l'un des élèves de Rubens.

La Commission décide qu'il
n'y a pas lieu d'acquiescer aux
requis en général, attribués
à tout le Rubens et que M^r Oscar
Beugnot offre de céder pour 5000
francs.

L'assemblée s'occupe en
suite de la formation du
budget des études pour l'exercice
1881 et répartit comme suit le
crédit alloué pour les dépenses.

1 ^o Personnel	Fr 36200.-
2 ^o Frais d'école et matériel	32060.-
3 ^o Achats	71000.-
Ensemble	139260.-

La Commission saisira cette
occasion pour réclamer pour le
Gouvernement une améliora-
-tion de position en faveur de
Secrétaires des études en vue
de Peinture et de Sculpture et
demande que ces agents soient
assimilés sous le rapport de la
fixation de traitement aux
Secrétaires de classe d'ordonne-
ment naturel, dont le traitement
a été fixé de 1200 à 1600 fr
par arrêté royal du 26 juillet
1878.

M^r Stuyvenberg signale deux
ouvrages qui ont paru l'occasion
de voir et qui lui semblent
de nature à en recevoir mention
d'acquisition pour le Musée
1^o Un tableau de Van Eyck, du
prix de 2000 fr
2^o " de David Teniers, v. 1800.

La communication de M^r
Stuyvenberg est bien accueillie
et la Commission le prie de
vouloir engager le propriétaire
des deux tableaux à les envoyer
au plus tôt afin d'être soumis
à l'examen de M. M. les Membres.

La séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président
Le Secrétaire.
O. Stuyvenberg

Procès-verbal de la Séance Du 19 Janvier 1881 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fédin, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; De Rougi, Haastlin
le Baron Guehler; le Comte de Robiano,
Steingeyer, membres; Cousinnes, Conservateur,
D. Strinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 12 Janvier est lu et approuvé.

Pour son rapport Du 10 de ce
mois, M. Victor Le Roy, fait
connaître que le tableau offert en
vente par M. Van Laar, sous le
nom de Rubens, est une copie
d'après ce maître. Il croit avec
quelque certitude qu'elle a été
exécutée par Jean Van Haecht.
L'état de conservation du tableau
laisse beaucoup à désirer et le plus
grande valeur qu'on peut attribuer
à cet ouvrage ne dépasse pas 1000
francs. L'Assemblée a
décidé qu'il n'y a pas lieu de
donner suite à la proposition
de M. Van Laar.

M. L. Lamepe fait parvenir
à la Commission le deux tableaux
dont M. Steingeyer a entrepris
sa collection dans la dernière
Séance. Il demande 2000 fr.
pour le Gille Van Elborg, intitulé:
Une consultation et 7000 francs
pour le David Teniers - le vernal,
représentant: une Kermesse flamande.
Ces deux œuvres attirent l'attention
de la Commission. La première
d'une facture complètement diffé-
rente du tableau de Van Elborg
exposé dans la Galerie de la Monnaie
offre des qualités qui font désirer
l'acquisition de la van Figuer
dans le Musée de l'Etat. L'état
de conservation est très
satisfaisant. L'Assemblée décide

en caractères, à l'ensemble,
 qu'il y a lieu de l'acquiescer sur
 pour modérer que M. Lamproy
 demande. Le tableau de David
 Lenoir le vint est également
 remarquable; son acquisition
 semble d'autant plus désirable
 que la classe ne possédant rien
 de ce peintre, elle permettrait de
 combler une lacune importante
 dans la série des maîtres flamands.
 Avant de prendre aucune résolution
 sur ce dernier ouvrage, la
 Commission pense qu'il convient
 de connaître l'avis de l'Expert
 de la classe sur l'état de conser-
 -vation & la valeur du tableau.
 Il sera statué définitivement
 sur l'achat du David Lenoir
 dans une séance qui aura
 lieu demain, à 1 heure.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

A. Stéven

C. Tatin

Procès-verbal de la Séance Du 20 Janvier 1881 (1 heure)

Sont présents M. E. Fetié, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; De Rougé; Fraas-Rin; le Baron Guethals; le Comte de Robiano; Strigonyer; Alambert; Commaire, Conservateur, D. Hérisson, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 19 Janvier est lu & adopté.

Un membre rappelle que depuis quelques temps, dans plusieurs provinces, il a été adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, n'ont pas été appréciées. Il pense qu'il conviendrait pour éviter le retour de pareilles situations, de rap-
porter à la Commission ministérielle que des œuvres dont l'acquisition puisse être soutenue par la Commission, malgré les observations qui lui seraient opposées. - L'Assemblée partant de l'appréciation qui résulte de l'état actuel, décide qu'elle se conformera à l'avenir à ces mêmes propositions.

Pour son rapport d'ici de ce jour, M. Victor La Raye fait connaître que la fête de Villages est offerte en vente pour M. Lempé et une petite médaille bien authentique de Devoit Hérisson - le - Vieux, importante comme composition et très habilement traitée dans la manière large de maître.

Elle est remarquable surtout par son plan; un voyage malade en a détruit l'harmonie, on entend les glaces des glaciers dans quelques figures, dans les bristans dans une partie du ciel et les feuilles de l'arbre du premier plan; Le tableau a été apprécié au moyen du bord de la table, pour apprécier la hauteur du ciel

et cette partie agitée et
poussée. Il en est résulté
retourner de force d'importances.
L'Expert fixe la valeur des
tableaux de 3000 à 4000. francs

Après délibération, l'Assem-
blée décide par cinq voix
contre une qu'il y a lieu
d'acquiescer à l'œuvre qui lui
est soumise. - Le prix de
7000 francs que M. Lamy
demande pour cet ouvrage,
parvenu au temps échu, n'est
pas admis. M. le Président
prie M. le Secrétaire de
designer chacun la somme
qu'il jugeant devoir attribuer.
2 Membres indiquent 5000.-
3 " " " 5500.-
3 " " " 6000.-

Le chiffre de 5500 réunissent
le plus de voix et définitivement
admis. Une proposition sera
en conséquence adressée à M.
Lamy. M. Stuyvenberg s'est
abstenue aux différents votes
concernant, est absent.

La Commission est appelée
en suite à émettre un vote
définitif sur le tableau de Gellie
Van Tilbough, intitulé: une
Consultation. Des observations
sont échangées à propos
de cette œuvre et au moment
de voter, M. Stuyvenberg
déclare, au nom de la commis-
-sion, retirer cette proposition
d'achat.

La Commission décide sur
la proposition de M. Balay

appuyée par M. De Ranje, et
que le nouveau Président
en rende au client, qui sera
-blé en valeur la somme,
seront soumis à l'Expert
ou client, avant la séance
de la Commission. M. M.
le Membre pourra obtenir
aussi, en temps utile, des
renseignements qui leur
permettront, dans certains
circonstances, de hâter la
solution à donner aux
propositions de vente.

Il est communiqué aux
membres (19 Janvier) par le
M. le Ministre de l'Industrie
fait connaître que la Société
Le Baron de Belgiois
offre de céder ses tapisseries
de la fin du 18^e siècle, qu'on
suppose de fabrication bruxelloise.
M. le Ministre prie la Commis-
-sion de charger quelques
membres d'examiner ces
ouvrages et de lui faire
part de leur avis. La
salle à donner à cette affaire
est ajournée à la prochaine
réunion.

La séance est levée à 3 heures

Le Président
Le Secrétaire. C. Stuyvenberg

Commission directrice des Arts et des Sciences
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 31 Janvier 1881 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fetei, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; Balaf; Franklin; le Baron Goethals;
Klingenberg; Membres. Cassin, Conservateur;
V. Stieven, Secrétaire.

La Commission directrice se
rend à la Banque de Belgique afin
d'examiner les six tapisseries
anciennes au sujet desquelles
M^{le} le Ministre de l'Intérieur
désire connaître son appréciation
et se réunit ensuite au Musée
pour s'entretenir sur la réponse
qu'il convient d'adresser au
Gouvernement.

L'Assemblée est unanime
d'avis que les observations de la
Commission ~~doivent~~ relativement
à ces tapisseries doivent porter
sur les points suivants:

Elles datent de la fin du 17^{me}
siècle et qu'elles appartiennent à
une époque de décadence, elles
présentent cependant de l'intérêt
sous le rapport de la composition
de l'exécution, et de l'état dans
lequel elles se trouvent, sauf
les bordures qui n'existent plus.

Rien ne prouve que ces
tapisseries soient de fabrication
Belge; elles n'ont nullement
le caractère de l'art flamand;
M. M. les Membres sont unanimes
à attribuer ces cartons d'après
lesquels elles ont été tannées,
une origine française.

Les sujets sont d'origine
d'intérêt national et ne repré-
sentent ni des événements de notre
histoire, ni des particularités

De nos manuscrits locaux.

A part ces considérations, il convient de faire remarquer au Gouvernement que l'une Collection publique ne peut avoir rien de séria de tapisseries de même dessin, de même fabrication et de même style. Elle ne doit chercher à posséder qu'une seule échantillon, un seul type de chaque genre. L'achat de toutes les tapisseries formant la décoration de Salons entiers entraînerait non seulement la dépense d'un grand nombre de sommes considérables, mais les plus vaines besoins de conservation, insuffisants au placement d'objets aussi encombrants.

Le but que la Commission doit chercher à atteindre est pour la formation d'une collection de tapisseries et des recueils de spécimens caractéristiques des tapisseries flamandes des différentes époques et de ces divers genres et styles pour nos musées nationaux.

En conséquence, la Commission ne croit pas pouvoir proposer au Gouvernement l'achat de tapisseries affectées au service par la Belgique de Belgique.

Mais le Ministre de l'Intérieur fait remarquer qu'il avait déjà prononcé sur la proposition qui lui est soumise par la Commission, en vue d'améliorer la position des Surveillants des églises, il déclare être convaincu que cette mesure occasionnerait et recevoir

en même temps, l'entretien des agents dont il accuserait le droit de majorer le traitement.

L'Assemblée estime qu'il y a lieu pour fixer le chiffre de ces émoluments de tenir compte de l'importance des fonctions auxquelles les Surveillants sont attachés et de la manière dont ils remplissent leur service et de leur zèle et de leur aptitude à remplir certains travaux spéciaux. Le nombre des années de service ne peuvent constituer d'une manière absolue un titre à une augmentation de traitement. La Commission se réserve d'appeler les titres particuliers que les Surveillants possèdent à l'obtention de cette faveur.

C'est dans cet ordre d'idées que la Commission décide de demander au Gouvernement de porter à 1500 francs le traitement du Sr. Meunier et de fixer à 1400 francs la rétribution à allouer à chacun des Sept Surveillants sous les noms suivants :

- Les Srs. P. Meunier
- M. Duquesne
- Ch. Pons
- J. Luby
- J. Boyer
- J. Weber
- J. B. Bachelier

La dépense à régler

De ces augmentations d'élèves
à gouverner.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président
Le Secrétaire C. Thié
P. Thié

Commission directrice de l'École royale
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 2 Février 1881 (2 heures)

Sont présents M. M. D. Fehin, Vice-Président faisant fonctions
de Président; De Rougé; Fraikin; Stuyvenberg;
Membres; Conscience, Conservateur; V. Thié,
Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des
20 et 27 Janvier sont lus et adoptés.

M. M. les Membres ont appris
avec le plus vif regret la décès de
M. Eugène Verbaeckhoven. Ils
sont ~~tristement~~ à la même occasion de cet
estimable & excellent Collègue
un juste tribut d'hommage et
de reconnaissance pour ses
services dévoués qu'il a rendus
aux élèves. - M. le Président
fait connaître qu'il n'a pu
encore devant attendre une réponse
de la Commission pour adresser
une lettre de condoléance à M^{me}
Verbaeckhoven. L'Assemblée
répond qu'en agissant ainsi
M. le Président a pleinement
l'intention de la Commission
et lui exprime ses remerciements
ainsi qu'à M. De Rougé pour
le des cours qu'il a prononcés
aux frais de M. Eugène
Verbaeckhoven. - Une copie
de ce des cours sera annexé
au procès-verbal de la Séance.

L'Assemblée est informée que
M. Lamps n'a pas accepté
l'offre de 5500 francs qui lui
a été faite pour la cession en
dépense d'un tableau de David
venant de la vente, représentant
un fils de village en f.

M. Le comte habitant Paris
s'est rendu à Bruxelles afin de
présenter une marine de

Verscheur, du prix de 7000 francs, ainsi qu'un petit portrait allégorique à Paris Du Jardin et pour lequel il fit une valeur de 2500 fr. Rien que ces deux tableaux ne semblent par de nature à être acquis, M. Le comte sera prié une fois en l'absence de plusieurs membres, l'Assemblée ne se croit pas autorisée à prendre une décision mais que s'il consent à laisser les tableaux en dépôt, une réunion de la Commission aura lieu à bref délai.

La Commission est d'avis qu'il conviendrait de tenir une séance prochainement afin de statuer sur les œuvres peints par M. Fibon & Benckheim.

M. Le Ministre de l'Intérieur, fait connaître que M. Jadin a fait déposer au Musée les deux bronzes de Jean Appellmann, qui lui a été commandé par l'Etat et prie la Commission de lui dire si ce bronze ne donne lieu à aucune observation. Cet ouvrage semble pouvoir être accepté à la condition que l'auteur y ajoute le Soleil un bronze sur lequel doit reposer le ~~trône~~ trône.

Pendant l'un des deux jours M. Le Ministre porte à la connaissance de la Commission que l'allocution de l'ambassadeur demandée pour le Souverain Prussien, ne pouvant se justifier, il regrette de ne pouvoir l'accueillir, mais qu'il est disposé à accueillir les

Sur l'héritier des Beaux-Arts,

En l'absence de M. Gallait, président, qui se trouve à Nice, et de M. Fétis, vice-président, subitement indisposé, M. J. De Ronqé, membre de la Commission des musées royaux, a prononcé quelques mots au nom de cette Commission.

« Messieurs, a-t-il dit, la Commission des Musées royaux de Peinture & de Sculpture vient rendre hommage au grand artiste que la Belgique a perdu. Nous n'avons à vous entretenir, messieurs, ni du peintre, ni de l'homme.

« Au nom de l'Académie royale des Beaux-Arts, des lettres et des sciences, l'honorable M. Alvin, avec l'autorité qui s'attache à ses paroles, avec une émotion que nous avons partagée, a retracé la vie d'Eugène Teyboeckhoven et rappelé ses titres de gloire, de manière à éveiller le sujet. Mais il nous appartient, Messieurs, de témoigner des services rendus par notre éminent collègue à l'administration des musées. Eugène Teyboeckhoven avait étudié passionnément les anciens maîtres. Il en connaît, sait à fond le talent, les qualités, les procédés, la valeur. Nul ne les jugeait mieux que lui, avec plus de tact et de sagacité.

« Son expérience, la sûreté incontestable de son coup d'œil donnaient à ses avis une influence dont il n'a jamais abusé. Il aimait à justifier son opinion; il aimait à convaincre et il discutait les objections qui lui étaient faites avec autant de simplicité que de complaisance. Aussi ses collègues lui rendaient-ils en respectueuse affection la bienveillance qu'il leur a toujours montrée.

« Il se plaisait au milieu de nous; il tenait à ses fonctions. Il mettait à en remplir les devoirs l'infatigable activité qu'il appliquait à tout. Nous l'avons vu, à 82 ans, affronter, il y a peu de temps, les froids plus rigoureux pour assister à nos séances. A-t-il puisé dans son dévouement le germe de la maladie qui nous a ravi son précieux concours? Ce serait une belle fin à une belle carrière.

« Appelé brusquement à prendre la parole, je n'ai pu, Messieurs, donner à ma pensée des développements dignes de l'homme que nous pleurons & de l'auditoire qui m'écoute.

« J'ai dû me borner à exprimer dans un dernier adieu nos sentiments d'estime & de reconnaissance pour le collègue savant & modeste dont le souvenir se perpétuera dans la Commission des Musées.

proposition que la Commission
 jugerait à propos de lui adresser
 afin que cette indemnité soit
 prélevée sur les fonds du Génie.
 La Commission demandera à
 M^{le} Ministre, d'accorder sur
 St Denis, la somme de 183 fr
 90 centimes, resté sans emploi
 sur le crédit du personnel
 pour 1850.

La séance est levée à 3 1/2 h.

Le Président

Le Secrétaire G. Létour
 P. Létour

Commission d'exécution des Mémoires royaux
de Ponce, de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 9 Février 1881 (Lyon)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président
faisant fonctions de Président; Bédoff,
De Rougé; Frankel; le Baron Guettald;
Hingray, Membres; Coussin,
Conseillers; V. Skirion, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 2 février est lu et adopté.

L'Assemblée est informée que
M. Coussin n'a pas exécuté
son retour à Paris et qu'il se
sont été obligé de reprendre
la mission de Verschaer qui
affront de céder au départ.

Il est donné comme unication
du rapport de M. V. Le Roy
concernant la mission de
Van Everdingen, terminée à
l'issue de la Commission
par M. Febvre, à Paris.

L'Expert est d'avis que l'af-
fablement est bien authentique,
et d'une bonne conservation
sans la fente de la couleur et
quelques retouches dans la partie
droite du ciel. - La composition
est excessivement monotone.

Les couleurs qui ont été
de préférence de ce motif
sont des paysages avec des
- cadavres & rochers. Le rapport
à 3/4 pour le tableau présenté
par M. Febvre. La Commission
~~de l'art et l'histoire~~
~~de l'art et l'histoire~~
a décidé ~~uniquement~~ qu'il n'y
a pas lieu de donner suite à cet
proposant qui lui est soumis.

L'Assemblée s'occupa
ensuite de la résolution à
prendre au sujet du tableau
présenté par M. Breuckin, ainsi
sous le nom de F. Halé et
représentant: une réunion
d'enfants près d'une fontaine. M.
Le Roy ~~présenta~~ ^{ut d'avis} que
cette peinture est de Dick Halé,
qu'elle a beaucoup souffert
et est en grande partie repeinte.
Dans l'état où elle est, l'œuvre
vaut 100 francs, comme décor
d'appartement. La Commission
exprime l'avis que ce tableau
ne peut être acquis pour le Salon.

M. Jules Delbecq fait
passer au tableau de Choisy
Vendém, représentant: La
Cour d'un palais princier d'Italie,
avec figures par Palamidi-Stevens.
et offre la somme de cet ouvrage
au prix de 5000 francs. Par
quatre voix contre trois, la
Commission décide en principe
qu'il est désirable d'acquiescer
au tableau qui lui est présenté,
sans en déterminer ultérieure-
ment le prix qui en sera offert.
M. V. Le Roy s'en prie de faire
connaître son appréciation sur
l'œuvre présentée et la Commission
à vendredi prochain la séance
dans laquelle il sera définitive-
ment sur l'achat proposé.
Les séances se tiennent à 3/4 heure.

Le Président

Le Secrétaire

Officier

E. T. T.

Commission Directrice Des Arts et Manufactures
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 11 Février 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fehs, Vice-Président délégué
 fondateur de l'Institut; De Roux;
 Frenkel; le Baron Guehls; le Comte
 de Robiano; Stegmeyer, Membres;
 Cassinier, Conservateur; V. Lévêque,
 Secrétaire.

Après lecture et adoption du
 procès-verbal de la séance du
 9 Février, il est donné ~~la~~
 communication de l'avis exprimé
 par M. Victor Le Roy au sujet
 du tableau de Van Dyck en effet en
 vente par M. Julien De Brauer.
 Cet expert le considère comme une
 des bonnes productions de ce
 maître, peinte à la même époque
 que son chef-d'œuvre de ^{la même} Vénus.
 Il fait remarquer que le gentil-
 homme et la femme qui occu-
 pent l'avant-plan ont été
 peints par Enn. Bigot, dont
 la signature microscopique
 se trouve dans le bas du tableau.
 Cette peinture est en assez bon
 état de conservation; toutefois
 les joints du panneau ont été
 mal recollés et dans le dallage
 une grande parcelle de couleur
 est tombée.

La Commission est appelée
 à émettre un vote définitif
 sur l'achat de ce tableau
 qui constituerait une lacune
 dans la Galerie en offrant
 ce double intérêt de figures
 exécutés par Palamede & Bigot.

Par 6 voix contre un,
 l'achat de tableaux de Venise
 est définitivement admis. Par
 un même nombre de voix, l'As-
 semblée adopte le prix de 5000 fr.
 demandé par M. Jules de Brauner.
 M. De Rougé s'est abstenu à
 ce dernier vote. Cette résolu-
 tion sera incessamment
 soumise à l'approbation
 ministérielle.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.

De Rougé

De Rougé

C. O. Teton

C. O. Teton

Commission d'histoire des Arts et des Sciences
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 18 février 1881 (2^{ème} séance)

Présents M. M. E. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; De Rongé; Fraaijkin; Le
Baron Guethals; Hensseneyen, Membres;
Conseiller, Conservateur; V. Stinson, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 11 février est lu & adopté.

La Commission examine les
tableaux dans le cabinet lui
est proposé & décide qu'il n'y
a pas lieu de les acquérir.

1^o Par M. Fleuriot qui présente deux tableaux
le 1^{er} de Sébastien del Piombo (Le Christ sur-
-croisant sous le poids de la croix) du prix
de 40,000 francs, et le 2^{ème} attribué au
Guercino (La générosité de Scipion) du
prix de 10,000 francs

2^o Par M. Binbar qui soumet un tableau
de Fyt, auquel il attribue une valeur de
3000 francs.

3^o Par M. Dubois, qui fait parvenir un
médailleur belge, sous nom d'artiste,
pour laquelle il demande 150 francs.

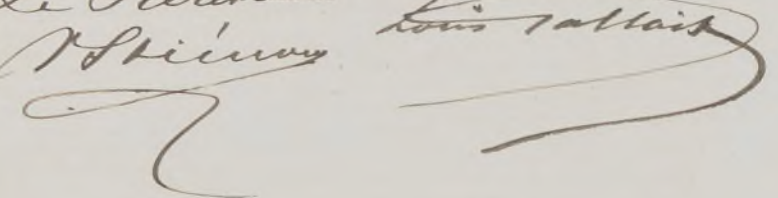
M. le Ministre de l'Intérieur
fait connaître que M. Van der
a Gand, possède une importante
Collection de tableaux anciens
renfermant des œuvres des
maîtres qui ne sont pas repré-
sentés dans les Galeries de
l'Etat ou qui le sont d'une
manière insuffisante. M.
Van der a consenti à céder
la collection que dans son
ensemble. M. le Ministre
prie la Commission de charger
deux ou trois de ses Membres

à examiner le degré d'indépendance
 que celle-ci présente et si # au point de vue des Messieurs voyez
 son importance. Serait-elle
 nature à justifier un article
 en bloc. D'ont il conviendrait
 le cas échéant de faire la valeur.
 L'Assemblée prie MM. Fétis
 et Piquoy de vouloir bien
 se charger de cette mission et
 se faire accompagner de Mr.
 V. Le Roy, Expert des Messieurs.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

P. Piquoy Louis Piquoy


Commission d'histoire des sciences royales
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 25 Février 1881 (3 heures)

Sont présents: M. L. Gallix, Président; Ed. Fétis, Vice-Président; Balat; De Rougé; Frenken; Le Baron Gueffels; Stuyvenberg, Secrétaire; Conscience, Conservateur; V. Stinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 18 Février est lu et approuvé.

M. le Président rappelle combien a été vive la perte que la Commission d'histoire des sciences a faite récemment en la personne de Eugène Verboeckhoven l'éminent artiste dont la carrière a été si longue, si laborieuse & si féconde. Il propose ^{enfin} de consacrer le souvenir de cet excellent collègue dont les lumières lui étaient si précieuses devant de demander au Gouvernement de faire exécuter son buste pour la galerie de l'Etat.

M. Fétis fait connaître que conformément aux intentions de la Commission, il s'est rendu à Gand avec M. Stuyvenberg & l'expert du Musée, afin de visiter la Collection de M. Van hoo. Il résulte d'un examen attentif que cette Collection, composée de 46 ouvrages, ne renferme que cinq tableaux: D. Heun, Ad. Braunin - esp. Ostende (le Vio) - Meuder Ulfst et Salftoven, qui est si rare & désirable d'acquies pour la Collection de l'Etat. Parmi les autres, il s'en trouve quelques uns de maître déjà représentés

en élève pour des œuvres plus
distinguées. - Les autres
tableaux n'ont pas suffi au-
- tant de qualité pour figurer
dans une Galerie publique
et les attributions de quelques
uns ne semblent pas pouvoir
être admises. - La Collection
de M. Van der Meerschman
être acquise en bloc. L'Assem-
-blée se référant à l'avis des
délégués, décide qu'il y a lieu
de répondre dans ce sens aux
requisitions des députés par
M. le Ministre de l'Intérieur.

Les délégués ont profité
de leur séjour à Gand pour
examiner le prétendu Rembrandt
en la possession de M. De Pauw
et provenant de la Collection
de M. le Chevalier Savenay.
Ils font connaître que ces œuvres
soit fort inférieures et même en
bon que l'on autre peinture ce-
-lèbre sur le même sujet,
provenant de la même Collection
et qui passe pour être une copie
de celui appartenant à M. De Pauw.

Par dépêche ministérielle du 19 fév.
la Commission est autorisée à
acquiescer de M. De Brauner, au
prix de 5000 francs, un tableau
de Dirk Van Delen, avec figures
de Palamede et de Bixet.

La Commission pour à l'ordre
du jour son les propositions
suivantes :
1.° de M. Stanislas Baron, à Paris
acquiesçant une œuvre de
Vernon, de prix de 5000 fr.

2.° de M. Louis Mathias, de Cologne
qui donne cinq tableaux auxquels
il donne les attributions suivantes :

Adrien Brauner - Paysage
Ph. Wouvenant - Paysage avec
figures.

David Ryelhuert - Deux sujets
sujets de genre.

Roland Savary. Paysage

M. le Ministre pour la Com-
- mission de prendre en con-
- sidération des mesures afin
que le combat de taurins de
Mignon, l'Honneur et l'Épée

L. Gallati de
Cuyper

et la Boute du Roi par Vireolles
deposés maintenant au Palais
des Beaux-Arts, soient placés
définitivement au Musée ou
dépôts provisoirement dans
un local dépendant du Palais.
L'Assemblée décide qu'elle
avisera au placement de ces
marbres dans les locaux des
Musées et elle priera M. l'Ar-
- chitecte de lui dire si l'usage
de ces Statues peut, sans danger
pour la solidité du bâtiment
du Musée

Par une autre lettre M. le
Ministre de l'Intérieur
informe la Commission
de l'accident qui s'est pro-
- duit en procédant au
déplacement de la Statue de
Mars (Samson), par M.
Van Haffens. Ce marbre
s'est brisé contre le mur
de l'un des escaliers du Palais
des Beaux-Arts. - M. le

Le Ministre prie la Commission
de vouloir bien avoir une
meurte révisée pour la
restoration de cette œuvre
et de lui faire connaître les
montants approximatifs de ses
dépenses. Mr Fraitheux veut
bien se charger de prendre des
renseignements à ce sujet et de
désigner une pratique au quel
confierait ~~le~~ ce travail
aussi que le déplacement des
statues dont il ~~est~~
est question plus haut.

La Commission décide de se
réunir Mercredi prochain, à
10 heures, afin de s'occuper
spécialement des mesures à
prendre pour la vente de la
Collection Wilson que nous
liens à Paris, le 14 Mars
prochain.

La séance est levée à 5 heures

Le Président

Le Secrétaire. Louis Vassier
D. K. L.

Commission des arts et des lettres
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 2 Mars 1881 (3ème)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président;
Ed. Fétis, Vice-Président; Balat;
De Rougé; Fraitheux; Ed. Klingemann;
M. L. L.; Courcier, Conservateur;
D. Simon, Secrétaire

Le procès-verbal de la
séance du 27 février a été
lu et adopté.

Comme suite à la proposition
qui a été soumise dans la
dernière séance, M. le Président
fait connaître qu'il a eu
l'occasion de voir le modèle
de la statue d'Erasmus Verbeekhouw,
que M. Fraitheux vient de
terminer. - La commission
est frappée de cette œuvre
et, sans contredire l'avis
des vœux émis par l'auteur,
M. le Président pense, en
conséquence, qu'il y a lieu
de demander au Gouvernement
de faire ériger ce buste en
honneur pour le service de l'Etat.
Cet avis reçoit l'approbation
unanime de l'Assemblée, sauf
de M. Fraitheux qui déclare
s'abstenir.

La Commission décide
que les tableaux suivants
qui lui sont soumis par M.
G. LeBaron, à Bruxelles
peuvent de faire attribution
sans être mis en discussion
pourvu qu'ils aient été

par le Musée.

Une étude de l'École de Rubens, Dupont de	Fr 3000.-
Un Paysage de Rembrandt	2500.-
Nature morte de Goyff	3500.-
Paysage avec figures par P. Potter	5000.-

La Commission s'occupera
des dispositions à prendre pour
les achats à faire à la vente
Wilson, et dressa la liste des
œuvres qui seraient
devoir occuper spécialement
l'attention des Délégués
qui seront chargés d'assister
à cette vente.

- N^o. 26. Guill. Van Aelst
- 33. Breckelentkamp
- 34. Ad. Brouwer
- 38. Pieter Coede
- 42. Benj. Cuyper
- 43. Alb. Cuyper
- 47. Corn. Dersart.
- 53. Van Goyen.
- 56. Fr. Hals
- 57. Le même
- 59. Le même
- 62. Hans Holbein
- 66. Will. Kalf
- 74. Nic. Maer
- 85. Ad. Van Ostade
- 87. Egbert Vander Poel
- 88. Le même
- 91. Rembrandt
- 95. H. M. Sorgh.
- 102. Salomon Ruysdael
- 109. D. Teniers, le jeune
- 116. Vander Meer d'Edelf.

120 - Van Vliet.

L'Assemblée abandonne à ses
Délégués le soin de faire parmi
ces œuvres ou d'autres
qui n'ont pas été indiquées,
le choix qui leur paraîtra le
plus utile aux intérêts du
Musée et de déterminer la
valeur de chacune d'elles.

Les Délégués pourront disposer
d'un crédit de 150,000 francs.
La Commission prie M. de
Féti, D. de Rougé, et M. de
Meymery de vouloir remplir cette
mission en se faisant assister
par M. V. Le Roy, Expert
des Musées.

Il est donné communication
de lettres portant les dates
des 20. 25. 26. 28 février et
20 Mars et par lesquelles
M^{le} le Ministre de l'Intérieur
fait parvenir les œuvres
mentionnées ci-dessus, qui
ont été acquises pour la Galerie
moderne de peinture & de sculpture.

- 1^o Vincotte - Boute en maître de S. M. le Roi.
- 2^o Cuyper - Hallali; groupe en marbre.
- 3^o Louis Dubois - Des cigognes
- 4^o Le même - Des poissons et accessoires.
- 5^o Bouvier - Une éclaircie
- 6^o De Praterre - Le marché au détail, à l'abattoir de Brüsselot.
- 7^o Cooseman - Les Sapinières d. la Campine.
- 8^o Hermeur - A l'Aube
- 9^o Eschauer - Cépès l'hiver, sur les bords d. de Meuse.
- 10^o Posthals - La fille de Sion.
- 11^o Baron - Le vallon du Roccat
- 12^o Alf. Meunier - La bête à Bon Dieu.

- 93^e Ch. Baugriet - La visite à la Venise
- 104^e Lempereur - Scène de Cobarid
- 15. Jean Verhaer - La revue des Ecoles,

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire.
D. Stieglitz

[Signature]

Commissaire Directeur Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès verbal de la Séance du 18 Mars 1881 (2^e séance)

Sont présents M. M. E. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions de
Président; Balat; De Ronzi; Frankin; Laf
Baron Goethals; Le Comte De Robiano; Stuyvenberg,
membres; D. Stieglitz Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du
procès verbal de la séance du 2 Mars,
il est donné communication d'une lettre
par laquelle M. le Président exprime
le plus vif regret de ne pouvoir
assister à la séance de ce jour. Il
aura été heureux de féliciter ses
collègues des résultats obtenus à la
vente Wilson.

M. le Commissaire fait connaître
également qu'une enquête a été faite
pour empêcher de se rendre à la séance
aujourd'hui.

M. Fétis rend compte de la
mission qui lui a été confiée ainsi
qu'à MM. De Ronzi et Stuyvenberg.
Il indique les ouvrages qui ont été
acquis à la vente de la collection
Wilson, à savoir :

1 ^e	Catal. n ^o 44. Decker - Le pont de bois	Fr 5000.-
2 ^e	47. C. Dusart - Vue de Rome	15000.-
3 ^e	53 Van Goyen - Vue de Dordrecht	30500.-
4 ^e	70 Koczyak - Intérieur hollandais	5000.-
5 ^e	95 De Mame - Grande fête patronale	8100.-
6 ^e	87. Van der Poel - Intérieur rustique	1200.-
7 ^e	102. Salomon Ruysdael - Le bar	32000.-
	Ensemble	Fr 96800.-
	Frais 5%	4840.-
	Total francs	101640.-

L'Assemblée exprime d'une
manière unanime toute la satisfaction
qu'elle éprouve de ces acqui-
sitions qui viennent enrichir
les Galeries de sept œuvres des
maîtres non encore représentés
au Musée.

M. le Président se plaît à signaler
les bons procédés de M. Léon
Cauchy qui s'est chargé avec
le plus grand empressement de
faire emballer les tableaux, ce qui
est dû en partie à ses obligations
de marcher pour venir faire d'ici
à Bruxelles - De ce moment

seront à cette occasion adressés à M^r L. Faucher.

M^r le Président a vu par son bon officier M^r Ch. Pillet, les délégués ont été admis à voir les tableaux de la Collection Roscard de la Salle, qui sera mis en vente le 28 de ce mois. Aucun ouvrage n'a été remarqué.

La vente de la nouvelle gravure devra avoir lieu le mois prochain et y compris. - Malheureusement pour suite de la dispersion des tableaux chez les graveurs auxquels on les reproduit, la Collection n'a pu être examinée.

M^r le Président a visité ensuite les Collèges de la communication faite par M^r Ch. Pillet relative-

-ment à deux œuvres de Rubens qu'il est chargé de vendre. La première: une page de son ouvrage sur la seconde: une esquisse (première idée de l'entrée d'Henri IV, à Paris, après la Bataille d'Ivry) exécutée dans la manière de celle de Claude Lorraine et recouverte d'une œuvre digne d'attention et qui se voit d'ailleurs de voir figurer dans le tableau de l'Etat.

Les deux œuvres doivent être achetées ensemble pour Copoofin & l'assemblée pour qu'il y a lieu de demander à M^r Pillet, si son client ne consentirait pas à céder l'esquisse du passage et les deux œuvres, le prix qui en serait demandé.

M^r le Président fut convenu qu'il s'est rendu chez M^r de Lécuyer pour examiner une peinture de Van Dyck, reproduisant un épisode de la vie de l'Enfant prodigieux. Le propriétaire en demande 2000 francs. Ce tableau porte la signature de l'artiste, est très bon, très important et a beaucoup de caractère. etc.

M^r le Président fut également l'hôte de M^r de Lécuyer pour sa compétence et la délicatesse qu'il a apporté dans l'accomplissement de la mission d'expert dont il a été chargé à la vente Wilson.

est bien connu. Il ne présente aucun rapport avec le tableau de l'élève attribué au même auteur. Il y a lieu de répondre à M^r de Lécuyer que prochainement les Membres de la Commission seront probablement l'occasion de se rendre à Paris et qu'il sera procédé alors à un nouvel examen de cet ouvrage.

M^r le Président a eu également l'occasion de voir deux tableaux de Eudocio Guedi & de Jérôme Bosch. L'un, composé de deux figures, est en parfait état de conservation et est très intéressant comme traditions picturales. Il appartient à M^r Faschi. Le tableau de Jérôme Bosch dont la cession avait été affectée au Musée ne lui est point parvenu précédemment d'indiquer pour le Musée.

Il est donné communication de deux dépêches ministérielles ci-après: Par la première datée du 28 février M^r le Ministre fut par son premier Collectionneur du Musée moderne un dessin exécuté par feu Hipp. Dela Charlerie, d'après la Descente de Croix de Rubens.

Par la seconde du 6 Mars M^r le Ministre prie le C^m de mettre à la disposition de M^r Vincotte, le buste du Roi qui lui a été commandé par le Gouvernement. - Ce buste est demandé pour figurer à l'Exposition de la Royale Académie de Louvain.

M^r de Hubert propose de céder pour 400 francs deux miniatures peintes par Alexandre et Edouard De Labour, représentant sous le titre de portraits de ce dernier. La Commission ne s'oppose pas à ce que ces objets ne puissent être acquis pour le Musée.

Elle décide de se réunir Samedi à 3 heures, Salle S^r Luc, afin d'examiner les tableaux de la Collection de M^r le Baron Duf Scherpuyzel - Hensch, qui seront exposés au Musée le mois prochain. La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président
Le Secrétaire.
P. Steiner

Commissaires d'arts et de sciences
Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Seance Du 19 Mars 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président, puis une fonction
de Président; De Ruyt; Fritsch; Le Baron
Guethals; Stijns, Membres; V. Stievenot,
Secrétaire.

La Commission réunie à l'ap
Salle St-Luc, décide après
examen des tableaux formant
la collection de M. le Baron
de Scherpenzel-Hemelt, qu'il
n'y a pas lieu de faire des
achats à la vente qui aura
lieu lundi prochain.

La Seance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

V. Stievenot
Ed. Fétis

Commission directrice des études royales
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Réunion du 23 Mars 1881 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de
Président; G. Rougé; Treutmann; le Baron
Goethals; le Comte de Rotschild; Schubert &
Hingemeyer; MM. de ...; V. Simon, Secrétaire.

M. le Président souhaite la bienvenue
à M. Schubert, nouveau réintégré
membre de la Commission directrice des
études & félicite la Commission d'
s'honorer par sa participation de ce nouveau
collègue à ses travaux.

Le procès-verbal de la Réunion
du 18 & 19 Mars sera lu & adopté.

M. Léon Maurice, à Paris, fait
parvenir à titre de don inestimable
et inaliénable les deux tableaux
suivants :

- 1° Portrait d'homme, par Jacob Willems Delft
- 2° Intérieur de Cabaret, par Pierre De Bloot.

La Commission, très sensible à
la nouvelle preuve d'intérêt et de
bienveillance que le gouvernement donne
par ce don aux études, accepte avec
un profond et reconnaissant
le don offert à cette institution.
Elle prie M. Maurice d'agréer
sa reconnaissance et sa gratitude
au Gouvernement de l'acte de libéralité
fait en faveur des études.

Il résulte d'une communication
faite par M. Ch. Pillot, à Paris,
que le propriétaire des deux tableaux
de Rubens (Esquisse & Paysage)
a toujours le désir de vendre les
deux œuvres ensemble et qu'il consent
même à vendre le prix à 9000.-
au lieu de 6000.- si qu'il ne deman-
de rien primitivement. Qu'il a refusé
3000.- pour l'esquisse seule et
qu'il se consentait à la vendre sé-
parément qu'à la condition d'en
obtenir un prix supérieur. Il
s'est rendu à M. Pillot qui a
le bon d'acquiescer la solution à
donner à cette affaire jusqu'à

moment où des études si recouvrées
prochainement à Paris. Ces études
peuvent alors de la suite que il
conviendrait de donner à l'œuvre et
s'acquiesce, si elle est encore disponible.

M. le Ministre transmet au cabinet
d'un testament olographe par lequel
M. Ch. Heuckart, de Liège, légua au
Musée de Bruxelles, 27 tableaux dont les
numéros sont énumérés d'une manière
exemplaire d'après le Catalogue de la
Collection. M. le Ministre des Beaux Arts
s'est vu possible de remplir la condition
qui est imposée par le testament & d'après
laquelle les tableaux légués devaient
être exposés à part dans une Salle
ou un Cabinet du Musée qui porterait
le nom de M. Ch. Heuckart. La
Commission confie à M. le Ministre
& Schubert, assistés de l'Inspecteur des
Musées le soin de reciter la Collec-
tion Heuckart.

Il est donné communication
d'une lettre par laquelle M. le
Ministre de l'Intérieur engage la
Commission à s'acquiesce à la
propriété de la Collection Van
Loo, à Gand, ne pouvant pas
disposer à vendre séparément
les tableaux de De Heem, Ad. Brauwer,
Ad. Van Ostade, Van der Vlyt et
Salomon qui ont été signalés
par la Commission comme étant
particulièrement de nature à
enrichir les Collections de l'Etat.
M. le Ministre fait remarquer que
la Commission ne devrait pas laisser
ignorer aux propriétaires que si
leur réponse est affirmative, la vente
serait autorisée par le Gouvernement à
moins de l'achat de ces ouvrages.
Il sera en conséquence écrit à
M. Pierre Van Loo, dans le sens
de la dépêche ministérielle.

demander l'avis de la Commission sur la
valeur des œuvres dont il s'agit &

La fois une commission que la
vente de ces œuvres de
Beaux Arts destinées aux études
ne soit pas à la charge des auteurs
la Commission des Beaux Arts qui
doivent la recevoir, M. le Ministre
de l'Intérieur rappelle que la
Commission a demandé que ce
soit la suite de la même nature que
la vente et que s'il doit être
exécuté à part et complètement
constitue une dépense de mobilier
qui reste à la charge du Musée.
La Commission rappelle à M. le
Ministre qu'elle n'a jamais
demandé que la vente fasse
de la même nature que la vente
elle ne s'est bornée à dire
pour répondre aux renseignements
qui lui étaient demandés, relatifs
par le département de l'Intérieur,
qu'il n'y avait pas de règle
générale à adopter relativement
aux œuvres; qu'il fallait laisser
aux artistes le soin d'apprécier
s'il n'y avait pas de règle
et convenait de vendre les œuvres
simultanément ou séparément,
la Commission n'ayant aucune
préférence à faire valoir pour
l'un ou l'autre mode d'exécution.
Qu'en surplus, le fait d'empêcher
la vente ne peut, au même titre que
le précédent, être à la charge
être considérée comme un objet
mobilier. - Le Musée ne peut
donc, dans ces conditions, passer
à la charge la dépense que le
Gouvernement voudrait lui
faire supporter.

La Commission réitère que
les dessins attribués à Richard

Qu'on Océan et enlevés pour des
risques ne méritent pas d'être
achetés pour la Nation. Ces
objets sont offerts en vente par
M. Langewelt pour la somme
de 600 francs.

Il est donné en vente
d'un rapport pour lequel M.
l'Architecte principal des bâtiments
Civils fait connaître qu'il serait
impédiment de chercher davan-
-tage le plancher de la galerie
Galerie à l'entrée du Musée
ancien et la Commission fera
donc bien de s'abstenir d'y
placer les statues en marbre
de M. M. Knudschappin et
Cuyper. La Commission s'in-
-querra auprès de M. Wollame
de la possibilité de faire
la statue de la Liberté s'il
existe du danger à exposer en
œuvre de Sculpteurs dans la
rotonde Supérieure des Musées.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
Stienen

(Signature)

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 28 Mars 1881 (1 heure)

Sont présents : M. M. Ed. Fitis, Vice-Président faisant
fonctions de Président ; Bataf ; Grootkin
le Baron Guethals ; Schubert ; Kijpuyser ;
Membres ; Conscience, Conseillers ;
V. Stienen, Secrétaire.

M. le Ministre des Indes
fait parvenir une exposition de
l'arrêté royal qui appelle
M. Joseph Schubert à faire partie
de la Commission Directrice des
Musées royaux de Peinture &
Sculpture.

Il est décidé par 6 contre 1
qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer
un tableau de Christian Francken
(Le forgeron Dentiste) que M. Eug.
Sarré offre de céder pour la somme
de 1,000 francs. - Cette œuvre
ne semble pas réunir les qualités
requises pour figurer dans la
Collection des œuvres modernes.

M. Schubert fait connaître
qu'il s'est rendu à Liège
avec M. M. De Ruyg & Victor
Le Roy et qu'il a vu les
l'œuvre des œuvres livrées
au service de l'Etat par M.
Ch. Henknot, que les Délégués
ne croient pas pouvoir proposer
à la Commission d'acquiescer au
legs que, à part 4 à 5 tableaux
ne se compose que d'ouvrages
d'un ordre inférieur qui ne
sauraient prendre place dans
le Musée. Surtout dans la con-
-dition stipulée par les
testaments. - Vu l'avis des
M. De Ruyg, l'un des Délégués
et le rapport de M. Le Roy

n'ayant pas parvenu l'Assemblée
- elle a voté la résolution
concernant cette affaire.

Par la suite du 23 Mars,
M. le Ministre rappelle de nouveau
qu'il y a lieu de pourvoir à la
nomination d'un second Capitaine
et fait connaître qu'un Candi-
date (M. Lamy) qui semble
posséder les connaissances requises,
solicite cette position. M.
le Ministre prie donc la Com-
- mission de lui donner son avis
à ce sujet. - La solution de
cette question est ajournée à
la prochaine séance. -

M. Joseph Vandenberg s'est
présenté avec l'épreuve en plâtre
d'un Christ gothique provenant
dit-il de la Cathédrale de
Worms et dont il demande
125 francs. - Plusieurs parties
de cet ouvrage étant modernes
notamment les bras, l'assemblée
est d'avis qu'il ne peut convenir
pour la Galerie des plâtres.

La Commission prend les
dispositions préliminaires
pour le placement des œuvres
modernes récemment acquises
par l'Etat et décide que les
travaux de placement auxquels
M. et M. le Ministre sont priés
de prendre part commenceront
des demain.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire
P. Hérisson
Le Président
C. F. F. F.

Commissariat de l'Académie des Sciences
de Prusse & de Saxe

Prusse - verbal de la Séance du 4 Avril 1851 (2 heures)

Sont présents M. Ed. Fetsch, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; Bulow; Alt Engel;
Franken; le Baron Goethals; le Comte des
Rabiano; Schubert; Steyerberg; Albrecht
Lorenz; Conrath; V. Thier, Secrétaire

Après lecture & adoption des
procès-verbaux des Séances des
23 et 28 Mars, il est donné commu-
-nication à une lettre par laquelle
M. le Ministre de l'Intérieur fait
connaître qu'il s'associe à l'hon-
-nage que la Commission rend
à la mémoire de feu M. Eng. Verbeke
homme et qu'il se charge M. Franken
d'entretenir pour les études le Comte
au sujet de quel des propositions
leur ont été soumises par la Commission

Dans une lettre adressée à
M. le Président de la Commission
M. Louis Lampe expose les titres
qu'il croit posséder pour obtenir
l'un des deux places d'Expert
actuellement vacantes au Ministre
de l'Etat et fait connaître qu'il
s'est adressé à M. le Ministre de
l'Intérieur pour soumettre sa
candidature. La Commission
pense que M. Lampe n'a pas
une notoriété suffisante pour
lui ~~conférer~~ conférer les déli-
-gations fonction d'expert. Elle
cherchera cependant à s'éclairer
sur les services que ce candidat
pourrait rendre au Ministre,
quoiqu'elle soit d'avis qu'il
suffit pour le moment d'avoir
un seul expert.

Il est donné lecture d'une
lettre par laquelle M. Pöschel
Van der, à Paris, fait

convaincre que désirant vendre la
Collection en entier, il regrette de
ne pouvoir donner suite à la
désirée que la Commission
vint de faire auprès de lui.
Il sera rendu compte à M. le
Ministre de l'Intérieur de la
réponse faite par M. Paul Leo.

M. Alfred Coucke soumis
une tête de Christ, qu'il attribue
à Quentin Metsu & dont il
demande 2,000 francs. L'objec-
-tion est venue dans cette circonstance
l'une des nombreuses copies
qui ont été exécutées d'après
l'œuvre originale du célèbre
maître anversois.

La Commission examine une
ancienne tapisserie flamande
représentant: Philippe-le-Bon,
vendant la justice, offerte en
vente par M. le D. Bosch, d'An-
-la-Chapelle, pour la somme de
8000 francs. - D'après un rapport
fourni par M. Le Roy, cette tapisserie
du 15^e siècle pourrait être attribuée
à la fabrique d'Arras. Elle est
en fort mauvais état de conservation.
Il y manque la partie de droite
ainsi que la bordure et plusieurs
morceaux disparus ont été remplacés.
Elle est estimée à 2000 francs. L'achat
de cette tapisserie ayant été mis
aux voix n'a été par admis.

M. De Ruyge faisant connaître
son appréciation au sujet
de l'examen des 24 tableaux
cédés au Musée de Bruxelles
par M. Charles Hechtard, de
Liège, confirme l'avis exprimé
par M. Schubert, dans les

Séance Du 28 Mars. Il pense
également qu'il n'y a pas
lieu d'accepter cette donation.
La Commission se référant à
l'opinion de ses collègues d'in-
-formés M. le Ministre est
l'Intérieur que sauf à s'at-
-tacher, les ouvrages compris
dans ce legs ne remplissent pas
suffisamment de conditions pour
figurer dans les Galeries des
Musées de l'Etat et justifier
la faveur imposée de les exposer
dans une Salle particulière
portant le nom du Donateur.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire.
D. Schéran

Commissaire Directeur des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Avril 1881 (2 heures)

Sont présents M. de G. Le Febre, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; Falatq;
Fraikin; Portails; Schultens, Membres
Conseillers, Conservateur; V. Stieven,
Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption
du procès-verbal de la séance
du 14 Avril, il est donné infor-
-mation du décès du Sieur
Pren, surveillant aux Musées
royaux de Peinture et de Sculpture.
Il sera statué prochainement
sur la proposition à adresser
au Gouvernement pour remplacer
cet employé.

La Commission reçoit commu-
-nication d'une lettre du 9 Avril
par laquelle il autorise l'accepta-
-tion du don offert aux Musées
par M. Léon Mancino, de ~~Paris~~
tableaux peints par J. W. Delfs,
et Pieter de De Bloot. - M. de
Munster prie la Commission
d'être auprès de M. L. Mancino
l'interprète du Gouvernement
pour le remerciement de la nouvelle
donation qu'il vient de faire
aux Musées.

M. le Ministre de l'Industrie
fait parvenir un tableau de
M. Xavier De Cock, représentant
les vaches élevées du pâturage
dont l'acquisition a été effec-
-tuée récemment pour les Collec-
-tions de l'Etat.

M. Pincier offre de céder pour
2500 francs, un petit tableau
représentant: Heracles, qu'il
attribue à Lucas Cranach
l'attribué en l'avis que l'au-
-thenticité de cet ouvrage est

fort douteux et qu'il n'y a pas lieu de l'acquiescer. D'autre suite à l'offre de M^r. Bompas.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer, un tableau de fleurs que M^r. Levy attribue indistinctement à Van Helyssem et pour lequel il demande 12,500 francs.

Après avoir pris connaissance de l'avis exprimé par l'Expert des elléris au sujet d'un tableau de Martin Pöpy (de Mont d'Abel) offert en vente par M^r. Wynen, pour la somme de 3,000 francs, la Commission estime que cette œuvre est méritoire, qu'elle a beaucoup souffert et qu'il n'y a pas lieu pour conséquence de l'acquiescer.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour sur les deux propositions d'achat ci-après :

1^o du S^r. Van Ceyl, qui soumet un tableau de Prudhon, dont il demande 20000.

2^o du S^r. Scherrenow, qui présente un très méchant tableau ancien (Ascension de Christ) qu'il offre de vendre pour 100 francs.

M^r. De Witte à Bea-la-Chapelle, signale plusieurs tableaux anciens qui sont en son possession et qu'il offre de céder au Musée. - Ces

ouvrages seront examinés ultérieurement en même temps qu'un Portrait de Frans Hals - Le Tableau dans les environs de Cologne et qui a été indigné à M^r. le Préfet comme une œuvre méritant de fixer l'attention de la Commission.

M^r. Louis Willaert à Malines offre de céder au Musée pour 6000 francs, un petit tableau de Gossart de Marbuzé, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus. - Dans un rapport qu'il adresse à la Commission, M^r. Le Roy fait connaître que cette peinture a été nettoyée à fond et prise restaurée. - Sa plus grande valeur est de 1500 francs. Ce tableau ayant été soumis à un nouvel examen, il est décidé qu'il n'y a pas lieu de l'acquiescer.

La Commission est informée que le Gouvernement a acheté pour la Collection de l'Etat une photographie, de la grandeur de l'œuvre originale, saisie d'après la Madone de St. Sébastien, de l'église de Dresde. -

M^r. Eckhartz, à Gray, fait parvenir une liste de plusieurs tableaux anciens dont il est chargé d'opérer la vente et parmi lesquels se trouvent des productions de Hobbes, Van Dyck, Janssen, Ostade. La Commission s'informera du prix de ces ouvrages et de la possibilité d'obtenir quelques uns en communication.

M^r. Van Heffen qui avait exprimé le désir d'être chargé de la restauration de la Statue mutilée : Sanson, a été invité à plusieurs reprises à faire parvenir le devis de la dépense que nécessiterait cette restauration. - Par la lettre du 27 Avril, M^r. Van Heffen informe la Commission que M^r. le Ministre de l'Intérieur s'étant adressé directement à lui pour connaître après, il pense que c'est à ce

Dans son rapport qu'il croit
devoir l'envoyer. - La Commission
fera part de cette circonstance
au Gouvernement, en insistant
sur une prompte solution de
cette affaire.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

P. Sticéon

C. J. F. F. F.

Commissaire Directeur des Arts
royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 27 Avril 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. E. Fitis, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; Balat; Fraikin; le Comte de Robiano;
Schubert et Steig meyer, Membres;
Conseillers, Conseillers; V. Sticéon,
Secrétaire.

La Commission Directrice
des Arts Spéciaux pour
les mesures à prendre concernant
la vente de la Collection Beurnonville,
qui aura lieu à Paris, le 20 Mai
prochain, dressa la liste des
ouvrages suivants sur lesquels
devra se porter principalement
l'attention des Délégés:

- N^{os} 215-216-217. Trois tableaux de Blot.
- 222-224. Aldrum Deauver.
- 232-233. Vande Cappellef.
- 240. Van Crausbettef
- 247 à 254. Alb. Cuyf.
- 265-274-275. Portraits en pied par Van Dyck
- 279. Jean Van Eyck
- 287. Hugo - Van der Goer
- 291 à 315. Vander Helstf
- 316 à 320. Vander Heyden.
- 322. Stobbina
- 323-324. Holbein
- 336 à 338. Pieter de Hooch.
- 342 à 343. Van Housum
- 347. Gue Kalf
- 356. Lucas de Leyde
- 363. Memling
- 378-379. Miervelt
- 377. Jean Miel
- 385. Jean Mostaertf
- 401-410. Chd. Van Ostadef
- 411-412. Hans Van Ostadef
- 413. Alb. Van Ouwater.
- 433 à 436. Rembrandtf
- 441 à 460. Jacq. Ruysdael

- 516 Saff. Leven.
- 518 Schooreel.
- 519 Stephan de Cologne
- 518 - 525 Gerard Eerburgh
- 530 Uchtervelth
- 533 - 534 Ad. Van de Velder
- 536 Ad. Vander Venne
- 537 Vermeur
- 538 Verendael.
- 541 Paul De Vos
- 553 Vander Weyden
- 555 Wilhem de Cologne.

La Commission confie à
 M. M. Fabis, De Rouze, Stuyvenberg
 et Schubert, le Soir de faire
 le choix des œuvres qui leur
 paraîtront digne de faire
 figure dans les Galeries du
 Musée de l'Etat et de prendre
 les mesures nécessaires pour leur
 acquisition. Ces Messieurs
 seront accompagnés de l'Expert
 des Musées.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire.
 De Kéroux

[Signature]

a Brunella, près de la rue Drouot,
et qu'il serait disposé à donner
cet ouvrage au musée, s'il
était reconnu présenter assez
d'intérêt pour figurer dans les
Collections. — M. M. De Rougé
et Stieglitz veulent bien s'en
charger d'examiner ce tableau.

M. le Conservateur prévient
l'Assemblée qu'il y a environ
9 mois, une petite esquisse
(a été dérobée au client M. Wertz
par l'un des visiteurs et qu'elle
de ce motif une autre esquisse
(Longchamps à la Villa Borghese)
a également été volée pendant
l'ouverture du musée. Les
polices a été immédiatement informé
de ce vol. M. le Conservateur fait
remarquer que les Collections des
petites esquisse étant placés dans
deux Cabinets contigus à la Grande
Salle, la surveillance ne peut s'y
exercer que d'une manière très
incomplète par le Gardien des
Musées Wertz, et indique la mesure
qu'il avait cru devoir prendre
d'abord pour éviter le retour d'un
vol & auxquelles il résout de
suppléer en dernier lieu, même
qui ne garantissent pas suffi-
samment encore l'entièrement
d'autres ouvrages de même nature.
M. le Conservateur s'engage à
examiner attentivement les ^{autres} ~~autres~~
qu'il y aurait à prendre, mais
la Commission ne pense que l'en-
-jeu public de ces esquisse,
offre un intérêt suffisant pour
justifier la nomination d'un
Surveillant Supplémentaire

et que provisoirement ^{conviendrait} ~~il~~
peut être ~~de~~ de ne plus admettre
les visiteurs dans cette partie
du musée Wertz.

La Commission décide qu'il
n'y a pas lieu d'acquiescer sans
indivision présente que celle
Van Hallen attribué à Ormeau
— garni de deux tableaux il
demande 2000 francs.

M. Stieglitz fut con-
-nu que il s'est rendu à
Louvain pour examiner les tableaux
appartenant à une institution
de Charité et qui avaient
été signalés comme étant de
nature à être achetés pour les
collections de Brunella. — Il n'y
rencontra aucun ouvrage qui
pût convenir, mais il a visité
ensuite l'Eglise de Pierre
qui est encore en possession
d'ouvrages remarquables de nos
maîtres du 17^e siècle. Les
Favans de cette époque des
l'Eglise exigeant de nouvelles
réparations, le Conseil de fabrique
ne semble pas éloigné de
consentir à la cession de quelques
tableaux. La Commission
autoris. bien volontiers M.
Stieglitz à se mettre offi-
-ciellement en rapport avec
M. Echonnet, un vice-doyen
revertures qui pourraient
être faites pour parvenir
à des négociations de vente.
M. M. De Rougé et Schellerg
qui se sont rendus à Paris,
pour visiter la Galerie
Beurmann, font connaître

que, malgré la grande valeur qui en lui
 attribué, et n'ont remporté
 aucune œuvre de nature à
 être acquies par le Collège des
 Brucelles. - M^{rs} Schubert
 ayant eu l'occasion de voir la Collec-
 -tion Double, qui doit se vendre
 incessamment, désigne à l'attention
 de ses Collèges, un portrait
 de Frans Hals - un Vermeer
 de Delft et un Rembrandt de la
 fin de la carrière du maître.
 La vente prochaine des tableaux
 de son M^{rs} Van Loo réclame
 la présence à Paris de quelques
 membres de la Commission
 qui profiteront de cette
 circonsstance pour voir la
 Collection Double et
 décider les achats qu'il con-
 -viendrait de faire. Quant
 aux œuvres à acheter à la
 vente Van Loo, la commis-
 -sion se d'avis que les
 Délégés se bornent au
 tableau d'Adriaen Van Ostade
 (le Trio flamand) - valeur
 d'estimation 20000 fr. -
 et à celui de Saff-Leyens
 (La Grange) - valeur d'estimation
 4000 francs.

La séance est levée à 4 1/2 heures
 Le Président
 Le Secrétaire, Louis Gallais
 P. Stieven

Commissaire d'administration En l'honneur royal
 de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 1^{er} Juin 1831 (3 heures)
 Sont présents M. ell. Louis Gallais, Président; E. Fedi,
 vice-Président; Balat; De Rougi; Fraikin;
 le Baron Goethals; Schubert; Stengenyer,
 membres; Conscience, Conservateur;
 W. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance
 du 18 mai est lu et adopté.

La Commission est informée
 que les œuvres ont été vendues
 Van Loo, à Paris, au deux tableaux
 ci-après:

- 1^o Le Trio flamand d'Adriaen Van Ostade (N^o 24) adjugé F 17700
 - 2^o La grange, par Saff-Leyens (N^o 27) " " 4050.-
- Frais 5 % 217 50
 Total. F 22837-50

Il est donné lecture d'une
 lettre par laquelle M^{rs} le Ministre
 de l'Intérieur dit qu'il est en règle
 que les Commissaires ressortissent
 à son Département et leur adressent
 48 heures au moins avant chaque
 séance, une copie de l'ordre des
 jour qui motive cette convocation.
 M^{rs} le Ministre désire que les délégués
 se conforment à cet usage qui
 a pour but de permettre au Ministre
 d'apprécier au de se faire représenter
 une délibération qui lui paraît
 mériter présence un intérêt spécial.

M^{rs} Fedi donne lecture d'un
 projet de lettre qui est préparé
 pour répondre à cette dépêche
 ministérielle et dans lequel
 la Commission dit qu'elle
 s'acquiesse toujours trois
 heures que le Ministre lui
 fait l'honneur d'adresser
 à ses séances, mais qu'il
 serait à craindre que son

remplacement par un Délégué ne fut considéré comme une mesure tendant à placer la Commission sous une sorte de surveillance. Il est à observer qu'il y a une erreur de fait dans le passage de la dépêche où il est dit que les Commissions ressortissant au Département de l'Intérieur sont astreintes à observer la règle indiquée par le Règlement. Cette disposition n'existe pas dans les règlements de ces Commissions et l'Administration des Beaux-Arts s'est assurée qu'elle n'est pas appliquée. — La lettre présente suscite plusieurs considérations qui peuvent être invoquées contre la mesure dont il s'agit entre autres la difficulté du Délégué assistant aux séances de la Commission et dont la situation serait parfois compromise pour le prestige de l'Administration. — Ainsi, il peut arriver que la Commission prenne une résolution dans un sens opposé à l'avis exprimé par le Délégué et que le Ministre, après examen équitable de la question débattue dans le sein de la Commission, adopte la conclusion de celle-ci, auxquelles ne se serait pas rallié le Délégué. Alors le Ministre donnerait donc tort à celui qui est censé le représenter. Il n'est pas admissible non plus que le Délégué endosse à l'avance une Commission

Bruxelles, le 2 Juin 1881. 423

Monsieur le Ministre,

La Commission directrice du Musée s'estimera toujours très heureuse que vous lui fassiez l'honneur d'assister à ses séances. Ce sera un nouveau témoignage de l'intérêt que vous portez aux Beaux-Arts. Permettez-nous seulement de vous faire remarquer qu'il y a une erreur de fait dans le passage de votre lettre du 17 mai, N^o 1355 Adm^e des Beaux-Arts où il est dit qu'il est de règle que les Commissions qui ressortissent à votre Département lui adressent, 48 heures au moins avant, chaque séance, une copie de l'ordre du jour qui motive leur séance. En réalité pareille disposition n'existe pas dans les règlements des Commissions ressortissant au Département de l'Intérieur et il résulte des informations que nous avons prises, qu'elle n'est pas appliquée. On vous a inexactement renseigné sur ce point, Monsieur le Ministre. Si la règle en question existait, ne pas l'observer eût été, de notre part, un oubli incommensurable et nous tenons à constater que nous sommes, de ce côté, à l'abri de tout reproche.

Si la présence du Ministre à nos séances a de quoi nous flatter, il avait à craindre que son remplacement par un délégué ne fut considéré comme une mesure tendant à placer la Commission du Musée sous une sorte de surveillance. Celle n'est pas votre pensée, nous le savons, Monsieur le Ministre, mais la malignité publique pouvant interpréter la mesure en ce sens, nous croyons devoir vous signaler l'éventualité de cette fautive supposition.

Permettez-nous, Monsieur le Ministre, de vous soumettre des considérations d'un ordre administratif qui semblent pouvoir être invoquées contre la réalisation

de la mesure dont il s'agit :

La position du délégué assistant aux séances de la Commission serait souvent fort difficile. Il ne saurait avoir voix délibérative, attendu que s'il fait partie de l'administration, comme cela est probable, ses fonctions l'appellent à examiner les propositions que la Commission a l'honneur de vous adresser et à vous les soumettre accompagnées de l'énoncé de son opinion personnelle. Il serait absolument illogique qu'il eût à se prononcer en dernier ressort sur des questions étudiées avec sa participation. Comprendrait-on que la Cour de Cassation fut composée des mêmes magistrats que ceux qui auraient prononcé en premier ressort et en appel ? Le mécanisme administratif se trouverait complètement faussé par la présence des délégués aux séances de la Commission.

Disons encore que la situation du délégué serait parfois compromettante pour le prestige de l'administration supérieure. Le délégué ne garderait certainement pas le silence dans les discussions soutenues en sa présence ; il exprimerait une opinion, or si cette opinion n'était point partagée par la majorité de la Commission, si celle-ci prenait une résolution dans un sens opposé, usant en cela de son droit, il arriverait que ce serait la Commission qui aurait été juge de l'administration, usurpant de fait, bien qu'involontairement, les attributions de cette dernière. Un tel renversement de l'ordre naturel des choses ne pourrait être évité que si l'on prescrivait que l'opinion du délégué dut être toujours partagée par la Commission, ce qui il serait difficile d'établir en principe et plus difficile encore de faire admettre.

Les commissions d'hommes spéciaux ont été instituées pour examiner les questions multiples qui ne peuvent pas être étudiées par l'administration supérieure dont les attributions embrassent une foule d'objets divers et pour proposer des solutions de ces questions que le Ministre apprécie, juge, adopte ou rejette, après avoir pris l'avis de ses chefs de service. Voilà le fonctionnement régulier du mécanisme administratif lequel serait absolument faussé, nous le répétons, si le délégué indiquait d'avance aux Commissions l'opinion du Gouvernement sur les questions soumises à des délibérations désormais inutiles.

N'est-il pas permis de supposer que le Ministre, examinant, à son tour, les questions débattues au sein de la Commission, pourrait, dans son équité, adopter les conclusions de celles-ci auxquelles ne se rattachent pas ralliés le délégué ? Le Ministre donnerait donc tort à son délégué, à celui qui est censé le représenter. Ce serait une confusion inextricable.

Il est à remarquer que la Commission du Nouvel n'a pas de pouvoir dont elle puisse abuser ; elle ne fait que proposer au Gouvernement, après avoir examiné les objets de sa compétence, des mesures qui ne deviendront exécutoires qu'après avoir reçu l'approbation du Ministre. L'intervention préventive du délégué est donc inutile dans tous les cas et elle deviendrait parfois nuisible, en apportant, ainsi que nous croyons l'avoir démontré, une perturbation complète dans le jeu du mécanisme administratif.

Nous avons l'espoir, Monsieur le Ministre, qu'appréciant les considérations que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer et pour éviter toute méprise sur la portée de votre nouvelle décision, vous voudrez bien assister en personne aux délibérations qui vont paraître, ainsi qu'il est dit dans la dépêche

du 17 mai, présenter un intérêt spécial. Ce sera
toujours, nous le répétons, un honneur pour nous d'obtenir
votre participation directe à nos travaux & de recevoir
vos inspirations lorsqu'un objet important, sera à
l'ordre du jour.

Agreez, Monsieur le Ministre, l'assurance de
notre haute considération

Le Président.

Le Secrétaire.

L'opinion Du Gouvernement
sur les questions soulevées à
ses délibérations qui devien-
-dront des ordonnances exécutoires.
Ce serait fausser absolument
le fonctionnement régulier
du mécanisme administratif.

Il est à observer en outre
que la Commission n'a pas de
pouvoir dont elle puisse
abuser; elle ne peut que
proposer des mesures qui
ne deviendront exécutoires
qu'après avoir reçu l'approu-
-vement ministériel.

La Commission donne son entière
approbation à la lettre dont
elle vient d'insérer la teneur
et en recommande la transmis-
-sion à Mr Fétis, elle
décide qu'elle sera transmise
le plus tôt possible à Mr le
Ministre de l'Intérieur.

La Commission passe ensuite
à l'ordre du jour sur la propo-
-sition de vente ci-après:

- 1^o de Mr Jusseau qui offre de céder
pour 15000 francs, un portrait
d'homme faussement attribué à
Franc Hals, ainsi qu'un autre
portrait ainsi un dessin de tout
mérite.
- 2^o de Mr Lacombe qui présente deux
tableaux mémoires qu'il attribue
l'un (Portrait de jeune homme)
au Dominiquain, l'autre (St
François en extase) à Annibal
Carrache. Les prix de ces ouvrages
sont respectivement de 8000 et de
18000 francs.
- 3^o de Mr M. Vanden Bruggen qui
offre de vendre, pour un prix

La valeur une médiocre peinture
représentant le Paradis terrestre
qu'il attribue à René d'Anjou.

4^o de M^r. Langewald qui soumet un
portrait de Léopold 1^{er} exécuté
par M^r. Ghemars et dont il demande
400.-

Il me donne communication
d'une lettre par laquelle M^r. de
Munster de l'Intérieur fait
parvenir un tableau de feu M^r.
Ch. Pauli, dont le Gouvernement
vient de faire l'acquisition
pour les Collections du Musée
moderne.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président
Le Secrétaire
V. Schiëme

Commission directrice Des Musées
royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 22 Juin 1881 (3^{ème} séance)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, vice-président faisant
fonctions de Président; Balat; De Rongé; Fraikin; Schubert;
Hingemeyer; Membre; Conseiller
Conseiller; V. Schiëme, Secrétaire.

Le procès-verbal de la
séance du 4^{ème} Juin est lu et
adopté.

La Commission procède à
l'examen des ouvrages dont la
cession est proposée pour les
Musées & décide qu'aucun d'eux
ne se trouve dans des conditions
à pouvoir en faire l'acquisition.

1^o de M^r. J. Berlitz, qui soumet un tableau en
représentant différents épisodes de la
vie de Jésus-Christ, et de la Vierge.
Le prix de cet ouvrage est de 500 francs.

2^o de M^r. Ludwig Matthias, qui envoie un tableau, l'un
de Pöckenberg & l'autre de L.
Bramer, dont il demande respec-
tivement 3500 fr. & 2500 francs.

3^o de M^r. Boffet, qui offre de céder pour 2000 fr. un portrait
au pastel.

4^o de M^r. Blanc-Garin, qui désire vendre le portrait de
Clément, Wenceslas de Saxe,
ainsi qu'un petit tableau repré-
sentant: S^t. Antoine.

5^o de M^r. J. Elleboudt, qui propose de céder pour
5000 francs, un petit portrait
d'un homme, sans nom d'auteur.

6^o de M^r. Lippert, qui fait parvenir une descente
de croix, indûment attribuée
à Roger Vander Weyden, & dont
il demande 8000 francs.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur
 prie la Commission de vouloir
 bien examiner plusieurs œuvres
 d'art que M^l. De Geyter, à
 Anvers est disposé à céder
 à l'Etat et notamment une
 production de Herbert Van Eyck
 représentant ^{un épisode de} la vie de St. Godelien.
 M. M. Fétis, DeLongé, Slingsma
 & Schubert sont prêts de vouloir
 bien examiner les tableaux signalés
 par M^l. De Geyter.

Par la lettre du 10 de ce mois
 M^{le} le Ministre de l'Intérieur
 appelle l'attention de la Com-
 mission sur les dégradations
 qu'ont subies plusieurs tableaux
 du Musée Wiertz et il signale
 particulièrement les compositions
 exécutées par le procédé de la
 peinture mate, ainsi que les
 craquelures qui existent dans les
 tableaux à l'huile: la Belle
 Rosine et le Christ aux Tombeaux.
 M^{le} le Ministre prie la Com-
 mission de vouloir bien procéder
 à une inspection du Musée
 Wiertz et de faire connaître
 les causes auxquelles on peut
 attribuer les dégradations et
 les mesures à prendre pour y
 porter remède. - Pour satis-
 faire au vœu exprimé par
 M^{le} le Ministre, la Commission
 décide de se réunir au Musée
 Wiertz, lundi prochain, à
 3 heures.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur
 fait connaître commencent une
 lettre de M^l. Van Heffen par

laquelle cet artiste fait connaître
 qu'il lui est impossible de se
 charger de la restauration
 du groupe de Sanson, placé
 au Palais des Beaux-Arts
 et prie, en conséquence, la
 Commission de prendre les
 mesures que cette affaire nécessite.
 L'Assemblée est d'avis qu'il
 y a lieu de confier ce travail
 de restauration à M^l. Joseph
 Van Den Berg, signalé par M^l.
 Franklin comme étant parfaite-
 ment en mesure de l'exécuter.
 Le devis de fr. 335. fourni par
 ce praticien pour la restaura-
 tion dudit et s'agit parait
 être modéré et sera soumis
 à l'approbation de M^l. le
 Ministre.

Il est donné lecture pour
 information des deux dépêches
 ministérielles ci-après:
 Par la première, la Commission
 est invitée à remettre à M^l.
 Vander Linden, Statuaire
 à Louvain, l'un des figures
 en bois (La Charité) qui
 décorer le grand escalier du
 Musée, afin que cet artiste
 puisse mieux se pénétrer du
 style à adopter pour l'exécu-
 tion des deux statues qui
 est chargé d'exécuter pour cet
 escalier.

Par la seconde, M^{le} le Ministre
 fait savoir que M^l. Piot
 et Deroyez sont chargés
 de reprendre par la Grande

Les portraits de L. L. etc. etc. le
Roi & la Reine, peints par M.
Louis Gallait et par la Commis-
-sion du procureur à ces deux
Gouverneurs toutes les facilités
nécessaires afin que leur
travail puisse s'accomplir
dans les meilleures conditions
La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire. C. Jétié

Séance du 27 Juin 1884
(au Musée Wierzy)

Sont présents M. M. de Bange,
Conscience, Dalat, Hingener,
[Schubert, Traikin & L. Jétié.

L'Assemblée procède à l'examen
de tableaux signalés par M. le Ministre
de l'Intérieur, dans son rapport du
comme ayant subi une
dégradation, auxquelles il lui semble
nécessaire de remédier.

Aucune altération sensible n'est
constatée dans le tableau intitulé :
La belle Rosine. Il n'y a donc pas
lieu de restaurer ce tableau.

Le triptyque est dans un état
beaucoup moins satisfaisant. La
peinture est fendillée à de nombreux
places. Cette détérioration est le résultat
de procédés d'entretien employés sans
l'artiste; elle existait déjà du
temps de Wierzy qui n'a pu essayer
d'y porter remède. Une restauration
enculée actuellement, n'empêcherait
véritablement pas d'autres accidents
semblables de se produire, à côté
de anciens crevasses, bords, ~~et~~ ^{et}
et il s'en ouvrirait de nouvelles. En
second lieu il craint à craindre que
la restauration de ceux de Wierzy ne
fût vue d'un mauvais oeil et qu'on
ne fût en grief, tant à la Commission
qu'au gouvernement, d'avoir permis
qu'on retouchât la peinture d'un
artiste qui fut plus susceptible
qu'aucun autre à cet égard.

Quant au peintre matz, elles
ne présentent aucune trace de détériora-
-tion proprement dite. Il n'y a rien

* Un membre fait observer que tout
rien changer à ce mode de placement
des tableaux, on pourrait du moins
les isoler du mur de manière à
les préserver de tout danger d'humidité.

D'autre à faire que de la débarrasser
avec autant de soin que possible, le
la première que l'attache aux aspérités
de la toile grossière dont s'est servi
l'artiste. Il serait favorable à
leur conservation de leur donner une
certaine inclinaison; mais Wiertz a
interdit, par une disposition formelle
de son testament, toute modification
approuvée au placement de ses tableaux.

La commission appelle l'attention
de M. le Ministre sur la nécessité
de faire examiner les murs de la
Salle d'exposition sur lesquels il existe
de nombreux traces d'humidité et elle
signale en même temps l'inconvénient
du pavement en carreaux de terre cuite,
à quel s'effrite tout le long des visiteurs
et se couvre d'une couche de poussière
que ~~la~~ l'agitation de l'air soulève et projette sur
les tableaux. Il conviendrait ou de
substituer un plancher au pavement,
ou de faire peindre à l'huile celui-ci.

M. Conscience donne des explications
sur les mesures qu'il a prises pour
mettre les esquisses et les dessins de Wiertz
à l'abri d'une destruction.

L'ordre du jour appelle l'examen
d'une demande adressée au gouvernement
par la commission des fils de Liège
à l'effet d'obtenir le prêt de tableaux
de l'école bruxelloise qui se trouvent
au Musée de Dusseldorf, afin de les faire
figurer dans une exposition rétrospective
au mois d'organisation. M. le Ministre
de l'intérieur demande l'avis de la
Commission. Celle-ci décide à l'unanimité
que la demande du Comité liégeois ne

aurait été accueillie. Aucun Musée
de l'Europe n'autorise le déplacement et
l'exposition de ses richesses artistiques. Il serait
très dangereux d'établir, à cet égard un
précédent.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Président
L. F. F. F.

Commissaire Directeur Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Seance Du 6 Juillet 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. ^{de la Commission} Ed. Febre, ^{Président} fonsieur De Pélebrun;
Balot; Fraiken; le Baron Guebbals; Schabus;
& Hengeman, et autres; V. Stierman,
Secrétaire.

M. De Rougé, retenu à
Liège, pour les examens universi-
taires s'excuse de ne personnel-
lement assister à la réunion.

Les procès-verbaux Des Séances
du 22 et 27 Juin sont lus &
adoptés.

par M. De Geyter

Les membres Délégués qui se
sont rendus à Anvers pour
examiner les tableaux offerts en
vente à l'Etat font connaître
que les ouvrages qui leur ont
été présentés n'ont aucune
valeur et qu'il y a lieu par
conséquent de proposer au
Noble Ministre de ne pas accueillir
la proposition de M. De Geyter.
La Commission se rallie à cet avis.

Le tableau De Van Meel
(Nature morte) dont M. M.
Baillly, à Auderghem, a précédem-
ment entrepris l'acquisition
est soumis à l'appréciation
de M. M. les Membres. L'achat
de ce tableau, qui offre certai-
nement de belles qualités, serait
désirable pour le Musée, mais
le prix de 30,000 francs qu'on
demande à possesseur, s'éloigne
tellement de la valeur réelle
de cette œuvre, qu'il semble
impossible de faire une proposition.

Par sa lettre Du 30 Juin,
M. Pherquin, à Jullier, offre
en Don aux Musées, le portrait

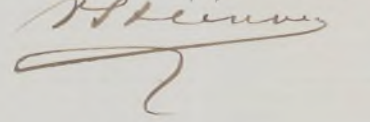
Géral Léonard Errard, geunur
en médailles du 17^e Siècle, tableau
portant le monogramme Def
F. Hals. - La Commission
décide qu'elle se rendra Samedi
prochain, à 3 heures, chez M^l
Gherquière, afin d'examiner
s'il y a lieu d'accepter l'offre
qui lui est faite par cet
Donateur.


M^r. Indenkley sollicite
l'autorisation de photographier
quelques tableaux des Galeries
anciennes & modernes. La
Commission accorde cette au-
-torisation pour les tableaux
anciens, en tant que les
vues ne soient pas déplorables
et que le mode de reproduction
employé par M^r. Indenkley
ne soit pas de nature à gêner
la circulation des visiteurs.
En ce qui concerne les ouvrages
modernes, le photographe aura
à réclamer l'autorisation
préalable de l'auteur.

La Commission reçoit
communication d'une requête
adressée à M^r. le Secrétaire-général
du Ministère des Beaux-Arts, par
laquelle les Surveillants des Musées
sollicitent une indemnité qui
leur semble justifiée pour une
surveillance plus active qu'ils
ont dû exercer pendant les fêtes
du Congrès national. La Commis-
-sion fera connaître à M^r. le Secrétaire-
-général qu'elle ne dispose
d'aucun fonds sur lequel des
indemnités pourraient être
prélevées et qu'un surplus, s'il y

aurait lieu de rappeler à ces
agents qu'ils ont manqué à leurs
devoirs, une règle administrative
en adressant directement leurs
demandes à l'autorité supérieure
sans consulter préalablement
la Commission des Musées.

La Séance est levée à 4 3/4 heures

Le Secrétaire
général


Le Président


Commission directrice Des Arts et Manufactures
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Seance Du 13 Juillet 1881 (3 heures)

Sont présents, M. Louis Gallait, Président; Ed. Fédin,
Vice-Président; Balat; Truillet; Scherbert;
Plienger; Membres; V. Séguin, Secrétaire.

M. Bourgeois, de Cologne fait
parvenir au Directeur de l'Académie
par M. Van Ostdaef, dont il
offre la copie au prix de 50,000
francs. - Il est donné lecture
du rapport formé par M. V.
Le Roy, expert des arts. Il
considère ce tableau comme
l'un des meilleurs produits
de maître, fort lumineux et
imposante par le nombre des
personnages représentés. Cet
ouvrage, qui a fait partie de
la Collection Gildemeester est
en bon état de conservation,
sans quelques repeignages sur les
aspérités du feuillage. Son
valeur est fixée à 40,000 francs.
La Commission apprécie le mérite
de cette œuvre remarquable, mais
elle regrette que l'acquisition
élevée, à la vente Van der, n'en
tableau du même maître ne lui
permette pas de donner suite
à la proposition de M. Bourgeois.

L'Expert des arts fait
connaître également son avis
sur le tableau de nature morte,
par Van Ostdaef, soumis à la Com-
mission par M. Bailly, et
Andréssy. M. V. Le Roy le cite
comme un bon spécimen de cet
peintre, quoiqu'un peu faiblissant
de coloration. Le tableau est
bien conservé, mais certains
parties du plumage du coq sont

ont été mal décernés. Les
valeur est de 3000 francs.
La Commission est disposée à
acquiescer ce tableau si l'opinion
-tance est disposé à réduire les
beaucoup de prétextes et les
car les uns à lui offrir le prix
de l'exportation.

M^r Felberre - Lervain, est
venant d'arriver à l'examen des
la Commission une proposition qui est
attribuée à Hobbinan ~~et~~
est pour lequel il demande 20000 fr.
Ce tableau n'est que une copie
et n'y a pas lieu de donner
suite à la proposition de
M^r Felberre - Lervain.

M^r le Ministre de l'Intérieur
communiqua une lettre par laquelle
M^r le Gouverneur de Liège ^{en} a été
pour obtenir le prix, ^{favorable} de
l'Exposition de l'Art ancien, des
tableaux de l'école Liégeoise qui
font partie des Collections des
Musées de l'Etat. - M^r Felberre
donna lecture du projet de lettre
qu'il proposait d'adresser à M^r
le Ministre afin de faire ressortir
le danger qu'il y aurait à
accueillir des demandes de ce
genre et la grave inconvénient
de créer un précédent qui
pourrait être invoqué dans
d'autres villes dans des cir-
-constances semblables à celle où
se présente la demande du
Comité Liégeois et en même
affirmer que le Musée National
n'est jamais consenti à l'achat
d'un tableau de l'école
galerie en vue d'une possible
d'exportation. - L'Assemblée

approuve unanimement les conclusions
-rationnelles développées dans la lettre
à adresser à M^r le Ministre.

M^r Felberre rend compte de
la démarche faite par des Membres
de la Commission afin d'examiner
le portrait attribué à Fernand
de la, que M^r Ghergoire offre
en Don au Musée. Cet ouvrage est
complètement dépourvu de mérite,
ne saurait prendre place dans
nos Galeries. La Commission
exprime en conséquence, à M^r
Ghergoire, ses regrets de ne
pouvoir profiter de ses bonnes
dispositions et le remercie pour
la généreuse intention qu'il a
manifestée en faveur du Musée
de l'Etat.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire Le Président
D. P. L. F. L.

Commissaire Directeur Des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 24 Juillet 1881 (1 heure)

Sont présents etc. etc. Ed. Fehr, Vice-Président faisant fonctions de
Président; Balat; Fraikin; Schuberth;
Slingensiefel, Albertus; Conservateur, Conservateur,
N. Thiéry, Secrétaire.

Un Doul de famille empêche
M^r De Rungé d'assister à la réunion
Après la lecture & l'adoption
du procès-verbal de la Séance du
6 13 Juillet, il est donné acte
- mention d'une lettre par
laquelle M^r W. Eckhardt, à Graz,
fait connaître qu'il en dispose
à envoyer à l'examen de la Com-
- mission les tableaux qu'il a
signaliés à son attention, à la
condition que le retour de ces
ouvrages lui soit garanti sans
de port et sans frais. Il sera
répondu à M^r Eckhardt que l'Ab-
- ministration des Musées ne peut
prendre ces engagements et qu'elle
se réfère à ce sujet à la lettre
qui lui a été adressée le 12
Mai 81.

L'Assemblée passe ensuite
à l'ordre du jour sur les affaires
suivantes:

- 1^o Tableau de Le Croyer, offert en vente par M^r H. J. Dupont
- 2^o " de Finsonius, présenté par M^r De Ruy
- 3^o Une série de douze miniatures tableaux soumis par
M^{me} Louise Góczyewicz.
- 4^o Une Marine & un paysage de W. Van Diever, envoyés par
M^r Jesterin.
- 5^o Un tableau flamand, tableau méridional attribué
à Adriaen Van Ostade & dont la cession est
proposée par M^r le notaire Brouwerf.

La Commission prend possession
sur table en marbre de l'œuvre
M^r Eugène Verboeckhoven, quel
M^r Fraikin vient de terminer.

Elle fut présentée à l'Assemblée
 par le Ministre de l'Intérieur
 et l'Assemblée s'est
 prononcée à l'unanimité
 en faveur de la
 conservation de ce
 tableau. - M. le Ministre
 sera prié de la renvoyer
 à ce bureau.

M. le Ministre de l'Intérieur
 fait connaître que son attention
 a été appelée sur l'état de
 conservation du triptyque
 de Quentin Metsys, provenant
 de l'Église St Pierre, à Louvain,
 et signalé plusieurs parties
 de cette œuvre qui auraient
 subi des altérations. M. le
 Ministre demande de savoir
 jusqu'à quel point ses observa-
 tions sont fondées et le cas
 échéant de faire réparer les
 parties altérées. - La Commission
 présente en présence de l'Expert
 en peinture, à son long et minutieux
 examen du triptyque de Quentin
 Metsys. Les observations
 signalées sont la conséquence
 indispensable du régime at-
 mosphérique auquel l'œuvre
 de Metsys était soumise dans
 l'Église St Pierre, et celle-ci
 se en a subi une sorte de crise
 pendant la période d'accélé-
 ration dans les Salles de
 Clusius. De petites écailles
 de couleur sont tombées par
 suite du changement de tempé-
 rature qu'a subi l'œuvre.

M. le Ministre de l'Intérieur
 demande pour la lettre du 2
 de ce mois, s'il y a lieu de
 recevoir définitivement le
 tableau remis au Musée
 qui sont destinés aux Galeries
 du Musée national. - La
 Commission répondra que les
 bustes exécutés par M. M. Nannet
 Lambaert, Georges Jans, Joris
 Lamain, Heimbachin, Julien
 Döllner, Camille Van der Broek
 peuvent être acceptés.

L'Assemblée est informée
 que le tableau de Van Hempsen
 offert en vente par M. de la Coudre
 se trouve en ce moment à
 Bruxelles, où il peut être
 examiné. La Commission
 priée M. Lestignol, par qui
 cette communication a été
 faite, de vouloir faire envoyer
 le tableau au Musée.

M. le Ministre de l'Intérieur
 fait connaître que son attention
 a été appelée sur l'état de
 conservation du triptyque
 de Quentin Metsys, provenant
 de l'Église St Pierre, à Louvain,
 et signalé plusieurs parties
 de cette œuvre qui auraient
 subi des altérations. M. le
 Ministre demande de savoir
 jusqu'à quel point ses observa-
 tions sont fondées et le cas
 échéant de faire réparer les
 parties altérées. - La Commission
 présente en présence de l'Expert
 en peinture, à son long et minutieux
 examen du triptyque de Quentin
 Metsys. Les observations
 signalées sont la conséquence
 indispensable du régime at-
 mosphérique auquel l'œuvre
 de Metsys était soumise dans
 l'Église St Pierre, et celle-ci
 se en a subi une sorte de crise
 pendant la période d'accélé-
 ration dans les Salles de
 Clusius. De petites écailles
 de couleur sont tombées par
 suite du changement de tempé-
 rature qu'a subi l'œuvre.

Le résultat de l'examen a été haut-à-fait rassurant pour l'avenir et la Commission charge Mr. Victor Le Roy de donner les soins à la réparation des détériorations qui ont été constatées.

La somme est livrée à 5 deniers.

Le Président
Le Secrétaire
D. Stierman L. F. H. H.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 5 Septembre 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. E. Fabis, Vice-Président, faisant fonction de Président; Balas; De Keyser; Franken; Schabert; Membres; Conseillers, Conseillers; D. Stierman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 ^{juin} juillet est lu et adopté.

M. Leon Goussier soumet à l'appréciation de la Commission des ~~tableaux~~ ^{tableaux} tableaux suivants pour lesquels il fixe des prix invariables:

- 1° La parodie de montagne, par Palamidi, Prix F 11,500.-
- 2° Portrait d'homme par Pierre Christen, " 5,000.-
- 3° L'Adoration des mages, par Ed. Bosca, " 19,000.-
- 4° Bouquet de fleurs, par Abraham Mignot, " 10,500.-

L'Assemblée reçoit communication du rapport formé par M. Victor Le Roy, à propos de ces ouvrages: 1° Le Palamidi est une charmante composition rappelant par son effet le Classicisme de la vente Wilson, mais d'une composition plus importante. Bonne conservation - Valeur 10,000 francs. 2° Le tableau de Jérôme Bosch est une œuvre très intéressante de maître. - L'état de conservation paraît assez bon - Valeur 19,000 francs. - 3° Le bouquet de fleurs d'Abraham Mignot. Composition capitale du maître et de plus complète sous tous les rapports. - Conservation parfaite. - Estimé à 9,000 francs. 4° Le portrait par Pierre Christen offre de l'intérêt et vaut de 4,000 à 4,500 francs. -

Après un nouvel examen
 des quatre tableaux soumis par
 Mr. Guucher, la Commission
 décide, à l'unanimité, qu'il
 y a lieu d'acquiescer l'œuvre
 de l'artiste Palamidou (Laf
 perdue de musique) dont le prix
 de cinq mille cinq cents francs
 demandé par le possesseur, ne
 lui paraît pas trop élevé. -
 Elle se décide à avoir qu'il y a lieu
 de lui d'acheter les autres ~~tableaux~~

L'Assemblée examine ensuite
 le tableau de Jean de Heemstrun
 (L'Enfant prodigue) que M.
 le Comte de Néerlanda désire céder
 au Musée de l'Etat et pour
 lequel il demande 20000 francs.
 D'après l'Expert du Musée, cette
 production est très curieuse pour
 l'histoire de l'art et n'est pas
 dépourvue de mérite pictural.

Leur état de conservation est
 après tout, sauf quelques petites
 retouches et certains parties du
 tableau ont été trop détériorées.
 Cette peinture est estimée dix
 mille francs. - La Commission
 est d'avis que le tableau de
 Jean Van Heemstrun offre réelle-
 ment de l'intérêt pour le Musée
 et décide qu'il y a lieu de
 l'acquiescer au prix de 12000 fr.
 Une proposition dans ce sens
 sera adressée à M. Le Signol,
 pour être transmise à Mr. de
 Néerlanda. #

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire Le Président
 [Signature] [Signature]

Il est donné communication
 d'une lettre par laquelle
 M. le Ministre de l'Intérieur
 autorise la Commission à
 confier à M. Vandenberghe,
 la restauration du groupe
 de M. Van Hooffen.

Commission directrice des études royales
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 16 Septembre 1881 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fehis, Pré-Président, faisant fonctions
de Président; Balot; De Rougé; Frai Hen;
Schubert; Membres; Conseillers, Conservateurs;
V. Stiehon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la Séance
du 5 Septembre il est donné
comme instruction d'une lettre par
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur
autorisait la Commission à acquiescer
à M. Lion Gauchy, sur prix de
11,000 francs, un tableau d'Ant.
Palamède, intitulé: la partie
de musique.

M. Aug. Peltzer, à Spa écrit
à la Commission pour lui dire
que M. le Comte de Néanda l'a
chargé de le représenter pour l'achat
nécessaire de la vente du
tableau de Van Hemessen. L'offre
de 10,000 francs a paru dérisoire,
mais il croit que une légère majori-
tation de prix serait acceptée.
Après délibération, l'Assemblée
est d'avis qu'il y a lieu de
maintenir sa proposition primitive.
M. Peltzer saisit cette occasion
pour entretenir la Commission
d'un tableau de Salvator Rosa
qu'il serait disposé à vendre
occasionnellement. La Commission
demandera à M. Peltzer de faire
réposer cet ouvrage en étude
afin d'être soumis à l'appré-
ciation de M. le Ministre.

Il est passé à l'ordre du jour
sur les propositions de
vente ci-après:

1. de M. ^{me} Dufour-Dessauer, à Luxembourg, qui soumet
les deux tableaux suivants portant
sous le faîte attributif

- 1^o Raphaël - La madone avec l'enfant Jésus F. 100,000.-
- 2^o Breughel - Hermès flamande . . . 30,000.-
- 3^o C. Golie - La Madeline . . . 10,000.-
- 4^o J. Romain. S. Paul devant l'Empereur Sergius, 50,000.-
- 5^o Alb. Adam - Hever . . . 20,000.-

Par M^l Mottie qui présente un portrait entouré d'une guirlande de fleurs qu'il croit être de Daniel Segher et pour lequel il demande 3000 francs.

Par M^l le Prince de Looz de Corswaren qui offre un tableau représentant S^t Pierre qu'il attribue à Rubens.

Statuant sur la proposition
 de vente de plusieurs tableaux anciens qui lui est faite par M^l Boch à Gladbach, La Commission fera connaître à cette personne qui elle pourra en de son membre qui auront l'occasion de se rendre à Gladbach de vouloir examiner les tableaux qui sont en sa possession.

La Commission se rend ensuite chez Mr. Heymann, à Vlissingen, pour examiner un tableau de Vander Meulen dont la vente publique aura lieu Dimanche prochain. Cette peinture, d'une authenticité incontestable, a malheureusement souffert par suite d'un nettoyage maladroit. La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'acquisition.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
 C. J. Tetin

Le Secrétaire
 P. Kieckhefer

Commissaire directeur des études royales
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 30 Septembre 1881 (2ème)

Sont présents M. M. Ed. Feti, Vice-Président, Faisant fonctions
de Président; Balot; De Rouglé; Frei Rom;
Schubert, membres; Conscience, Conservateur;
V. Stieum, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du
16 Septembre est lu et adopté.

M. le Président, dit au nom de
toute la Commission directeur que
celle-ci a été très heureuse de
~~rendre~~ hommages prodigieux à
M. Conscience, leur illustre collègue
à l'occasion des fêtes qui viennent,
qui viennent d'être célébrées
en son honneur.

M. Pisenti, à Palerme, offre
la copie d'une œuvre originale
de Van Dyck: le Christ en croix
et fait connaître que le tableau
qui existe à l'Eglise de S. Michel,
à Gand, représentant le même sujet
et attribué au même maître n'est
qu'une copie. La Commission
informera M. Pisenti qu'elle ne
pourra statuer sur sa proposition
qu'à la condition d'être en mesure
d'examiner le tableau qui est en
sa possession. —

M. Eckhartz, à Gratz, fait
parvenir les Sept tableaux en question
dont il a précédemment entrepris
la Commission et qu'il attribue à
Van Dyck, Rembrandt, Hobbema,
Van Ostade. L'Assemblée trouve
ces ouvrages méritoires et décide
qu'il n'y a pas lieu de donner
suite à la proposition de M.
Eckhartz.

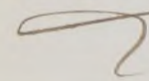
M. le Ministre de l'Instruction
publique à la connaissance de la Com-
mission que M. H. Hernandez
possède une esquisse minutée
~~de son tableau~~ et qu'il a l'intention

autheutique de Raphael repré-
-sentant: l'un des groupes prin-
-cipaux de la Dispute du Saint
Sacrement. M^{re} le Ministre signale
particulièrement cette œuvre ^{importante} et
l'attention de la Commission
et le prie de vouloir bien charger
quelque un de ses Membres
pour l'examiner. Le prie demande
pour cet ouvrage est de 30000 fr
mais il y a lieu de croire que les
propriétaires consentiront à faire
une réduction. M. le Ministre
se rendant chez Mme Hermandy
mais cette Dame n'étant pas chez
elle, la Commission décide qu'une
nouvelle réunion aura lieu prochain-
-ement afin de poursuivre l'attribution
sur l'affaire qui lui est soumise
La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

D^{re} L^{re}



Commission directrice Du Musée royal
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 5 Octobre 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président; Ed. Fédier,
Vice-Président; Balat; le Baron
Goethals; Schulert; Stengenyer,
Membres; Conscience, Conservateur;
V. Stieven, Secrétaire.

M. A. Vincent, à Bruges fait
parvenir un portrait d'homme
peint par C. Lebrun. L'Assem-
-blée décide que ce tableau ne
peut convenir pour la Collection
du Musée. -

Mme Hernandez soumet à la
Commission la gouache de
Raphael que M. le Ministre de
l'Instruction avait signalé à
son attention. La Commission
ne peut pas affirmer que cette
œuvre ne soit pas de Raphael,
mais devant raisonner sur des
qu'au en prise garantie l'au-
-thenticité. On n'y retrouve pas
la liberté d'exécution qui distin-
-guent les productions originales.
Certains traits ont un caractère
caractéristique. - Il semble évident
que ce n'est pas là une étude
préparatoire, mais plutôt une
œuvre faite d'après la fresque.
La Commission constate également
que la gouache en forme de deux
fragments rapportés, au verso
desquels se trouvent des études
tracées par une autre main.
Bien que la ~~Collection~~ ^{Galerie} du Musée
ne possède pas de Collection de
dessins, la Commission aurait pu
proposer au Gouvernement d'acquiescer

La gravure soumise à son examen,
 Si elle avait un caractère
 d'authenticité incontestable
 garanti non seulement par la
 qualité de l'œuvre, mais encore
 par une origine connue. Ces
 considérations ne furent donc
 M. de la Mairie à émettre un
 avis défavorable sur la proposition
 d'achat du dessin appartenant
 à M^{me} Herminet.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Président
 Le Secrétaire.
 P. Steiner

Procès-verbal de la Seance du 20 Octobre 1881 (2 heures)

Sont présents. M. M. G. Fétis, Vice-Président, faisant fonction
de Président; Balat; De Rougé; Frankel;
Portails; Schubert; Stuyvenberg; Membres;
Le Conservateur, Conservateur; P. Kéim, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Seances
du 30 Septembre & du 5 Octobre
sont lus et adoptés.

M. Léon Gauchez soumet, à l'examen
de la Commission une esquisse de
Rubens, représentant: l'Entrée de
Constantin, à Rome, qu'il offre de
céder au prix de 25,000. — Par un
rapport dont il est donné lecture, M.
Victor Le Roy donne son appréciation
sur cet ouvrage qu'il considère comme
bien authentique de Rubens. Sans
aucun doute dans la peinture, et quelques
légers retouches, l'état de conserva-
tion de la peinture est parfait.
Il estime, en cette esquisse, vaut
13,000 francs, un premier pour être
le prix payé pour des tableaux de ce
genre aux ventes qui ont eu lieu
depuis quelques années. L'après-
-midi étant consacré sur l'ordre de
l'assemblée l'esquisse présentée par
M. L. Gauchez, la question est
résolue négativement par 5 voix
contre 3.

Par une lettre adressée à M. Fétis
M. M. Goussier & Co à Berlin offrent
d'envoyer à l'examen une copie
de la Transfiguration de Raphaël,
exécutée par Nicolas Poussin et
dont le prix est de 30,000 francs.
La Commission est d'avis qu'il n'y
a pas lieu de demander la commis-
-sion de cette peinture.

Il est passé à l'ordre du jour
sur les deux propositions de ventes
ci-après:

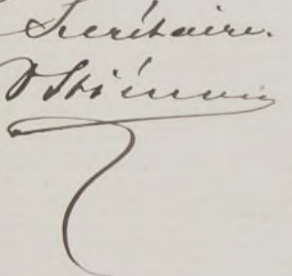
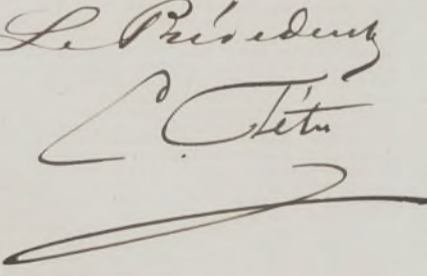
1^o de M. Beillevue qui soumet, un tableau
représentant des Baigneurs
qu'il attribue à Fragonard, et pour
lequel il demande 6,000 francs.

2^e de M^{me} Voets, qui présenta
un portrait d'abbé, sous le nom
d'auteur et d'une ingénieuse petite
solleuse.

M^{le} Président appelle l'attention
de la Commission sur les tapisseries
exhibées d'après Carver et dont
la conservation semble sérieusement
menacée. Elles devraient être restaurées
et garnies de travail assez dispendieux
d'après les renseignements qui ont
été fournis. - M^{le} Président se charge
de fournir pour la prochaine séance
les indications qu'il se propose
de demander à la personne qui
lui a été signalée comme s'occu-
-pant spécialement de faire
à donner aux tapisseries.

L'Assemblée s'occupe d'abord
des propositions à prendre pour
la vente de la Collection Rivet
qui aura lieu à
Amsterdam, le 15 Novembre
prochain et prie M^{me} De Ruyg
et Postel de vouloir bien
la représenter à cette vente.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. Le Président
Obéissant  

Commission Directrice des Allées royales
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 2 Novembre 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. E. Fitis, Président; Balat; De Rougé;
Fraikin; le Baron Guethals; Scherbert;
et Stengen, Membres; Couvreur, Conservateur;
G. Thiérou, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 26 Octobre est lu, approuvé.

Par sa lettre du 16 Septembre
(reçue seulement le 27 Octobre)
M^{le} le Ministre de l'Intérieur informe
la Commission qu'il a autorisé M^{le}
le Conservateur des Allées royales
à s'adjointer un nouvel agent
en vue d'assurer une surveillance
active de l'allée Woesty. La
somme nécessaire pour régulariser
la position de ce Surveillant
sera demandée au budget de l'exercice
prochain mais la rémunération
(à lui payer ^{par mois} du 1^{er} Octobre au 31
Décembre de cette année) devra être
prélevée sur le crédit du matériel
des Allées. — Ce n'est pas sans
étonnement que la Commission
reçoit communication de cette mesure
qui n'est aucunement justifiée
par les exigences du service;
elle ne peut se dispenser de présenter
des observations à ce sujet. —
~~Par le Sénat.~~ L'Assemblée adopte
en conséquence le projet de lettre
proposé par M^{le} De Rougé et par
laquelle la Commission fait connaître
à M^{le} le Ministre qu'elle se conforme
à ses instructions, mais qu'elle
croit devoir faire remarquer que
le personnel actuel des Allées
Woesty suffit aux besoins des
services et qu'il sera donc difficile
d'ajouter à l'agent récemment
nommé, des attributions régulières
et permanentes.

M^r Lissignol présente la
 Commission que M^r le Comte de
 Néaudeau accepte l'offre de
 10000 francs qui lui a été faite
 par les clercs pour la cession
 d'un tableau de Jean Van Hecke
 représentant: Le Retour de l'Enfant
 prodigeux. L'embarras
 nécessaire pour conclure cette
 acquisition sera immédiatement
 demandé à M^r le Ministre de
 l'Intérieur.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire

W. H. H. H.

[Signature]

[Signature]

Commission d'histoire De l'Académie royale De Peinture & de Sculpture

Procès verbal de la Seance Du 23 Novembre 1881 (2ème)

Sont présents M. G. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président; Balut; Fritkin; Schubert; et Stengenys, Lambert; Conservateur; V. Sticem, Secrétaire.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la Seance du 2 Novembre, la Commission procede à l'examen des tableaux dont la reproduction est proposée pour l'Académie de l'Etat et décide qu'aucun d'eux n'est susceptible d'être adopté.

1° Deux tableaux présentés par M. Mellaerts, l'un d'histoire sur 2, l'autre de Gen. Houthorst, dont les prix sont respectivement de 6,000 et de 17,000 francs

2° Cinq tableaux présentés par M. Rombart, à Louvain:

- La construction de la Tour de Babel par H. d. B. Van 350.-
- Apparition de St Nicolas à Maximin à De Bruyn 1500.-
- Jambon & accessoires . . . d'histoire 1500.-
- Fleur, par Van Spaendonck . . . " 550.-
- Port de la Méditerranée . . . d'histoire 1500.-

3° Deux médaillons présentés sur bois enroulés par M. Verscheure.

4° Un tableau religieux: la Vierge soutenant le Christ mort, présenté par M. Dufour au prix de 10,000.-

5° Une marine de G. Van der Velde, proposée par M. Mollet, à Bruges, au prix de . . . F. 20,000.-

M. E. Warneck, à Paris, fait parvenir un tableau de W. van Helten camp, représentant une bourgeoisie hollandaise peignant ses achats dans un marché, dont il propose la reproduction au prix de 4,000 francs. Cet ouvrage est d'une authenticité incontestable, mais sa qualité n'est pas assez belle pour accueillir l'offre de reproduction de M. Warneck.

Comme de donner une nouvelle destination à la Statue de Lambert

M. le Ministre de l'Intérieur
informe la Commission que la Com-
pagnie des bruyers à Brumelles
a fait remettre au Musée la Boite
de Van Dyck achetée par M. Van-
Rabourg, et demande si cet ouvrage
a reçu son approbation. Il sera
répondre que ce livre peut être
accepté.

Par sa lettre du 11 Octobre
M. le Ministre prie la Commission
de donner à M. Van der Linden, les
facilités nécessaires pour le placement
dans la niche de l'escalier des
Musées, la médaille des deux statues
commémoratives à cet artiste.

Par une seconde lettre datée du
21 Novembre, M. le Ministre
prie la Commission de vouloir
déléguer un ou deux Membres
afin d'examiner sur place et de
se rendre sur les lieux, et sur
M. De Keyser, propose de céder à
l'Etat pour la somme de 4000 fr.
L'Assemblée prie M. de Franklin
et Schubert de vouloir bien se
charger de cette mission.

M. Ch. De Madrid Bourgeois
est devenu, après de crier sur
production des Chinois. Une Chinoise
représentant: la Continence des
Serpents africain qu'il signale
comme le Chef-d'œuvre de sculpture.
M. Fraikin court à examiner
cette statue et actuellement
de poste à Bruges.

Il est donné communication
de la lettre (du 1^{er} Nov.) par laquelle
M. le Ministre de l'Intérieur
autorise la Commission à négocier
au prix de 10000 francs le tableau
de Jean Van ^{M. le Ministre de l'Intérieur} ~~Henry~~ ^{de la République} ~~Van~~ ^{de la République} ~~de la République~~
acheté par M. le Comte de Nicot.

de M. Van Heffeu, M. le Ministre
de l'Intérieur prie la Commission
de lui faire connaître si, en
raison de la fragilité actuelle
de cet ouvrage et, par conséquent
de la sûreté d'un danger d'un
transport difficile, il ne pourrait
pas trouver place dans la Com-
mission des Musées. La Commission
ne voit pas d'inconvénient
à faire transporter la statue
de M. Van Heffeu dans la
Galerie ouverte qui précède
l'entrée du Musée d'histoire
naturelle; elle prie M. le
Ministre, s'il approuve cette
mesure de vouloir bien en
présence M. le Directeur de cet
établissement.

M. le Président donne
lecture d'une lettre de M. De Roux
s'excusant de ne pouvoir assister
à la séance de ce jour, à cause de
l'absence de M. le Baron de
Cassan et faisant connaître
que M. Ch. Pillet, à Paris,
conviendrait à l'examen de la Com-
mission d'un des plus célèbres
tableaux de Gœthe de Rubens
dans lequel il s'est représenté
avec sa mère et ses deux frères.
M. Pillet sera informé que deux
membres de la Commission se
rendront à Paris dans la première
quinzaine de Décembre et qu'ils
seront voir le tableau de Rubens
s'il est encore disponible.

M. le Ministre de l'Intérieur fait
remarque pour sa lettre du 18
Novembre que si le personnel
du Musée Wicart suffit au service
de ce Musée, le personnel
Louis Noël, nommé récemment,
pourrait être utile à l'égard
des Sculpteurs exposés au Palais
des Académies.

M. le Président signale
l'insuffisance des locaux des
Musées royaux qui ne préven-
tent plus aujourd'hui l'espèce
nécessaire au placement
des Collections et qu'il con-
viendrait d'appeler l'attention
de M. le Ministre de
l'Intérieur sur les mesures
à prendre pour remédier
à cette fâcheuse situation.
Actuellement, il n'est plus
possible d'intercaler les
acquisitions nouvelles dans

La Galerie des œuvres anciennes et modernes. Les Sculptures et la Galerie historique sont depuis plusieurs années relégués dans des magasins, ne attendant qu'il leur prissent des poses des salles convenables. - Le meilleur moyen de pacifier dans un bref délai, à l'absence de locaux sûrs, semblable-t-il de demander le transfert dans le Palais des Beaux-Arts des Collections des œuvres modernes de Peinture et de Sculpture. M^{le} le Président promet de préparer un projet de lettre à adresser à M^{le} le Ministre de l'Intérieur, en vue de lui soumettre cette question.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président
Le Secrétaire Louis Fédier
N. Stieven

Une sous-Commission composée de M^{lles} Fédier, Balat et Stieven est chargée d'assigner l'emplacement des œuvres exposées pour la Galerie des œuvres et de prendre les dispositions afin que la Commission puisse tenir ses séances dans la Salle flamande.

Commission Directrice Des Œuvres royales
De Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 30 Novembre 1881 (2 heures)

Sont présents M. M^{lrs} Louis Gallart, Président; E. Fédier, Vice-Président; Balat; De Royl; Fraikin; Stiegen, membres; Conscience, Conservateur; N. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 23 Novembre est lu et adopté.

M^{lre} Aug. Peltzer soumet un Paysage qu'il attribue à Salvator Rosa et qu'il propose de céder pour la somme de 8000 francs. L'authenticité de ce tableau n'est pas parfaitement établie, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M^{lre} Peltzer.

M^{lre} Stiebelle informe la Commission qu'il est chargé de remettre aux études une miniature d'attribution,ignée par feu M^{lre} Jules de Glinow, professeur de chant et compositeur. Cette miniature représente le portrait de la mère de cet artiste. - La Commission accepte bien volontiers le don fait au Musée et elle sollicitera l'autorisation nécessaire à cet égard.

L'Assemblée s'occupe des dispositions à prendre pour la vente de la Collection Lucis qui aura lieu à Paris, le 12 de ce mois. Elle est généralement d'avis que tous les efforts doivent tendre à l'acquisition d'un tableau de Rubens, représentant le Miracle de St Benoît, œuvre d'un caractère complètement différent de celles qui sont au Musée. Elle confie à son Président et à son Vice-Président le soin d'examiner cette affaire et leur donne pleine

de l'acquiescer dans les limites
des espérances les plus possibles,
s'il est prouvé qu'il y a réellement
- même un grand intérêt à la
vain figurer dans les Collections
de l'Etat. - L'achat des
deux sera chargé d'accom-
- pagner les Délégés.

Complétant les renseignements
donnés par M. le Président dans
la précédente séance, M. De Rougé
relativement à un tableau de
Rubens, M. De Rougé fait
connaître que M. Pellet lui a
écrit qu'il possède deux œuvres
de Vandyck qu'il tient également
à la disposition des membres de
Brouelles. - D'après ce qui avait
été convenu, M. De Rougé a
informé M. Pellet que des Délégés
de la Commission arrivent sans doute,
à l'occasion de se rendre ^{à Paris}
et qu'ils examineront alors les
œuvres qu'il a eu l'obligeance
de signaler, si celles-ci sont
encore disponibles.

L'Assemblée décide qu'il
n'y a pas lieu d'acquiescer dans
les tableaux ^(peu connus) complètement disparus
d'intérêt et que M. Deraucy
à Liège, offre de céder pour la
Somme de 12 000 francs.

M. Fraillon fait connaître
que devant la décision de la Com-
- mission, il a examiné à Bruges
le tableau de Théod. Vanthulden,
proposé par M. de Madrid.
Les circonstances ne lui ont
pas permis de voir cette toile
dans des conditions de lumière
très favorables; il lui serait
donc difficile de donner une

appréciation complète, mais pour
autant qu'il a pu en juger, elle
lui a paru présenter du mérite.
Il croit devoir ajouter qu'il
d'après des renseignements recueillis
à Bruges, le prix du tableau
serait de 85,000 francs. En
présence de présences
aussi exigées, la Commission
estime qu'il n'y a pas lieu
de donner suite à l'acquisition
de cette œuvre.

M. Fraillon fait connaître
que M. le Docteur De Meyer, à
Bruges, possède un grand tableau
de Valentin, qu'il se dispose
à céder au Musée.

Il résulte de l'examen que
ce tableau est un bon - relief sur
marbre du 16^e siècle, offert en
cadeau par M. De Keyser, et
est un ouvrage, brisé en quatre
pièces, mais très méritoire, tant
le fond, d'architecture qui est
d'une très belle exécution formant
un singulier contraste avec les
figures qui représentent:
1^o Adoration des rois.
L'Assemblée se réunit à l'avis
de ses deux commissaires: M. M.
Fraillon & Schubert, décide
qu'il n'y a pas lieu
d'acquiescer les propositions
de M. De Keyser.

M. Felix donne lecture de
la lettre qu'il a préparée pour
signaler à M. le Ministre
de l'Intérieur l'insuffisance
des locaux des Musées et
d'avis promptement, avec
moyens de procurer les
salles nécessaires pour exposer

En Collections de l'Etat dans des
conditions convenables.
Cette lettre recit l'entière
approbation de la Commission.
La Seance est levée à 4 1/4 heures

Le Président
Le Secrétaire,
Thiers

Commission directrice des Beaux arts
en Peinture et de Sculpture

Provis. verbal de la Seance du 8 Decembre 1881 (Thiers)

Sont présents M. M. Louis Gallant Président; Ev. Fétis
Vice-Président; Balat; De Rougé
Frenken; Schubert; Steyngers
Kramers; Courcième; Courvoisier;
D. Stimon, Secrétaire.

Le provis. verbal de la Seance
du 30 Novembre est lu et adopté.
Il est donné communication
d'une lettre du 3 de ce mois,
pour laquelle M. le Ministre
des Intérieurs autorise la
Commission à acquiescer à la
vente faite à Paris, le tableau
de Rubens, représentant: Les
miracles de St-Benoit.

M. le Président fait connaître
que dans une entrevue qu'il
a eue mercredi dernier avec
M. le Ministre des Intérieurs
celui-ci a fait la Commission

lui a fait connaître que vu le désir
exprimé par le Roi de posséder le
tableau de Rubens, il se croyait obligé
de s'opposer à ce désir et engageant
la Commission des Beaux arts
à renoncer à l'acquisition de l'œuvre
en question, affirmant toute la
responsabilité du retrait de
l'autorisation qu'il avait donnée
à cette fin.

renoncera à l'achat de cette
œuvre. - M. Fétis fournit
ces explications sous-entendues
à propos de cet incident.
M. Balat dans une réclamation
qu'il avait provoquée, fit
point à M. M. Gallant et Fétis
de l'intention exprimée par
le Roi d'acquiescer le tableau
de Rubens et de pressentir
en conséquence, l'attitude
que la Commission devait
prendre dans cette
circonstance. Ces Messieurs
répondirent qu'une autorisation
d'achat était par-
venue à la Commission

celle-ci ne ~~se~~
 Le Directeur eut plus obtenu une
 satisfaction qui lui permit
 de se décider et qu'il appar-
 - tint à M^r le Ministre seu-
 - lement de se prononcer
 sur ce point, Suron, la
 Commission eut été consultée
 immédiatement.

M^r le Ministre ayant
 exprimé le désir de voir M. de
 Gallot et Fétis, leur amon-
 - que par suite de l'insuccès
 manifesté par S. M. de
 - quérir le tableau sur lequel
 le dessin avait été vu,
 il pria la Commission de
 renoncer à cet achat et
 qu'elle recevait une commu-
 - nication officielle à ce sujet.

Dans le cours de l'entretien,
 M. de Gallot et Fétis
 firent part à M^r le Ministre de
 la résolution qui avait été
 prise par la Commission de
 consacrer à l'achat projeté
 une somme de 20000 francs
 formant l'ensemble des
 ressources disponibles.

La Commission adopta
 la proposition de M^r Ringenyer
 qui a pour objet de transférer
 la Collection des aquarelles et
 des dessins dans la Salle flamande
 et de réserver aux réunions
 de la Commission la pièce.

actuellement occupé par ces
 ouvrages. — Le Sous-Com-
 - missionnaire formé de M. de
 Fétis, de Royet et Ringenyer,
 est chargé de mettre cette
 mesure à exécution et
 d'examiner en même temps
 la suite à donner à une
 autre proposition de M^r
 Ringenyer, tendant à trans-
 - férer la collection des tableaux
 italiens dans la Salle italienne
 à l'entrée de l'édifice et
 servant en ce moment
 à l'exposition des dernières
 acquisitions et quelques
 autres ouvrages qui pren-
 - draient la place des tableaux
 italiens. Ce transfert prése-
 - terait l'avantage de faire
 cesser l'interruption qui
 existe aujourd'hui dans la
 série des œuvres flamandes
 et hollandaises.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

J. de Smet

Commission de l'histoire des Arts royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 17 Décembre 1881 (3 heures)

Tous présents et. etc. Louis Gallot, Président; Ed. Fédier,
Vice-Président; Balot; Schampé; Fraiher;
le D^r Guethals; Schubert; Fligny; Meyer,
Membres; Cassinon, Conservateur; V. Aréon
Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 8 D^r Décembre est lu et adopté.

Il est donné connaissance
d'une lettre en date du 7 de ce mois
par laquelle M^r le Ministre des
1^{rs} Affaires Transmet une copie de
- son de son arrêté nommant M^r
Louis Lampa, Commissaire-Expert
des Arts royaux de Peinture et de
Sculpture. M^r le Ministre exprime
le désir qu'à l'avenir toutes les
propositions d'achat de la Com-
- mission soient accompagnées
de l'avis motivé des Commissaires

Experts. - La Commission constate
que la nomination de M^r Lampa
a été faite sans son intervention
Il y aura lieu d'examiner ultérieu-
- rament si la condition dans la
proposition, la condition imposée
par le Gouvernement de consulter
les Experts en ce qui concerne
les acquisitions proposées par la
Commission ne peut pas donner
lieu à des réserves sérieuses.

Le Conseil de Fabrique de
l'Église de St-Joy, à Liège,
offre de céder une statue dans
tableaux appartenant à cette
Église. L'un de Gaspard De Craen
représenté: St Véronique assise
sur le sein de Christ; le second, attribué
à Rubens est une descente de Croix.
Aucun de donner suite
à cette proposition, la Commission
procure M^r Debelly, à Liège, et
voilà bien ~~pour~~ son
avis sur les deux ouvrages dont
il s'agit.

M. le Président fut convaincu
 que lors d'un récent voyage à Paris,
 il a eu l'occasion d'examiner le
 tableau de Rubens que M^r Ch.
 Pillet offre de vendre au Mexic.
 Cette œuvre, incontestablement
 de maître, est d'un bon caractère
 produisant certains courbes et
 une exécution si est par conséquent
 irréprochable. Il est ainsi que ce
 tableau dans M^r Pillet demande
 200,000 francs si l'acheteur veut
 à la richesse du Salon. Il a
 me également deux portraits de
 Van Dyck (homme et femme) de pourvoir
 de deux transparents et qui lui
 ont paru d'un ordre secondaire.
 Si rapportant à l'appréciation
 de M^r le Président, la Commission
 décide d'acquiescer M^r Pillet qu'elle
 ne peut donner suite à l'achat
 des œuvres dont il s'agit.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

M^r Wazgenet soumet les trois
 tableaux suivants dont il propose
 la somme:
 1^o Paysage d'Hobbema, du prix de
 75,000 francs
 2^o Un Philippe Mueverman, de 40,000
 3^o Un triptyque . . . de 85,000

Comité impérial de Peinture, de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 27 Décembre 1881 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président; Fraikin;
le Baron Guethals; Schubert et Stieglitz
Membres; Lousier, Conservateur; V. Thiéry,
Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance
du 17 Décembre est lu et approuvé.

La Commission a été convoquée
à l'urgence pour les mesures
qu'il y aurait à prendre au
propos de la vente publique de
l'œuvre, le 27 de ce mois, d'un
tableau de Jordaan et de Lyder
représentant le repos de David.

L'assemblée est unanimement
d'avis que l'achat de cette
œuvre qui semble offrir une
grande importance scientifique
se justifie que à la condition
de présenter tout au moins les
mérites et les belles qualités des
œuvres de Jordaan qui sont
déjà au musée et de se trouver
en outre, en parfait état de
conservation. La Commission
confie à M. M. Stieglitz et
Schubert le soin d'examiner ce
tableau et de prendre, après avoir
entendu l'avis des deux Experts,
les dispositions qui leur paraîtront
les plus conformes aux intérêts
du musée.

Il est donné lecture, pour
information d'une lettre datée
du 17 de ce mois, par laquelle M.
le Ministre de l'Intérieur fut
convenu qu'il a décidé de faire
exécuter par les Compagnies des
Travaux, à Bruxelles, les groupes
figurés en plâtre de feu M. Paul
Bouré que possède le musée
de l'Etat.

1^o Prométhée enchaîné.

2^o Le Faune

3^o Le poème de Belle

34^o L'Inde ou l'Inde par un Serpent.

M. le clerc ou peu en conséquence
la Commission de remettre en ouvrage
à M. Felix Bouché qui s'en charge
de la riposte avec la foule.

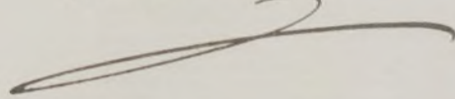
La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

P. K. K.

C. C. T.



Commission d'expertise des Arts du royaume des
Pensées de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 18 Janvier 1882 (3 heures)

Présents M. M. Ed. Fési, ^{président} faisant fonctions de Président,
Balot; D. Roux; Fraikin, le Baron Goethals;
Schubert; Stengenyer, membres. Conseillers,
Conservateur; V. Stievan, Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation
du procès-verbal de la Séance Du
17 Dec. dernier, M. M. Stengenyer
et Schubert font connaître que le
tableau de Jordaens, dont la vente a
eu lieu à Anvers, le 29 de ce mois
est d'une authenticité incontestable,
mais si ce point paraît présenter des
qualités exceptionnelles. Les lignes
et les draperies qui ont été ajoutées
pour dissimuler les nudités, ont une
beaucoup de valeur à cette toile.

L'appréciation des deux D'élégance
est confirmée par les rapports des
deux experts, dont il est donné lecture.

La Commission décide qu'il n'y
a pas lieu de donner suite aux deux
offres de vente ci-après concernant
des ouvrages de médailles :

- 1°. Par M. Lupton qui soumet un tableau de Peter Paul.
- 2°. Par M. Werliug-Merinch qui présente un tableau qu'il
attribue à J. Steen.

Il est donné communication
d'une lettre par laquelle M. le Ministre
de l'Intérieur fait connaître que
son Collège du Département des
Travaux Publics vient d'inviter
M. l'Architecte principal Willamys
de s'occuper immédiatement de
l'étude du projet d'agrandissement
des Arts du royaume de Pensées et des
Sculptures, en le priant de s'entendre
à ce sujet avec M. l'Architecte
Balot. - M. le Ministre s'engage à
communiquer ~~le~~ à la Commission
le plan qui lui sera soumis.

A cette occasion M^r Bataud
annonce à ses Collègues qu'il a
été chargé par le Département des
Travaux Publics de donner son avis
sur les moyens d'agrandir et d'isoler
les églises, & comme mesure com-
-plémentaire le redressement de la
Montagne de la Cour. Il soumet
la minute du plan qu'il a
transmis au dit Département
& il réclame des explications qu'il
donne au sujet des travaux qu'il
propose d'exécuter que les églises
recevraient un agrandissement
très considérable et seraient com-
-plètement isolées. La Commission
accueille cette communication
avec la plus vive satisfaction.

M^r le Ministre fait remarquer
que le dernier Catalogue de l'ancien
date de 1875 et qu'il ne mentionne
aucun des ~~ouvrages~~ acquisitions
faites des six dernières années.
Il appelle également l'attention
de la Commission sur l'absence de
publier un Catalogue des tableaux
modernes. Il prie donc l'admi-
-nistrateur des églises de prendre
les dispositions nécessaires pour la
publication d'un Catalogue com-
-plet. - M^r le Président fait
observer que le dernier catalogue
ne date pas de 1875, mais de 1877
et qu'il mentionne tous les tableaux
acquis jusqu'à cette date, mais
que ceux-ci figurent au supplé-
-ment. - Le nouveau catalogue,
ainsi qu'il a fallu insérer
ce supplément ainsi que les achats
faits depuis, est aujourd'hui entre
les mains de M^r Breyant. Christophe

mais celui apporté tant de lentes
à l'impression, qu'il sera nécessaire
de prendre des mesures pour faire
hâter ce travail. - Le catalogue
des œuvres modernes est prêt depuis
longtemps; il n'a pas paru,
c'est parce que le Département
de l'Intérieur a demandé les titres,
à un gouvernement l'impression
à cause de certaines suppressions
n'y furent. La publication de ce
catalogue suivra de près celle du
Catalogue des œuvres anciennes.

Par sa lettre du 30 Dec. 87,
M^r le Ministre de l'Intérieur
autorise la Commission à accepter
la miniature (Portrait de Jeanne)
d'Authier, que M^r Jules De Glemmer
a légué aux églises royales de
Ponthieu.

Repondant au D^r qui lui
a été exprimé, M^r Jules Helbig
fait connaître son avis relative-
-ment aux deux tableaux que la
fabrique de l'Eglise Ste Foy, à
Liège, propose de céder au clergé
Le premier de ces ouvrages: une
Descente de Croix, attribuée à
Rubens, n'est certainement pas de
cette école et ne pourrait même
être donné à un de nos bons élèves.
L'appréciation de M^r Helbig
est également défavorable quant
au tableau de St Crispin, repré-
-sentant. Ste Véronique. -
La Commission est d'avis qu'il
n'y a pas lieu de ~~recevoir~~ accueillir
la proposition qui lui est
soumise pour la fabrique de
l'Eglise Ste Foy.

M. le Ministre porte à la connaissance de la Commission que M. le Directeur de l'École Nationale a été informé que la Statue en marbre, représentant: Samson, par M. Paul Cléophas, serait incessamment placée dans la galerie ouverte de la Cour de l'École et demande, en conséquence que des inscriptions soient données pour le transport de cet ouvrage à l'endroit indiqué. Le praticien auquel a été confié la restauration de ce marbre sera chargé de ce travail.

L'attente de la Commission est attachée sur une œuvre de Wauver Wyden qui sera vendue à Paris, le 28 de ce mois, sur d'autres tableaux anciens. M. Florus Willem sera prié de vouloir bien dire de cet ouvrage présente excellent de l'importance.

La Séance est levée à 4 3/4 heures
 Le Président
 Le Secrétaire.
 Steiner

Commission Directrice Des Musées royaux
 de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 3 février 1882 (3 heures)

Tout présents M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
 de Secrétaire; De Roux; Fraikin; le Baron Goethals; Stuyvenberg; Membre, Correspondant, Conservateur; V. Steiner, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance Du 18 Janvier, M. le Président fait connaître que M. Lion Gauchez apporte de Paris un tableau de Chevalier de Rubens, d'une exécution et qualité, représentant: la Vierge avec l'Enfant Jésus. - Le paysage est peint par Breughel de Velours. Cette œuvre est achetée par Smith pour le N° 237. - M. le Président croit devoir expliquer que M. Gauchez a pris l'engagement formel de ne pas se désister dudit tableau et que celui-ci ne pourra donc, suivant les usages établis être envoyé à l'examen de la Commission. Il prie donc ses Collègues de vouloir examiner la valeur de l'importance réelle de l'œuvre, et si elle n'a pas l'honneur de décider d'acquiescer chez M. Gauchez. - La Commission est unanime à dire que vu le mérite exceptionnel du tableau qui lui est annoncé, elle se rendra demain, à 3 heures, chez M. L. Gauchez, à l'hôtel de l'Europe.

L'Assemblée décide qu'elle s'y a par lui d'acquiescer trois microscopiques volés au sein de la Cession lui est proposée par M. L. Musin, peintre sur verre, à Orlon (France).

La Commission reçoit communication d'une lettre par laquelle M. L. Lamps, expert,

Signale un tableau de Frans van
 Mieris (de son D. trieste) appar-
 tenant à Mr le Comte Jean de
 Oultremont, à Wezinsout
 qui concéderait peut-être à l'ef-
 fectif si la vente s'y permettait
 habituellement. L'Assemblée est
 d'avis qu'il n'y a pour le
 moment aucune suite à donner
 à la lettre de Mr de Sauterf. -

Mr de Brelot, à Levallois (Paris)
 demande que la Commission fasse
 examiner chez lui deux tableaux
 qui lui semblent convenir aux
 collections. L'un de Martin Schoon-
 (une des cents de exier) et l'autre
 le mariage de St Catherine, par
 le Parmesan. La Commission
 s'ajourne la prochaine occasion
 d'un voyage à Paris, pour voir
 ces peintures.

Elle prend une résolution
 analogue concernant une
 collection de tableaux unis
 qui lui est signalée par Mr Baron.

Mr le Ministre de l'Intérieur
 pour la Commission d'examiners
 Si l'offre faite par Mr Allégo
 à Paris, de céder un tableau de
 Van Thulden, peut être prise en
 considération et dans l'affir-
 mative de faire la démarche
 nécessaire pour connaître la
 valeur de cette œuvre. -
 Mr Allégo sera prié de faire
 connaître s'il consent à
 envoyer son tableau à Bruxelles
 pour examen & d'indiquer le
 prix qu'il en demande.

Après de vus engagements
 fournis par Mr C. Dell'acqua

L'abbaye d'Ansbudde possè-
 -derait un tableau de Verburgh,
 cité comme l'une des œuvres
 la plus remarquables de cet
 peintre qui n'est point expri-
 -sente dans les Galeries des
 Musées. - Des membres de
 la Commission iront vers cette
 table.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Abicéras [Signature]

Commissaire des Beaux-Arts
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 4 Février 1882 (2ème)

Sont présents M. M. Co. Fédii, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; De Ruyck;
Fraillon; Le Baron Gaethals; Fortault;
Schubert; Slingens; le Comte de Robiano;
Membres; Comissaire, Conservateur,
D. Stinson, Secrétaire.

D'après la résolution
prise dans la séance d'hier,
la Commission se rend chez M.
L. Guichet pour voir le tableau
de Rubens (La Vierge et l'enfant
 Jésus) dans la nef de l'église
pour le dessin de l'Etat.

Elle constate que cette œuvre
est de la plus belle qualité de
maître et d'une conservation
irréprochable. -

La Commission est unanime
sur l'importance qu'il y a
pour le dessin de l'œuvre
de cette production vraiment
capitale. - Le prix invariable
de 7500 francs fixé par les
présidents ne donne lieu à
aucune observation.

L'autorisation écrite
- d'acte du Gouvernement étant
indispensable à la conclusion
définitive de ce achat la
Commission prie M. le Président
et quelques membres de vouloir
bien se rendre de suite aux
Ministres ^{et d'expliquer} pour exposer à
M. le Secrétaire-général et à
M. le Ministre les motifs d'acte

prompte D^{ecision} et pour
Solliter leur approbation.
La source est levée à 3 heures

Le Secrétaire Le Président
D. H. C. H.

Procès-verbal de la Séance Du 22 Février 1882 (3 heures)

Sont présents M. M. G. Fabis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Balot; De Bonze; Frankon;
Portaels; Schulent; Stengenyon; Stembres;
Conscience, Conservateur; V. Stieven, Secrétaire.

M. le Baron Gonthals fust
connaître que l'état de sa santé
le prive, avec regret, du plaisir
d'assister à la réunion de ce jour.

Après la lecture & l'adoption
des procès-verbaux des Séances
des 3 et 4 de ce mois, M. le Président
rend compte des démarches faites
pour obtenir d'exposer l'œuvre de
Dion d'acquiescer le tableau de
Rubens et que M. le Ministre
et l'Indépendant s'étant rendu
ensemble à l'achat chez M. Guichy
s'est empressé, après examen
de l'œuvre, de donner son appro-
bation verbale à cet achat.

M. Portaels communique
une lettre par laquelle les
Regents de la fondation
Beerenstein, à Hautem
font connaître qu'ils sont
disposés à céder pour 20000
florins des P. B. les quatre
tableaux de Frans Hals qui
sont en leur possession.

Savoir:

1^o Le portrait en pied d'une
jeune fille, connue sous le nom
d'Emeraude et.

2^o Le portrait en pied de
Beerenstein, de sa femme, de
ses enfants et de deux boues

3^o Le portrait à mi-corps de Beerenstein

4^o Le portrait " de la femme de Beerenstein

Il me est venu donner lecture
d'un rapport de M. V. Le Roy,
chargé récemment d'examiner
ces peintures. - L'Expert,
du côté dit que les tableaux
lui ont paru être mieux bien
conservés que lorsqu'il les a vus
il y a quelques années. Les
similitudes avec les nettoyés dans
les blancs & les noirs qui ont
perdu quelques glaces et leur ton
chaud. - Les portraits de jeunes
fille et charmant & d'une grande
distinction. - Quelques portraits
ont été nettoyés. - Valeur 90000 fr.
Le tableau représentant les portraits
en pied de grande nature de
Beerenstein, de sa femme et de ses
enfants réunit deux toiles les
qualités du maître. - Une œuvre
d'environ 40 Centimètres, dans la
partie droite de la toile, n'a pas
perdu la main de Hals. - Le
tableau a été placé dans la collection
de la femme. - Il est de plusieurs
attributions & les toiles ont été
nettoyés. - Estimé à 125,000 francs
Les portraits à mi-corps de
Beerenstein & de sa femme
sont d'une exécution plus faible
et ont perdu un noir. Leur
valeur est de 15,000 francs. Soit
ensemble 230,000 francs
L'ensemble en simili peut
disposer si on acquiert, en bloc,
les quatre tableaux de Frans
Hals, même au chiffre de
l'estimation ci-dessus, par
le motif qu'il n'est apprécié par
l'utilité de faire passer dans la
Galerie de l'Etat, au prix d'un
sacrifice aussi considérable qu'une
production d'une même main
qui ne sera pas touchée d'un
mérite artistique irrécusable

et qu'il importe de réserver une
partie des réserves de la
pour la vente prochaine de la
Collection de D. D. A l'occasion
- même, même en voir, la Com-
- mission décide qu'il n'y a pas
lieu d'ordonner des provisions
pour l'achat des quatre tableaux
mais elle se dispose à pour-
- suivre des négociations si les
administrateurs de la fondation
Beerenstein consentent à céder
isolément l'un des quatre portraits.
M. Pottel, veut bien se charger
de faire prendre des renseignements
à ce sujet.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet
la liste des tableaux composant la
Galerie de M. Rossel à Bruxelles,
en priant la Commission d'examiner
si elle ne renferme pas quelques
œuvres qu'il y aurait lieu d'acquies-
- cer. M. le Ministre décide qu'il
rinvoyera cette Collection samedi
prochain, à 3 heures. -

La Commission passe à l'ordre
du jour sur les provisions
qui lui sont soumises par M. de
Buisson & Ellis & Hingzen pour la
acquisition de deux autres tableaux
attribués à Teniers et à Carlo-
- Dolci.

M. Allégot, à Paris, fait con-
- naître qu'il lui est impossible
d'envoyer à Bruxelles le tableau
de Van Thulden, au sujet duquel
la Commission a été consultée
- par M. le Ministre de l'Intérieur,
et que cet ouvrage est retenu
à l'œuvre. - Il conclut
d'informer le Gouvernement

de la réponse faite par M. d'Allez et qu'il n'y a aucune restriction donnée à la proposition nous présentons le prix exigé et demandé pour le tableau de Van Dyck.

Pour la lettre du 24 de ce mois, M. le Ministre de l'Instruction publique et l'Administration des Beaux-Arts ont l'intention de compléter la série des bustes en bronze destinés à la décoration des Galeries et demande à M. le Ministre de l'Instruction publique et de l'Université s'il y a lieu de faire exécuter en bronze les bustes de Philippe le Champagnon et de Van Dyck. M. le Ministre de l'Instruction publique a répondu qu'il n'y a lieu de faire exécuter en bronze les bustes de Philippe le Champagnon et de Van Dyck.

par Godechaux.

Ordonne pour de prendre la même mesure pour d'autres ouvrages en plâtre d'un mérite remarquable qui figurent dans la Collection. La Commission ne voit aucun inconvénient à l'adoption de la mesure proposée pour la reproduction des bustes de Ph. Champagnon et de Van Dyck. Elle prie M. Fraikin de vouloir lui signaler à la prochaine séance les ouvrages de la Galerie de Sculpture qu'il serait utile de faire exécuter en bronze.

La Commission décide, à l'unanimité, d'acquiescer de M. Schmidt, pour le prix de 1023 f. 75 une Collection de 91 planches photographiques reproduites d'après des œuvres de la National Gallery de Londres.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire Le Président
A. Stievenard Louis Gallait

Commission des Beaux-Arts
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 2 Mars 1882 (3 heures)

Sont présents M. d'Allez, Louis Gallait, Président, Ed. Fabis, Vice-Président; Belas; Fraikin; le Baron Gutschalk; le Comte de Robiano; Schubert; Stengen; Membre; ~~H. Stievenard~~ Conservateur; V. Stievenard, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 février est lu, adopté.

M. M. les Membres qui se sont rendus chez M. Rossel, pour connaître qu'il n'y ait rien de remarquable dans la Collection de cet amateur aucun ouvrage méritant d'être signalé.

M. J. D. Stievenard offre de céder pour la somme de 2000 francs, un tableau de Pierre Breughel le Jeune, représentant le paiement de la dîme. Cet ouvrage attire particulièrement l'attention de la Commission qui décide qu'il y a lieu de demander l'avis des deux Experts du Musée.

M. le Ministre fait connaître par sa lettre du 27 février que la Commission chargée d'organiser la contingent Belge à l'Exposition de Vienne, demande le pouvoir de faire pour cette Exposition d'un certain nombre de tableaux appartenant aux Collections de l'Etat.

M. le Ministre partage entièrement, en principe, l'opinion déjà émise par la Commission quant aux inconvénients de ce genre d'impression, mais il estime que dans le

cas actuel la mesure réclamée
s'impose impérieusement et
peut dans la Commission de France
de renvoyer au Comité Belge des
œuvres désignées. - Au nombre
de celles-ci, se trouvent plusieurs
statues en marbre. Avant
d'en autoriser l'envoi à Vienne
M^{le} le Ministre ne désire savoir si
ce déplacement, ne leur ferait
pas courir des risques sérieux.

La Commission fera connaître
à M^{le} le Ministre que tout, en
maintenant les observations qu'elle
a fait valoir en diverses circon-
stances pour démontrer le danger
réel & les inconvénients qui
résultent de l'emprunt aux
Collections publiques des
œuvres réclamées pour les
Expositions internationales,
elle se conformera à ses
instructions pour la renvoi
des ouvrages indiqués et
elle exprimera l'avis, en ce
qui concerne les statues
en marbre que, malgré les
précautions les plus mis-
-sionnées, leur transport offre
toujours un danger inévitable.

M^r. Bernay, à Chantilly, a
annoncé qu'il possède une
Collection de plusieurs tableaux
parmi les quels se trouvent un
portrait en pied de Van Dyck
un portrait de Murvel, un
Portrait de J. J. et demande que
la Commission vienne examiner
ces ouvrages. - M^r. Bernay,

sera informé que la Commission
ne peut se rendre à Chantilly,
mais que s'il veut bien envoyer
à Braille, le grand portrait
de Van Dyck, qui semble l'indi-
-quer le plus parmi les œuvres
indiquées, elle lui fera connaître
le résultat de l'examen.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire G. Lefebvre
R. Lefebvre

Commission Directrice Des Arts et Manufactures
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 9 Mars 1882 (3 heures)

Sont présents M. G. Fétis, Vice-Président, Président
M. Barat; Fraikin; Le Baron
Goethals; Le Comte D. Robiano; Schubert;
Stingemeyer, membres; Comte de Cuvilliers
V. Hissinon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance
du 2 Mars est lu & adopté.

La Commission est invitée par
le Gouvernement à donner son avis
sur un tableau De Téniers, daté de
1666 & signé, représentant: un
intérieur de L^{re} Ansovin, par
le Conseil de Fabrique de l'Eglise de
Boortmeerbeek et des pavés cédés
à l'Etat. — MM. Stingemeyer et
Schubert accompagnés de M. V.
Le Roy sont chargés d'examiner
ce tableau.

M. V. Le Roy fait connaître que
le tableau de B. Teniers le jeune, sur
lequel il est consulté, est une œuvre
authentique du maître. Elle a été
un peu trop nettoyée et il y a dans
certains parties; on y remarque
quelques retouches, mais l'ensemble
du tableau est bon. Il est estimé
à 800 francs. — M. Lampo
consulte également l'authenticité
de cette peinture et indique plusieurs
parties à repolir ou ramener
par de l'égrain & laire. Elle lui paraît
valoir de 6 à 800 francs.

La Commission estime qu'il
serait intéressant de posséder ce
tableau dans les Galeries des Arts
mais elle ne croit pas cependant
pouvoir en offrir plus de 2000 fr.

Il est donné communication
d'une lettre par laquelle M.
le Docteur De Meyer, à Bruges
signale plusieurs tableaux

appartenant à l'un de ses con-
frères, Mr Verbaan, et parmi
lesquels se trouvent plusieurs
ouvrages qui, d'après les sondes
depuis de l'église au Musée.
Il est convenu que M. M. Fehin
et Stingenyer, accompagnés de
Mr Le Roy, se rendront à Prague
le 18 de ce mois, pour examiner
les tableaux.

Mr Fontaine à Bothenheim
Frankfort sur Main, fait parvenir un
tableau de Weenix, (de la
vite de la Chasse) dont le prix
est de 12,500 francs. Cette œuvre
appelle l'attention de la Com-
mission qui décide qu'il y
a lieu de la soumettre à l'ap-
préciation des deux Experts
des Elus.

L'assemblée examine ensuite
des trois tableaux suivants
qui lui sont présentés par Mr
De Rique - Verlat.

- 1^o ~~Le Corps~~ - Jupiter & Leda
- 2^o Guido - Riva. La femme de Rubens
- 3^o Rubens. Andromède & Persée.

Aucun de ces ouvrages ne
semble convenir pour le Musée,
mais la Commission pense
qu'il serait nécessaire de
commissionner l'avis des Experts
sur le tableau attribué à
Rubens.

La Commission décide
qu'il n'y a pas lieu
de donner suite à la
proposition qui lui est
soumise par Mr Camberlan
concernant la reproduction
médaille tableau (sans
titre de Cabaret) qui il

attribué à Jean Steen.

La Commission reçoit les
tableaux d'une vente des
tableaux qui aura lieu à
Anvers, le 22 Mars prochain.
Mr Stingenyer veut bien se
charger d'examiner ces tableaux
et de signaler ceux qui pour-
raient être utiles à l'acquisition
pour le Musée.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire Louis Vallin
H. Steevens

Commissariat d'art et de curiosités
de la République de France

Procès-verbal de la Séance Du 22 Mars 1882 (3 heures)

Sont présents M. L. Fallot, Président; E. Fehis, Vice-Président; B. Latour; Dr. Rougé; F. Stein; L. B. Goethals; le Comte D. Robiano; Schubert; Stuyvenberg; Membres; Consiéner, Conservateur; V. Hissin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 Mars est lu et adopté.

M. Fehis appelle l'attention de la Commission sur quelques tableaux anciens qui figureraient avec mention à l'Exposition Nécrolandaise; il propose qu'il y aurait peut-être une démarche à faire auprès des propriétaires des œuvres qu'il y aurait intérêt à acquérir pour la Musée.

L'assemblée est informée que M. Steiner n'a pu consentir à céder pour 2000 francs, le tableau de Breydel (Le paiement de la Dime) qu'il avait offert en vente.

Il est donné communication des rapports adressés par les Experts sur le tableau de Weenix (Le retour de la chasse) proposé par M. Fontaine, à Francfort sur M. L'assemblée a été de l'ouvrage n'est pas contentée. M. Lamport signale quelques légères restaurations et fixe la valeur à 8000 francs. M. Le Roy dit que le tableau est traité dans le genre d'éco radif et laisse à désirer comme dessin.

La Commission en est bonne sous quelques parties de renseignements. Il l'estime à 2500 francs. - Après un nouvel examen du tableau proposé par M. Fontaine, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de l'acquiescer.

La même résolution est prise au sujet d'un tableau de fleurs et fruits par J. David de Heem, que M. C. Hazy, de Vienne offre de vendre pour 6000 francs. -

M^r V. Le Roy fut convaincu par son rapport d'avis de le pur, que le tableau est bien de J. D. Le Hayem; qu'il a été étre peints pour orner une chambre de Chambre à manger, que son tonalité est soude, le fond trop noir. - Il l'estime à 500 francs.

L'assemblée est d'avis qu'accuse de ses tableaux suivants offerts en vente par M^r De Meester - Nollé à Bruxelles, ne peut convenir au Musée.

- 1^o Paysage, par Breughel de Velours. . . Fr. 1200.-
- 2^o Corps de garde, par Jean Le Due. . . " 1200.-
- 3^o Le Concert Champêtre - 2 tabl. fait en 17^o pendant par Lambert 4 2500.-
- 4^o Bœuf, par Rembrandt. . . " 800.-
- 5^o Intérieur par Dyckman. . . " 600.-

M^r Pécappe, à Paris, offre de vendre au Musée un tableau de Rubens qu'il vient de faire restaurer. - Cet ouvrage sera examiné du qu'une occasion s'offrira de faire un voyage à Paris.

Par sa lettre du 13 de ce mois, M^r Lion Mancino fut convaincu qu'il offre un don au Musée royal de Belgique, à titre irréversible et inaliénable et à la condition qu'il sera exposé à demeure dans la Galerie de ce Musée, les trois tableaux suivants :

- 1^o Nature morte, par Jean De Hayem.
- 2^o Vue de ville hollandaise, par E. Kelt, le vieux.
- 3^o Portrait d'homme par Petrus Christ.

(Portrait supposé de primate).
Ces ouvrages étant intéressants, la Commission estime qu'il y a lieu d'accepter sous condition préliminaire le nouveau don fait au Musée par M^r Lion Mancino et de solliciter, en conséquence, des M^r le Ministre de l'Intérieur l'autorisation nécessaire à cet effet.

Il est donné lecture, pour information d'une lettre par laquelle M^r Lampe, Expert du Musée, signale un tableau d'Houthorst (L'arracheur de dents) appartenant à M^r le Comte

de l'Esprit - et qui figuree à l'Exposition néerlandaise, ouverte au Palais des Beaux-Arts. Il la considère comme une œuvre capitale du maître et pense que le propriétaire s'en est séparé à la ceder un client qui ne possède rien d'Houthorst.

M^r Felis et Klingenberg font connaître qu'ils se sont rendus à Bruges, suivent les instructions de la Commission - Le tableau de Van Urdelm, pour lequel M^r de Maone demande 3000 francs est en mauvais état et ne mérite pas

a. d'acheter et ne paraît pas de nature à mériter le Musée.

l'occupation de la Commission. Les Dilectés ont examiné également les ouvrages proposés par M^r le Docteur Verbace et font connaître qu'ils n'ont absolument rien remarqué qui soit de nature à être acquies par le Musée.

M^r Emil Meyer, à Berlin, offre d'envoyer à titre, à ses risques et périls, un tableau d'André Van Ostade (Scène de Cabaret) dont il demande 2500 francs. La Commission répondra qu'elle est volontiers à examiner cet ouvrage, mais à la condition de ne prendre aucun engagement d'achat.

M^r de Rougé et Klingenberg font connaître qu'ils ont examiné le tableau de Gevier (une tentation de St. Antoine), appartenant à l'Eglise de Boortmeerbeek. Cette peinture se trouve malheureusement dans un état de ruine tel qu'on ne peut songer à la faire entrer dans la Collection de l'Etat. La Commission informe en conséquence le Département de l'Intérieur qu'il n'y a pas lieu d'acquies pour le Musée le tableau signalé à son attention.

L'assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite

à la proposition soumise par M.
Louis Robbe, de céder pour 2500 francs
un tableau de Leyde, intitulé: *Un
Noce flamande au 17^e siècle*, qui
a principalement appartenu à M.
Vander Elst, à Louvain.

M. Fétis informe l'Assemblée
que M. Léon Guichet possède un
Vander Elst d'un autre figurer par
Ad. Vander Elst, qu'il est en mesure
de céder au clavier à des conditions
avantageuses. - M. Léon Guichet
se propose de rapporter le tableau
à Bruxelles, la Commission est
consultée sur le point de savoir
si elle consentirait à aller voir
cet ouvrage à l'hôtel de l'Europe
où M. Guichet compte des copies.
L'Assemblée décide, en vote ségalité,
en faisant remarquer que si
exceptis mollibus elle s'est prêtée
à cette démarche lorsqu'il s'agit
d'acquiescer une œuvre pré-
sentaient une très grande impor-
-tance pour le clavier, elle ne
saurait se laisser aller à la mesure
que M. Guichet semble adopter
comme une règle fixe pour l'examen
des ouvrages qu'il propose de céder
aux élèves.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Secrétaire
D. Schiervin
Le Président
L. Fétis

Commission Directrice Des Arts et Sciences
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 5 Avril 1822 - 3 heures.

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Balat; Franklin; le Baron
Goethals; le Comte de Robiano; Schubert
et Strijemeyer, clameurs; Conscience, Con-
-viseur; V. Arim, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du
22 Mars est lu et adopté.

La Commission examine le tableau
que M. Meyer a fait parvenir
de Berlin et qu'il présente comme
une production d'Arnim Van Ostad.
Elle est unanimement d'avis que cette
œuvre n'est pas du maître auquel
elle est attribuée et que cette appé-
-ciation est également partagée
par M. V. Le Roy qui fait connaître
d'après son rapport du 3 de ce mois
que le tableau offre en outre en
Musie et une faible imitation
d'Arnim Van Ostad qui ne lui
s'approche comme tonalité &
comme faire les proportions de
ce maître. La Commission décide
en conséquence qu'il n'y a pas
lieu de donner suite à la propo-
-sition de M. Meyer.

M. le directeur des Intérieurs
communiqua deux lettres par lesquelles
il résulte que les hospices Civils
de Grammont sont disposés à céder
au Gouvernement les anciens
tapisseries qui sont en ^{leur} possession.
M. le Ministre desseci Savon si ces
tapisseries réunissent, sur point de
vue de l'art, un mérite suffisant
pour figurer dans la Collection
de l'Etat, quel est le prix que
les hospices en demandent et
l'opinion sur ce point des
Diligens qui se rendront à
Grammont. Il y eurent également

à examiner si le Gouvernement doit intervenir dans les frais de restauration de ces tentures au cas où il n'y aurait pas l'acquisition. - M. de Feltz & Stiegemeyer veulent bien se charger d'examiner les tapisseries en question.

M. le Président informe l'Assemblée que M. de Wolff, à St. Pétersbourg, est disposé à envoyer à l'examen, un Christ de Vandyck dont le dessin pour servir est de 13500 francs & demande à la Commission s'il convient d'accepter l'offre qui est faite au Musée. La Commission entend que la vente prochaine de la Collection D'Autour doit l'engager à réserver toutes les ressources pour les ouvrages à acquies à cette vente et que l'achat du tableau par M. de Wolff a pu de chance d'aboutir en ce moment.

M. Matthysseur, à Bruxelles, offre de céder à un prix qu'il laisse à l'appréciation de la Commission, un Christ au Croix peint par De Crayer. - La Commission est unanimement d'avis que ce tableau ne peut servir au Musée. -

Il résulte d'une communication faite à l'Assemblée que M. Bellefroid, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur possède deux tableaux de Jean Steen (la cuisine maigre & la cuisine grasse) qui se trouvent au Musée Néerlandais. Comme il se propose d'envoyer ces ouvrages à Londres, il désire tout savoir d'abord s'il ne serait pas intéressant pour le Musée de les acquies à un prix à

déterminer par les Experts. M. Bellefroid signale également un tableau sans nom d'auteur, intitulé: Revue de rempart appartenant à M. Arthur Stevens qui se trouve à la même Exposition. Le Musée hors leque de cette œuvre semble indiquer qu'elle devrait prendre place dans les Galeries de l'Etat. - La Commission se réunira l'un de ces jours dans les Salles de l'Exposition Néerlandaise afin de statuer sur ces propositions et fera désigner les tableaux qu'il serait utile d'acquies pour le Musée. -

Comme suite à une communication faite à l'Assemblée, M. Combier, à Bordeaux, offre de céder à Bruxelles avec les tableaux qu'il propose de céder au Musée, à la condition que la Commission lui envoie une somme de mille francs destinée à couvrir ses frais de déplacement, et qui compteraient comme à-compte sur le prix des ouvrages qui seraient éventuellement acquis. M. Combier sera informé que sa proposition n'est pas de nature à être acceptée.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Jury des Récompenses de la dernière Exposition des Beaux-Arts a signalé à l'attention du Gouvernement M. Guffens, en faisant remarquer que cet artiste distingué n'est représenté

pour aucun de ses ouvrages dans les
 Collections de l'Etat. M. le Ministre
 pense que l'un des cartons repro-
 -duisant les peintures murales exé-
 -cutées par M. Guffens, donneront l'im-
 -pression la plus complète de son talent
 et qu'il ne se refuserait pas à ac-
 -quiescer une de ces œuvres pour la
 rendre moderne s'il avait les
 conditions qu'elle pourra y trouver
 une place convenable. Il prie
 donc de lui donner quelques
 indications à cet égard et de
 lui permettre ainsi d'apprécier
 si l'acquisition proposée pour-
 rait être utilement. — La
 Commission est d'avis que l'un
 des grands cartons exécutés par
 M. Guffens pourraient être con-
 -servés dans la Salle dite: flamande
 qui par sa décoration et son
 mode d'éclairage semble
 se prêter beaucoup mieux
 à l'exposition d'ouvrages de ce
 genre, que les autres salles et les
 dessins qui y figurent actuelle-
 -ment dans des conditions plus
 favorables. Elle pense donc
 qu'il y a lieu d'informer M.
 le Ministre que le Carton de
 M. Guffens pourra être exposé
 éventuellement dans cette
 Salle & elle propose à sa
 prochaine réunion les mesures
 à prendre pour procurer
~~un~~ un autre emplace-
 -ment aux aquarelles & aux dessins.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire.

V. Stieff

Le Président

E. Fétis

Commission directrice Des Musées royaux
 de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 12 Avril 1882 (3 heures)

Sont présents M. E. Fétis, Vice-Président faisant fonctions
 de Président; Balat; De Keyser, Froiden,
 le Baron Goethals; Le Comte de Robiano;
 Schubert; Stengenyer, Membres; Conscience,
 Conservateur; V. Stieff, Secrétaire

Après la lecture & l'adoption
 du procès-verbal de la Séance du 5
 Avril, M. E. Fétis & Stengenyer
 rendent compte du voyage qu'ils
 ont fait à Grammont pour l'examen
 de tapisseries appartenant aux
 hospices de cette localité. Les
 Dilectes ont été d'avis que ces ouvrages
 ne paraissent pas se trouver dans
 des conditions à prendre place dans
 les Collections de l'Etat. — Leur
 fabrication date de l'époque de la
 Renaissance. — Ces tapis ne portent
 aucune marque, sont en mauvais
 état et les figures sont mal dessinées.
 Les bordures seules offrent quelque
 intérêt. Il est fallu rechercher
 un spécimen de ce genre de tapis-
 -series pour les Collections de
 l'Etat, et conviendrait de faire
 choix d'un exemplaire présentant
 de meilleures conditions. Il y a
 lieu de consulter un
 praticien spécial sur les soins
 de conservation à donner à ces
 tapisseries qui semblent pouvoir
 être conservés par les hospices dans
 l'état où elles se trouvent. Il sera
 répondu dans ce sens à la demande
 d'avis de M. le Ministre des
 Intérieurs.

Il est donné lecture d'une
 lettre du C. de ce nom par laquelle
 M. le Ministre des Intérieurs
 autorise la Commission à accepter
 pour les Collections de l'Etat, et
 aux conditions indiquées par M.

Leon Mancino les trois tableaux de Jean de Heem, Etienne et Pierre Christen que ce généreux Donateur offre au Musée de l'Etat. - Une lettre a eu conséquence été adressée à M^r Leon Mancino pour lui exprimer les remerciements et la gratitude de la Commission dévolue à l'occasion de ce nouveau don.

M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que M^r Rosey sollicite l'autorisation de vendre par l'intermédiaire du Surveillant chargé de la vente du catalogue officiel, la partie du Catalogue officiel illustré de l'Exposition Historique de 1850, consacré au Musée moderne et que l'éditeur s'engage à compléter à mesure que les besoins se produiront. M^r le Ministre ne dispose à accueillir cette demande et désire savoir si la Commission n'a pas d'objections à présenter, quelle sera son opinion sur les mesures d'encadrement qui pourraient être adoptées. - Le dépôt de ce catalogue confié à l'un des Surveillants du Musée permettrait d'améliorer la position de cet agent et l'autorisation demandée s'il s'agit pourrais être élargie.

La Commission ne veut pas d'encadrement à tenter l'essai proposé par le Gouvernement. D'autres plans que l'autorisation du dépôt proposé pourraient toutefois être revués, mais elle s'engage à une prochaine séance. Les mesures d'encadrement qu'il y aura lieu de prendre pour la vente du Catalogue illustré.

Par sa lettre du 6 Avril, M^r le Ministre de l'Intérieur exprime le regret que le tableau de Teniers appartenant à l'Eglise de Boort-Merbeek ne soit déposé au point qu'il ne soit pas possible de l'admettre dans les Collections de l'Etat. A cause de l'intérêt haut personnel que présente cette œuvre, il peut la Commission d'examiner si, au moyen d'une restauration intelligente, il ne serait pas possible de le établir de manière à ce qu'il puisse figurer au moins dans la Galerie Historique. - L'Assemblée renvoie à une autre séance la réponse à faire à cette lettre.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer au portrait de Farnèse qui lui est communiqué par M^r Van Hollbeke, au nom du possesseur de cette peinture pour laquelle on demande 2000 francs.

M^r Moreni, à Rome, adresse la photographie d'un tableau de Rubens qu'il est chargé d'offrir en vente au Musée de l'Etat. Il sera répondu à M^r Moreni, qui sera ultérieurement pour M^r Moreni, que cette proposition, qu'un de nos Membres ait l'occasion de se rendre à Rome ou que l'un d'eux circonstance lui permette d'obtenir des renseignements sur le tableau proposé.

L'occupation de la vente des tableaux délaissés par M^r Febvre à Paris et dont la vente a été faite au 17 Avril, la Commission ne s'occupe qu'un seul ouvrage de cette collection et de manière à l'intéresser. C'est un

production De Volder, peintre (La partie de son œuvre)
Bruxellois. - Elle charge en
conséquence M^r V. Le Roy
d'acquies ce tableau au
prix maximum de 500 francs.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire. Louis Tattet
P. Schierman

Commissaire Directeur des Beaux Arts
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 21 Avril 1882 (2 heures)

Sont présents M. etc. G. Fitis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Bulat; De Borge; Fraikin;
le Baron Guebels; Schubert; Stuyvenberg
Membres; Conscience, Conservateur; V.
Stienen, Secrétaire.

La Commission réunie spé-
-cialement à l'hôtel des ventes
de Bruxelles, pour l'examen de deux
portraits de Frans Hals dont la
vente publique est annoncée pour
lundi, 24 de ce mois, décide après
discussion qu'il n'y a aucun
intérêt pour le Musée à acquies
ces ouvrages qui sont certaine-
-ment d'un mérite inférieur aux
œuvres de Frans Hals que
possède le Collège de l'Etat.
Cette résolution est prise par
Cinq voix contre trois.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire. Louis Tattet
P. Schierman

Commission des arts des Académies royales
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance Du 27 Avril 1882 (2 heures)

Sont présents etc. etc. Louis Gallait, Président; Ed. Fétis,
Vice-Président; Balat; De Rougé;
Fraikin; le Baron Goethals; Fortaels
le Comte de Robiano; Schubert; Stuyvaert
membres; Courmeur, Conservateur,
V. Steillon, Secrétaire.

La séance a lieu dans la
Galerie de feu Mr. le Duc de
Bernard-Du Suro de Gisors
dans la salle aux lions de
la Colléproche. - Après un
séjour consacré des œuvres qu'elle
renferme, la Commission est
d'un avis unanime que ses
efforts doivent tendre à acquiescer
principalement les productions
les plus capitales de cette Collé-
proche.

En conséquence, elle fait
choix des tableaux suivants
qui sont classés dans l'ordre
de l'importance qu'elle leur
attribue :

- no
- 1^o 6. Beauvais attaché par Adrien Brouwer
 - 2^o 42. Portrait d'homme, par Théod. De Keyser.
 - 3^o 43. " " " " femme, par le même
 - 4^o 26. Chariot chargé de gibier, par Fyt
 - 5^o 29. Paysage, par Van Goyen
 - 6^o 90. Portrait d'une femme, par Cornelle Devos
 - 7^o 34. Fleurs et fruits, par J. Dur. De Heeme
 - 8^o 74. Tentative de Salutoire, par Vermeir.
 - 9^o 88. Chasse au cerf, par Paul Devos
 - 10 84. Les plaines de l'hiver, par Van de Velde.
 11. 91. La Bergère endormie, par Weenix
 12. 16. Le vin au Cabaret, par Craesbeldt

- 13 ^{23/} Van Utrecht et Venise - Le Gardemanger
- 14 ^{23/} Esquisse Paysage par Teniers
- 15 1 Gebou 2 entree de la chapelle par Van Helst

La Commission décide de se
 reunir lundi prochain, afin de
 déterminer les dispositions à
 prendre pour l'achat des œuvres
 désignées ci-dessus.

La séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire
 H. de la Haye

[Signature]

Commission directrice Des Arts et Manufactures
de Peinture & de Sculpture

Préavis verbal de la Séance Du 1^{er} Mai 1882 (3 heures)
Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; D. Fehér,
vice-président; Balas; De Rougé; Fraissinet;
le Baron Guethals; Schulerer; Stuyvenberg;
Alenber; Conscience, Conservateur; V.
Stéven, Secrétaire.

Les préavis verbaux de la Séance
Des 12, 21, 27 Avril sont lus
et adoptés.

Le but principal de la commission
est de fixer la valeur qui est courue
à attribuer à chacun des tableaux
de la Collection Des Arts et Manufactures
dans et en l'Etat de France pour les
Arts et Manufactures de l'Etat dans la Seine
ou de l'Etat de France.

Après délibération les prix
maximum de chacun des tableaux
sont portés provisoirement à :

- 10000 - pour le Brouwer - Beuveurs attablés.
- 30000 pour les deux portraits de Chéol. De Keyser
- 15000. pour le Fyfe - Chariot chargé de gibier.
- 9000. pour le Paysage de Van Goyen
- 10000. pour le portrait de femme par Corn. Devos.
- 10000. pour le J. Dav. De Heem - Fleurs & fruits
- 20000 pour la Tentative de St. Antoine, pour Leuwer
- 10000. pour la Chasse au Coy. par Paul Devos.
- 16000. pour le plaisir de l'hiver par Vande Velde
- 8000. pour la Bergerie endormie de Weenix
- 8000. pour la Rue au Cabaret de Jean Cras bette
- 11000 pour le Gande-manger de Van Utricht
- 12000 pour le Paysage de Genies
- 4000. pour le tableau de Van der Velde.

La Commission décide
qu'elle se réunira de nouveau
Mercredi prochain, à 2 heures

à la Galerie D'Orléans, afin d'en
détacher d'une manière définitive
les prix auxquels pourront être
surcherchés les œuvres désignées
pour le Musée de l'École.

M. de la Gauchez offre de
céder pour 17,000 francs, un tableau
de Vander Meulen, représentant
une ~~vue de~~ ^{vue de} l'ancienne Cour de
Briailles. - M. l'Empereur Victor
Le Roy, dans le rapport qu'il
adressa à la Commission, attestant
l'authenticité de cette production.
Le tableau a été remis en bon état
de conservation, mais sans aucun
- succès, il porte les traces d'une res-
-tauration le long du joint.
M. Le Roy ne détermine pas la
valeur de l'ouvrage, mais il indique
les prix auxquels ont été adjugés
trois tableaux ayant à peu près
la même dimension. - La
Commission ne d'avis que le sujet
représenté ne caractérise pas suffi-
-samment le maître et qu'il n'y a
pas lieu d'acquiescer l'œuvre qui
lui est présentée.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
Le Secrétaire. *E. Létis*
D. Stieglitz

Adm

Commission directrice Du Salon Royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 3 Mai 1882 (2 1/2 heures)

Sont présents M. ^{Porte} Louis Gallait, Président; E. Féli: Vice-
Président; De Rougé; Fraithe; le Baron
Guthald; Schubert; Augereau, Membres;
Coms'enne, Conservateur; W. Thiéry, Secrétaire.

La Commission réunie à l'ap-
peler de l'art des Géométriques
proceedy à une révision des tableaux
désignés pour le salon et de leur
valeur qui leur a été attribuée.

Elle fixe à 13000 fr le prix du tableau d'ad. Branner,
à 34000 " " de deux portraits de Ch. De Keyser

Le prix de 10000 francs est maintenu pour les
portraits de femme par C. Devos. Après
le cas où les deux portraits seraient vendus
ensemble, le prix est porté à 12000 fr.

Le Cliffe de 11000 fr est conservé pour le Fant

Le Paysage de Van Goyen est réduit à 6000 fr.

Le tableau de De Heem " à 8000 "

Le prix de 20000 fr est conservé pour la Tentative
à St Antoine, par Genier

La Chasse au cor de Paul Devos est fixée à 12000.

Le Van Utrecht est réduit à 4000 francs.

La Commission abandonne l'ac-
quisition des tableaux suivants:

Les plaines de l'hiver, par Vanda Velde,

La rue au Cabaret, par Craesbeck,

Le Paysage de Genier

Le tableau de Van Aelst,

avec l'achat en lieu & endroit
par un des membres.

Elle confie à M. De Rougé
et au Secrétaire de la Commission
le soin d'insister à la vente & de
surveiller dans les limites
établies ci-dessus les revenus
dont il a été fait état.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire
W. Thiéry

Le Président
E. Féli

Commission directrice des Arts et des Sciences
de l'Académie des Beaux-Arts

Procès-verbal de la Seance Du 16 Mai 1882 (2 heures)

Sont présents M. M. Co. Féli, Vice-Président, Faisant fonctions
de Président; Balat; De Koyl; Fiesch; Hup; Le Comte de Robiano; Schubert; Stuyver; Membres; L. Cousin, Conservateur; M. Stieven, Secrétaire.

* L'Assemblée a en forme que les tableaux suivants ont été acquis à la vente de la Galerie de feu M. le Comte de Robiano de la manière suivante:
13. M. de Brouwer - Demurs a table. F 13,000.-
16. Jean Fyt, Christ chargé de chaînes. 7,500.-
24. Jan Van Goyen, Paysage. 5,500.-
27. David Teniers, Intérieur de St. Julien. 11,600.-
30. Paul De Vos - Chass. au loup. 13,200.-

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux de la Seance Du 13 et 14 Mai, La Commission a procédé à l'examen des ouvrages qui lui sont offerts en vue de décider que l'acquisition de ceux-ci ne saurait être acquies.

- 1. Une Mezzotinte de W. Laets, appartenant à M. Gaspary
- 2. Un tableau ancien représentant Apollon et les arts, mais que le propriétaire, M. Van Langenhove en présente sous le titre de: Triomphe de David.
- 3. Une Esquisse de Goya, envoyée par M. Van Straalen.

Le portrait de femme par Corneille de Vos ayant atteint le prix de 12,500 fr n'a pu également être acheté pour le moment.

La Commission informera M. Plato, à Cologne qu'elle ne peut par disposition acquies le tableau d'Abraham Bloemaert, qu'il propose d'envoyer à examiner.

M. L. Vuerghs adresse les Catalogues d'une collection de tableaux anciens parmi lesquels il prie la Commission de faire choix de ceux qui pourraient être acquis sur des lieux et qui il offrirait moyennant une somme raisonnable. La Commission répondra à M. Vuerghs qu'elle ne peut prendre des arrangements de ce genre.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition soumise par M. Hermans pour la cession de deux tableaux de Murillo et de Carlo Dolci.

M. Carbel, chargé par le Ministère des Beaux-Arts, de Paris, appelle l'attention de la Commission sur les tableaux de Brummens.

à moulage, ^{au prix de 3000 frs} c'est-à-dire d'une épaisseur d'un bas-relief du 15^e siècle ~~qui a été présentée à la Cathédrale de Bourges.~~ — La Commission n'est pas disposée à acquiescer à cette plate.

M. le Président communique une lettre de M. Léon Gaucher qui est chargé de vendre deux beaux portraits tout, l'un en pied et l'autre à mi-corps. — Les deux portraits ne peuvent être séparés & on en demande 34000 fr. L'ami le propriétaire ne veut pas les envoyer à Bruxelles. — Si la Commission parvenait à se procurer en principe, à faire examiner ces ouvrages, il fournirait les photographies et tous les détails.

Ces indications étant insuffisantes, la Commission attendra les renseignements que M. Félix veut bien se charger de demander à M. Gaucher.

M. le Président fait aussi lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le Marquis de Lottaringhi, ^{Paris} par laquelle celui-ci signale un tableau des Rubens, authentique et de haute beauté, appartenant à la collection de M. le Vicomte de Brechet. Il représente dans une robe royale plusieurs dames de la cour de Marie de Médicis, en tout quinze personnages de soixante à cent cinquante ans, parmi lesquels on reconnaît les portraits de la Reine & de Rubens. M. Sluzewski qui doit se rendre bientôt à Paris veut bien se charger d'examiner ce tableau et de s'informer du prix que le propriétaire en demande.

L'Assemblée est informée que M. Nellenau, Bourgmestre à Eclou, est disposé à vendre

un triptyque de Patenier, que l'on dit de très belle qualité et bien conservé. M. Victor Le Roy sera prié d'examiner cette peinture et de renseigner la Commission sur le mérite qu'elle présente.

Après examen, l'Assemblée adopte tel qu'il lui est présenté par M. le Conservateur, le Budget des études pour l'exercice 1882. Les dépenses sont réparties comme suit:

Chap. 1 ^{er}	Traitements personnels	F 40,300.-
" 2.	Frais d'écritures et matériel	" 20,471.-
" 3	Achats	" 119,000.-
	<u>Total</u>	<u>179,771</u>

Dans ce chiffre est compris un franc fort de 46,411 francs formant la somme restée disponible sur les fonds alloués en 1880. — Ce budget sera envoyé à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Par sa lettre du 6 avril, M. le Ministre de l'Intérieur désire que la Commission examine si une restauration intelligente ne pourrait pas rétablir le tableau de Genier (Vierge de St Antoine) appartenant à l'École de Boord-H. Le tableau, de manière à ce qu'il figure au milieu dans la Galerie historique du Musée. Dans son rapport fait le 1^{er} mai, M. Le Roy fait connaître que cette toile est couverte d'une vernis chaux qui ne permet pas de la bien juger. Elle lui paraît ^{plus} intéressante par ses divers coins peu visibles chez Genier que par ses qualités picturales. La valeur réelle de ce tableau est difficile à établir, mais l'Expert pense qu'elle vaut bien 6000 fr. comme

curiosité et à ce titre, pour les figures
au cloué. ~~Il suppose~~ qu'il s'agit
rait de faire des portraits le verre
chauffé, sans lui faire subir d'autres
rectifications, mais comme des
provoquer sans ce point, et serait
nécessaire de réserver le tableau.
Mr. Le Roy sera, en conséquence,
prie d'examiner de nouveau l'œuvre
dont il s'agit.

Revenant sur la résolution prise
dans la séance du 12 avril 1842,
la Commission estime qu'il peut y
avoir de l'inconvénient à charger
l'un des surveillants des études
de la vente du Catalogue illustré
des études modernes, faite par Mr. Rosey.
La vente de ce Catalogue faite dans
de pareilles conditions établirait un
fâcheux précédent dans l'avenir
de prévaloir d'autres études et
serait plus ou moins, de nature
à distraire le Surveillant de son
service. - Mais la Commission
ne s'oppose pas à ce que Mr.
Rosey, préposé à la vente du
Catalogue illustré des études
modernes à l'Administration des
études, à la condition de s'établir
au bas du grand escalier et de se
conformer aux instructions qui lui
seront données.

Sur son apostille du 4 de ce mois,
Mr. Murard de l'Administration des études
a été prié de venir avec un exemplaire
adressé au Gouvernement et par laquelle
Mr. Fugère de Buzart, Directeur des études
graphiques, sollicite la construction d'une partie
de terrain dépendant des études, en vue d'y
élever une construction provisoire à usage
d'atelier commun, avec la destination
de la part de l'Etat. - La Commission est
d'avis que si on n'a pas bien d'acquiescer
à cette demande, il ne faut pas dans l'intérêt des
Collections, et en d'autres plus de détail
d'acquiescer à cette demande, construction
sans elle que le Gouvernement lui-même
cherche à établir complètement les bâtiments de
l'Etat, et ce projet, Mr. Buzart fera remonter
que dans le projet d'acquiescer à cette

étude qui il est chargé d'élaborer, est
quelque un ouvrage de son attention
et qu'il prie une même la nécessité
de s'opposer aux études de terrain
de quelques raisons qui lui sont
convenues en cette matière. L'empire
La source est livrée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire. Louis Gallait
V. Stieven

Commission des études des études modernes
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 22 Mai 1842 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président; W. Fehr,
Vice-Président; ^{Balgot} F. Thibaut, Schubert,
H. Meyner, Membres; Comis, un
Conseiller; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance
du 16 mai est lu et adopté.

Mr. Fehr présente à l'Assemblée
les photographies des deux portraits
de W. Hebeaut de Gest et d'Aruberg
que Mr. Léon Gaudet lui a fait
parvenir et dont il a été question
dans la séance du 16 de ce mois.

La Commission pense que sur
l'importance de la vente Hamilton
qui doit avoir lieu à Londres, le
17 Juin prochain, il convient de
réservé toutes les ressources des
études pour les œuvres qu'il y
aura lieu d'acquiescer à cette
vente et d'écarter, en conséquence,
d'acquiescer la résolution prise
sur l'achat des deux tableaux qui
lui sont signalés par Mr. Gaudet.

La Commission pense également
modification du Catalogue de la Galerie
Hamilton, ~~de la part de~~
richer en productions de l'école
flamande, notamment des portraits
de Van Dyck et le superbe tableau
de Rubens. Dans ce sens la forme
aux lieux. Il est donné lecture d'une
lettre de Mr. le Secrétaire-général
Bellefleur, concernant une
note relative de l'approbation mi-
nistérielle et par laquelle l'at-
tention est attirée sur l'importan-
tance de la Galerie Hamilton
et des occasions exceptionnelles
qu'elle présente d'acquiescer notam-
ment d'œuvres capitales.

La Bellefleur des que le Gouver-
 -nement à ce que l'on ne lui en
 par échapper cette occasion pour
 acquiescer des productions hors ligne
 et qu'il compte en cette circonstance
 sur l'intelligence concourus de la
 Commission. - Cette commission ca-
 -hier et accueillie avec un vif
 plaisir; elle témoigne de la part
 du Gouvernement la bonne intention
 de mettre le clerc de l'Etat en
 mesure de faire des achats impor-
 -tants à la vente Hamilton. -
 Le succès de possible et sans inaspi-
 -ration pour soutenir les recherches
 de tableaux qui attendront pro-
 -bablement des prix très élevés,
 la Commission estime qu'il y a un
 bien ? Solliciter de l'Administration
 de l'Intérieur une subside spécial
~~pour~~ qui lui permette d'el-
 -le à la vente Hamilton.

M. le Président promet de
 faire prendre à Londres des
 renseignements préliminaires sur
 cette Galerie & de s'enquérir
 en même temps sur la possibilité
 de faire exposer celle-ci par
 un Délégué des Arts, comme
 la date fixe pour l'exposition
 des œuvres.

La séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire. E. O. Tétz
 P. H. M.

Commission directrice Des études royales de Peinture
et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 7 Juin 1852 (3 heures)

Sont présents M. de Co. Fels, Vice-Président fait aux fonctions
de Président; Balat; De Ruyt; Fraessling;
le Baron Guethals; Schubert & Klingenberg
Membres; W. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 22 Mai en lu et adopté.

L'Assemblée approuve avec un
vif regret que d'après une lettre
qui s'adresse à M. le Président pour
excuser son absence, M. le Conserva-
-teur des études est gravement
malade. - La Commission recom-
-mande de faire prendre en tout
soin des nouvelles sur l'état de la
santé de M. le Conservateur.

M. Jules de Braumont ~~présente~~
une médaille de M. le Comte de
Dont il propose la cession au prix
de 3500 francs. - La Commission
décide qu'il y a lieu de soumettre
ce tableau à l'avis des Experts.

La Commission ayant consacré
sa séance du ~~à l'examen~~
du tableau de l'Exposition Néerlandaise
de Delft, elle décide qu'il n'y a
pour le moment aucune démarche à
faire près des amateurs pour acquies-
-sance à son attention. - Parmi
celles-ci, se trouve un tableau sans
nom d'auteur, intitulé: Peines
de remparts (N° 283 du Catalogue)
M. Schubert exprime le désir que cet
ouvrage soit soumis à une expertise,
mais on fait observer que M. Arthur
Stevens, qui en est le possesseur et a
par lui-même le prix qu'il en demande.
Il y a donc lieu d'attendre des
renseignements à ce sujet.

M. Klingenberg, le retour de son
voyage à Paris fait connaître son
appréciation sur les œuvres qui
se trouvent chez M. M. Léon Goussier
& le Comte de Béchamp. Les

portrait de Wybraut De Gest est une
bonne production de maître, mais
il préfère beaucoup le portrait
d'Amberges qui parait plus séduisant.
Dans la collection de M^{lle} de Bréchy
se trouvent un paysage par Van
Eerdingen et une Kermesse sous
nom d'Antwer, qui présentent de
celles qualités, mais pour lesquelles on
étie des préférences exceptionnelles.
D'autre un tableau attribué à Rubens,
M^{rs} Stigmeyer dit que c'est tout
simplement une mauvaise copie.

L'Assemblée remercie cet honorable
Membre de son obligeante communi-
cation et décide qu'il n'y a pas de
subside à donner à l'achat de ces ouvrages appartenant à M^{lle} de Bréchy.

La Commission s'entretient long-
temps à propos de l'occasion de
la vente Hamilton, à Londres, et
regrette de n'avoir pas reçu jusqu'ici
une réponse du Gouvernement, à la
demande de subside qui elle lui a adressé.
Elle signalera à M^{lle} le Ministre l'imp-
ortance de l'urgence d'une prompte
décision.

L'Assemblée statue négativement
à l'égard d'un tableau de Wernard
Van De Valkhof dont la copie lui
est proposée par M^{rs} J. De Four,
au prix de 600 francs.

Elle est d'avis qu'il n'y a
pas lieu de donner subside aux offres
de vente qui lui sont soumises et
1^o par M^{me} Veuve Piquet-Docher, à Valenciennes,
en sujet d'un tableau de Gros.

2^o par M^{lle} Brolier, à Paris, présen-
tant un tableau d'Estache
Le Secur.

3^o par M^{lle} Ohlmeier, à Bremen,
proposant un tableau (Le
Jugement de Salomon) attribué
à Rubens.

Par sa lettre Du 6 de ce mois
M^{lle} le Ministre fait informer l'As-
semblée qu'il approuve com-
plètement les acquisitions faites
pour le Musée de l'Etat, et la
vente de la Collection du Baron
de Sincere pour la manière
intelligente dont elle a rempli sa
mission. Mais il croit devoir
recommander qu'à l'avenir les
achats destinés aux Musées soient
préférentiellement réservés à son appro-
bation.

Par sa lettre postérieure la
même date M^{lle} le Ministre dit
qu'avant de soumettre à la légis-
lature la somme de frs 2166.67.
réclamée par M^{rs} Schmidt, pour
fournitures de reproductions pho-
tographiques, il désire savoir si
l'Etat est en mesure de verser
sur le prix de ces planches et si
celles-ci sont exhibées et dans
la négative à quelle fin spé-
cielles cette Collection est formée.
Il recommande, d'ailleurs, de
restreindre les achats dans des
limites strictes.

Il sera répondu à M^{lle}
le Ministre que M^{rs} Schmidt
a accordé une réduction de
10% sur le prix de vente des
photographies fournies aux
Musées et que l'exposition de
ces planches ne peut se faire
que dans des conditions assez
restreintes, en l'absence d'un
Salle Spéciale pour les recevoir.
Il semble qu'il est utile et
intéressant de pouvoir mettre
sous les yeux des artistes
et des amateurs la reproduction

Des chefs d'œuvre des grands
maîtres qui se trouvent dans les
Musées étrangers et que cette
Collection pourra rendre plus
de services lorsqu'elle pourra
être installée dans un empla-
-cement convenable.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président.

Le Secrétaire. C. Fétis
N. Stieven

Commission Dussier des Musées
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 12 Juin 1882 (3ème)

Sont présents M. M. C. Fétis, Vice-Président,
faisant fonctions de Président; Balot;
De Rougé; Fraitkin; Bon Guedote;
Portails; Schubert et Klingenberg, Membres,
N. Stieven, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la Séance
du 7 Juin, M. De Rougé rend
compte de la démarche qu'il a
eu l'obligation de faire auprès
de M. le Ministre des Finances
à propos de l'obtention d'un
subside extraordinaire sollicité
du Gouvernement en vue de la
vente de Hamilton. - M. le Ministre
a fait connaître qu'il tâcherait
de se rendre aussi favorable que
possible à la proposition qui
sera soumise à l'examen de
ses Collèges du Cabinet.

M. le Président communique
une lettre particulière de M. Chibaux
deau et après laquelle les portraits
de Van Dyck et la Collection Hamilton
se sont pour ce qui me concerne
acquiescé pour le Musée de Brno.
Le Daniel de Rubens est un œuvre
jouissant d'une très grande réputation
et qui se vendra sans doute à un
prix très considérable. Le Bayon
de Hobbeaux peut être cité comme
une merveille. - D'après l'im-
-portance qui est généralement donnée
au Rubens, il faut prévoir
que ce tableau disposera d'un
beaucoup de souscription de la part
s'élevant à 100,000 francs.
La Commission pense que dans
cette situation, elle doit porter
son attention sur l'œuvre de Hobbeaux. Si

comme on l'affirme, ce paysage
réunit les qualités exceptionnelles
qui lui sont attribuées. - Elle
autorise ^{éventuellement} donc, est achetée dans
les limites du crédit disponibles
et elle prie Mr. Schubert de vouloir
bien assister à la vente Hamilton
opérée de Mr. V. Le Roy, l'expert
des tableaux.

Il est donné communication
des rapports de deux Experts qui
ont examiné le Tableau de Van Ever-
dingen offerte en vente par Mr.
Jules De Brauwere. D'après
Mr. Le Roy, cette production est
authentique & bien peinte, mais
à un état excessivement monotone.
Elle est en bon état de conserva-
-tion, à part le fendille de la
caudex et quelques retouches dans
la partie droite du tableau où les
nuages ont été épidermés. Il estime
que celui-ci vaut 3500 francs.
Mr. Dampé exprime l'avis que cet
monument sur laquelle il ne consent
à être un fort beau tableau mais
qu'actuellement il est complètement
éteint, par suite d'un nettoyage à
fond. Il est igne quelques retouches
et dit que sa valeur, en vente publique,
ne dépasserait pas 2000 francs.
Il avertit sur l'offre de vente
fournie par Mr. J. De Brauwere,
la Com^{me} et rassure sur l'avis
qu'il n'y a pas lieu de donner
suite à l'achat du tableau de
Van Everdingen.

Mr. De Raeyn fait connaître
qu'il a entendu le Sieur Lohy
~~pour~~ le quel son présent
l'indisposition n'a pour remplir
son service au clerc depuis le
22 Janvier jusqu'au 24 Avril.

Cet agent a présenté plusieurs certificats
de son médecin attestant qu'il avait
à suivre un traitement mais
aucun d'eux ne dit que le S. Lohy
ne se trouvait pas en état de se
rendre au clerc. - D'autre part,
il n'a tenu aucun compte des Directeur
invitations quel que Secrétaire lui
a adressés afin qu'il se présente
au clerc. - Le Sieur Lohy
a beaucoup regretté d'avoir agi
ainsi et a demandé que la Com-
-mission voulut bien prendre en
considération, dans l'appréciation
de sa conduite, la position factuelle
dans laquelle il s'est trouvé par
suite de circonstances de famille.
Il a prévu que de pareils événe-
-ments se renouveleront plus et qu'il
espère que la Commission consentira
à ne pas donner suite à cette affaire.
Mr. De Raeyn a vu en ces termes
de S. Lohy en le priant qu'il
de cas échéant, des mesures sévères
seraient prises à son égard.
La Commission approuve complé-
-tement la suite donnée à cette
enquête & remercie l'honorable
Membre qui a eu l'obligeance
de le charger de celle-ci.

Par la lettre du 6 de ce mois,
M. le Ministre de l'Intérieur
communiqua une lettre de Mr. H.
Gelissen, à Lohy, qui offre
de céder pour 4000 francs d'un
tableau de Holbein et il demande
que la Commission apprécie s'il
y a lieu de charger des délégués
de l'examen de ces œuvres.
La Commission fera remarquer
qu'en l'état de circonstances
des Membre le Sans déplacement
insubstantiel pour des cas analogues

et que rien n'empêche M. Gelin
d'acheter les deux dessins à
Brenelle. On doit faire observer
hautefoi, que le prix demandé
paraît exorbitant.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président
Le Secrétaire Louis Gallus
Stiénon

Commissariat Directeur Des Arts et des Sciences
en Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 26 Juin 1882 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallus, Président, Ed. Feki, Vice-
Président, De Rougé, Freilich, le Baron
Guethals, Schubert, Stengemyer Membres;
V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du
22 de ce mois est lu & approuvé.
Mr Schubert qui s'est rendu à
Londres avec Mr V. Le Roy inspecteur
des Collections du Cabinet de la
Reine Hamilton. - Les peintures
de Vandyck étaient d'une qualité
fort ordinaire & ont atteint
- ~~des~~ relativement à leur mérite des
prix très élevés. - Il n'y avait
dans cette Collection que deux
tableaux qui pouvaient réellement
intéresser le Comité de Brenelle.
C'est d'abord un Paysage de Hobbe-
-ma, d'une qualité exceptionnelle
- assez belle, mais qui malheureu-
-sement portait les traces d'une
avarie si sérieuse, qu'il est
impossible de l'exposer avant
d'avoir été confié à un
restaurateur. En effet, la coupe
du moulin placé au centre de la
toile était usée jusqu'au fond.
Le tableau a été acquis par le
Prince Liechtenstein, au prix de
F110000 - ^{chamande} - En suite, une gravure
de Rubens a particulièrement attiré
l'attention des Délégués, mais
poussée à 42000 francs, elle fut
cru devoir l'abandonner. -
Le David dans la fosse aux lions,
par Rubens, sur lequel la Com-
- mission avait particulièrement
porté ses yeux, était d'une qualité
médocre - Le tableau a été
adjugé à 130000 fr. - Dans ces
circonstances, les Délégués

n'ont donc pas pu faire un usage
du crédit mis à leur disposition.

La Commission s'est écartée
complètement des vœux exprimés
par Mr. Schubert et le remercie
de ses vœux et des prieres qu'il
s'est données en assistant à la
vente Hamilton. - Il sera rendu
compte à Mr. le Ministre des
résultats de cette vente.

La Commission décide des
procès-verbaux à l'appréciation des
Experts en Diplômes des Anciens
Ecoles que Mr. Van Heinsberghe
offre de céder pour elle-même pour la
Somme de 40,000 francs. &
qu'il n'y a pas lieu des
donner suite à l'achat de deux
jaucques gothiques proposés en
vente au prix de 40,000 francs.

L'Assemblée est d'avis qu'il
convient de prier Mr. Gumbert
qu'elle se soit posé en conséquence
à reprendre les négociations
pour l'achat des deux portraits
de Wybrand de Ceest & d'Ambruger
mais qu'il serait désirable
de retirer l'obligation imposée
d'acquiescer les deux portraits
ensemble.

Un membre ^{ayant} signale certains
faits à charge de quelques
Surveillants des Ecoliers, sur
Commission pour M. de Bonjeu
& Stingenyer de vouloir bien
ouvrir une enquête sur les
irrégularités de service qui
auraient été commises par quel-
ques uns de ces Agents.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président
Le Secrétaire.
Louis Talat

Il est donné lecture pour in forma
son d'une lettre ministérielle
du 12 Juin de approuvant le
Budget des allées pour l'exercice
1882 et trois autres deux articles
qui régularisent les augmentations
de traitements inscrites à ce Budget

Le mardi, 27 juin 1882, chargés de procéder à une enquête au sujet de certains abus signalés dans le service des Surveillants, les Fustignés, membres de la Commission, ont successivement et séparément entendu :

1^{er} Cremers, Toussaint-Charles, Concierge, gardien du bâtiment au Musée de peinture.

— Il y a environ deux mois, un gardien, je crois que c'est le petit Spence, est venu m'appeler en disant que les Surveillants se battaient. Or mon arrivée tout était fini. On m'a désigné comme s'étant battu Stévens et Florens. Ils m'ont paru vus l'un et l'autre. —
 Que dois-je faire ? Les hommes, c'est une chose fort délicate. On aime pas à se faire des ennemis.

Je ne vais dans les salles que quand je le dois absolument. Je n'ai pas d'autorité sur les surveillants et ne leur ai jamais demandé qu'une chose, — que j'ai le droit d'exiger, — c'est qu'ils soient présents à l'ouverture des salles et à leur fermeture, quand je fais avec eux les rondes réglementaires.

D. — Sont-ils toujours exacts à cette ronde ?

R. — Oh ! non ; mais il y a, en ce moment, une certaine amélioration à cet égard, bien que le service laisse encore à désirer.

Quatre ou cinq fois des étrangers,

en sortant du Musée, se font
 plaintes des objections de certains
 surveillants, qui les suivent
 "en tendant la main" Ils m'ont
 paru désigner Spens et
Decriet. Ils m'ont demandé
 si la Commission connaissait ces
 procédés. Je leur ai offert de
 transmettre leurs plaintes; ils
 sont partis sans insister."
 Après lecture le gardien
 Cremer signe
 Cremer

2^e Spurice, Léopold, surveillant
 au Musée de peinture.

"J'ai connaissance d'une querelle
 qui a eu lieu au Musée,
 il y a plusieurs mois. Spens,
 et moi nous étions de course
 ce jour-là. C'est le lendemain
 que j'ai appris la chose par
Laby & Dolbein, qui en
 causaient avec les autres gardiens.
 Les querelleurs étaient Spens
 et Neetens. Ils étaient ivres."

D. Les surveillants arrivent-ils
 exactement à l'heure de l'ouverture?
 R. "Oui, depuis trois mois au moins.
 Si Spens a dû leur reprocher
 de ne pas être exacts et
 maintenant on se conforme
 mieux au règlement. Tout le
 monde est à son poste à dix heures
 et il est à espérer que ce zèle
 se maintiendra."
 "Je ne fais rien de gratuit, car
 que certains gardiens devraient
 recevoir, m"

répondant à vos questions, je
 dois déclarer que deux gardiens
 ont assez l'habitude de
 suivre les visiteurs et de les
 accompagner, même hors de
 leurs salles, "le plus loin
 possible". C'est encore Spens
 et Neetens, Spens surtout.
 Je compte sur votre discrétion
 car il n'est pas bon de se
 faire des ennemis; mais je
 vous dis la vérité."
 Après lecture Spens signe:

Spens

3^e Laby, Joseph, surveillant au Musée

"Il y a quelque temps déjà -
 je ne saurais préciser - deux
 gardiens, Neetens & Spens,
 se font querelle dans la
 galerie de marbres, dans le
 courant de l'après-midi.
 Ils étaient pris de boisson
 (une légère émotion) comme
 la querelle se prolongeait
 et qu'ils élevaient la voix,
 j'ai pris Neetens par le
 bras, je l'ai enfoncé dans
 la salle aux chevaux et
 j'ai poussé Spens vers
 son poste."

J'affirme que, depuis
 que j'ai repris mon service,
 tout le monde est exact
 à l'ouverture du Musée. Tout
 se passe régulièrement."
 Lecture faite

Le gardien, Sahy signe

4. — Dolhen de Glymes, Louis Edouard,
Surveillant au Musée de peinture

Il y a eu, entre Neetens & Moens,
plus d'une querelle au Musée.
Je les ai plusieurs fois prévenus
que je déviolerai leur conduite
scandaleuse. On est honteux
d'avoir ces gens-là pour collègues,
ce sont de vrais mendiants,
qui poursuivent les voyageurs
et tombent la main pour aller
boire. Ils sont toujours ivres
ou froids de l'écre.

Lecture faite le gardien, signe

L. Dolhen de Glymes

5. — Deerick Jean François, surveillant
au Musée de peinture

J'ai vu qu'il y a eu une querelle
au Musée entre Moens & Neetens.
Je n'y ai pas assisté et n'en
sais rien par le motif.
Je n'en fais pas s'ils se sont disputés
d'autres fois. Il leur arrive
d'être plus ou moins froids
de boisson.

Lecture faite le gardien, Deerick
signe :

J. Deerick

6. — Baech, Jean Baptiste, surveillant au Musée
de peinture.

Moens est presque toujours ivre.
Il nous est arrivé à ~~quelque~~ d'un
de nos collègues & moi de devoir
l'enfermer pour qu'il ne fit pas
de tapage dans les Salles.
Neetens s'enivre moins, mais
lui & Moens se jurent et se querellent
constamment. Les
deux hommes font la honte du
Musée. Hier encore Moens
était en train et jurait
pendant que ces officiers
de la Commission étaient dans
les Salles. L'un & l'autre
furent les voyageurs hors de
leur Salle et les traquèrent
jusqu'à la rotonde, ils ont
même boire un verre de bière
avec les étrangers.

Lecture faite, Baech signe
Baech

7. — Bogaerts, Joseph, surveillant.

J'ai vu que Moens & Neetens
se sont disputés dans le Musée.
J'ai vu deux fois Moens
accompagner des visiteurs dans
ma Salle, et, comme il les
a suivis jusque dans la
rotonde j'ai parfaitement
compris de quoi il s'agissait.
Quant à Neetens, je ne
l'ai vu qu'une fois.
Ils ne se gênent ni l'un
ni l'autre pour aller au cabaret
pendant leur service.

Lecture faite Bogaerts signe

J. Bogaerts

P. Verstraeten, Victor, Surveillant.

J'ai entendu dire que Meent
et Neetens se sont disputés
deux fois. Je sais qu'on a
enfermé Speens pour l'empêcher
de faire du tapage.

Il s'est très-souvent ivré ;
c'est connu.

J'ai vu Speens accompagner
des visiteurs autour de malgalle
et jusque dans la cotonde.

J'ai vu Neetens aussi mais
moins souvent.

Lecture faite, le gardien signe :

Verstraeten Victor

Le surveillant Neetens étant encore momentanément
employé au palais des académies
nous soumettrons la présente enquête à
la commission ou du moins au Président avant
de procéder à son interrogatoire ainsi qu'à
celui de Speens.

Paul Hingueny

J. de Romp

Commission Directrice Des Allués Royaux
de Pologne & de Silesie

Procès-verbal de la Séance Du 2^o Juillet 1882 (3 heures)

Sont présents: M. M. Louis Galland Président; Ed. Feller,
vice-Président; De Rougé; Frenkel;
Schubert & Stingenyer, Membres; V. Schöner
Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption
du procès-verbal de la Séance Du
26 Juin, la Commission décide qu'il
n'y a pas lieu à acquiescer aux
hablenn gottigues (sans nom d'auteur)
que M^r Edou. Coilliez offre de
céder au prix de 4000 francs.

M. De Rougé. Donne lecture de
l'enquête à laquelle il a procédé
le 27 de ce mois, conjointement avec
M^r Stingenyer, au sujet de certains
abus signalés dans le service des
Surveillants. Le Comisage est
l'établissement, a fait connaître
qu'il y a environ deux mois, on est
venu lui rapporter que les Gardiens
Mour et Necker se battaient dans
les Galeries, qu'à son arrivée tout
était fini et que ces deux agents
lui ont paru ivres. Les Surveillants
Mourin, Laby, Dolhan, De Crilly,
Baeth, Bogner et Verstraesen
également entendus disent que
les S^{rs} Mour et Necker sont
souvent ivres, qu'en plus ils se
sont querellés vivement et qu'ils
poursuivaient les visiteurs de leurs
obscénités, dans le but, paraît-il,
d'en obtenir des gratifications.
Plusieurs fois, ils ont abandonné
leur poste pour se rendre aux
Cabarets. - Des renseignements recueillis, il sem-
blerait que Necker s'est trouvé
même souvent en défaut.

Les deux inculpés ont ensuite été interrogés par le membre Délégué Mounier avec les faits qui leur sont reprochés et exprime ses regrets. - Meekens, au contraire, dit qu'il ne s'est pas querellé avec Mounier et ne s'étant jamais trouvé en état d'ivresse.

La Commission est unanime d'avis que la conduite de ces deux vieillards est du plus répréhensible et qu'elle ne peut être tolérée. Il importe donc d'infliger une punition sévère aux deux agents qui ont à ce point méconnu leur devoir.

Sur la lecture de l'article 19 du règlement d'ordre des Messes, en date du 31 Mars 1846, elle suspend le Sieur Mounier pour la durée de un mois, avec la privation de la moitié de son traitement. Considérant que les faits reprochés au Sr Meekens n'offrent pas le même degré de gravité, elle croit devoir faire à huit jours seulement la durée de la suspension avec retenue entière du traitement.

En portant cette résolution à la connaissance de M. le Ministre de l'Intérieur, la Commission fera remarquer combien les Sieurs Mounier et Meekens se sont rendus peu dignes de l'amélioration de position qui leur a été accordée récemment par le Gouvernement et elle laissera à l'appréciation de M. le Ministre le soin d'examiner

Pour l'intérêt du Service

Il n'y aurait pas lieu de leur retirer l'augmentation de Cens payés qui leur a été allouée par arrêté ministériel du 31 Dec. 47.

Le procès-verbal de l'enquête restera annexé au procès-verbal de la séance de ce jour.

La séance est levée à 4 3/4 heures.

Le Secrétaire. *H. J. J.*
Le Président. *Louis Sullair*

Commission Directrice des Arts et des Sciences
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 5 Juillet 1882 (1^{re} séance)

Sont présents M. M. Louis Galland, Président; Ed. Fétis,
Vice-Président; Balat; Frickhof;
Schubert; Stingemeyer & Almbrecht.

Après lecture & approbation
du procès-verbal de la séance du
4th Juillet, il est donné connais-
sance d'une lettre par laquelle
M. Léon Gauchez fait connaître
que son client se refuse abso-
lument à la communication des
deux portraits d'Amberges et de
Wybraut de Geest et qu'il se
décidera ultérieurement sur la
suppression ou l'obligation
imposée d'exposer les deux
tableaux ensemble. M. Léon
Gauchez s'étonne de ce qu'on
agisse autrement à son égard,
qu'on ne fait pour les ventes
publiques, telle que la vente
Hamilton, à Londres, pour la-
quelle nous étions délégués.

un seul membre

La Commission informe
M. Gauchez qu'elle ne peut ga-
rantir la condition d'exposer
les deux portraits à son exama-
sion, les noms mis à gé-
néralité pour les œuvres
offertes en vente ou achetées
et que la démarche faite chez
lui par M. Stingemeyer n'avait
d'autre portée que de renseigner
la Commission, sans être chargée
par cela même de négocier
d'achat; d'après les indications

Favorable la Commission a donc
reprimé le désir de recevoir les
deux portraits en communis estion.

Il s'agit de faire savoir
à Mr. Guffens que le cas de
la vente Hamilton, auquel il
fait allusion n'est pas le
même que celui qui se
présente ici, savoir que les
achats faits en dehors de
ventes publiques doivent tou-
jours être soumis à des par-
ticularités administratives aux-
quelles il n'est pas permis à la
Commission de se soustraire
et que Mr. Guffens voudra bien
se rappeler les démarches qui ont
dû être faites pour obtenir
l'autorisation d'acquiescer au
tableau de Rubens (La Vierge
& l'Enfant Jésus) qu'il a eue
au Musée.

Avant de s'occuper de la
révision du règlement d'usage
du Musée, la Commission
pense qu'il serait utile de
posséder les règlements en usage
dans quelques Musées étrangers,
tels que Paris, Berlin & Brno.
Elle fera donc une démarche
auprès des Directeurs de ces
Établissements afin d'obtenir
la communication de ces documents.

Mr. Guffens soumet un
plan pour le placement dans
la Salle Flamande de deux
de ses Cartons que le Gouver-
nement vient d'acquiescer,
ainsi que d'un troisième
carton de Mr. Swerts, qui

existait déjà au Musée. Ces
ouvrages occuperont tout
le grand panneau faisant
face aux fenêtres. L'installa-
tion proposée nécessitera donc
le déplacement des aquarelles
et des dessins qui sont exposés
dans cette Salle. - Mr. Guffens
fait remarquer que les trois
dessins devant recevoir des
pass-partouts et des cadres
nouveaux appropriés à leur
emplacement, qu'il se charge
volontiers de la dépense qui
en résultera, mais qu'il désire
préalablement obtenir la
certitude de pouvoir disposer
de l'espace indiqué sur le
plan qu'il communique.
La Commission s'étant rendue
dans la Salle flamande de nuit
qu'il y a lieu d'acquiescer la
demande de Mr. Guffens et
après la mesure à prendre
pour l'emplacement nouveau
à donner aux aquarelles & aux
dessins.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire, Le Président
M. J. J. J. J.

Commissariat des Allees royales
de Penance & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance Du 19 Juillet 1882 (3 heures)

Sont présents et. etc. Ed. Feli, Vice-Président faisant
fonction de Président; Ballet; Fraikin
le Baron Guethals; Scheubert et Stuy-
-roy, Membres; W. Stimm, Secrétaire.

Le procès-verbal de la
séance du 12 Juillet est lu & adopté.
Mr De Roux rebu à Léop-
pour les Jurgs d'examen, capitaine
le regret de ne pouvoir assister
à la séance de ce jour.

Il est donné connaissance des
rapports des deux experts con-
-cernant le dyptique offert en vade
par Mr Van Hensberg. - Les
attribués, cet ouvrage à l'école
allemande et sig. valent plusieurs
restaurations. - Les papiers
semblent se trouver dans un état
de conservation peu satisfaisant,
en plusieurs endroits la prépa-
-ration de l'écriture. M. M.
Le Roy et Lunge ont chacun
respectivement, à 2000 et à
1500 francs, la valeur du
dyptique remis à la Commission.
La question d'achat étant
mise aux voix est rejetée à
l'unanimité sauf une voix.

M. J. D. Stever offre de céder
aux Allees, pour la somme
de 6000 francs, un tableau des
Allees pour Gasp. Pierre
Verbrugge. - La Commission
pense qu'il y a lieu de reconnaître
cette œuvre à l'appréciation
des deux experts.

Elle décide ensuite qu'il n'y
a pas lieu d'acquiescer en

tableau attribué à Rubens, représentant un vieillard mort que M. Castor propose de céder pour le prix de 800 francs.

M. Gerard George, à Liège s'adresse à la Commission pour lui demander de faire exécuter par l'Expert des œuvres, un tableau d'Isaïas Van de Velde, intitulé: le bac, dont il demande 1700 fr. M. M. De Roux & V. Le Roy qui ont eu l'occasion de voir ce tableau à Liège font connaître qu'il est usé et retouché et que le prix que le propriétaire en demande est évidemment exagéré. L'Assemblée en d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer l'acquisition appartenant à M. Gerard George.

La Commission prend la même résolution sur deux tableaux dont le premier lui est proposé par M. Gerhardt, de Weisbaden: L'un, attribué à Albert Durer, représentant la Pâque, Prix 6000 francs. L'autre, attribué à Lucas Cranach (La décollation de St. Jean) sur prix de 6000 francs.

M. le Comte Vander Straeten-Ponthoz est disposé à céder aux œuvres, un portrait en pied de Philippe II, attribué à Pantoja. Dans un rapport demandé à M. V. Le Roy, cet expert fait connaître que cette peinture est une bonne reproduction de l'original de Philippe II, par le Titien, qu'il n'est pas impossible qu'il en ait été exécuté par Pantoja. L'état de conservation est assez bon, mais le prix demandé de 1000

qu'il peut être quelque intérêt, même

de l'étoffe de la toile et devra être refait. - La valeur du tableau est de 1000 à 2000 francs.

La Commission estime que ce tableau offre de l'intérêt pour l'histoire historique & d'ailleurs est l'acquisition, sans approbation ministérielle. Sa son propriétaire consent à le céder pour 1000 francs.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Léon Ganchez fait connaître qu'il est chargé par M. Léon Mancino d'offrir en don au Musée de Bruxelles, un tableau incalculable et inestimable ~~un tableau de Goret Flinck, ainsi que: la famille de l'officier pro cédant à l'instaurer~~ et à la condition que cette œuvre sera exposée à demeure dans une des Galeries du dit Musée, condition qui devra être acceptée par M. le Ministre de l'Intérieur pour que le don soit définitif.

Ce tableau qui a été perdue de la Collection Hamilton, récemment vendue à Londres, n'est parvenu à Paris qu'à Bruxelles. La Commission informera M. Ganchez qu'elle a échangé avec une lettre satisfaisante, la communication qu'il a bien voulu lui faire au nom de ses intéressés d'acquiescer à qui le Musée est redevable de plusieurs productions artistiques et qu'elle soumettra à M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation nécessaire de ce que le tableau de Goret Flinck lui sera parvenu.

Par la lettre du 7 Juillet, M. le Ministre de l'Intérieur transmet le Catalogue d'une

Collection de tableaux, appartenant
à Mr. Glinka, à Paris, et qui sont
à vendre de la main à la main.
Il demande que la Commission
examine s'il n'y aurait pas
lieu de visiter cette Galerie, et
s'il convient de répondre à Mr.
le Ministre que la Collection de
Mr. Glinka lui avait été signalée
et qu'il y a deux ans qu'elle avait
été achetée par Mr. St. Willerm de
voulant bien l'examiner ~~et~~
et d'après une communication
de cet artiste, les tableaux qu'il
avait mis en vente n'ont pas
portés de noms apocryphes
et ne méritent sous aucun rapport
de faire l'absence de la C^{on}.

Mr. le Ministre de l'Intérieur
transmet par apostille une lettre
de Mr. H. Gelinon, fils d'un com-
-missionnaire, qui lui offre de céder au
Gabin, devant être exposé publiquement,
à Lotterin, après qu'il en a été
l'Assemblée et d'avis qu'il n'y
a pour le moment aucune suite
à donner à cette communication.

La Séance est levée à 5 heures

Le Président
Le Secrétaire. C. F. J. J.
K. J. J.

Commission Directrice
des Musées royaux de Peinture, de Sculpture
et d'Architecture

Procès-verbal de la Séance du 2 Août 1832 (34.)

Sont présents M. M. Co. Jotin, Vice-Président, J. J. J.
Journées de Président; De Rougé; Fran. Ruy;
Schubert; Stangenberg, Al. Jotin; D. St. Jotin
Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la Séance
du 19 Juillet, et un D^o de lecture
des rapports de M. le Rapporteur
de la Galerie de fleurs par Verbruggen,
offert en vente par Mr. J. D. Stangenberg
M. Victor Le Roy fait connaître
que cette œuvre est bien authentique
de Gaspard Pierre Verbruggen, mais
qu'elle n'a été peinte pour une
Cheminée, qu'elle est peu faite et
traite en di'cors. Son premier point
mérite et l'agencement de guirlandes.
La plupart des fleurs ont perdu
leur valeur et le nettoyage qu'on
a fait subir à cette peinture a
contribué à en rompre l'harmonie.
Il crut pouvoir l'estimer à 1200 fr.
Mr. Lampe constate l'authenticité
du tableau, mais il signale également
un nettoyage et des restaurations.
L'œuvre lui paraît importante
comme peinture et spécimen
d'un maître presque inconnu
et il l'évalue de 7 à 8000 francs.
Après délibération, l'Assemblée
décide qu'il n'y a pas lieu
d'accueillir la proposition de
vente soumise par Mr. Stangenberg.

Le tableau de Gervé Flinck
(la feuille de l'orfèvre) que Mr.
Léon Mancina met généreusement
à la disposition de l'Assemblée
et qu'il a soumis à Mr. Jotin
M. Jotin. La Commission
s'empresse d'accepter avec

gratitude la nouvelle libéralité
de ce généreux donateur et elle
recommandera à M^r le Ministre de
l'Intérieur l'autorisation
nécessaire à cette fin.

L'Assemblée est informée
que M^r le Comte Vander Straeten
- Ponthoz a accepté l'offre des
1500 francs qui lui a été faite
pour la copie en plâtre d'un
portrait de Philippe II, attribué
à Pentage & destiné à la Galerie
Historique. - Cet acte est
un hommage, de l'Assemblée
à l'approbation du Département
de l'Intérieur.

M^r Joyer, à Birmingham
offre de céder au Musée National
quatre tableaux de Bergheim,
J. B. Weenix, Melchior Hondekotter
et de Philippe Wouvermann. Ces
quatre tableaux déjà représentés
dans la Galerie par des œuvres
importantes, la Commission ne
peut pas qu'il y ait lieu de
faire une donation pour
l'achat des tableaux proposés
par M^r Joyer à moins qu'une
Assemblée de la Commission ait
l'occasion de se rendre à
Birmingham.

La Commission procède
à une révision du projet des
réglements d'ordre des Musées
et décide qu'il y a lieu de
soumettre à Sa Seigneurie
M^r le Ministre de l'Intérieur
les dispositions qui viennent
d'être arrêtées par elle.

La séance est levée à 5^h heures.

Le Secrétaire,

W. H. H. H.

Le Président,

J. H. H. H.

M^r Léon Hélaire, à Douvres
 fait connaître qu'il est en possession
 d'un buste antique (Tête de jeune
 fille) aussi que de plusieurs
 tableaux anciens qu'il est disposé
 à céder au Musée de Bruxelles.
 La difficulté que présente l'examen
 de ces ouvrages ne permet pas
 à la Commission de donner suite
 à la proposition de M^r Hélaire,
 à moins qu'une séance n'ait
 l'occasion de se rendre à Douvres.

M^r Wargé, Curé à Gembloux
 offre de céder au Musée deux tableaux,
 l'un de Martin De Vos (l'annon-
 -ciation, l'autre de Quelzong
 (St^e famille). La Commission
 présidera de la première circons-
 -tance qui permettra de faire
 examiner ces ouvrages.

M^r Léon Guichez Signale deux
 tableaux remarquables que l'on se
 veut vendre que de la main à la
 main, sans les faire voyager et
 sans qu'il en soit parlé. Ces
 sont un Corniel De Vos, portraits
 d'un mari & de sa femme & de
 neuf études de corps sur la même
 toile, par Snyder. On demande
 1500 francs des premiers & 1200 de
 des seconds. - La Commission
 remerciera M^r Guichez pour
 son obligeante communication
 et lui fera connaître qu'elle
 regrette que les conditions diffèrent
 dans lesquelles se présente cette
 affaire ne lui permettent pas, de
 même pour le moment d'y
 donner suite, mais qu'elle saisira
 la première circonstance qui
 nécessitera un voyage à Paris,
 pour faire examiner les deux
 tableaux s'ils sont encore
 disponibles alors.

Par sa lettre du 24 Juillet,
 M^r le Ministre fait parvenir

à qui sont à Paris -

pour prendre place au Musée
 moderne, un tableau de M^r
 Oelfer Verwé, intitulé: Des
 animaux au bord du fleuve.
 Cette œuvre est cédée au Gouverne-
 -ment lors du tirage de la Tombola
 de l'Exposition des Beaux-Arts
 de 1881.

M^r le Ministre de l'Intérieur
 communique une notice de M^r
 Bosmans relative à un triptyque
 attribué aux frères Van Eyck
 représentant: l'Enseignement
 du Christ, qui a été acquis
 par M^r J. Reus, de Roy à la
 vente faite pour l'établissement
 d'un hôpital d'Enghien.

M^r le Ministre exprime le désir
 que cette œuvre soit examinée
 par des Délégués de la Commission.
 M^r F. Schubert s'est
 prêt à remplir cette
 mission.

Par sa lettre du 12 Août,
 M^r le Ministre fait connaître que
 la Commission est autorisée à
 accepter le don du tableau des
 Geens Flinck fait au Musée
 par M^r Léon Mancino et
 prie celle-ci de remercier et
 encourager Donateur pour le
 nouveau don que le Musée
 de Bruxelles doit à sa libéralité.

La Commission se informe
 qu'elle a été autorisée par le
 Gouvernement à ratifier l'achat
 du Portrait de Philippe II, par
 Pantoja, cédé au Musée par
 M^r le Comte Vander Straeten
 Ponthoz, pour la somme de
 1500 francs.

M^r le Ministre de l'Intérieur
 adresse, après de liquidation,
 une déclaration d'élevé

à fr 398. 267 pour la quote-part
 de l'œuvre de Peinture, dans les
 fonds d'illumination en 1881,
 des façades des bâtiments des
 l'ancien Cour. - L'édifice
 étant fait, il semble difficile
 à la Commission de s'opposer
 à ce qu'elle soit léguée,
 mais elle fera remarquer au
 le Ministre qu'elle est d'un
 exécution telle qu'il serait
 utile d'y renoncer désormais
 et de revenir par conséquent
 au mode d'illumination usé
 antérieurement. - Le système
 d'éclairage par le gaz pour les
 façades des églises a été inter-
 dit sans que l'Administration
 l'ait réclamé et sans être con-
 sulté. - Les fonds consacrés
 annuellement à cette dépense
 pourraient recevoir une desti-
 nation infiniment plus utile.

Par sa lettre du 26 août, le
 Ministre de l'Intérieur prie la
 Commission qu'il a créée. M. Kallan
 à terminer sur place son plan de
 création des églises et à commencer
 travail à partir du 25 septembre.
 Il invite en conséquence la Commission
 à se réunir à Paris le 10 du même
 mois, l'entrée de Galvès par la Cour de
 église.

M. Balat soumet un projet
 pour le placement de la fontaine
 en marbre, de Guspello, dans la
 rotonde de l'église. Il propose de
 placer dans l'embrasure d'une des
 portes armées de la rotonde, un
 entablement en vaucaux et en créant
 une niche destinée à recevoir le
 cheval marin de la fontaine. Ce
 projet est accueilli avec empresse-
 ment et des mesures seront prises
 pour qu'il soit mis à exécution par
 l'Administration des Bâtiments Civils.

La séance est levée à 4 3/4 heures
 Le Secrétaire. *H. Lévassier*
 Le Président. *L. Lévassier*

Commission d'histoire de l'histoire
 royale de Peinture, de Sculpture
 et de Gravure.

Procès-verbal de la séance du 7 Septembre 1882 (3 heures)

Sont présents M. de Féty, Vice-Président faisant fonctions
 de Président; Balat; De Roy; et
 le Baron Guethals; et Schubert, Secrétaire.
 M. Schiun, Secrétaire.

Le procès-verbal de la
 séance du 30 août est lu et
 adopté.

Il est donné communication
 des rapports adressés par M. de
 Roy, à propos de la vente d'un
 tableau attribué à Jean de Witt,
 représentant Le Christ portant
 sa croix, et dont la copie est
 proposée par M. Jules de Braune.
 Cet expert trouve ce tableau
 bon et indique les restaurations
 qu'il a subies. Le tableau
 devrait être payé. Il
 estime sa valeur à 5000 francs.
 M. Victor de Roy fait connaître
 que l'œuvre qui est soumise
 à la Commission était présentée
 par son beau-frère, et qu'il
 devrait s'abstenir d'envoyer
 son rapport. - Après un
 nouvel examen du tableau
 la Commission décide qu'il n'y
 a pas lieu de l'acquiescer.

Suivant les intentions
 de la Commission M. de Féty
 et Schubert se sont rendus
 à Enghien pour examiner la
 triptyque attribué aux
 frères Van Eyck, et qui appar-
 tient actuellement à M.
 Reun - Le Roy. - Les Délégués

*(L'inscrépion de l'œuvre)

Sont convaincus que ce triptyque
est d'une époque postérieure
aux frères Van Eyck et qu'il
n'a d'ailleurs aucune valeur
artistique.

La Commission décide qu'il
n'y a aucune suite à donner

à la proposition soumise
par M. M. Hamilton & Cadell,
concernant la cession de cinq
médaillons tabliens porteurs de
des fausses attributions, à
savoir :

- 1^o Jean Verburg - Le parti des
municipaux - Prix 20000.-
- 2^o Franz Hals - Portrait de femme - Prix 20000
- 3^o Rembrandt - N^o de Berger - 10000
- 4^o Ann. Carracci ou Guide Cupidone & les nymphes 1000.-
- 5^o Corregge - Assomption de la vierge - 1000.-

La somme est levée à 41/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Commission d'experts des Arts
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Seance du 27 Septembre 1882 (3me)

Sont présents M. Ed. Fehs, Vice-Président, Président,
Foucault, Le Roy, Balet,
Franklin, Le Baron Gaskals, Robin, Schuler,
Membre; V. Simon, Secrétaire.

M. Rousseau retenu à Amers
par une affaire de Service regrette
de ne pouvoir assister à la Seance
de ce jour.

Après la lecture & l'adoption
du procès-verbal de la Seance du
7 Septembre, il est donné com-
-munication d'une lettre par
laquelle M. le Ministre des Beaux-
-arts a transmis une copie d'un
Arrêté royal du 9 de ce mois,
nominant M. Ed. Rousseau,
Directeur des Beaux-arts & Robin
Architecte - Peintre, Membres de la
Commission d'experts des Arts
royaux de Peinture & de Sculpture
en remplacement de M. le
Baron Gaskals & de M. Schuler
dont la démission est acceptée.

La Commission par l'organe
de son Président, se félicite du
choix du Gouvernement et des
connaissances artistiques de ces
deux artistes les deux membres
qui viennent de lui être adjoints.

M. Durand-Puel, a l'honneur
de faire parvenir un tableau de
Gab. Metz (la visite à l'accom-
-plir) qui a fait partie de la
Galerie du Duc de Moray et dont
il demande 75,000 fr.

Il est donné communication de
l'avis exprimé par les deux experts
sur l'œuvre. Le premier, M. V.
Le Roy fait remarquer que
si l'œuvre soumise à la Commission
est une production capitale,
importante par sa composition
et d'un intérêt remarquable.

Les autres, les quelques de mérite s'y trouvent. Malheureusement elle a été altérée par un nettoyage maladroit & malgré les quelques avaries qu'il signale, il l'estime à 6000 francs. - L'autre Esprit, M^{re} Lamps signale également le mérite de la composition et de l'exécution, ainsi que les restaurations qu'il a remarquées dans ce tableau qu'il évalue de 10 à 12000 francs. La Commission reproche, sur l'état dans lequel se trouve l'œuvre qui lui a été soumise - de ne parvenir à l'acquisition de l'œuvre par M^{re} Durand - Paul, pour la somme qui a été bien voulu lui faire.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la proposition de vente qui lui a été soumise 1^o Par M^{re} Vandenberg, qui expose un magnifique intérieur d'Eglise qu'il attribue à P. Verel.

2^o Par M^{re} Hebbelynck - Gueguin qui offre pour la somme de 6000 francs un tableau de David Seghers représentant une Guislande de fleurs. C'est un reconnaissable le mérite de cette peinture, la Commission estime qu'il n'y a pas intérêt à la faire & l'acquisition abandonne que la même possède déjà deux ouvrages de David Seghers.

3^o Par M^{re} Verme Boon, qui soumet un dessin qu'elle attribue à Paul Veronise.

Par ses lettres en date du 12 & 20 Septembre, M^{re} Lepellecque informe la Commission que les deux œuvres susmentionnées viennent d'être

- acquies pour la classe moderne
- 1^o Les Diplômes par M^{re} Léon Demouret.
- 2^o Un paysage de feu Louis Chabry, intitulé: une journée de Khamsi, à Chibou.

M^{re} P. De Gardin, à St-Vater (France) donne la liste de plusieurs tableaux anciens qui sont en sa possession et dont il offre la somme aux classes. - Il demande, en conséquence, que la Commission veuille bien lui faire examiner. M^{re} De Gardin s'en fait de vouloir envoyer un ou deux tableaux qu'il choisira parmi ceux qu'il juge les meilleurs et appartenant surtout aux écoles flammande & hollandaise.

M^{re} le Ministre de l'Industrie fait connaître que d'après une communication faite par M^{re} Greindt, Ministre de Belgique à Liège, un portrait est disposé à vendre un tableau d'Erasmus, représentant le Crucifiement. - M^{re} Greindt a été mis à la disposition du Gouvernement pour donner suite à cette proposition pour le cas où il serait reconnu utile d'acquies l'œuvre à un prix modeste. M^{re} le Ministre demande en conséquence, de faire connaître le plus tôt possible son avis à ce sujet. La Commission estime qu'il serait intéressant d'acquies pour les classes de posséder une production d'Erasmus et elle prie M^{re} le Ministre de vouloir l'autoriser à se rendre directement en rapport avec M^{re} Greindt, en vue de l'achat dont il s'agit.

M. le Ministre D. l'Instruction
envoie la Commission à donner
son avis sur le projet des
bustes de Philippe De Bysscher
et Girard Vercopstal, que M.
De Villy vient de terminer pour la
Galerie des Allées de Peursburg.
La médiocrité de ces bustes est
telle qu'il n'est pas permis à
la Commission d'émettre son
avis favorable à leur acceptation.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président
Le Secrétaire. C. Fétis
Stieman.

Par la lettre Du 2 Septembre
M. le Ministre de l'Instruction transmet
le règlement d'ordre des allées royales
de Peursburg & de Sulpense sur
prière la Commission d'en donner
connaissance au personnel et d'en
assurer l'exécution en ce qui lui
conviendrait.

Commissaires des études Des Allées royales
de Peursburg & de Sulpense

Procès-verbal de la Séance Du 11 Octobre 1882 (3 heures)

Sont présents M. M. W. Fétis, Vice-Président, J. Van der
S. Président; Fraetken; L. W. Van Gucht; S.
Portals; Robie; Schubert & Flugemeyer,
Membres; V. Stieman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du
27 Septembre est lu et approuvé.

M. M. les Membres ont approuvé
un bien vif regret le principe d'un
Société de leur Collège sur De Rouge.
Ils proposent, une part à en faire à
cette Société en conséquence, font des
vœux pour qu'il soit rendu le plus
à la Société.

M. Rousselle écrit à M. le Président
pour lui faire part du motif qui
le motive dans l'acquisition de l'œuvre
à la Société et le prie de vouloir bien
présenter son exposé aux membres de
la Commission.

M. Hollander, offre de céder
pour 7500 francs, un tableau de
Breughel de Velours, intitulé: Vénus
dans la forge de Vulcain, œuvre
qui a fait partie de la Collection
du Comte d'Ilam de Schembrugg,
Land et que la Commission avait
donné ordre d'acquiescer jusqu'à
concurrence d'une somme de 4000.
à la vente qui a eu lieu à Gand, le
4 Avril 1876. - Ce tableau
a été vendu avec une autre production
de Breughel et a dépassé les limites
fixées par la Commission. Le tableau
présenté par Hollander provenait
auparavant de la collection de
- de Gand, la Commission pense qu'il
convient de l'acquiescer l'avis des
Experts.

M. Jules Delguy, à Courmoulin,
soumet une très belle à quatre
volutes, représentant un Sceptre par
la Vie de S. Gudelin. Il demande
l'acquisition de cette œuvre qui est
attribuée à l'École de Breughel.

Cette production reproduisant une
 Elément & un populaire, même un des
 qualités prescrites, mais est curieuse
 et inséparable sous le rapport historique.
 A ce titre, la Commission en a été passée
 à un faire l'achat pour le musée de
 M^r De Geyter consent, à céder cette
 production au prix de 10,000 francs.
 Cette résolution est prise par le
 Vain contre un.

La Commission est d'avis qu'il
 n'y a pas lieu d'acquiescer les deux
 tableaux suivants qui lui sont
 présentés par M^r Levallois. -

1^o Un tableau de Van Oldenborch
 représentant une famille hollandaise
 Prix 10,000 francs.

2^o Un panneau gothique dont il
 demande 4,000 francs.

M^r Bellefroid, Secrétaire général
 du Ministère de l'Intérieur signale
 un très beau tableau de Duchatel
 qui se trouve en la possession de M^r
 De Meester, qui paraît disposé à le céder
 au Musée de l'Etat. M^r Bellefroid
 demande que la Commission veuille
 bien le faire acquiescer. - M^r M^r Stengenyer
 & Robin consentent à se charger de ce
 soin.

Avant de commencer à M^r
 De Villey l'avis par lequel la
 Commission déclina l'acceptation
 des deux bustes de P^r. De Dreyker
 et Gérard Van Opstal exécutés par
 cet artiste, M^r le Ministre prie la
 Commission de lui faire connaître
 1^o Si ces bustes dans leur état actuel
 peuvent être rendus acceptables
 par un travail plus complet et
 plus étendu.

2^o S'il y a lieu, au contraire, dans
 votre appréciation, d'exiger un
 travail complètement nouveau.

La Commission ne peut pas que
 les deux bustes qui lui sont soumis
 puissent être modifiés de manière
 à faire disparaître les défauts
 qu'ils présentent. - Les deux bustes
 seuls pourraient être conservés,

mais les accessoires exigent une
 exécution nouvelle; les bases mon-
 -guent d'ampleur; les têtes sont
 mal ajustées et l'artiste devrait
 apporter plus de soin dans l'exé-
 -cution des draperies. - Dans
 ces conditions, la Commission est
 d'avis qu'il conviendrait d'inviter
 M^r De Villey à soumettre des
 nouveaux modèles.

Sur la proposition de M^r
 Stengenyer, l'Assemblée exprime
 à M^r De Villey - Président M^r Ed. Fichet
 toute sa satisfaction pour le soin
 qu'il a donné à la rédaction des
 nouveaux Catalogues du Musée ancien.
 Cette savante publication dignes
 à tous égards de l'éloge mérités
 a été justement appréciée dans
 le pays & à l'étranger et a servi
 de modèle pour la confection
 des Catalogues de plusieurs
 grandes Galeries. L'Assemblée
 est unanime à voter à l'égard
 auteur les plus vifs remerciements.

Par la lettre du 27 Septembre
 D. M^r le Ministre informe la Com-
 -mission que une somme de
 frs 2977-47 est réclamée par la
 ville de Bruxelles pour conser-
 -vation des suppléments d'un
 dans les bâtiments de l'ancienne
 Cour. Cette dépense a été réparti-
 -tée entre les parts égales, entre
 les trois établissements susdits:
 le Musée de Peinture, le Musée
 d'histoire naturelle & le Musée
 de l'Industrie. Il résulte des
 renseignements demandés à l'Ad-
 -ministration des Bâtimens civils
 que la Canalisation & le compteur
 ne laissent rien à désirer et que la
 mesure à prendre pour remédier
 à l'état des choses nécessite
 une dépense qui ne pourra être
 réalisée qu'après le déplacement
 de deux des établissements sus-
 -mentionnés: le Musée d'histoire
 naturelle & de l'Industrie, mais

qu'on ne peut attribuer la consom-
-mation extraordinaire constatée
qu'à la négligence des gens de service
qui, en laissent les robinets ouverts,
occasionnent une déperdition d'eau
considérable. M^r le Ministre insiste
en conséquence, la Commission, a fait
liquider sur son Budget une somme
de 933 fr 84, formant la part de la
dépense qui lui est attribuable.

La Commission fera remarquer
à M^r le Ministre qu'en dehors de
l'usage de l'eau ménagère pour le
chauffage des Galeries & pour lequel
la concession gratuite dans les
caves est plus que suffisante,
le client de Peubecq ne fait aucune
consommation d'eau et qu'on ne
saurait raisonnablement imputer sur
le budget de cet établissement une
dépense à laquelle il n'a pas donné
lieu. - Devant un reproche formulé
contre les gens de service des caves,
et ne peut s'appliquer aux agents
du client de Peubecq, attendu
qu'aucun robinet ne se trouve à leur
disposition et que le chauffage se fait
à l'usage dans son logement, et
s'occupant de l'entretien de son immeuble.
La Commission persiste donc à dire
que la dépense de 933 fr 84 qui est
- imputée sur son budget ne lui est imputable
en aucune manière.

Le Surintendant Saverin expose à
la Commission la pénible position dans
laquelle il se trouve par suite d'un
accident survenu à son fils âgé de 12
ans par la contagion de la fièvre typhoïde
de fin de l'été et de début de septembre.
Ce fait sans attribuer
pour une déclaration écrite de son médecin,
M^r D^r Sempier. M^r Sallier, en
conséquence un secours qui lui permette
d'acquiescer les frais élevés qu'il a à payer
pour les soins donnés à sa fille, sans
compter que la convalescence de celle-ci
exige des dépenses que son modestif
état ne peut pas supporter.

La Commission estime qu'en présence
de la faiblesse de la situation de M^r Saverin,
il y a lieu de lui venir en aide et de
solliciter en sa faveur auprès du Gou-
-vernement, un secours de 200 francs
à prélever sur le Crédit du personnel
des Musées.

La séance est levée à 4 1/4 heures
Le Secrétaire. Le Président
P. Schierens P. Letu

Commission directrice Du musée royal
de Peubecq, de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 18 Octobre 1882 (3 heures)

Sont présents M. M. C. Fatis, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Bulat; Franken; Robie; Poiret; van
Schubert; Stuyvenberg; Membres; P. Schierens, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation
du procès-verbal de la séance du 11
de ce mois, et des deux communi-
-cations des rapports adressés à la
Commission par M. M. V. Le Roy &
Lampe, sur le sujet d'un tableau de
Breughel de Velours offert en vente par
M^r Hollander. - Le premier de ces
rapports considère cet ouvrage comme
une reproduction calculée par Jean
Breughel - la jeune d'après une compo-
-sition de Jean Breughel de Velours.
L'état de conservation laisse à désirer,
le tableau a été trop nettoyé & une
fissure au centre du tableau a été
mal restaurée. Sa valeur maximum
est de 3500 francs. - M^r Lampe ne
conteste pas l'originalité de cet
produit, mais il conteste égale-
-ment la favorable état de conservation
et divers détails. Il évalue le
tableau de 2 à 3000 francs. - Après
libération, la Commission est d'avis
qu'il n'y a pas lieu de donner suite
à l'offre de vente de M^r Hollander.

Statuant ensuite sur la propo-
-sition soumise par M^r Defoort pour
la reprise d'un tableau de Paul
Veronès, représentant le mystère
des innocents, l'Assemblée décide
que cet ouvrage ne peut servir
pour le Musée.

Par la lecture du 10 Octobre
M^r le Ministre de l'Intérieur a transmis
la Commission à la notice de l'Etat
en rapport avec M^r le Baron Grisol
Ministre de Belgique, à Liège, pour
la réintégration à venir

en vue de l'achat d'un tableau
d'Erasmus, représentant le Crucifiement.
M. le Baron Gréindl s'est prié de
vouloir bien indiquer le prix demandé
pour cette œuvre et de s'en proposer
d'en faire parvenir la photographie.

M. Deriella, à Anvers, offre de
céder un tableau de feu J. Van der Meer,
intitulé: la Triomphe de la Vertue.
M. Deriella s'est invité à adresser
dita proposition d'achat au
M. le Ministre de l'Intérieur,
attendant que l'achat d'œuvres de
cette catégorie ne rentre pas dans
les attributions des Musées.

M. L. Lampe ~~signale~~ signale
comme s'il y a quelques années
M. Sans avait offert 40000 francs
pour un tableau de Rubens qui
devait se trouver dans une église
de Malines, mais que ce marchand
étant mort depuis, sa veuve n'a
pu retrouver aucune renseignements
qui permet de découvrir ce
tableau. - M. Lampe appelle
sur l'attention de la Commission
sur la recherche qu'il y aurait
à faire pour retrouver cette œuvre
dans l'acquisition semblable offerte
une importance majeure pour nos
Musées. - M. Stungens fournit
quelques explications à ce sujet.
De son côté, M. Roussier fait
connaître que lors de son premier
voyage en Espagne, en 1867, il s'est
appelé avoir vu à Madrid une
œuvre Capitale de Rubens (Le
martyre de S. Anvers, provenant du
Cueven pour lequel elle avait été
cédée et qui était déposé alors
à la Manufacture royale de tapis.
Il suppose que c'est probablement
l'œuvre à laquelle M. Lampe
fait allusion. Et s'il en est ainsi,
il faudrait retourner à tout prix
à posséder ce tableau, la démarche
faite dans ce but par la Légation
Belge à Madrid, étant restée
sans résultat pas suite de la

résolution prise par le Gouvernement
Espagnol de faire déposer cette
production dans le Musée d'Etat.
La Commission remercie M.
Lampe de recherches qu'il a bien
voulu faire à propos de ce tableau
et s'engage à lui remettre
et s'engage à lui remettre
des renseignements qui
permettraient de donner
une solution favorable à cette
affaire.

Des informations ont été
demandées sur ~~les~~ les
tableaux de la Collection Richart
de Cologne, qui seront vendus à
Rotterdam, le 26 de ce mois. Les
elles sont satisfaisantes M. M.
Stungens et Schubert concourent
à s'opposer à cette vente.

La Commission avertit les
dépenseurs de quelques tableaux
modernes de petite dimension con-
que M. Alexandre demande de
pouvoir photographier dans les
Salle flamande.

M. Stungens rappelle les
propositions qu'il a présentées, il y a
quelque temps, en vue de transférer
des tableaux italiens dans la Salle
occupée aujourd'hui par les nouvelles
achats et de l'installation ~~de~~
~~de~~ de ces-ci dans la
Galerie des italiens, afin de réunir
ainsi toutes les œuvres appartenant
aux écoles flamande et hollandaise.
Plusieurs Membres ont émis des
doutes sur la possibilité de placer
tous les tableaux italiens dans les
Salle indiquée et font remarquer
que la Galerie, devenue disponible
par ce transfert, étant plus élevée
les œuvres flamande se seraient
par être assez nombreuses pour
la garnir complètement.

M. Stangneyer ne peut partager
les vœux exprimés par ses
Collègues et promet de soumettre
à une prochaine séance un
plan & un modèle pour l'exé-
cution de ce projet.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Commission d'exécution de l'œuvre royale
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 6 Novembre 1882 (2 heures)

Sont présents M. M. E. Fabi, Vice-Président faisant fonctions de
Président; Balot; Freithof; Robet; Schubert
& Stangneyer, membres; V. Stierum, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du
18 Octobre est lu et adopté.

M. le Président fait connaître que
d'après les renseignements qu'il a
recueillis les Deux Collections qui ont
été vendues à Rotterdam & à Cologne
dans le courant Du mois dernier
ne renferment aucun ouvrage qui
peut intéresser les artistes de l'Etat.

M. L. Minum offre de céder pour
3000 francs un portrait de femme
peint par Abraham Van der Tempel.
L'Assemblée est d'avis qu'il convient
de soumettre ce portrait à l'examen
du Expert.

Il est donné communication
d'une lettre par laquelle Mr Jules
De Geyter fait connaître qu'il ne
peut considérer comme sérieux
l'offre de 10000 francs qui a été
adressée pour la ^{polyptyque} reproduction
- Sans la légende de St-Goedelius
et qu'il espère que la Commission
voudra bien lui soumettre une
proposition acceptable. La
Commission n'est aucunement
d'avis la somme qu'elle a finie
et se informera Mr De Geyter
qu'elle renvoie à l'achat Du
polyptyque.

Mr. Brasseur, notaire à
Veule fait parvenir une boîte
de pipe en terre durcie, exécutée
par feu Mathieu Kessels et
dont il propose la cession.

La Commission est d'avis que cet
objet n'est pas de nature à figurer
dans les Collections de l'Etat
qui possèdent plusieurs œuvres
remarquables de Kessels.

Par la lettre du 31 ^{Oct} Mr le Ministre
 de l'Intérieur informe la Commission
 que le Département des Affaires Étrangères
 desire savoir si rien ne s'oppose à
 ce que Mr. Henri Let Roy, architecte-
 peintre, expert, soit autorisé à porter
 les insignes de Chevalier de l'Ordre
 de la Couronne de Chine. Il sera
 répondu à Mr le Ministre que la Com-
 -mission ne s'explique par ce
 motif pour lequel elle ne consulte
 sur une question ne rentrant pas
 dans ses attributions et qui con-
 cerne surtout une personne qui
 ne remplit aucun emploi près des
 Éléments de l'État. Elle croit
 cependant pouvoir porter à la con-
 -naissance de Mr le Ministre que
 Mr Henri Let Roy jouit généralement
 d'une parfaite Réputation.

Mr le Ministre de l'Intérieur
 informe la Commission que Mr le
 Statuaire Vincenzo a été autorisé
 à déposer au Musée le Buste en
 marbre de S. M. la Reine, qu'il
 commande de placer en pendant
 à celui de S. M. le Roi, que les
 Éléments possèdent déjà.

Par une autre lettre datée du
 30 Octobre, Mr le Ministre de
 l'Intérieur fait connaître que
 suivant les propositions de la
 Commission, il a autorisé la
 liquidation d'une somme de
 200 francs au profit des
 Surveillants Sévères.

Mr Louis Guesche prévient
 la Commission que il va charger
 du placement de plusieurs
 tableaux provenant d'une
 Collection abs olument choisie
 et qu'il se rendra à Versailles
 dès lundi matin avec les
 trois œuvres sans oublier
 pour lesquelles une décision

aura été prise au plus tard
 dans la journée de mardi.

- 1. Wouvermann F 45,000-
- 2. Panderhappelle 30,000-
- 3. Jean de Mabuse 35,000-

Ces prix sont invariables
 & en cas d'acquisition le prix
 -mieux devra être effectué à
 Paris.

La Commission d'états est
 chez Mr Guesche décidée de se
 réunir demain, mardi, afin de
 procéder à un nouvel examen
 des tableaux après avoir pris
 connaissance de l'avis qui
 sera demandé à Mr Vestor
 Let Roy, Expert des Éléments
 La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Prés ident
 Le Secrétaire. C. Tétu
 P. Schiervy

Commissaire Directeur Du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 7 Novembre 1882 (2 heures)

Sont présents M. Ed. Fehér, Vice-Président faisant fonctions
de Président; Fritsch; Robier; Schubert &
Hingemayr, Membres; V. Stürmer, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du
procès-verbal de la Séance Du 6
Novembre, l'Assemblée décide qu'il
n'y a pas lieu d'acquiescer devant
Tableaux anciens (La Vierge et
l'Enfant Jésus et une Vierge avec
l'Enfant d'Argenteau) dont l'un
est une copie un peu posée par M.
Van de Vyver, une autre respectivement
de 2000 et de 6000 francs.

Elle prend une résolution
semblable à propos de deux portraits
peints par Abraham Vinet et
d'un troisième tableau représentant
les martyrs, par C. Fransz. Le
prix de ces trois œuvres est de
2,000 francs.

La Commission prend communication
des rapports qui lui sont adressés par les
M. de Roy & Lampe.
sur le sujet du portrait de femme, par
Van der Gumpel, soumis par M. Minner.
M. de Roy juge ce tableau de médiocre
qualité; il a beaucoup souffert & il le
croit peint par Hennekamp. Des
tableaux de ce genre abondent en Hollande
où l'on peut se les procurer bien convenablement
au prix de 250 florins. — M. Lampe
attribue ce portrait à Van Schvort, &
il fait un grand éloge de la couleur
et de l'exécution de la main d'ivoire
à 6000 francs. Le tableau n'est
évidemment pas le travail de plusieurs
peintres. — Après
l'expiration l'Assemblée décide
qu'il n'y a pas lieu de donner
suite à l'offre de vente de M. Minner.

Il est donné lecture du rapport
de M. de Roy sur les trois œuvres
présentées par M. Léon Ganchez.

Les gardes de Cavalerie, par Philippe Wouvenant, est important comme composition et se distingue par sa bonne qualité. Provenant de la Collection Van Loon, il a été usiné 30000 fr, et y a quelques années. La peinture est parfaitement conservée, à part quelques parties bleues du Ciel qui ont été décolorées. Ce ouvrage pour valoir aujourd'hui de 35 à 40,000 fr. La marine de Vande Cappelle est un très beau Spécimen de ce maître dans la manière finis. - Malgré la futilité de la couleur, ce tableau peut être considéré comme un parfait état de conservation. A cause de leur rareté les œuvres de Vande Cappelle atteignent des prix très élevés et celle-ci s'est vendue au minimum à 20,000 fr. La Vierge et l'Enfant Jésus de Jean Goswurt, est un tableau curieux et rappelle les travaux de ce maître lorsqu'il s'inspirait des primitifs italiens. Le fini en est précieux quoiqu'il y ait une exécution un peu molle. La conservation de la peinture paraît assez bonne, sans quelques repeints dans la partie de la Vierge et de l'Enfant Jésus. Elle est estimée à 15,000 fr. La Commission s'est réunie chez M^{re} Guichez et après un nouvel examen des trois œuvres qui lui sont soumises elle est d'avis qu'il y a lieu de renvoyer au Wouvenant ce maître étant déjà représenté au Musée par un tableau d'une composition moins importante, et est d'avis, mais dont l'exécution est bien supérieure à celui qu'on propose de vendre. Dans ce Musée, la Collection de l'Etat possède de ce maître une œuvre capitale qui dispense les autres de s'imposer une dépense de 35,000 fr pour l'achat proposé par M^{re} Guichez. - La marine de Vande Cappelle est certainement l'œuvre qui court,

le mieux trouvée sa place dans nos Galeries. Elle viendrait combler une lacune que la Commission regrette depuis longtemps, mais le prix invariable de 30,000 fr. lui paraît exagéré et l'oblige à renoncer à cette acquisition malgré son vif désir de posséder une œuvre de Vande Cappelle. La Commission fera connaître immédiatement la décision qu'elle vient de prendre. La séance est levée à 3/4 heures.

Le Président,
Le Secrétaire
Obéissant Louis Tallat

Commissariat d'Instruction Du clergé royal
de Brabant & de Liège

Procès-verbal de la Séance Du 22 Novembre 1882 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallois, Président; E. Fétis, Vice-Président;
Balat; Frackin; Rolin; Schubert et
Hingeneux, Absents; V. St. In. Secretaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 7 novembre est lu & adopté.
M. Rousseau s. fait entendre
de ne pouvoir assister à la Séance
de ce jour.

M. le Ministre des Instruction
fait connaître que M. Édouard
Crespach, Ministre de Belgique, à
Madrid, signale la possibilité
d'acquies pour tout ou partie Crespach
mille francs, un usage pour Robur
qui est la propriété de la Fondation
de St. Anselme, les Flamands, à Madrid.
M. le Ministre demande au conseil
à la Commission de prendre des
informations sur l'opportunité
de ce tableau et de donner son avis
sur l'opportunité de son achat
en disant si cette dépense pourrait
être imputée sur le crédit mis à
la disposition des Allemands. -

La Commission suppose qu'il s'agit
probablement ici du Martyr de
St. Anselme, œuvre sur laquelle
M. Rousseau a donné des renseigne-
-ments dans l'une des dernières
séances, à propos de la commu-
-ni-cation faite par M. Lamps.
Mais dans l'incertitude, elle pense
qu'il convient de prier notre allié
à Madrid, d'indiquer le sujet du
tableau qu'il signale au Gouverne-
-ment, de transmettre les renseigne-
-ments qui lui paraissent de
nature à guider la Commission
dans la résolution qu'elle est appelée

à prouver et notamment s'il y a lieu de considérer comme sérieux l'intention de la fondation de céder le tableau dont il s'agit. Il serait également utile de parvenir à obtenir la photographie de cet ouvrage.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer au tableau ci-après dans la mesure lui en proposée :

1^o par M. Ch. Carvel qui vendrait un portrait ancien, sans nom d'auteur au prix de 200 fr. un autre tableau inconnu, intitulé le Vercy & la Vertu, pour lequel il demande 300 fr.

2^o par M. Van Malherbe, qui offre au prix de 10,000 francs un tableau Christ en croix, inconnu et attribué à Van Dyck.

M. Frans Hantsz, photographe à Munich, auteur de reproductions photographiques de ce genre les plus célèbres de la Galerie de Munich, de Capel, exprime le désir d'ajouter à ces planches une publication nouvelle comprenant les tableaux de l'école de l'Etat et l'artiste pour l'autorisation de les reproduire. La Commission accorde avec empressement cette autorisation et décide de faire ce qui sera en son pouvoir pour faciliter les travaux que M. Hantsz se propose d'entreprendre.

M. le Ministre informe la Commission qu'il a inséré M. le Sénateur Vincotte à l'opinion de déposer au Musée du Brabant

marque De S. M. la Reine qu'il a envoyé par le Comptable de l'Etat. - M. le Ministre recommande d'envisager en faveur de ce buste d'offrir au faire pendant à celui de S. M. le Roi, par le même auteur & que le dessin possède déjà. S'ajoutent ensuite les nouvelles qu'il y aura lieu de proposer pour satisfaire une vue des Gouvernements.

Le Surintendant Baert ayant été chargé de procéder à un nettoyage des tableaux anciens & modernes du Musée de l'Etat la Commission exprime sa satisfaction pour les soins particuliers qui ont été donnés à l'accomplissement de cette besogne et décide qu'il y a lieu de proposer au Gouvernement de lui allouer de ce chef une indemnité de 150 francs.

M. M. les Membres se réuniront Samedi prochain, à 11 heures à la Salle S. Luc, à l'effet d'examiner les tableaux composant la collection de feu M. Fontaine, dans la vue d'en venir à un mardi 28 Nov. La séance se tiendra à 4 1/4 heures.

Le Président
Le Secrétaire
Louis Sallain

Commissaire d'histoire des arts et des sciences
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 6 Décembre 1852 (3 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Ed. Fétis,
Vice-Président; Balot; Fraikin; B^{on} Goethals;
Robit; Rousseau; Schiebest; Stingenyer;
Membres; V. Simon, Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation
du procès-verbal de la Séance Du 22
Novembre, la Commission est informée
qu'il résulte de l'examen qui a été
fait par M. M. Fétis, Fraikin, Schiebest
et Stingenyer, qu'aucun des tableaux
de la Collection Fontaine ne s. trouvait
dans des conditions a été acquis pour
le Musée de l'Etat.

Il est ensuite donné communi-
cation d'une lettre de M. le Ministre
de l'Intérieur informant la Com-
mission que les tableaux mentionnés
ci-après ont été acquis par le Gouver-
nement pour le Musée national.

- 1^o Fruits, par David De Moter.
- 2^o Chypre - Carrossa, l'an 1077
- 3^o Fleur, par H. Robit.

En accusant la réception de ces
ouvrages, la Commission informera
de nouveau M. le Ministre que
l'insuffisance des Galeries destinées
aux œuvres contemporaines s'oppose
d'une manière absolue au placement
des achats faits depuis quelque temps
et insistera sur l'urgence des
mesures à prendre par le Gouvernement
pour procurer aux arts un
accroissement de locaux dont
l'utilité est incontestable.

L'Assemblée décide qu'il n'y a
pas lieu d'acquiescer les nouvelles
propositions présentées par M. le
Bourgeois - Hennesy:

- 1^o La présentation au Temple attribué à P. Veron. Prix 1000.-
- 2^o Un buste en plâtre des portraits de roi d'Angleterre. „ 1000.-
- 3^o Un dessin de Vandergelt „ 3000.-

Par ses lettres des 30 Novembre
et 2 Décembre, M^r Léon Mancino à
Paris, annonce qu'il fait don au Musée
de Bruxelles, aux conditions suivantes
1^o d'une série de treize portraits dessinés
par Augustin, qui fut le maître
d'Alexandre D. Latour, peintre ministériel.

2^o Ces dessins demeureront la propriété
de notre Musée national, à titre in-
-cessible et inaliénable;

3^o Ils seront toujours exposés dans
à Demeure de l'une des Salles des Arts
Musées;

4^o Il ne me sera adressé aucun remer-
-ciement quelconque, mais un simple
accueil de l'exception acceptant le Don
aux conditions indiquées.

5^o Si l'une des conditions ci-dessus
n'était pas actuellement acceptée et
entière, le Don serait nul de plein droit
et les Dessins remis en mon nom à la
ville de Bruxelles avec prière de ne pas
faire l'honneur de les accepter pour son
Musée Communal.

La Commission estime que ces
dessins sont intéressants et qu'il
y a lieu d'accepter l'offre bienveillante
de M^r Mancino, mais il convient
avant de solliciter l'autorisation ministérielle
nécessaire en pareil cas, de faire com-
-mencer au Donateur, qui dans la
situation actuelle, le Musée ne
pourrait pour le moment, se conformer
totalement au 2^o paragraphe
des conditions auxquelles se trouve
subordonné. - Elle demandera
en conséquence, à M^r Mancino
s'il est consent à ce que les Dessins
d'Augustin soient provisoirement
exposés d'une manière périodique et
périodique, jusqu'à ce que les
conditions soient obtenues l'agrandisse-
-ment de locaux qui en éclaircissent.

M^r Fétis communiqué à l'Assemblée
les lettres qu'il a reçues de M^r Léon
Ganchez et fait part des réponses
écrites et télégraphiques auxquelles
celles-ci ont donné lieu. Il

s'agit, dit M^r Ganchez, du plus
merveilleux portrait de femme, par
Van Dyck, qui est à vendre, mais
à la condition d'obtenir une décision
immédiate. M^r le Vice-Président
a répondu, sans délai, qu'il serait
heureux de transmettre sa collection
d'objets d'art pour l'achat de cet
Ganchez, mais que pour obtenir plus
promptement et important que la
Commission soit saisie d'abord
sur l'objet et de quelle manière
elle serait adroit à examiner
le Chef d'œuvre signalé, ainsi que
le prix qu'on en demanderait.
En conséquence, on a été par
domicile, et M^r Ganchez dit, en dernier
lieu qu'il compte être chargé de la
vente du tableau qui ne tardera
pas à arriver à Paris. - Dans
cette situation, il n'y a pas
le moment, aucune suite à
prendre en cette affaire.

M^r Fétis fut communiqué ensuite
que M^r Thibaudreau, à Louvain,
est un possesseur d'un tableau
de Portseit, qu'il compte à voyage
à l'examen de la Commission.
Celle-ci accepte volontiers l'offre
de M^r Thibaudreau.

La Commission décide qu'un
petit portrait de femme, colorié
en cire par Mathieu Kessels
et dont la copie est proposée
au prix de 500 francs par M^r le Notaire Brouwerd,
à Vuile, ne peut convenir pour le
Collectionneur du Musée.

M^r le Ministre fut communiqué qu'un
tableau de feu Hervé Van der Stuyf
représentant un groupe de trois
enfants (la famille de parents, de
grandes naturelles) semble réunir
les conditions voulues pour figurer
au Musée de l'Etat. Il prie
en conséquence la Commission
de faire examiner cette peinture

Mr Broysart - Collart à Meurli
 (Aime) Fabre ^{proposé de son acquisition} une acquisition de
 Berger par Jérôme Franck, pour la
 - quelle on lui a offert 5000 francs.
 La Commission signalera à cette
 personne la difficulté de faire
 examiner ce tableau chez elle et lui
 demandera si elle ne pourrait pas
 l'envoyer à Bruxelles. Il y aura
 lieu de faire observer que la
 somme de 5000 francs indiquée
 ci-dessus paraît fort exagérée
 pour un tableau de J. Franck.

Mr le Ministre demandera des
 faire examiner par des Délégués de
 la Commission deux tableaux
 (St Sébastien & St Leger) attri-
 bués à P. Palme - le second et que
 Mr Victor Dorst, à Valenciennes, en
 dispose à vendre. L'Assemblée
 est d'avis que ces deux ouvrages,
 qui sont de petite dimension,
 pourraient être envoyés à Bruxelles.
 Elle écrira dans ce sens à Mr Dorst.

La Commission décide des
 souscrire à la Collection des
 photographies reproduisant les
 tableaux de la Galerie de l'Er-
 mitage, à St Pétersbourg
 dont la première livraison sera
 de paraitre. Ce recueil com-
 -prendra 381 feuilles de grand
 format et 51 feuilles d'un format
 plus petit. -

Mr le Baron Grenot, Ministre
 de Belgique, à Liégeois, fait
 connaître que Mr de Fédic
 propriétaire du tableau d'Erasmus
 représentant: le Crucifiement,
 est disposé à le vendre pour
 la somme de 5000 francs
 et que la Commission recevra
 incessamment la photographie

de cette peinture. Mr le Baron
 Grenot l. en munira la copie
 d'un cart. fait par Mr Etienne
 Le Roy, le 8 Novembre 1871,
 attestant que le tableau d'Eras-
 mus, portant la signature des
 maître et de composant, d'une
 peinture central et de deux volés
 lui paraît être authentique.
 Il a fait partie de Mr la Comte
 d'Epinoxy, mise aux enchères
 publiques, à Paris, en 1850 et
 adjugé à Mr Guérin qui le
 vendit en 1856.

Mr le Baron Grenot donne
 de longues explications sur
 sujet de cette peinture et sur
 son attribution sur le dessin
 et l'impression du feuillet prin-
 -cipal des typiques, dont
 l'état de conservation serait
 satisfaisant, sauf que le pen-
 -neau central est fendu en
 plusieurs places, bien que les
 auteurs des joints aient
 été respectés, et y a peu de temps.
 La Commission approuve la
 résolution que l'on appelle
 à prendre jusqu'à la réception
 de la photographie dans l'œuvre
 qui est au travail, mais elle ne
 se définit pas que le prin-
 -cipal de 5000 francs de son côté pour
 Mr de Fédic paraît fort élevé.

La séance est levée à 3 heures

Le Secrétaire. Le Président
 P. Schieman L. C. Petit

Commissariat des œuvres des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Décembre 1882 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Feliu, Vice-Directeur, Directeur des Musées
P. Patrice; Bulat; Franck; le Baron
Guethals; Schubert & Steigmeier, Membres;
M. Wilson, Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance du
13 Décembre est lu et adopté.

M. A. De Donquero fait parvenir
les tableaux suivants dont il propose
la cession pour les Musées:

- 1° Un Ermite, par Gerard Dow, au prix de 60,000 fr
- 2° La Vierge avec l'Enfant Jésus, par Verdyck, 60,000 "
- 3° Un intérieur, par Camille Dardant, 10,000 "

L'Assemblée est d'avis de
soumettre en vue de la cession
à l'Assemblée des Experts.

Elle décide ensuite la cession de la
proposition de vente de ces
tableaux par M. Guethals concernant
trois tableaux dont deux
représentant des fleurs indument
attribués à Breughel & le troisième
un ange par Van Dyck.

M. le Ministre de l'Intérieur
& l'Assemblée à la Commission
dont par laquelle M. De La Hove
fait connaître qu'il est chargé par
S. M. le Roi, Monsieur le Comte de
Flandre, d'acquiescer la copie des
proposés de Jacques Van Ceulstec
par Rubens; mais que ce tableau
étant exposé dans des conditions
si défavorables de lumière, surtout
dans la Saison actuelle, qu'il
lui est de toute impossibilité de
satisfaire à l'engagement qu'il
a pris de terminer ce travail pour
la fin du mois. Il sollicite, en
conséquence la transaction de ce tableau
sans que l'Etat en soit mis en
détail. - La Commission est unanime
à se prononcer favorablement
d'acquiescer de tout ouvrage
et elle estime que dans le cas
actuel, il existe d'autres plus
de motifs sérieux pour conclure

d'une manière absolue le principe de cette mesure qu'il s'agit particulièrement d'une des œuvres les plus précieuses dont le déplacement pourrait amener de graves conséquences fort regrettables.

M. le Ministre de l'Intérieur ~~advis~~ adressé en communication une lettre du Ministre de Belgique, à Madrid, relative au des tableaux de Rubens qui pourraient être acquis pour le musée. - M. Ansiaux fait observer qu'il est difficile de prendre un recensement des collections au sujet du tableau de Rubens appartenant à la fondation St. André et St. Imbert lors même que le Gouvernement belge n'acquiesce à cette vente, les présentations pourraient être un objet d'envie. Il pense que la principale difficulté qui pourrait se présenter, c'est que la situation financière de la fondation est aujourd'hui très bonne et que cette circonstance pourrait la déterminer à ne vendre à aucun prix. Il dit encore que la variante du jardin d'Armenes de Rubens que possède le Duc de Pastrana est, au dire des connaisseurs, au moins aussi remarquable que le tableau de Madrid. ~~Il~~ La série des copies de Rubens destinées à ~~l'acquisition~~ l'acquisition de l'Intérieur appartenant également au Duc de Pastrana paraissent d'une authenticité indiscutable. M. Ansiaux aura soin de s'informer si ces ouvrages sont à vendre et s'il s'occupera de faire prompt de ses investigations.

La Commission pense qu'il n'y a pas le moment pour de suite à donner à la communication qui lui en faite et qu'il conviendrait d'attendre une copie de M. le Ministre de Belgique, à Madrid, une réponse aux renseignements particuliers qui lui ont été demandés par les Comités.

Sur la lettre du 23 Décembre M. le Ministre de l'Intérieur pense connaître que plusieurs copies de tableaux de maîtres flamands dans notre pays ne passent pas d'œuvre finis l'un ou l'autre et qui sont dans des collections étrangères ont été commandés à des artistes Belges. M. le Ministre prie la Commission d'examiner si la place de ces copies ne serait pas un allié même au elles donneraient une excellente idée de certains ouvrages célèbres que nos maîtres flamands ont laissés en Espagne. Il demande à la Commission de vouloir conserver provisoirement dans une des salles disponibles de l'édifice ces copies qui se composent d'un portrait d'Antonio Moro et de deux portraits de Frans Floris. Une copie d'après Habot Van Eyck sera prochainement envoyée dans le même but.

Partageant l'avis de M. le Ministre de l'Intérieur, la Commission pense que la réunion, dans un local distinct, des reproductions des œuvres les plus célèbres des maîtres flamands à l'étranger ne peut manquer d'être un véritable succès pour nos Collections mais il importe de faire observer

que la réalisation de ce projet
se trouve entravée par l'absence
d'une salle convenable à cette
destination. - Rien n'empêche
toutefois, que les copies conservées
par le Gouvernement restent
déposées dans des salles séculières,
en attendant que les ^{lois} Ministres revien-
nent à l'appropriation qui leur
est rendue possible.

La Commission reçoit de M. de
Missions de l'Intérieur, la résolu-
tion de l'achat pour les
Collections des Minéraux de la table
de M. Lamourin, pour servir pour
l'Etat: Elle était à Paris

Commissaire à la demande
d'un qui lui adressé par le Gou-
vernement concernant le modèle
du Bouchon de la machine à vapeur
inventé par M. Namur, l'Assemblée
pour M. de Tétin, Fréchet, Huguier
et Schubert de vouloir se charger
de l'appréciation de ce travail.

Les Surveillants Colmant et
Abraham sollicitent de la Commission
une amélioration de position.
La Commission s'étant fait rendre
compte des services de ces agents
et d'un état garni attaché aux
Ministres depuis plusieurs années
décide qu'il y a lieu de proposer
au Gouvernement de porter à
1400 francs le traitement de
M. de Crick, de Meunier et à
1300 francs les émoluments de
M. de Crick, Abraham &
Colmant.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président
Le Secrétaire.
D. Schiess
Nonfucoray

